

Centre des Etudes Doctorales : Sciences Juridiques et Politiques

Laboratoire de Recherche : Laboratoire Interdisciplinaire

De Recherche en Economie, Finance et Management des Organisations

(LIREFIMO)

Thèse pour l'obtention du Doctorat

En Sciences Economiques et Gestion

Sous le thème :

**Le risque management bancaire : étude empirique du cas
des banques participatives Marocaines**

Présentée et soutenue par :

Meryame SAHI

Sous la direction du professeur :

Pr. Abderrazak EL HIRI

Membre du jury :

Pr. Abderrazak EL HIRI

PES - FSJES - FES

Président

Pr. Abdelkader CHARBA

PES FSJES MEKNES

Rapporteur

Pr. Youssef PHENIQI

PES - FSJES - FES

Rapporteur

Pr. Mohamed M'HAMDI

PES - FSJES - FES

Rapporteur

Année universitaire 2021/2022

A...

Mes chers parents,

Ma chère sœur et mes chers frères

REMERCIEMENTS

Ce travail est l'aboutissement de quatre années de recherche. Durant cette période riche tant sur le plan académique que personnel, grand nombre de personnes ont croisé mon chemin et ont été, pour beaucoup d'entre elles, d'un apport déterminant dans la réalisation de ce modeste travail de recherche. L'achèvement de ma thèse de doctorat n'a pas pu se réaliser sans l'aide de plusieurs personnes.

Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude A Monsieur **Abderrazak EL HIRI** professeur à FSJES –FES pour la confiance qu'elle m'a accordée en acceptant de diriger cette thèse. Je le remercie pour sa grande disponibilité, sa patience et son soutien indéfectible tout au long de cette recherche doctorale. La pertinence de ses remarques et la qualité de ses conseils m'ont aidée à progresser et ont fait de cette recherche un véritable processus d'apprentissage et une expérience intéressante et riche d'enseignements.

J'exprime ma sincère gratitude et mes plus vifs remerciements aux professeurs : **Abdelkader CHARBA** professeur à FSJES-MEKNES, **Mohamed M'HAMDI** professeur à FSJES-FES et **Youssef PHENIQI** professeur à FSJES-FES, qui m'ont fait l'honneur de participer au jury de soutenance de cette thèse.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble du personnel administratif de FSJES pour leur patience et engagement envers nous surtout Madame **HAKIMA LAGHRIME** qui m'a accompagné dans les démarches administratives tout au long de ma thèse.

Je souhaite également remercier les membres de l'équipe professorale du laboratoire de recherche. J'y ai trouvé un lieu convivial où le partage d'idées et l'entraide sont de ressources inestimables. Pour cela je souhaite remercier l'ensemble des membres et collègues du laboratoire **LIREFIMO**.

J'adresse aussi mes vifs remerciements à ma très chère famille, mon père Dr. Driss SAHI, ma mère Mme Chehrazad CHRAIBI, ma sœur Aya et mes frères Simohammed, Hamza et Adam.

AVANT-PROPOS

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une thèse de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès-Maroc. Est préparé au sein du laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Economie et Management (LIREFIMO) de la faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Fès (FSJES-FES). Cette recherche a été dirigée par M. Abderrazak EL HIRI Professeur de l'enseignement supérieur à la FSJES de Fès. Les travaux de cette thèse ont fait l'objet de deux publications.

La première publication correspond à ma participation aux Actes du Workshop on MODELING FOR RISK MANAGEMENT organisé par l'ENCG et le centre national de la recherche scientifique et technique par une communication sur le thème : " La gestion des risques bancaires islamiques : types, tendances et problèmes " p 177 ISBN: 978-9920-32-631-5.

La deuxième publication est intitulée : " Impact des banques islamiques sur la croissance économique du Maroc à l'ère du covid 19 " ISSN : 2509-0291 INDEXING : International Scientific Indexing (ISI). Sur la revue des droits des affaires.

La préparation de ces travaux a été accompagnée d'un nombre de présentations dans des congrès internationaux (MCODOD, IRSI-ISIAM...), ainsi que d'autres dans des journées de rencontres scientifiques nationales (Doctoriales, atelier méthodologie ENCG-Agadir/FSJES Marrakech).

Résumé

L'objectif de notre thèse porte sur l'influence du risque management bancaire sur la performance lié au système bancaire islamique (participatif) au Maroc. Nous avons étudié les fondements des risques de nature unique relatifs à l'industrie des services financiers islamiques et la perception des banques participatives. Des questionnaires ont été utilisés à cette fin. Nous avons analysé les principales questions de régulation liées aux risques cités en amant et leur interaction avec les déterminants de performance bancaire. Nous avons intégré des indicateurs de gestion des risques et des variables internes et macroéconomiques, de 2017 à 2020. Afin d'atteindre notre objectif nous avons opté pour le positivisme aménagé (constructivisme, positivisme et interprétativisme) basé sur une démarche mixte (design triangulaire). Les résultats obtenus montrent que : le Maroc constitue un terrain favorable pour l'essor et le développement des banques participatives mais il ne dispose actuellement que d'outils majoritairement classique pour la gestion des risques et au niveau de l'étude empirique confirme que les variables interne (la criticité des risques, la gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC)), et macroéconomiques corrélient positivement avec la performance des banques participatives par contre le ratio des prêts non performants NPL et Les dépenses de personnel affectent négativement la performance des banques.

Mots-clés: Performance bancaire, risque management, Banques islamiques « participatives », Réglementation prudentiel, Indicateurs économiques, Charia Board.

Abstract

The objective of our thesis is to investigate the influence of bank management risk on the performance of the Islamic (participatory) banking system in Morocco. We investigated the basis of the unique risks related to the Islamic financial services industry and the perception of participatory banks. Questionnaires were used for this purpose. We analyzed the main regulatory issues related to these risks and their interaction with the determinants of banking performance. We integrated risk management indicators and internal and macroeconomic variables, from 2017 to 2020. In order to achieve our objective, we opted for the modified positivism (constructivism, positivism and interpretativism) based on a mixed approach (triangular design). The results obtained show that: Morocco constitutes a favorable ground for the rise and the development of the participative banks but it currently has only tools mainly traditional for the management of the risks and at the level of the empirical study confirms that the internal variables (the criticality of the risks, the governance and the quality of the monitoring of the committee of management of risk (RMC)), and macro-economic correlate positively with the performance of the participative banks on the other hand the ratio of the non-performing loans NPL and the expenses of personnel affect the performance of the banks negatively.

Keywords: Bank performance, risk management, "Participatory" Islamic banks, prudential regulation, Economic indicators, Sharia board.

LISTE DES ABREVIATIONS

AAOIFI	: Accounting And Auditing Organization For Islamic Financial Institution
AD	: L'avance En Devises
ADP	: Approche De Distribution De La Perte
AIBI	: Association Internationale Des Banques Islamiques
AIBI	: L'association Dans Les Banques Islamiques
AISPD	: Association Internationale Des Swaps Et Produits Dérivés
AMA	: Approche De Mesure Avancée
AMA	: Approches De Mesures Avancées
AS	: Approche Standard
BDM	: Banque De Développement Multilatéral
BIA	: Approche Indicateur De Base
BID	: Banque Islamique De Développement
BIS	: La Banque Des Règlements Internationaux
BRI	: Banque Des Règlements Internationaux
CAMELS	: Capital, Assets, Management, Earnings, Liquidity, & Sensitivity To Risk
CAT	: Contrats De Change A Terme
CATU	: Contrats De Change A Terme A Cours Unique
CBCB	: Comité De Bâle Sur Le Contrôle Bancaire
CBOE	: Chicago Board Options Exchange
CNCI	: Comité Des Normes Comptables Internationales
DAR	: Dollar-At-Risk
E.A.U.	: Emirats Arabes Unis
EAD	: Exposition Au Moment Du Défaut
EAD	: Exposure At Default

EAD	: Exposure At Default
EAD	: Exposition Au Défaut
EAR	: Dollar-At-Risk
FI	: Finance Islamique
FMI	: Fonds Monétaire International
FRA	: Forward Rate Agreement
FTSE	: Financial Times Stock Exchange
G10	: Groupe De 10
IAH	: Investment Account Holders
IAIS	: International Association Insurance Supervisors
IFI	: Institutions Financières Islamiques
IMA	: Internal Management Approach
IMA	: Internal Measurement Approach
IMBT	: Ijara Mountahia Bi Tamlik
IOSCO	: Institut Islamique De Recherche Et De Formation
IRB	: Internal Rating Based
IRB	: Internal Rating Board
ISDA	: L'international Swaps And Derivatives Association
KRI	: Key Risks Indicators
LDA	: Loss Distribution Approach
LGD	: Loss Given Default
LIBOR	: London Inter-Bank Offered Rate
LTCM	: Long Term Capital Management
MCM	: Marché De Compensation Mourabaha
MEDAF	: Modèle D'évaluation D'actifs Financiers
MEDAF	: Capital Asset Pricing Model –Capm
MRE	: Marocains Résidents A L'étranger
NCI	: Normes Comptables Internationales

NPL	: Le Ratio Des Prêts Non Performants
OCAIF	: Organisme De Comptabilité Et D’audit Pour Les Institutions Financières Islamiques
OCDE	: Organisation Pour La Coopération Et Le Développement Economique
OCI	: Organisation De La Conférence Islamique
PA	: Perte Anticipée
PD:	: Probabilité De Défaillance (Ou De Défaut De Paiement)
PDR	: Prêteur De Dernier Ressort
PI:	: Perte Imprévue
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Perte Maximum
PPP	: Participation Aux Profits Et Aux Pertes
PSIA	: Compte D’investissement Ou Profit Sharing Investment Account
RAROC	: Risk Adjusted Rate Of Return On Capital
RL	: Risque De Levier
RMC	: Comité De Gestion De Risque
RPA	: Risque Pondéré Des Actifs
RSA	: Rate Sensitive Assets
RSL	: Rate Sensitive Liabilities
SNA	: Situation Nette Actualisée
SPV	: Special Purpose Vehicle
TSP	: Taux De Sensibilité Du Passif
VAR	: Value At Risk Ou Valeur De Marché Sous Risque

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	5
LISTE DES ABREVIATIONS	7
SOMMAIRE.....	10
LISTE DES FIGURES	12
LISTE DES TABLEAUX	13
INTRODUCTION GENERALE	15
CHAPITRE 1 : LE RISK MANAGEMENT BANCAIRE : DIMENSIONS ET TECHNIQUES	24
INTRODUCTION DU CHAPITRE 1.....	25
SECTION I : REPERE THEORIQUE DU RISQUE MANAGEMENT.....	26
SECTION II : REVUE DE LITTERATURE, REGLEMENTATION PRUDENTIELLE DES RISQUES BANCAIRE.....	49
SECTION III : LA GESTION DES RISQUES ET LES TECHNIQUES D'ATTENUATION	57
SECTION IV : LES METHODES DE GESTION DU RISQUE BANCAIRE	78
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	97
CHAPITRE 2 : LE RISK MANAGEMENT BANCAIRE DANS LE SYSTEME ISLAMIQUE : FONDEMENTS ET INSTRUMENTS	99
INTRODUCTION DU CHAPITRE 2.....	100
SECTION I : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FINANCE ISLAMIQUE.....	101
SECTION II : LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION	116
SECTION III : PERCEPTION DU RISQUE DANS LES BANQUES ISLAMIQUES.....	127
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	145
CHAPITRE 3 : PERFORMANCE DE LA BANQUE ISLAMIQUE ET BANQUE CONVENTIONNELLE : ANALYSE DES FACTEURS DE DIVERGENCE	147
INTRODUCTION DU CHAPITRE 3	148
SECTION I : LA PERFORMANCE BANCAIRE	148
SECTION II : PERFORMANCE DES BANQUES ISLAMIQUES	158
SECTION III : GESTION DES RISQUES ET PERFORMANCE.....	168
CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	179
CHAPITRE 4 : EFFET DE LA GESTION DES RISQUES SUR LA PERFORMANCE ENTRE BANQUES CONVENTIONNELLES ET BANQUES PARTICIPATIVES.....	181
INTRODUCTION DU CHAPITRE 4	182
SECTION I : INTRODUCTION DES BANQUES PARTICIPATIVES AU MAROC HISTORIQUE ET EVOLUTION	183
SECTION II : CADRE REGLEMENTAIRE ET GESTION DES.....	197
SECTION III : LA PERCEPTION DES RISQUES ET ATTENTES DES PROFESSIONNELS ET PRATICIENS DE LA BANQUE PARTICIPATIVE	213
CONCLUSION DU CHAPITRE 4.....	269

CHAPITRE 5 : VALIDATION DU MODELE, DISCUSSION ET SYNTHESE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE	271
INTRODUCTION DU CHAPITRE 5.....	272
SECTION I : L’EVALUATION DE LA VALIDITE DES HYPOTHESES DE RECHERCHE	272
SECTION II : LES TESTS DES HYPOTHESES ET DISCUSSIONS DES RESULTATS.....	278
CONCLUSION DU CHAPITRE 5	311
CONCLUSION GENERALE	312
BIBLIOGRAPHIE	322
RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS.....	335
WEBOGRAPHIE.....	336
LISTE DES ANNEXES	338
TABLES DES MATIERES.....	367

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: ARCHITECTURE GENERALE DE LA THESE	23
FIGURE 2 : CARTOGRAPHIE DES RISQUES BANCAIRES	38
FIGURE 3: REPARTITIONS DES ACTIFS ISLAMIQUES PAR TYPE DE PRODUIT	107
FIGURE 4 : LE CONTRAT AL MOURABAHA	108
FIGURE 5 : LE CONTRAT IJARA	109
FIGURE 6 : CONTRAT AL SALAM	110
FIGURE 7 : LE CONTRAT AL ISTISNA'A	111
FIGURE 8 : CONTRAT AL MOUDHARABA.....	112
FIGURE 9 : CONTRAT AL MOUCHARAKA	113
FIGURE 10 : ORGANIGRAMME TYPE BANQUE ISLAMIQUE.....	119
FIGURE 11 : ORIGINES DES RISQUES PROPRES AUX BANQUES ISLAMIQUES.....	128
FIGURE 12 : PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES BANCAIRES.....	143
FIGURE 13 : CHRONOLOGIE DE L'EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ISLAMIQUE AU MAROC	185
FIGURE 14 : STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE.....	191
FIGURE 15: INSTANCES DE GOUVERNANCE	194
FIGURE 16 : LE SYSTEME DE CONTROLE INTERNE (SCI) DE BANK AL-MAGHRIB EST CONSTRUIT SUR LA BASE DU REFERENTIEL COSO (COMMITTEE OF SPONSORING ORGANIZATIONS OF THE TREADWAY COMMISSION).....	196
FIGURE 17: RESPONSABLES AU SEIN DES BANQUES ET FENETRES PARTICIPATIVES AYANT ACCEPTE DE SE SOUMETTRE AUX ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	216
FIGURE 18 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA DETERMINATION DE L'ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES RISQUES PAR LES BANQUES PARTICIPATIVES	216
FIGURE 19 : MODELE CONCEPTUEL	236
FIGURE 20 : MODELE CONCEPTUEL DU LIEN ENTRE VARIABLES	240
FIGURE 21 : MODELE CONCEPTUEL DU LIEN ENTRE VARIABLES	243
FIGURE 22 : STATISTIQUE DESCRIPTIVE DE LA « SITUATION MATRIMONIALE »	244
FIGURE 23 : STATISTIQUE DESCRIPTIVE DE « LA SITUATION PROFESSIONNELLE »	244
FIGURE 24 : STATISTIQUE DESCRIPTIVE DES MOTIVATIONS D'ACQUISITION.....	245
FIGURE 25 : NIVEAU DE RECOURS AU FINANCEMENT	245
FIGURE 26 : LE CHOIX DE LA BANQUE PARTICIPATIVE.....	247
FIGURE 27 : DEPOTS BANCAIRES	248
FIGURE 28 : LE NIVEAU DU REVENU SALARIAL.....	248
FIGURE 29 : LE RECOURS AUX FINANCEMENTS BANCAIRES.....	249
FIGURE 30 : UTILISATION DES OUTILS DE GESTION DES RISQUES DANS LA BANQUE PARTICIPATIVE	253

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PRINCIPALES DATES HISTORIQUES DE DEVELOPPEMENT DE GESTION DES RISQUES	32
TABLEAU 2 : NOTATIONS EXTERNES	60
TABLEAU 3 : LES APPROCHES D'ESTIMATION DU RISQUE DE CREDIT.....	63
TABLEAU 4 : ANALYSE DE CALIBRATION DES FONDS PROPRES EXIGES	65
TABLEAU 5 : COMPARATIF DES MESURES DU RISQUE DE TAUX D'INTERET	73
TABLEAU 6: LES POSITIONS OUVERTES EN DEVISES	77
TABLEAU 7 : AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU FRA.....	84
TABLEAU 8 : ANALYSE COMPARATIVE ENTRE BANQUES ISLAMQUES ET BANQUES CONVENTIONNELLES (BILAN). FAIT PAR DES SOURCES DIVERSES	124
TABLEAU 9: RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX PRODUITS PARTICIPATIFS.....	189
TABLEAU 10 : INDICATEURS DES BANQUES CONVENTIONNELLES.....	208
TABLEAU 11 : INDICATEURS DES BANQUES ET FENETRES PARTICIPATIVES	210
TABLEAU 12 : INDICATEURS DES BANQUES ET FENETRES PARTICIPATIVES A FIN JUIN 2020_ BANK AL-MAGHRIB	230
TABLEAU 13 : SPECIFICATION DES VARIABLES	238
TABLEAU 14 : PERCEPTION DES RISQUES* RISQUES LIES AUX DIFFERENTS MODES DE FINANCEMENT.....	242
TABLEAU 15 : FACTEURS IMPACTANT LA PERFORMANCE DE LA BANQUE PARTICIPATIVE.....	250
TABLEAU 16 : CREATION D'UN ENVIRONNEMENT APPROPRIE DE POLITIQUES, DE PROCEDURES ET DE GESTION DES RISQUES	252
TABLEAU 17 : MATRICE DES TYPES POUR LA VARIABLE CRITICITE DES RISQUES FINANCIERS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	254
TABLEAU 18 : TEST DE FIABILITE POUR LA VARIABLE CRITICITE DES RISQUES FINANCIERS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	255
TABLEAU 19 : MATRICE DES TYPES POUR LA VARIABLE LA CRITICITE DU RISQUE CREDIT DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES.....	256
TABLEAU 20 : TEST DE FIABILITE DE LA CRITICITE DU RISQUE CREDIT DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	256
TABLEAU 21 : MATRICE DES TYPES POUR LA VARIABLE LA CRITICITE DU RISQUE MARCHE DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES.....	257
TABLEAU 22 : TEST DE FIABILITE DE LA CRITICITE DU RISQUE MARCHE DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	258
TABLEAU 23 : MATRICE DES TYPES POUR LA VARIABLE LA CRITICITE DU RISQUE OPERATIONNELLE DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES.....	258
TABLEAU 24 : TEST DE FIABILITE DE LA CRITICITE DU RISQUE OPERATIONNEL DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	259
TABLEAU 25 : MATRICE DES TYPES POUR LA VARIABLE LA CRITICITE DU RISQUE LIQUIDITE DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES.....	260
TABLEAU 26 : TEST DE FIABILITE DE LA CRITICITE DU RISQUE LIQUIDITE DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	260
TABLEAU 27 : MATRICE TYPE DE LA CRITICITE DU RISQUE DE NON-CONFORMITE DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	261

TABLEAU 28 : TEST DE FIABILITE DE LA CRITICITE DU RISQUE DE NON-CONFORMITE DANS LES FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES.....	262
TABLEAU 29 : MATRICE DES TYPES DE LA VARIABLE GOUVERNANCE ET COMITES DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES	262
TABLEAU 30 : TEST DE FIABILITE DE LA GOUVERNANCE ET COMITES DES INDICATEURS DE LA GESTION DES RISQUES.....	263
TABLEAU 31 : MATRICE TYPE DES DETERMINANTS INTERNES DE LA BANQUE DES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE	263
TABLEAU 32 : TEST DE FIABILITE DES DETERMINANTS INTERNES DE LA BANQUE DES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE	264
TABLEAU 33 : MATRICE TYPE DES DETERMINANTS MACROECONOMIQUES DE LA BANQUE DES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE	264
TABLEAU 34 : TEST DE FIABILITE DES DETERMINANTS MACROECONOMIQUE DE LA BANQUE DES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE	265
TABLEAU 35 : UNE VISION SYNTHETIQUE DES CONCLUSIONS DE LA PHASE EXPLORATOIRE DE VALIDATION DES ECHELLES DE MESURE	267
TABLEAU 36 : MATRICE DES CORRELATIONS INTER-ELEMENTS	274
TABLEAU 37 : TEST DE FIABILITE D'ALPHA DE CRONBACH.....	275
TABLEAU 38 : LA CORRELATION INTER ELEMENTS.....	275
TABLEAU 39 : RECAPITULATIF DES MODELES.....	277
TABLEAU 40 : MODELE APPROXIMATIVE D'INTERPRETATION	281
TABLEAU 41 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 1	282
TABLEAU 42 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 2	283
TABLEAU 43 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 3	284
TABLEAU 44 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 4	285
TABLEAU 45 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 5	286
TABLEAU 46 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 6	287
TABLEAU 47 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 7	288
TABLEAU 48 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 8	289
TABLEAU 49 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 9	290
TABLEAU 50 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 10	291
TABLEAU 51 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 11	292
TABLEAU 52 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 12	293
TABLEAU 53 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 13	294
TABLEAU 54 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 14	295
TABLEAU 55 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 15	296
TABLEAU 56 : TABLEAUX DE REGRESSION ET DE CORRELATION 16	297
TABLEAU 57: RESUME DES RESULTATS DU TEST D'HYPOTHESES.....	298

INTRODUCTION GENERALE

La finance islamique moderne a quarante ans d'âge elle est née avec l'apparition des premières banques islamiques et se prolonge avec le développement des assurances takaful, des sociétés d'investissement des banques centrales islamiques, des obligations islamiques (Sukuks) des produits islamiques dans ou hors des banques conventionnelles et, pour la finance sociale moderne, des fonds de micro-finance islamiques. Il a fallu quarante ans d'expérience en finance islamique dans les différents contrées du globe pour que le Maroc opte pour une approche timide celle du lancement de produit d'inspiration islamique dits produits alternatifs.

La finance islamique s'efforce de concilier les préceptes du coran, les principes de la finance anglo-saxonne, les contraintes de la réglementation financière internationale et les contraintes économiques du marché. Le risque et la gestion des risques, situés à chacun de ces nouveaux, sont le fruit de cette gouvernance de nature complexe.

Les institutions financières islamiques ont été créées au cours du dernier quart du vingtième siècle comme une alternative aux institutions financières conventionnelles pour offrir des opérations d'investissement, de financement ou de commerce compatibles avec la Chari'a. Durant cette période relativement très courte, le taux de croissance de cette industrie bancaire naissante était impressionnant. Une des fonctions principales des institutions financières est de savoir gérer les risques liés aux transactions financières. Pour offrir des services financiers avec le minimum de risque possible, les institutions financières traditionnelles ont développé une multitude de contrats, de processus, d'instruments et de mécanismes institutionnels afin d'atténuer ces risques. L'avenir de l'industrie de la finance islamique dépend dans une large mesure de la manière dont ces institutions vont gérer les différents risques liés aux diverses opérations qu'elles vont mener.

On peut observer une distinction entre les formulations théoriques et les pratiques actuelles des banques islamiques. Théoriquement, les économistes musulmans ont eu le pressentiment que s'agissant du passif, les banques islamiques auront seulement à gérer des dépôts d'investissement. Pour ce qui est de l'actif, les fonds mobilisés seront utilisés à travers des contrats de participation aux profits. Dans ce système, tout choc affectant l'actif sera

amorti par les dépôts d'investissement acceptant de partager les risques. De cette manière, les banques islamiques offrent une alternative plus stable comparativement à celle du système bancaire traditionnel. La nature des risques systématiques de ce nouveau système serait similaire à celle des fonds mutuels.

La présente étude se focalise sur la pratique des banques islamiques (dites participatives au Maroc) qui demeure différente des aspirations théoriques. Concernant l'actif bancaire, les investissements se font en utilisant les modes de financement participatifs (Moudharaba et Moucharaka) ou à revenu fixe tels que la Mourabaha (financement d'opérations commerciales avec marge de bénéfice prédéterminée), la vente à tempérament (Mourabaha à moyen/long terme), l'istisnaâ, le salam (livraison différée avec paiement anticipé) et l'ijara (le leasing). Les fonds ne sont offerts que pour des activités lucratives compatibles avec la Chari'a. S'agissant du passif des banques, l'argent mobilisé est déposé dans des comptes de dépôts à vue ou de dépôts d'investissement. La première catégorie de comptes est considérée par les banques islamiques comme Qard.Hassan (prêt sans intérêt) ou amanah (compte de fiducie). Ces fonds sont payables sur demande de la part des titulaires de comptes de dépôts à vue. Les comptes de dépôts d'investissement, en revanche, sont rémunérés sur la base de partage des profits et des pertes (PPP) et encourent donc les risques associés aux opérations entreprises par la banque. Cette deuxième méthode de rémunération des déposants présente une caractéristique unique des banques islamiques. Cette caractéristique liée aux différents modes de financement et aux activités conformes à la Chari'a altère la nature des risques encourus par les banques islamiques.

L'industrie des services financiers islamiques comprend les banques islamiques commerciales, les banques d'investissement, les guichets des banques conventionnelles offrant des services financiers islamiques, les fonds mutuels, le leasing, les sociétés Moudharaba et les compagnies d'assurance islamiques. Le présent travail traite spécifiquement des risques encourus par les banques islamiques commerciales et les banques islamiques d'investissement.

Depuis sa naissance durant les années soixante-dix, le développement de l'industrie de la finance islamique était vigoureux. Alors que certains pays ont introduit des services financiers islamiques côte à côte avec les services conventionnels, trois pays (l'Iran, le Pakistan et le Soudan) ont opté pour des réformes profondes avec pour objectif la transformation de leurs

systèmes financiers en un système islamique. Selon l'Association Internationale des Banques Islamiques (AIBI), le nombre des institutions financières islamiques s'élève à 176 en 1997.¹ Ces institutions totalisent un capital de 7,3 milliards \$US et un actif total de 147,7 milliards \$US. En 1997, les banques islamiques géraient des fonds de l'ordre de 112,6 milliards \$US réalisant des bénéfices nets de 1,2 milliards \$US.

Les pratiques de gouvernance affectent la façon dont les banques accroîtront leurs activités commerciales (Illieca, Norden et Udell, 2009). Plusieurs grandes banques commerciales ont ajouté à leur cœur de métier d'intermédiation financière, des activités plus complexes comme la titrisation. Ceci les a incités à des prises de risque excessives qui ont augmenté le niveau du risque systémique et accru les difficultés et l'instabilité financière et provoqué la crise financière de 2008. Depuis, les banques ont été soumises à une réglementation plus forte et ont dû abandonné leurs activités de titrisation, ce qui a eu pour effet secondaire d'augmenter la volatilité des produits financiers.

D'un point de vue général, on pourrait faire la distinction entre trois types de base de produits et de mécanismes de gestion des risques islamiques: Premièrement, ceux qui sont formellement normalisés, comme l'Accord-cadre ISDA¹ / IIFM² Ta'Hawwut (Hedging); deuxièmement, des méthodes de gestion des risques directement fondées sur les modes et règles de financement islamiques bien reconnus; et troisièmement, la possibilité d'utiliser des mécanismes officiellement conformes à la charia pour reproduire les produits de gestion des risques et les profils de risque conventionnels.

Durant leur courte période d'existence, les banques islamiques ont opéré relativement bien. Une étude récente consacrée à la performance des banques islamiques montre que celles-ci sont convenablement capitalisées, rentables et stables. En outre ce papier indique que les banques islamiques se sont non seulement développé plus vite que leurs rivales conventionnelles, mais elles les ont dépassées en termes d'autres critères. En moyenne, les banques islamiques ont de meilleurs ratios de capital propre par rapport au total de l'actif et

¹ L'International Swaps and Derivatives Association ISDA est une organisation professionnelle regroupant des intervenants majeurs sur les marchés financiers dérivés de gré à gré, dont le but premier est de fournir des contrats standards de référence pour les transactions sur produits dérivés de gré à gré. Ce contrat type est appelé ISDA Master Agreement.

² L'accord-cadre Tahawwut (TMA) a été publié en association avec l'ISDA en mars 2010 et a marqué l'introduction de la première documentation normalisée à l'échelle mondiale pour les produits de couverture islamique OTC.

ont réussi à utiliser les ressources mobilisées mieux que les banques traditionnelles. Par ailleurs, les institutions financières islamiques ont réalisé des taux de rendement supérieurs à ceux des banques conventionnelles.

Par conséquent, force est de constater que la gestion des risques bancaires islamiques demeure, actuellement, confrontée à de nombreux défis dans le monde entier, défis que d'aucuns, notamment au Maroc, tentent de relever sans relâche.

i. Intérêt pratique et académique

Cette recherche a principalement deux buts : d'une part, éclairer les décideurs économiques et politiques sur l'exploration des déterminants des risques sur les financements participatifs puisque c'est une finance encore jeune au Maroc et évaluer l'efficacité des mécanismes de contrôle de la politique d'octroi des crédits dans les banques et, d'autre part, implanter une gestion des risques plus efficace respectant les normes internationales. En outre, nous allons effectuer une analyse critique du secteur bancaire marocain aussi sincère que réaliste.

Ces caractéristiques s'inscrivent dans une stratégie bancaire tenant compte de l'innovation dans la gestion financière, de la concurrence, et des objectifs fixés. Bien que notre étude ne s'intéresse qu'aux banques et fenêtres participatives elle peut être généralisée à l'ensemble des banques opérant dans les pays du Maghreb. Elle permet également d'y puiser les mesures nécessaires d'amélioration de leurs secteurs bancaires et de promouvoir la stabilité de leur système financier.

Cotés objectifs cette thèse tentera d'atteindre les buts suivants :

- 1. Présentation détaillée des risques concernant chaque financement participative et les plans d'actions.**
- 2. La mise en lumière de quelques déterminants de performance des banques islamiques.**
- 3. Présentation de l'état des lieux réelle de la banque participative marocaine après trois ans de démarrage (Atouts, réglementation, défis et menaces pouvant servir à renforcer la croissance du Maroc).**

- 4. Éclairer les décideurs économiques et politiques sur l'exploration des déterminants des risques sur les financements participatifs puisque c'est une industrie encore jeune au Maroc.**
- 5. Évaluer l'efficacité des mécanismes de contrôle de la politique d'octroi des crédits dans les banques.**
- 6. Implanter une gestion des risques plus efficace respectant les normes internationales.**

ii.Problématique

La banque marocaine utilise des méthodes de gestion de risque standards comme sont convenus selon les normes prudentielles et opérationnelles internationales mais l'intégration du système des banques participatives conforme à la Chariâ Board nécessite une réadaptation du processus de contrôle et de mesure de risque spécifique à cette dernière. Dans ce contexte nous avons émis plusieurs hypothèses dans le but de mettre en évidence le degré d'impact du Risk management sur la performance de la banque participative.

Question principale : Quel 'est le degré d'impact du Risk management sur la performance de la banque participative?

Hypothèse 1 : Il y a des divergences entre les deux systèmes bancaires quant à la typologie des risques.

Hypothèse 2 : Le niveau de criticité des risques influence positivement la gestion des risques des banques participatives.

Hypothèse 2a : La criticité du risque crédit dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.

Hypothèse 2b : La criticité du risque marché dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.

Hypothèse 2c : La criticité du risque opérationnelle dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.

Hypothèse 2d : La criticité du risque liquidité dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.

Hypothèse 2e : La criticité du risque non-conformité dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.

Hypothèse 3 : La gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC) impactent positivement la gestion des risques bancaires.

Hypothèse 4 : Les déterminants internes de la banque influencent positivement la performance de la banque participative.

Hypothèse 4a : Le ratio de capital affecte positivement la performance des banques islamique.

Hypothèse 4b : Le ratio des prêts non performants NPL négativement la performance des banques islamiques.

Hypothèse 4c : La taille de la banque influence positivement la performance des banques islamiques.

Hypothèse 4d : Les prêts bancaires ont une influence positive sur les profits des banques participatives.

Hypothèse 4e : Les dépôts des banques influencent positivement leur performance.

Hypothèse 4f : Les dépenses de personnel ont une influence négative sur les bénéfices des banques participatives.

Hypothèse 5: les déterminants macro-économique de la banque influencent positivement la performance de la banque participative.

Hypothèse 5a: Le PIB influence positivement la performance des banques participatives.

Hypothèse 5b : L'inflation influence positivement la performance des participatives.

Hypothèse 6: la gestion des risques influence positivement la performance des banques participatives.

iii. Positionnement épistémologique et Méthodologique

Notre méthodologie se justifie par le choix de notre position épistémologique du terrain et de nos approches empiriques qualitatives et quantitatives. Nous nous inscrivons dans l'approche du « positivisme aménagé », pour répondre à notre objet de recherche. La revue de littérature montre que ce concept est influencé par différentes variables, contextes et aussi par les acteurs en échange. Autrement, afin d'apporter des réponses empiriques à notre question de recherche, nous avons opté pour une méthodologie mixte (qualitative et quantitative). Cette étude consiste à analyser l'impact de la gestion des risques sur la performance de la banque participative. Cette étude a été réalisée en deux principales étapes :

- La première a consisté en une étude exploratoire basée sur les entretiens avec les responsables et professionnelles du secteur bancaire pour analyser le dispositif de gestion des risques, les indicateurs et les instances de contrôle.
- La deuxième étape a porté sur une enquête auprès des banquiers et universitaire Marocains en vue de déterminer leur appréciation des risques en relation avec les financements participatifs, leur compréhension, motivations pour les produits alternatives, les déterminants de performance bancaire pour finalement validé les hypothèses avancé dans la partie exploratoire.

iv. Structure du document

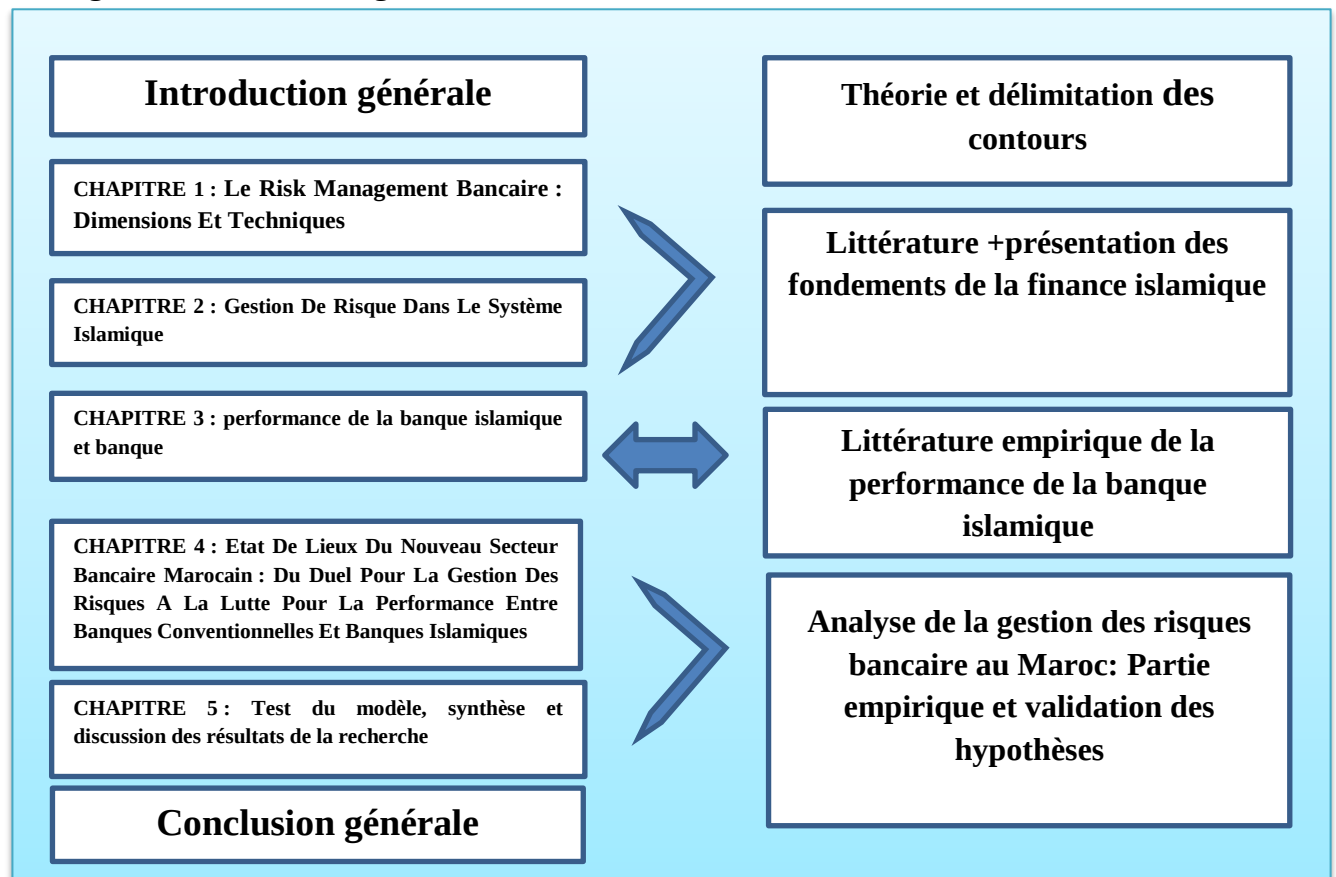
Pour mieux circonscrire notre recherche, nous allons emprunter la démarche suivante schématisée par la Figure 1 qui suit ;

Dans un premier temps, nous allons mener une étude approfondie nous discuterons les concepts de base relatifs aux risques et leur gestion telle que pratiquée dans le secteur financier conventionnel et islamique, il contiendra aussi des détails sur les différents processus de gestion des risques. Elle s'achève par identifier les techniques de gestion des risques, la réglementation prudentielle et opérationnelle. Dans un deuxième temps en explorera les déterminants de performance de la banque islamique.

Ensuite, et à la lumière de cette étude, on va vérifier l'impact de la gestion des risques sur la performance des banques à travers une étude exploratoire et empirique du secteur bancaire Marocain, nous présenterons les résultats de notre travail de recherche sur des questions de

gestion des risques dans les banques et fenêtres islamiques. L'étude concerne un échantillon de 381 réponses obtenu à travers un questionnaire envoyé de façon anonyme à des praticiens du secteur bancaire. Les résultats portent sur les perspectives des banquiers opérant dans les banques et fenêtres participatives à l'égard des risques, sur le processus de gestion de risques dans ces institutions et sur d'autres aspects concernant la performance financières islamiques, nous discuterons de certains aspects de gestion des risques du point de vue de la régulation. Basée, entre autres, sur les propositions du Comité de Bâle. Elle couvre, entre autres, des questions concernant les conditions relatives au capital de ces institutions et les différentes approches de gestion des différents risques les différents instruments et techniques utilisés pour atténuer les risques, nous avons présenté des propositions pour développer de nouvelles techniques. Certaines suggestions sont par ailleurs soumises aux bons soins des experts de la Chari'a pour délibération. La dernière section contient la conclusion et présente les implications en matière de politiques afin de développer une culture de gestion de risques dans les banques participatives marocaine.

Figure 1: Architecture générale de la thèse



Source : Conçue par l'auteur

CHAPITRE 1 : LE RISK MANAGEMENT BANCAIRE : DIMENSIONS ET TECHNIQUES

INTRODUCTION DU CHAPITRE 1

La gestion des risques est une fonction relativement nouvelle des banques. La naissance de la théorie financière est généralement liée aux travaux fondateurs de Bachelier.

Dans les années 1950 des chercheurs (Markowitz, Lintner, Sharpe, etc.) ont commencé à mener des recherches importantes sur le risque. Celles-ci ont conduit à la théorie moderne de la sélection de portefeuilles basée sur les modèles CAPM et APT. 1973 marque un tournant dans l'histoire financière pour deux raisons :

- La première consiste à créer le CBOE (Chicago Board Options Exchange) et à établir un mécanisme de chambre de compensation.
- La seconde est la parution de la très célèbre formule de Black et Scholes pour valoriser une option Européenne.

C'est le point de départ au développement intensif des recherches concernant la valorisation (Pricing) des produits dérivés. Durant les années 80 et 90, la mise en place de couverture (Hedging) de ces produits sensibilise les acteurs du marché au risque (perçue comme une variation du P&L, c'est-à-dire du résultat).

A la même période, de nouveaux outils statistiques sont mis en place dans les banques pour la sélection de la clientèle (crédit scoring). Ces outils concernent aussi bien le risque de défaillance (default/crédit risk) que les problèmes de tarification. L'Accord de Bale de 1988 impose aussi une nouvelle vision du risque, beaucoup plus réglementaire. La publication en 1994 de la méthodologie RiskMetrics par JP Morgan permet une diffusion très large des méthodes Value-at-Risk (VaR ou valeur en risque) aussi bien auprès des professionnels que des académiciens.

Lors des crises financières (crise mexicaine, crise russe, crise asiatique, etc.), la mise en place d'un prêteur en dernier ressort s'avère très coûteuse pour déjouer une crise systémique. De même, la défaillance d'un seul établissement financier peut conduire à une contagion aux autres établissements financiers à cause de la panique financière (Diamond et Dybvig [1983]). La mise en place d'une réglementation en matière des risques vise donc dans un premier temps à limiter le risque systémique, et dans un deuxième temps à éviter les défaillances individuelles des établissements financiers.

Dans ce chapitre, nous allons discuter des concepts des risques de base et les questions liées à

la gestion de ces risques. Après avoir défini et identifié les différents risques, nous décrivons le processus de gestion des risques. Ce processus est un système complet qui comprend la création d'un environnement approprié à la gestion des risques, le maintien d'une mesure efficace des risques, l'atténuation, la surveillance et l'établissement d'un mécanisme approprié de contrôle. Après avoir présentée l'idée de base du processus et du système de gestion des risques, nous discuterons des éléments essentiels liés au processus de gestion des risques spécifiques.

SECTION I : REPERE THEORIQUE DU RISQUE MANAGEMENT

1. Revue de littérature

Le risque peut menacer la survie de l'entreprise, sa compétitivité dans le secteur économique, sa situation financière, son image de marque, la qualité des produits, des services et le bien-être du personnel. Dans une économie de marché concurrentielle, « une entreprise qui, selon BECK et GIDDENS a peu d'appétit pour le risque, est peu susceptible de générer des profits », d'où la nécessité de les gérer, pas de les éliminer.

En effet, le monde des affaires est indissociable du risque. La gestion de l'incertitude est une priorité pour les entreprises de plus en plus exposées aux risques humains, commerciaux, économiques et politiques. Mondialisation et progrès technologiques, adaptation au changement et à l'incertitude... sont les enjeux de l'entreprise. Dans cette situation, les organisations doivent insister sur l'intégration des pratiques de gestion des risques afin qu'elles puissent faire face stratégiquement à l'incertitude et saisir les opportunités. Selon DIONNE et GARAND (2000), les principaux arguments donnés sur le plan théorique pour justifier le pourquoi d'une gestion des risques sont :

- **La maximisation de la valeur de l'entreprise ;**
- **La protection des gestionnaires riscophobes (qui ont de l'aversion pour le risque).**

MEULBROEK (2002), confirme que la gestion des risques a le potentiel de créer de la valeur en diminuant la probabilité qu'un risque se produise et l'ampleur de son impact en cas d'apparition.

La gestion des risques doit faire ainsi partie intégrante de l'activité de l'entreprise, car selon

ANTHONY et NIGEL (2002)³ « en procédant à l'évaluation et au contrôle de ces risques, les sociétés s'assurent de saisir toutes les opportunités existantes, de renforcer leur avantage concurrentiel et de passer moins de temps à éteindre les incendies ».

Toutefois, les premières recherches sur le risque en général et sur la gestion des risques en particulier se sont préoccupées de la relation entre le risque et la rentabilité. Ces recherches ont pris naissance dans la théorie financière. Mais depuis les années 70, elles ont regagné un nouveau champ autre que la finance, il s'agit du champ de la stratégie. **La plupart de ces recherches ont conclu une relation positive entre le risque et la rentabilité.**

BARTHÉLEMY (2011)⁴, avance quant à lui, trois éléments en faveur de la gestion globale des risques : l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, l'assurance de sa pérennité et le renforcement de son image. La gestion des risques « permet de remplacer une perception diffuse des vulnérabilités par une connaissance rationnelle ». Cette connaissance rationnelle permet d'optimiser le traitement des risques. Elle se concrétise grâce à un programme global et cohérent qui s'appuie sur des outils et des instruments d'identification et de traitement des risques. L'identification des risques dont la survenance pourra être catastrophique et leur traitement permet à l'entreprise de réduire sa vulnérabilité et par là assurer sa pérennité.

Concernant l'image, BARTHELEMY (2002)⁵ suppose que *« l'entreprise qui gère ses risques est une entreprise qui ne fonce pas dans le brouillard, mais qui sait à la fois se protéger des dangers qu'elle maîtrise mal, et analyser les impondérables de ses activités et de ses décisions pour mieux les contrôler. Elle est moins vulnérable que d'autres. Ses partenaires sont plus confiants. Son image est meilleure, car elle est plus pérenne et protège l'emploi de ses salariés ».*

Cependant, l'objectif de la gestion des risques ne doit pas seulement être d'éviter les pertes, mais d'utiliser plus judicieusement les opportunités de prise de risque pour créer de la

³ Carey, Anthony et Turnbull, Nigel. Plutôt prévenir que guérir. 2002. LES ECHOS. N° 18.246 du jeudi 28 septembre 2000. Disponible sur Internet: www.pwcglobal.com

⁴ Bernard Barthélémy, Philippe Courrèges, « Gestion des risques - Méthodes d'optimisation globale », 2e édition revue ,(2011).

⁵ Barthélémy, Bernard. *Gestion des Risques : Méthodes d'optimisation globale*. Paris, éditions des organisations, deuxième tirage, 2002.

valeur pour l'entreprise. Les managers qui connaissent les risques encourus et communiquent clairement leurs évaluations à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise sont plus susceptibles de trouver le meilleur équilibre entre risque et résultats. C'est une base importante pour créer de la valeur actionnariale / valeur partenariale.

La base théorique de la gestion des risques financiers provient principalement des travaux de Stulz. Ses premières recherches sur ce sujet ont pris l'aversion au risque des gestionnaires comme principe de base de l'établissement de la gestion des risques dans les banques. Par la suite, les travaux de Smith et Stulz (1985) ont trouvé certaines déficiences du marché qui peuvent prouver que la gestion des risques est de maximiser la valeur de l'entreprise. Ainsi, les résultats obtenus par ces auteurs ont produit une littérature importante sur les motivations de la couverture des risques financiers. Il s'agit notamment du coût de la détresse financière, de la convexité de la fonction fiscale et de l'imperfection du marché des capitaux. Afin de véritablement contribuer à la maximisation de la valeur de la firme, ces motivations doivent impliquer une optimisation non linéaire pour que le décideur économique se préoccupe de la variabilité des revenus (Santomero et Babbel 1997).

Ces pratiques fixent le niveau de prise de risque dans les établissements financiers « Dinc, 2005 ; Gorton et Rosen, 1995 ». De ce fait, la gestion du risque a incité les chercheurs à mettre en évidence la multiplicité des risques bancaires auxquels la banque s'expose, à savoir, les risques financiers dont le risque de crédit est le plus important « Caprio et al., 1998 ; Campbell, 2007 », les risques opérationnels, les risques d'exploitation et les risques accidentels « Greuning et Bratanovic, 2004 ».

Acharya et al (2009) font valoir qu'une gestion des risques, forte et indépendante, est nécessaire pour gérer efficacement les risques dans les banques.

On peut distinguer deux niveaux de gestion des risques bancaires « Lamarque, 2009 »⁶.

- Une macro-gestion, décrite par Oldfield et Santomero (1997) qui identifient trois modalités : la diversification de leur portefeuille d'actifs (crédits, titres), la couverture des risques par une politique d'assurance et le recours aux fonds propres de l'établissement ;

⁶ Gestion des risques : fondements théoriques et analyse critique, Amansou(2019) Assurance et gestion des risques ,86(2-8) 265

- Une micro-gestion qui définit les modalités de sélection des actifs et les modalités de contrôle du fonctionnement d'un établissement.

Concernant la gestion des risques financiers qui sont les risques traditionnels de l'activité bancaire et inhérents à son activité de base, le dispositif de gestion a deux dimensions : une dimension technique et une dimension organisationnelle et humaine combinées pour tenter d'aboutir à une sécurisation maximale. C'est dans cette deuxième dimension que le management joue un rôle clé. La crise financière actuelle a mis en évidence l'importance du contrôle des risques au niveau du conseil d'administration pour aider à assurer la sécurité et la solidité des grandes institutions financières, ainsi la mauvaise supervision des risques est largement perçue comme contribuant à la crise.

Un principe important en finance est qu'il existe un choix à opérer entre risque et rentabilité. Une espérance de rentabilité supérieure peut généralement être obtenue en acceptant une augmentation du risque. En théorie, les investissements sont indifférents au risque qui peut être diversifié. L'espérance de rentabilité exigée doit être liée au risque non diversifiable (ou risque systématique) auquel ils sont confrontés.

Pour les entreprises, les décisions d'investissement sont plus complexes ces derniers sont généralement moins bien diversifiées, et la pérennité de leur activité est un objectif important et légitime. Les décisions d'investissement et de financement doivent être prises dans le but de ne pas augmenter la probabilité de défaillance. L'une des raisons est que la défaillance engendre des coûts que l'on qualifie généralement de couts de faillite : ceux-ci sont en effet liés aux procédures de faillite et ont souvent pour conséquence de détruire de la valeur actionnariale au-delà de ce qui est attendu dans un monde parfait.

L'article séminal de Markowitz ⁷(1959) a montré que la sélection d'un portefeuille était un problème de maximisation des gains (anticipés) et de minimisation des risques. Les meilleurs gains anticipés d'un portefeuille (mesurés par leur moyenne) résultent d'une prise de risques conséquente. Ainsi, le véritable problème de l'investisseur résiderait dans le fait de trouver une combinaison optimale des gains par rapport aux risques. L'approche de Markowitz a

⁷ Markowitz, H.M. [1987], Mean-Variance Analyses in Portfolio Choice and Capital Markets, Basil Blackwell, Oxford.

cependant rencontré des problèmes d'ordre opérationnels lorsqu'on a affaire à un nombre assez large d'avoir dans le portefeuille, Vasylieva, N. (2020)⁸.

Le Modèle d'Evaluation des Actifs Financiers -MEDAF⁹ « *Capital Asset Pricing Model* –CAPM » de Sharpe (1964) a introduit les concepts de risque systématique et de risque résiduel.

La théorie de l'arbitrage « Arbitrage Pricing theory » proposée par Ross (1976) suggère qu'une multitude de facteurs affectent les gains anticipés d'un actif. Mais avant d'y parvenir, il faudra que la gestion de chacun des risques soit bien maîtrisée.

Les banques sont dans l'obligation de gérer leur risque de façon minutieuse. Les capitaux propres ne représentent généralement que 5% des actifs¹⁰, et les bénéfices après impôt seulement 1%. Des pertes importantes sur les activités de marché, une récession économique accompagnée d'une hausse des faillites ou d'autres événements imprévus, peuvent avoir des conséquences désastreuses pour ces institutions financières. Dans ce contexte, le régulateur est de plus attentif à l'adéquation entre les fonds propres d'une banque et les risques auxquels elle fait face.

Deux approches sont généralement mises en place par les banques pour gérer leurs risques. La décomposition des risques consiste à gérer un risque indépendamment des autres, et l'agrégation se fonde sur la notion de diversification afin de les réduire. Le risque de crédit a longtemps été géré sur le principe de l'agrégation. Cependant, grâce aux dérivés de crédit, ce risque peut aussi être géré sur la base de la décomposition.

Les crises financières de ces dernières années ont révélé l'importance de la problématique de la gestion des risques, de la couverture et des produits dérivés. Notons que la littérature est relativement abondante sur ce sujet, même si les spécialistes discernent quelques références-clés (dont : Khan et Ahmed, 2003 ; Akkizidis et Khandelwal, 2008 ; Mahlknecht, 2010) pour la gestion des risques bancaires islamiques.

⁸ Vasylieva, N. (2020) "Application of Markowitz Portfolio Theory to Producing the World Major Field Crops", AGRIS on-line Papers in Economics and Informatics, Vol. 12, No. 4, pp. 123-131.

⁹ Zainul Kisman and Shintabelle Restiyanita, M. The validity of Capital Asset Pricing Model (CAPM) and Arbitrage Pricing Theory (APT) in Predicting the Return of Stocks in Indonesia Stock Exchange', American Journal of Economics, Finance and Management, 1.3 (2015), 184-189.

¹⁰ The New Basel Capital Accord — Consultative Document, Basle Committee on Banking Supervision, January 2001

À la fin des années 1980, la grande volatilité des marchés a incité les grandes banques d'investissement américaines à mettre en place des départements de gestion des risques « Field, 2003 ». JP Morgan¹¹ a développé les deux modèles de gestion des risques internes les plus connus, soit « RiskMetrics » pour le risque de marché en 1992 et « CreditMetrics » pour le risque de crédit en 1997.

Ces deux modèles ont mis en valeur les idées de mesurer les risques sous forme de portefeuille, en tenant compte de leurs dépendances, et d'utiliser la valeur à risque pour quantifier le risque agrégé des portefeuilles. La publication du modèle RiskMetrics a permis une diffusion très large de la mesure du risque Value-at-Risk (VaR ou valeur à risque), aussi bien auprès des professionnels que des académiques. Elle a été importée des assureurs qui utilisent une mesure de risque similaire pour calculer leurs pertes maximales.

Scaillet (2003), Emese Lazar; Shuyuan Qi (2021) ont défini la VaR¹² étant la valeur maximale qu'un portefeuille ou une entreprise peut perdre durant une période de temps donnée à un degré de confiance choisi. Cette mesure permet aussi de mesurer le capital optimal requis pour protéger les entreprises ou les portefeuilles contre les pertes anticipées et non anticipées.

Il y a une différence entre la mesure du risque et la gestion du risque. Alors la mesure du risque traite des aspects quantitatifs d'exposition aux risques, la gestion des risques concerne «le processus global poursuivi par une institution financière pour définir sa stratégie, identifier les risques auxquels elle s'expose, quantifier ces risques, comprendre et contrôler la nature des risques qu'elle est appelée à faire face » (Cumming et Hirtle 2001, p.3).

On note que les recherches dans le domaine de gestion de risque ne s'arrêtent pas à ce niveau. Plusieurs développements ont été soulevés à travers la littérature répondent aux différents changements perçus dans l'environnement.

¹¹ « J.P. Morgan Chase & Co. - Company Profile, Information, Business Description, History, Background Information on J.P. Morgan Chase & Co. », Reference for business, 2016

¹² Emese Lazar; Shuyuan Qi, « Risque de modèle sur le marché de gré à gré, Les liens d'auteur ouvrent le panneau de superposition » Revue Européenne de Recherche Opérationnelle, (2021).

Tableau 1 : Principales dates historiques de développement de gestion des risques

1730	Premières contrats futures sur le prix du riz au Japon
1864	Premiers contrats futures sur les produits agricoles au chicagots borad of trade
1900	Thèse de louis Bachelier « théorie de la spéculation » mouvement brownian
1932	Premier numéro du journal of risk and insurance
1946	Premier numéro du journal of finance
1952	Parution de l'article Portfolio Slection de Markowitz
1961-1966	Treynor, Sharpe, Linter et Mossin développement le modèle CAPM
1972	Contrats futures sur les devises par le Chicago Mercantile Exchange
1973	Formules de valorisation d'une option de blach et scholes et de merton
1974	Modèle de risque de défaut de merton
1977	Modèle de taux de Vasicek et extensien par Cox,Ingersoll et Ross(1985)
1980-1990	Option exotiques ; swap options et des dérivés sur les actions
1980-1982	Premier contrats OTC sous forme de swaps : swap de devises et swap de taux d'intérêt.
1985	Création de la Swap dealers Association, qui a établi des normes d'échange OTC
1987	Premier département de gestion des risques dans une banque (Merril lyneh
1988	Bâle I
Fin années 1980	La valeur à risque (VaR) et le calcul du capital optimal

1992	Article de Heath, Jarrow et Morton sur la structure à terme dans l'économetrie
1992	Gestion intégrée des risques (integrated Risk Management)
1992	RiskMetrics (J.P.Morgan)
1997	CréditMetrics (J.P.Morgan)
1994-1995	Premières faillites associées au mauvais usage (ou spéculation) des produits dérivés : Procter and Gamble (manufacturier, dérivés de taux, 1994), Orange County (fonds de gestion, dérivés sur titres financiers, 1994) et Barings (contrats à terme, 1995)
1997-1998	Crises asiatique, russe et le défaut de LTCM
2001	Faillite d'Enron (principe de gouvernance de l'OCDE)
2002	Nouvelles règles de gouvernance Sarbanes-Oxley et du NYSE
2004	Bâle II
2007	Crise financière
2009	Solvency II
2010	Bâle III

Source: Conçue par L'auteur

2. Les risques majeurs de l'activité bancaire

2.1. Conception du risque bancaire

Le risque est une exposition à un **danger potentiel**, inhérent à une situation ou une activité, ce danger bien identifié est associé à un événement ou une série d'événements, parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire.

En finance, le risque se définit comme étant l'incertitude sur la valeur future d'une donnée actuelle (actif financier). Il correspond à une possibilité de perte monétaire due à une incertitude que l'on peut quantifier.

De nos jours, la finance est devenue largement une industrie de transformation des anticipations des revenus et des risques en instruments dont le prix peut être négocié sur des marchés ou auprès d'institutions internationales.

Cela permet le transfert des risques à ceux disposés à les prendre (contre des revenus espérés), la compensation des risques inverses (exemple le risque de change d'un importateur est inverse de celui d'un exportateur, le risque de taux d'un prêteur est inverse de celui d'un emprunteur) et la diversification des risques.

Les principales sources du risque bancaire¹³ sont de nature interne et externe :

- La première source externe du risque externe du risque bancaire est constituée par l'environnement économique et la seconde par les régulateurs bancaires nationaux (Bank Al Maghrib) et internationaux (comité de bête).
- Pour les sources internes sont d'ordre organisationnel ou liées à la qualité du personnel de la banque.

De cela apparaît l'importance de la gestion des risques bancaires qui fait partie des travaux à la charge des responsables financiers des établissements bancaires les plus

¹³ Mark Laycok, Risk Management at the Top: A Guide to Risk and its Governance in Financial Institutions (John Wiley & Sons, 2014). P25

complexes. Afin de simplifier les analyses et la projection à court, à moyen ou à long terme de cas à risque, l'utilisation d'un logiciel spécifique peut être d'une aide précieuse.

La gestion des risques bancaires concerne quatre principales procédures à savoir le crédit, le marché, la liquidation et les opérations courantes. En effet, les conséquences des circonstances jugées comme dangereuses relatives à ces démarches peuvent être catastrophiques pour la banque.

- Le risque lié au crédit doit être envisagé par la banque qui doit alors analyser le niveau de menace que représentent les clients ou les autres acteurs financés qui se retrouveraient dans l'impossibilité de respecter leurs engagements.
- Les risques liés aux opérations sont ceux représentés par les éventuels vices de procédure, d'erreurs de la part des agents de la banque ou des clients ou de tout événement extérieur bref, de toutes les situations qui pourraient entraîner des pertes ou des sanctions à l'encontre de la banque.
- Les risques de marché englobent les menaces liées aux fluctuations des éléments qui régissent les marchés financiers à l'instar des taux généraux des crédits ou des taux de change. La perte de valeur des instruments financiers est également un des facteurs de risque à considérer.
- Enfin, le risque de liquidité concerne les situations qui pourraient empêcher la banque de faire face à ses échéances de trésorerie.

La gestion des risques devrait obéir à une démarche structurée il repose sur quatre approches¹⁴ possibles :

- L'évitement : ne pas s'exposer quand c'est possible au risque concerné. Cette stratégie consiste généralement à s'interdire de développer une activité dans certains pays ou avec certains clients, ou à céder l'actif ou le passif porteur de risque. Ainsi certaines banques ont pu céder des portefeuilles entiers pour sortir de leur bilan des risques de contrepartie ;
- L'auto couverture qui consiste (en apparence) à ne rien faire ;

¹⁴ Thierry RONCALLI « Handbook of Financial Risk Management » Avril 2020 Série de mathématiques financières Chapman & Hall/CRC, p85

- La fixation dès aujourd'hui du prix ou des taux d'une opération qui se déroulera dans le futur. L'entreprise ne peut alors plus bénéficier d'une évolution favorable à ses intérêts du prix ou du taux dans le futur.
- L'assurance : externaliser le risque en payant d'une façon ou d'une autre une prime à un tiers qui prendra alors à sa charge ce risque s'il se matérialise.

2.2. Cartographie des risques bancaires classiques

La cartographie des risques consiste en un tableau de bord prospectif global des principales sources de risques du système financier. Celle-ci est élaborée autour d'un ensemble d'indicateurs macro prudentiels visant à identifier les risques avérés ou latents que ce soit au niveau des marchés financiers, des institutions ou des secteurs des entreprises et des ménages.

L'appréciation des indicateurs de la cartographie des risques¹⁵ est effectuée à travers l'attribution de scores, sur une échelle de 1 à 5, croissante en fonction du risque. Elle prend en considération, également, l'évolution prévisionnelle attendue de certains indicateurs afin de conférer à l'analyse une dimension prospective.

- Pilier risque macroéconomique : ce pilier regroupe les risques induits par les facteurs économiques d'ensemble susceptibles d'affecter les institutions financières et les marchés financiers.
- Pilier des risques liés aux conditions monétaires et financières : ce pilier regroupe les risques liés à une surchauffe du crédit, un excès de liquidité bancaire ou à une situation où les banques ne sont pas en mesure de financer l'économie à un coût raisonnable.
- Pilier risque immobilier : ce pilier regroupe les risques induits par l'évolution des prix des actifs immobiliers et du marché du crédit immobilier.
- Pilier risque de marché : ce pilier recouvre les risques de concentration ou de manque de profondeur des marchés de capitaux ainsi que les risques de dispersion ou de valorisation excessive.

¹⁵ <https://fr.hespress.com/194991-bam-publie-la-directive-relative-a-la-gestion-des-risques-financiers.html>

- Pilier risque de liquidité : ce pilier regroupe les risques de sous-liquidité bancaire et de pression sur le collatéral des banques.
- Pilier risque de crédit : ce pilier couvre le risque de défaut significatif des agents économiques non financiers – ménages, entreprises et souverain – susceptible de déséquilibrer les bilans bancaires.
- Pilier solidité des institutions financières : ce pilier couvre le risque que des institutions financières présentent des vulnérabilités à caractère systémique voire un risque de défaillance.
- Pilier risque de contagion : ce pilier correspond au risque que les difficultés potentielles au sein d'une institution financière ou d'une composante du secteur financier, **au Maroc** ou à l'échelle internationale, se propagent aux autres institutions financières ou aux autres composantes du secteur financier voire au secteur financier dans son ensemble.

Le métier de la banque comme toute activité à but lucratif implique la prise de dispositions risquées. L'inventaire des risques associés à l'activité bancaire fait état d'une variété de risques considérable. Des divergences existent néanmoins sur leur nature et leur étendue. Toutefois, au-delà des diversités d'appréciation, du périmètre restreint ou étendu que l'on entend donner à chaque type de risque, une tendance se dégage. La première phase de toutes les démarches actuelles de gestion et de suivi des risques bancaires consiste dans la délimitation précise de ces derniers et dans une définition claire de ces risques, commune et applicable à l'ensemble d'un établissement bancaire. Toute activité bancaire expose l'établissement à des risques stratégiques, des risques réputationnels, des risques financiers et des risques opérationnels. Afin d'apprécier et d'analyser chaque risque, le Risk manager et/ou l'auditeur bancaire procède à une estimation des risques inhérents (Voir schéma ci-dessous) à chaque domaine d'activité. Ces risques peuvent être classés en trois catégories ¹⁶:

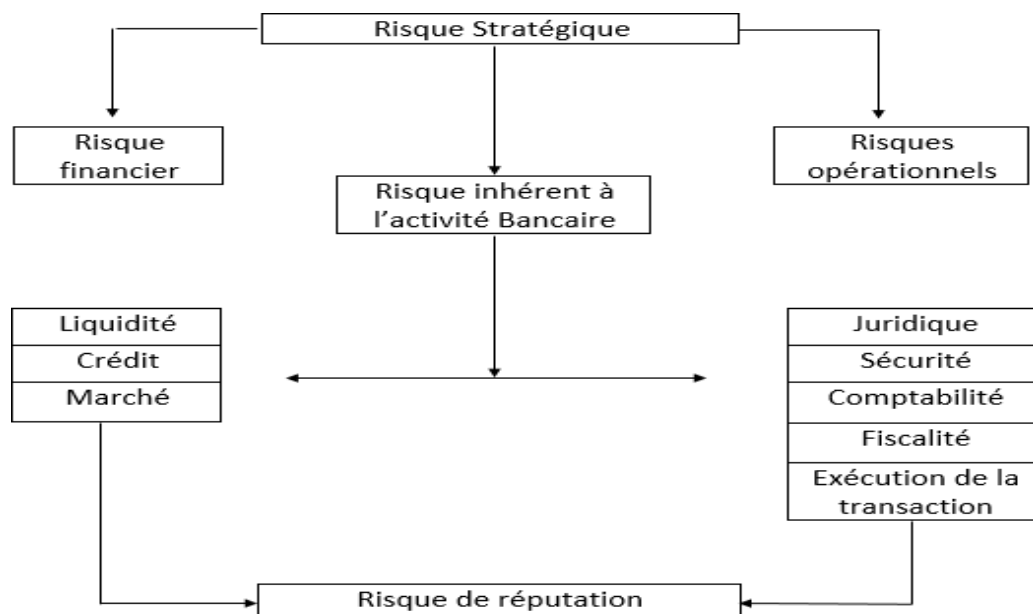
- **Les risques financiers** : découlant du marché (impact de la variation des prix), du défaut des contreparties (crédit) et de la liquidité (difficulté de la banque d'honorer ses engagements)
- **Les risques opérationnels** : qui ont leurs sources dans les risques que l'organisation, ses acteurs et l'environnement externe font courir à la banque. Ils intègrent les risques

¹⁶ <https://fr.hespress.com/194991-bam-publie-la-directive-relative-a-la-gestion-des-risques-financiers.html>

liés aux systèmes d'information, aux procédures, aux personnes et à l'environnement externe¹⁷.

- **Le risque de réputation** : découlant de tout événement susceptible d'entacher la réputation de la Banque ou de porter atteinte à la confiance qu'elle doit inspirer au public. Il se manifeste suite à une publicité ou un événement négatif ou à des erreurs de communication externe.

Figure 2 : Cartographie des risques bancaires



Source : Conçue par l'auteur

¹⁷ Michel Crouhy, Dan Galai, Robert Mark (2008); « L'essentiel de la gestion des risques », 2e édition

2.3. Les risques financiers

Un risque financier est un risque de perdre de l'argent suite à une opération financière (sur un actif financier) ou à une opération économique ayant une incidence financière (par exemple une vente à crédit ou en devises étrangères).¹⁸

Il existe de nombreux risques, certains sont spécifiques d'autres non, mais la grande majorité se classe dans les risques ci-dessous.

- Risques de Crédit
- Risque de liquidité
- Risque de Marché

Il se détermine comme l'impossibilité à un moment donné de faire face à des échéances trésorerie :

-Soit par ce que l'entreprise n'a plus d'actifs pouvant être transformés immédiatement en trésorerie mobilisable ;

-Soit par ce que, du fait d'une crise financière, il est très difficile de liquider des actifs sauf au prix très importants pertes de valeur ;

-Soit enfin parce qu'il est impossible de trouver des prêteurs, des banquiers ou des investisseurs qui accepte de confier des nouveaux fonds à l'entreprise, eux-mêmes en manquant ou ayant peur.¹⁹

2.3.1. Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le

¹⁸ Crouhy, M., D. Galai et R. Mark [2001], Risk Management, McGraw-Hill.

¹⁹ Bervax A, « la liquidité de marché et sa prise en compte dans la gestion des risques » revue de la stabilité financière mai 2006, n°8, page 67à83.

montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui sera recouvrée en cas défaut²⁰, le risque de crédit est défini aussi comme étant :

« Le risque résultant de l'incertitude qu'à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Très prosaïquement, il existe donc un risque pour la banque dès lors qu'elle se met en situation d'attendre une entrée de fonds de la part d'un client ou d'une contrepartie de marché »²¹.

Le risque de crédit est le risque que le débiteur ne réponde pas à son obligation initiale qui est de rembourser un crédit. En fait, dès que le client rend son compte débiteur, la banque est appelée à supporter un risque de crédit. Ce qui né du fait que la banque collecte des fonds auprès du public qu'elle doit être en mesure de restituer en tout temps ou selon les conditions de retrait fixées. Puisque les banques ne sont pas à l'abri des fluctuations économiques, elles doivent jauger les demandes de crédit avec minutie pour minimiser le risque de crédit.

Il faut noter que dans les affaires de crédit, les banques sont tenues de respecter « la règle d'or des banques ». Cette règle dite « principe de l'adossement » stipule que « Les banques financent les prêts à court terme avec des fonds à court terme et les prêts à long terme avec des passifs à long terme »²².

Dès lors que la banque dans ces transactions avec la clientèle ne prend pas en compte cette règle, elle doit faire attention à des risques notamment le risque de crédit qui se présente sous diverses forme de :

a. Risque de défaut

Cette forme de risque est associée à l'occurrence d'un défaut, caractérisée par l'incapacité de la contrepartie à assurer le paiement de ses échéances. Le comité de Bâle dans son second document consultatif, considère qu'un débiteur est en défaut lorsque l'un ou plusieurs évènements suivants sont constatés :

²⁰ Association pour le management des risques et des assurances pour l'entreprise, la cartographie : un outil de gestion des risques, 2010 P24-26

²¹ Association pour le management des risques et des assurances pour l'entreprise, la cartographie : un outil de gestion des risques, 2010 P35-37

²² John Hull; Christophe Godlewski; Maxime Merli (2013); « Gestion des risques et Institutions financières » ; 3e édition.

- L'emprunteur ne remboursera vraisemblablement pas en totalité ses dettes (principal, intérêts et commissions)
- La constatation d'une dette portant sur l'une de ses facilités : comptabilisation d'une perte, restructuration de détresse impliquant une réduction ou un rééchelonnement du principal, des intérêts ou des commissions.
- L'emprunteur est en défaut de paiement²³ depuis quatre-vingt-dix jours sur l'un de ses crédits.
- L'emprunteur est en faillite juridique.

b. Risque de dégradation de spread

Le spread de crédit est la prime de risque qui lui est associée. Sa valeur est déterminée en fonction du volume de risque encouru. Le risque de dégradation du spread est le risque de voir se dégrader la qualité de la contrepartie et donc l'accroissement de sa probabilité de défaut. Cela conduit à une hausse de sa prime de risque, d'où la baisse de la marge sur intérêts. Ce risque peut être mesuré d'une façon séparée pour chaque contrepartie ou globalement sur tout le portefeuille de crédit²⁴.

c. Risque de recouvrement

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de la créance qui sera récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

Par ailleurs, les risques de crédit sont souvent causés par des imperfections au niveau du management et du contrôle interne. C'est la raison pour laquelle un sous-comité de surveillance bancaire européen a mis en place un groupe de recherche concernant les principales causes de pertes engendrées par le « crédit Risk ». Cette étude a montré que la défaillance du

²³ Keizer B. (2011). La gestion des risques dans les banques. In : Revue d'économie financière, n°27, 1993. L'industrie bancaire. pp. 345

²⁴ Arnaud de Servigny, Ivan Zelenko ; Le risque de crédit - 4ème ; Nouveaux enjeux bancaires ; Management Sup, Dunod ; juin 2010

risque management conduisait à l'accroissement du risque crédit qui est à 75 % des cas, la cause des situations compromettantes vécues par le secteur bancaire.

d. Evaluation du risque de crédit

L'évaluation du risque de crédit²⁵ consiste à chercher une appréciation de la sensibilité au risque de crédit par le biais de nouvelles approches développées récemment. Il varie selon le client de la banque.

➤ Cas du particulier

Pour le cas du particulier²⁶, l'évaluation porte essentiellement sur la constitution du dossier, l'étude du dossier, l'étude des garanties et l'étude financière.

La constitution du dossier : Pour obtenir un prêt personnel (crédit à court terme), le client demande à la banque les imprimés relatifs à la demande du prêt personnel. Ces imprimés sont remplis par le client et portent des informations sur l'identité, l'état civil du client et éventuellement le nom du banquier chargé de la gestion du compte. Ces imprimés doivent être signés par le client, en plus de ces imprimés le client remet à la banque les trois derniers bulletins de salaires et enfin une lettre de demande de crédit manuscrite portant le montant du crédit sollicité qui doit accompagner le dossier de demande.

L'étude du dossier: Elle porte essentiellement sur :

- La capacité d'endettement du client : cette capacité se mesure par la détermination de la quotité saisissable du salaire, cette quotité saisissable est égale au tiers du salaire brut du client.
- Le niveau des engagements actuels du client à la banque : c'est-à-dire la banque dispose de l'état du compte du client qui lui permet d'apprécier le niveau de ces engagements actuels (avance en compte, découvert, autres petits crédits).
- L'étude des engagements du client au niveau de son employeur (les prêts internes obtenus au sein de son établissement.

²⁵ Thierry Roncalli , Antoine Frachot « La gestion des risques financiers» octobre 2009 ; 2e édition.

²⁶ Interview N°40 : journal interne du groupe BMCE, Janvier- Mars 2006, rubrique : grand Angle, page19

- L'étude des engagements au niveau des autres banques.

L'étude des garanties : Pour un crédit à court terme les garanties prises sont :

- Engagement de domiciliation : c'est un document établi en trois exemplaires par la banque, dans lequel le client demande à son employeur de virer obligatoirement son salaire dans son compte ouvert à la banque pendant toute la durée du remboursement du prêt, tout en précisant que ce virement est irrévocable sauf sur présentation d'une main levée de garantie. Ce document est contre signé par l'employeur qui conserve un exemplaire et transmet les autres à la banque.
- La caution salariale : (Co débiteurs) est accompagnée d'une domiciliation de salaire au même titre que le débiteur principal. Cette caution salariale est aussi contre signée par la banque et l'employeur du Co débiteur.

L'étude financière: Elle porte sur la capacité du client de faire face à ces engagements. Elle porte sur la base du salaire brute sur lequel il faut déterminer la quotité saisissable qui correspond au tiers du salaire brut multiplié par la durée du prêt doit être égale ou supérieure au montant du prêt majoré des frais financiers que sollicite le client (échéance mensuelle), et pour le crédit à long terme le banquier pour le risque de crédit il se base d'abord à la domiciliation du salaire du particulier ensuite sur l'hypothèque ou une promesse d'hypothèque ou un nantissement du droit d'usage à temps. D'où la décision d'accorder ou de rejeter le crédit à long terme (immobilier) se trouve sur la validité du titre de propriété, sur la durée du prêt bancaire et sur la quotité saisissable.

➤ **Cas de l'entreprise**²⁷

Une entreprise, pour solliciter un crédit bancaire²⁸, doit donner à la banque les moyens d'apprécier sa situation financière et l'opportunité de lui accorder le crédit. Le banquier doit s'assurer que le crédit demandé est nécessaire à la bonne marche de l'entreprise, qu'il ne sera pas détourné et qu'il pourra être remboursé et que le banquier a le moins de risque en engageant ses fonds dans cette activité. C'est pourquoi la banque est tenue d'effectuer :

²⁷ Interview N°40 :journal interne du groupe BMCE, Janvier- Mars 2006, rubrique : grand Angle, page19

²⁸ https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_annuel_gestion_de_risque_cdm_2018.

L'analyse financière traditionnelle : Elle consiste à faire une synthèse sur les données de l'entreprise qui sollicite le crédit. Cette analyse se fait à partir des trois derniers bilans, des trois derniers comptes résultat, et des trois derniers comptes d'exploitation. Les états financiers prévisionnels (bilan prévisionnel, compte d'exploitation prévisionnelle, planning de trésorerie prévisionnel, l'échéancier financier prévisionnel) et même éventuellement le rapport le plus récent du commissaire aux comptes de l'entreprise.²⁹

²⁹ https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_annuel_gestion_de_risque_cdm_2018.

2.3.2. *Le risque de marché*

Il se définit comme l'exposition de l'entreprise à une évolution défavorable des taux ou des prix. Il concerne les taux d'intérêts, les taux de changes les cours des matières premières ou des actions. Le risque de marché³⁰ est présent à différents niveaux, une position (un endettement, la perception dans le futur d'un flux de devises), une activité (achats facturés dans une devise autre que celle de la facturation des ventes...), un portefeuille (de titres de placement ou de participations...).

Il correspond à la baisse de valeur du portefeuille d'actifs (obligation, action...) détenu par la banque à la suite d'une évolution défavorable de la valeur des cours sur le marché, en d'autres termes ce risque provient de l'incertitude de gains résultant de changement dans les conditions du marché. Ce type de risque découle principalement de l'instabilité des paramètres du marché (taux d'intérêt, indices boursiers et taux de change), d'où l'effet des marchés volatils, de la libéralisation, et des nouvelles technologies sont accompagnés par un accroissement remarquable de risque de marché.

Le risque de marché ³¹ est défini comme étant le risque de pertes provenant des variations de la valeur au marché des positions en actions et en obligations au compte de négociation ainsi que des positions en devises et en denrées. Ces positions peuvent être au bilan ou hors bilan.

Évidemment, le risque comme tel ne survient que lorsque la fluctuation de la valeur marchande est dans la direction opposée à celle espérée ou souhaitée ce qui entraîne alors une perte. En effet, si un investisseur possède une position longue dans une action **activity based costing ou la méthode des coûts par activité (ABC)**, le risque est alors que le cours de cette action baisse.

³⁰ Association pour le management des risques et des assurances pour l'entreprise, la cartographie : un outil de gestion des risques, 2010 P28-29

³¹ Al-Tamimi , Hussein , (2007). Banks Risk Management : Comprehensive study of UAE notational and foreign banks , Vol.8, No. 4,394-409, 2007

a. Le risque de taux

Il est occasionné par des variations non anticipées des taux d'intérêt. De par leur rôle d'intermédiaires entre les agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement, les banques sont naturellement amenées à détenir des avoirs de maturité supérieure à celle de leurs engagements. Selon le degré d'exposition (différence entre la maturité des avoirs à taux fixes et des engagements à taux fixes ; et selon le caractère plus ou moins variable des taux d'intérêt, le risque de taux est plus ou moins important). De plus si ce risque peut être désormais couvert avec le développement d'instruments financiers à terme, il est l'un des rares à ne pouvoir être diversifié³².

b. Le risque de change

La spéculation sur le marché des changes, les opérations de prêts ou d'emprunts à plus ou moins long terme, stipulées en devises, sont d'autres facteurs qui peuvent accroître le risque de marché. De plus le risque de change dû aux opérations d'emprunts et de prêts en devises fait intervenir un risque de taux qui rend la maîtrise de ce dernier encore plus difficile. Sur le plan local, les banques marocaines ont une exposition aux risques de change limitée du fait que les banques ont des positions en devises qui se situent en dessous des limites prudentielles fixées par le cadre réglementaire.

c. Le risque de prix des actions et des matières premières

Il concerne la valorisation, par la valorisation, par les marchés des actifs détenus par la banque. Une perte pourrait être enregistrée par la banque en cas de dépréciation de la valeur de ses investissements. Ce risque est souvent présent lorsque la banque tient le rôle d'actionnaire ou de capital-risqueur ;

Le risque de prix des matières premières affecte la valeur et les flux financiers portant sur des matières premières.

32 Abraham, H., 2010, "Is management of risk sharing by banks a cause for bank runs?" South African Journal of Business Management, vol. 41, n°1, pp. 51-55.

2.3.3. *Le risque liquidité*

Le risque de liquidité est étroitement lié aux autres sources de risque notamment au risque de taux inhérent à l'activité de transformation de maturité exercée par essence par la banque. Le risque de liquidité s'entend comme le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. Il résulte de l'incapacité d'une banque de faire face à une réduction de son passif ou de financer un accroissement de son actif. Lorsqu'un établissement ne dispose pas d'une liquidité adéquate, il ne peut obtenir des fonds suffisants à un coût raisonnable, soit en augmentant son passif, soit en convertissant rapidement des actifs, ce qui affecte sa rentabilité. Dans des cas extrêmes, une liquidité insuffisante peut conduire à une situation d'insolvabilité.³³

Le risque de liquidité est lié à la possibilité de retraits massifs de fonds auprès de la banque de la part des déposants. Plus précisément, le risque survient lorsque ces retraits obligent la banque à obtenir ces fonds à un coût supérieur à la normale. Ces coûts liés sont suffisamment élevés, ils peuvent amener une banque à devenir insolvable. Toutefois, dans un marché des capitaux presque parfait véhiculant l'information sur le degré de solvabilité de la banque, la possibilité d'emprunter rend quasi inexistant ce passage de la solvabilité. A défaut, un prêteur en dernier ressort peut se substituer aux prêteurs imparfaitement informés sur le marché³⁴. L'exposition actuelle des banques marocaines au risque de liquidité est relativement limitée (exclusion faite bien évidemment des ex-OFS). Elles bénéficient à cet effet d'un financement quasiment gratuit constitué dans une large mesure de dépôts à vue (à très faible taux de rémunération). Les statistiques sur le comportement des dépôts et des crédits montrent effectivement que les ressources varient à la hausse selon une cadence plus forte que celle des emplois, d'où un excédent de liquidité que les banques jugent structurel compte tenu de :

- **La distribution de crédits de plus en plus verrouillée, ce qui limiterait l'octroi de crédits à des clients notés d'un niveau de risque élevé ;**
- **Le comportement positif des dépôts dont une partie considérable provient des**

³³ Modélisation Du Risque de Liquidité Et Méthodes de Quantification Appliquées Au Contrôle Stochastique Séquentiel Paul Gassiat, édition 2011, P152.

³⁴ Les banques du groupe crédit du nord « Rapport sur les risques » 2020. Pilier 3 - données au 31/12/2019.

marocains résidents à l'étranger (MRE).

La majeure partie des dépôts bancaires est d'une durée inférieure à un an. Les banques bénéficient toutefois de la stabilité de leurs dépôts à vue et ont une faible dépendance vis-à-vis de gros dépôts à terme institutionnels ou commerciaux. En plus de la forte proportion des dépôts à vue, l'autre particularité importante des dépôts des banques commerciales marocaines est que près du quart de ces dépôts provient des MRE. Le risque de liquidité associé à ces dépôts a été faible au cours des dernières années, la part des dépôts MRE dans l'ensemble des dépôts des banques est restée relativement stable au tour de 25 à 28%.³⁵

Néanmoins, vu que ces dépôts sont mobiles, ils représentent la source la plus importante du risque de liquidité du système bancaire marocain. Cette dépendance par rapport à cette manne d'argent est dangereuse, soulignent les analystes de S&P dans un récent rapport sur la solvabilité des banques nord-africaines. N'importe quelle variation radicale dans les tendances d'outre-mer de dépôt de liquidités représenterait une menace importante pour le secteur bancaire.

2.3.4. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnes et systèmes internes ou à des événements extérieures. La définitions inclut le risque juridique, mais exclut le risque stratégique et d'atteinte à la réputation. On peut le résumer ainsi :

Le risque lié au système d'information, le risque juridique, le risque lié aux processus, le risque des ressources humaines, le risque lié aux événements extérieurs, le risque de réputation, et le risque réglementaire.

³⁵ Armel, A.K., Abdoulaye, O., 2016. L'Impact de la Gestion des Risques Opérationnels sur la Performance des Entreprises non Financières. FFI 8–28

SECTION II : REVUE DE LITTERATURE, REGLEMENTATION PRUDENTIELLE DES RISQUES BANCAIRE

1. Les accords de Bâle I aux accords du bâle II

En 1988, le comité de Bâle³⁶, composé des gouverneurs banques centrales de treize pays de l'OCDE, publie les premiers accords de Bâle, ensemble de recommandations dont le pivot est la mise en place d'un ratio minimal de fonds propres par rapport à l'ensemble des crédits accordés, le ratio Cooke. Ainsi sont définies les notions de :

- Fonds propres réglementaires;
- L'ensemble des engagements de crédit.

Ces deux notions étant rigoureusement précisées par rapport à un système comptable (comptes concernés, pondérations éventuelles). Le rapport des deux valeurs ne doit alors pas être inférieur à 8 % dans les propositions des accords de Bâle. Il est à noter qu'il ne s'agit que de recommandations, charge à chaque État membre (et à tout autre État intéressé) de les transposer dans son droit propre.

Ainsi, en France, est appliqué depuis le 1er janvier 1993 le ratio de solvabilité européen (directive 89/647/CEE du 18 décembre 1989), traduit dans le droit français par le règlement 91-05 du Comité de la réglementation bancaire et financière et l'instruction 91-02 de la Commission bancaire. Les accords de Bâle sont actuellement appliqués dans plus d'une centaine de pays. La grande limite du ratio Cooke, et donc des réglementations issues des premiers accords de Bâle, est liée à la définition des engagements de crédit. La principale variable prise en compte était le montant du crédit distribué.

À la lumière de la théorie financière moderne, il apparaît qu'est négligée la dimension essentielle de la qualité de l'emprunteur, et donc du risque de crédit qu'il représente réellement.

³⁶ Emmanuelle Henniaux, Basel III recent developments, base 3 a risk management perspective 2011,pwc, may 2011.

Le comité de Bâle va donc proposer en 2004 un nouvel ensemble de recommandations, au terme duquel sera définie une mesure plus pertinente du risque de crédit, avec en particulier la prise en compte de la qualité de l'emprunteur, y compris par l'intermédiaire d'un système de notation interne propre à chaque établissement (dénommé IRB, internal rating based). Le nouveau ratio de solvabilité est le ratio McDonough.

Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois piliers (terme employé explicitement dans le texte des accords) :

- L'exigence de fonds propres (ratio de Solvabilité McDonough) ;
- La procédure de surveillance de la gestion des fonds propres ;
- La discipline du marché (transparence dans la communication des établissements).

Premier pilier : l'exigence de fonds propres

Comme indiqué ci-dessus, c'est le pilier qui nous intéresse le plus ; il affine l'accord de 1988 et cherche à rendre les fonds propres cohérents avec les risques réellement encourus par les établissements financiers. Parmi les nouveautés, signalons-la prise en compte des risques opérationnels (fraude et pannes de système) et des risques de marché, en complément du risque de crédit ou de contrepartie.

Nous passons ainsi d'un ratio Cooke³⁷ où :

Fonds propres de la banque > 8 % des risques de crédit

À un ratio McDonough où :

Fonds propres de la banque > 8 % des (risques de crédit (75 %) + de marché (5 %) + opérationnels (20 %))

De plus le calcul des risques de crédit se précise par une pondération plus fine des encours avec une prise en compte :

³⁷ Emmanuelle Henniaux, Basel III recent developments, base3 a risk management perspective 2011, pwc, may 2011.

- Du risque de défaut de la contrepartie (le client emprunteur) ;
- Du risque sur la ligne de crédit (type de crédit, durée, garantie) ;
- De l'encours.

Ces risques s'expriment par des probabilités :

- PD : probabilité de défaut de la contrepartie ;
- LGD : taux de perte en cas de défaut sur la ligne de crédit, qui s'applique sur l'encours à un an du client, l'EAD (exposition au moment du défaut).

Pour le risque de crédit, les banques peuvent employer différents mécanismes d'évaluation.

- La méthode dite « standard »³⁸ consiste à utiliser des systèmes de notation fournis par des organismes externes.
- Les méthodes plus sophistiquées (méthodes IRB pour internal rating based) avec la méthode dite « IRB-Fondation » et celle dite « IRB-Avancée »³⁹ impliquent des méthodologies internes et propres à l'établissement financier d'évaluation de cotes ou de notes, afin de peser le risque relatif du crédit. Ainsi, en méthode standard, les PD et LGD sont imposés par le régulateur (commission bancaire en France) soit directement pour la LGD, soit en imposant un organisme de notation (cotation BDF, Standard and Poor's...). En méthode « IRB fondation »⁴⁰, la banque estime sa PD, et le LGD reste imposé par le régulateur. En méthode « IRB avancée », la banque maîtrise toutes ses composantes.

Le choix de la méthode (plus ou moins complexe) permet à une banque d'identifier ses risques propres en fonction de sa gestion. Une banque qui voudrait être au plus près de sa réalité tendra vers le choix d'une méthode avancée. Mais en contrepartie, l'investissement est d'autant plus important. La détermination d'une LGD demande ainsi la gestion et

³⁸ Rachida Henni, De bale I à III : Les Principales Avancées Des Accords Prudentiels Pour Un Système Financier plus Résilient, Université de Montpllier, 2005.

³⁹ Ibidem

⁴⁰ Laurent Balthazar, From Basel 1 to Basel 3: The Integration of State-of-the-Art Risk Modeling in Banking Regulation (Springr, 2006).p58

l'historisation de plus de 150 données mensuelles sur un minimum de cinq ans sur chacun des crédits accordés.

Le calcul du risque de crédit est alors simple :

$$\text{RWA} = f(\text{PD} ; \text{LGD}) \times \text{EAD} \text{ où } f \text{ respecte une loi normale.}$$

Il se complète du calcul d'une perte attendue :

$$\text{EL} = \text{PD} \times \text{LGD} \times \text{EAD}$$

Fonds propres

$$\text{Dans le ratio} = \frac{\text{Risque de crédit} + \text{Risque opérationnel} + \text{Risque de marché}}{\text{Fonds propres}} > 8 \%$$

$$\text{Risque de crédit} + \text{Risque opérationnel} + \text{Risque de marché}$$

Deuxième pilier : la procédure de surveillance de la gestion des fonds propres⁴¹

Comme les stratégies des banques peuvent varier quant à la composition de l'actif et la prise de risques, les banques centrales auront plus de liberté dans l'établissement de normes face aux banques, pouvant hausser les exigences de capital là où elles le jugeront nécessaires...

Cette nécessité s'appliquera de deux façons :

- Validation des méthodes statistiques employées au pilier 1 (back testing) ;
 - Test de validité des fonds propres en cas de crise économique.
- a.** La banque devra prouver a posteriori la validité de ses méthodes définies a priori en fonction de ses données statistiques, et cela sur des périodes assez longues (5 à 7 ans). Elle devra en outre être capable de « tracer » l'origine de ses données.
- b.** La banque devra prouver que, sur ses segments de clientèle, ses fonds propres sont suffisants pour supporter une crise économique touchant l'un ou tous ces secteurs.
- La commission bancaire pourra en fonction de ces résultats imposer la nécessité de fonds propres supplémentaires.

⁴¹ Rachida Henni, De bale I à III : Les Principales Avancées Des Accords Prudentiels Pour Un Système Financier plus Résilient, Université de Montpplier, 2015.

-L'allocation des fonds propres dépend de la maîtrise des risques opérationnels.

-L'exigence en termes de fonds propres peut être basée sur trois méthodes.

Méthode de base (petits établissements bancaires) $K = \beta \times \text{PNB moyen des 3 dernières années}$

Avec K = exigence a minima en termes de fonds propres ;

$\beta = 15\%$ Approche standard.

La logique d'allocation des fonds propres dépend de la maîtrise des risques opérationnels par métier bancaire : $K = \beta_i \times \text{PNB}_i$ Les coefficients β_i ⁴² se détaillant de la façon suivante :

- B1 financement entreprise : 18 % ;
- B2 négoce et vente : 18 % ;
- B3 banque de détail : 12 % ;
- B4 banque commerciale : 15 % ;
- B5 paiement et règlement 18 % ;
- B6 fonction d'agents : 15 % ;
- B7 gestion d'actifs : 12 % ;
- B8 courtage de détail : 12 %.

AMA (Approche De Mesure Avancée) Cette approche est subordonnée aux exigences suivantes:

- Obligation d'existence de key risks indicators (KRI) ;
- Analyse par scénarii ;
- Existence d'une base incidente enregistrant la sinistralité interne à l'établissement bancaire.

⁴² Laurent Balthazar, From Basel 1 to Basel 3: The Integration of State-of-the-Art Risk Modeling in Banking Regulation (Springer, 2006).p74

Troisième pilier : la discipline de marché⁴³

Des règles de transparence sont établies quant à l'information mise à la disposition du public sur l'actif, les risques et leur gestion.

L'application de Bâle II est une puissante machine qui « formate » les données de gestion d'une banque. Ses conséquences sont de trois ordres au niveau du pilier 3 :

- Uniformisation des bonnes pratiques bancaires. Quelle que soit la banque et quelle que soit la réglementation qui la régit (droits nationaux), les pratiques doivent être transparentes et uniformisées ;
- Les bases mises en place pour ce calcul sont une puissante source de données de gestion, qui (enfin) réconcilient les vues risques, comptables et financières ;
- Transparence financière : les analystes trouveront enfin une lecture des portefeuilles de risque identique pour toute banque dans tout pays.

2. Les accords de Bâle III

L'accord de Bâle 3⁴⁴, annoncé le 7 décembre 2017, est l'aboutissement d'un effort réglementaire sans précédent, engagé dès 2009 et qui a été largement positif pour la stabilité financière. L'objectif de Bâle 3 est de rendre les institutions financières plus solides et plus résistantes face aux crises et de mettre fin au problème des institutions considérées comme trop grandes pour faire faillite et qui bénéficiaient implicitement d'une garantie de renflouement par les États.

Dès 2009, le Comité de Bâle avait publié une série d'amendements (« Bâle 2.5 ») au cadre international de supervision des banques en ciblant les activités de marché et la titrisation et, en 2010, le Comité avait largement revu le cadre prudentiel, avec les premiers accords dits de Bâle 3, qui ont renforcé la qualité et le niveau des fonds propres, introduit de nouvelles limites aux risques auxquels les banques sont exposées – avec un ratio de levier – par rapport au total de bilan et deux nouveaux ratios de liquidité.

⁴³ Ivana Valova, Basel II Approches for the calculation of the regulatory Capital for Operational Risk Financial Assets and Investing, 1, 2011,33-48

⁴⁴ Imam Wahyudi and others , Risk management for Islamic Banks: Recent Developments From Asia and the Middle East(John Wiley & Sons, 2015).p56

L'effet de ces réformes sur la solidité des banques a été largement positif, tant du point de vue de leur capacité à résister à un choc de liquidité, que du point de vue de leur solvabilité, le ratio de fonds propres ⁴⁵(Common Equity Tier 1 ou CET 1) des principales banques internationales ayant augmenté de 5 points de pourcentage depuis 2011, passant de 7,4 % fin 2011 à 12,3 % fin 2016. Quant aux principales banques françaises, leurs fonds propres ont plus que doublé depuis la crise, passant de 132 milliards d'euros en 2008 à 296 milliards d'euros en 2016.

Les règles adoptées le 7 décembre 2017 achèvent le travail entrepris en révisant les méthodes de calcul des risques pondérés. Les banques doivent respecter un ratio minimum de fonds propres au regard des risques qu'elles prennent, comme le risque de crédit, le risque opérationnel et les risques de marché. Depuis 2006 (et les accords de Bâle 2), les banques peuvent utiliser deux approches pour calculer leurs risques pondérés :

- Soit en évaluant le risque avec des méthodes dites standards, dont l'ensemble des paramètres sont définis par la réglementation. Elles ont l'avantage d'être simples mais elles ne sont pas adaptées pour bien prendre en compte la diversité des risques et des modèles économiques des banques ;
- Soit en utilisant des modèles internes qu'elles développent et qui permettent une prise en compte plus fine des risques et qui sont soumis à l'approbation et à une surveillance rigoureuse des superviseurs. L'objectif général de la révision de calcul des risques pondérés⁴⁶ est d'améliorer (i) la robustesse des résultats produits par les modèles internes qui ont le grand mérite de maintenir la sensibilité au risque et (ii) la pertinence des approches standards tout en respectant le cadre fixé par le G20 que cette réforme n'implique pas globalement une augmentation significative des exigences de fonds propres des banques.

L'accord de Bâle 3 maintient la sensibilité au risque permise par les modèles internes des banques et fixe un cadre réglementaire, approuvé à l'échelle internationale, qui sera appliqué partout de façon cohérente.

⁴⁵ Thapelo Seliane and Mokoatsi N sello, yhe Architecture of the basel Accords: perspectives on Evolition and adoption in the context for lesotho', W:P nO. WP NO. Wp à&/ 15, 2015

⁴⁶ John Hull (2012), Risk Management and Financial Institution, DCCXXXIII,P429

2.1. La révision des exigences en matière de risque de crédit

La granularité de l'approche standard d'évaluation du risque de crédit est nettement améliorée avec une plus grande sensibilité aux risques. Les modifications apportées sur les modèles internes vont permettre de réduire les différences non justifiées qu'ils peuvent produire, dès lors par exemple qu'il n'existe pas des données suffisantes. Ces ajustements maintiennent ainsi la variabilité des résultats quand celle-ci reflète des profils de risques différents et ils sont totalement compatibles avec le bon financement de l'économie française et européenne. En particulier, les nouvelles règles traitent désormais de manière aussi favorable les crédits immobiliers cautionnés (pratique largement répandue en France) que les crédits reposant sur des hypothèques. En outre, la capacité des banques à continuer à utiliser des modèles internes –sous le contrôle de leurs superviseurs- est une garantie de maintien de leurs règles de gestion actuelles fondées sur l'analyse de la capacité de remboursement des emprunteurs⁴⁷, plutôt que sur la nature et la valeur des biens financés, par nature plus volatiles.

2.2. La révision des exigences en matière de risque opérationnel

La réforme de la mesure du risque opérationnel conduit à retenir une nouvelle approche standard, plus développée et plus sensible aux risques, avec un niveau d'exigences revu afin de s'adapter aux évolutions observées de ce risque. Les modèles internes ne sont plus autorisés pour ce risque car ils se sont avérés trop peu robustes.

2.3. La révision des exigences en matière de risque de marché

Une revue des exigences en matière des risques de marché avait été publiée en janvier 2016 afin de mieux appréhender ces risques. Les travaux engagés depuis ont montré que des ajustements complémentaires étaient nécessaires pour permettre une mise en œuvre efficace dans les banques et pour ramener le niveau d'exigences à ce qui était initialement attendu. Dès lors, l'application de ces nouvelles règles –initialement prévue en 2019- est repoussée à

⁴⁷ Iman Wahyudi and others, Risk Management for Islamic Banks: Recent Developments from Asia and the Middle East (John Wiley & Sons; 2015). P148

2022 pour permettre de finaliser les travaux complémentaires et faire en sorte que ces règles fassent partie intégrante de l'accord de Bâle 3 et soient mis en œuvre, selon le nouveau calendrier, par l'ensemble des pays.

2.4. Un plancher en capital « output floor »

Le Comité de Bâle a introduit un plancher en capital, c'est-à-dire une limite aux résultats produits par l'utilisation des modèles internes en établissant une valeur plancher de 72,5% par rapport aux calculs produits par les approches standards. Ce plancher a pour objectif de limiter les écarts d'exigences en fonds propres, jugés trop importants, tout en préservant la sensibilité au risque du cadre global, ce qui est essentiel pour une gestion saine du risque par les banques.

2.5. Des délais de mise en œuvre

Les nouvelles règles s'appliqueront à partir de 2022 et le plancher en capital augmentera progressivement de 50 % en 2022 pour n'atteindre le niveau de 70 % qu'en 2026, et de 72,5 % qu'en 2027. Ces délais permettent que les augmentations éventuelles des exigences en capital puissent être couvertes dans la durée par des mises en réserve « normales » de résultats, sans nécessiter pour aucune banque française d'augmentation de capital dédiée.

SECTION III : LA GESTION DES RISQUES ET LES TECHNIQUES D'ATTENUATION

Plusieurs techniques de mesure et d'atténuation des risques ont été développées ces derniers temps. Certaines techniques sont utilisées pour l'atténuation de certains risques spécifiques alors que d'autres concernent le risque global de firme. Dans cette section, nous présenterons certaines techniques contemporaines utilisées par des institutions financières de grande réputation.

1. Gestion de risque crédit

Le risque de crédit est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de détérioration ou de défaillance de la contrepartie. Il résulte de la combinaison de 3 facteurs : le risque de contrepartie, le risque d'exposition et le risque de récupération (modèle dit CER).

1.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est caractérisé par la probabilité de défaillance du client relative à, principalement, 2 facteurs qui sont la qualité du débiteur (classe de risque ou notation) et la maturité du crédit.

Dans le nouvel accord Bâle II, chaque établissement aura le choix entre trois méthodes :

- La méthode Standard (notation externe) ;
- La méthode IRB Fondation (notation interne simple) ;
- La méthode IRB Avancée (notation interne complexe).

L'idée sous-jacente à la multiplicité des modèles d'évaluation du risque de crédit est d'inciter davantage les meilleures pratiques en matière de mesure et de contrôle de risque de crédit pour calculer au mieux les charges en fonds propres.

Les approches de mesure de crédit doivent être envisagées en tenant compte d'une dimension évolutive, en effet le comité de Bâle espère voir de nombreuses banques passer de l'approche standard à l'approche IRB simplifiée puis avancée.

En effet, les établissements de crédit auront donc globalement deux grandes options : soit laisser la responsabilité de la notation de leurs portefeuilles à des organismes de notation externes, soit chercher à élaborer en interne des systèmes de gestion des risques des contreparties pleinement adaptées à leurs natures d'activités.

1.1.1. Approche Standard

Cette approche, entrant en vigueur à partir du 1er janvier 2007, est fondée sur une classification des risques obtenus à partir de notations externes⁴⁸ (agences de notation, assureurs de crédit...).

La pondération des expositions est fonction des notations externes. Il existe différentes grilles de pondération selon les catégories d'emprunteurs. Les encours pondérés sont des encours nets de provisions spécifiques.

Sept catégories d'emprunteurs sont définies pour les grilles de pondération : souverains, entités du secteur public non gouvernemental, banques, entreprises, détail (retail), crédits hypothécaires garantis par de l'immobilier, crédits garantis par une hypothèque commerciale.

L'approche standardisée mènera à un niveau de couverture en capital similaire à Bâle I (8%), mais avec des changements importants : allocation de 2,8% (pondération de 35%) sur les prêts immobiliers au lieu de 4%.

La distinction entre pays de L'OCDE et non OCDE ne s'applique pas aux engagements souverains ou bancaires. Les engagements à moins d'un an ont un facteur de conversion de 20%⁴⁹ (au lieu de 0%).

Pour la détermination des pondérations par catégories d'emprunteurs, les banques doivent recourir à des "notateurs externes". Six critères d'éligibilité sont recensés pour la reconnaissance de ces agences de notation externes par le régulateur national : objectivité, indépendance, accès international et transparence, publication, ressources et crédibilité.

⁴⁸ Laurent Balthazar, From Basel 1 to Basel 3: The Integration of State-of-the-Art Risk Modeling in Banking Regulation (2015).

⁴⁹ Ibidem , 61

Tableau 2 : Notations externes

Catégorie de contrepartie	Notation						
		AAA à BB-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Moins de B-	Non noté
États et banques multilatérales de développement		0%	20%	50%	100%	150%	100%
Banques		20%	50%	100%	100%	150%	100%
Sociétés		20%	50%	100%	100%	150%	100%
Détail	Immobilier						40%
	Autres						75%

Source : *Quantitative Impact Study n°3 : Octobre 2002 p91*

La Banque des Règlements Internationaux (2001) a suggéré que la fiabilité des agences de notations est un élément crucial et fondamental pour l'efficacité de l'approche standardisée de mesure du risque de crédit. Aussi, les régulateurs du marché financier doivent certifier l'évaluation externe du risque de crédit.

Roy, V. P. (2005) simule le capital réglementaire des banques de l'Union Européenne selon l'approche standardisée de mesure de risque de crédit pour les combinaisons possibles de notations externes (ECAI), *Moody's*, *S&P* et *Fitch rating*, et ce en reposant sur la simulation Monte-Carlo. Il trouve des différences significatives du capital réglementaire pour ces trois agences de notations, mais ces divergences n'excédant pas 6% du minimum du capital réglementaire.

1.1.2. Approche Notations Internes (Internal Ratings Based)

Selon cette approche, entrant en vigueur à partir du 1er janvier 2007, la banque utilise ses ratings internes et estime la probabilité de défaut correspondant à chaque emprunteur. Les

régulateurs fournissent toutes les autres informations permettant de calculer le niveau de capital réglementaire requis (taux de recouvrement standard, maturité standard...).

A cet effet, pour générer le niveau du capital réglementaire sous IRB50, les banques appliquent une formule mathématique à leurs estimations des risques :

$$\text{Fonds propres réglementaires} = f(PD, LGD, M) \cdot EAD \cdot 8\%$$

- La Probabilité de Défaut (*Probability of Default : PD*) : la *PD* est une notion orientée "emprunteur". Exprimée en pourcentage, elle correspond à la probabilité qu'une contrepartie soit défaillante sur un horizon de douze mois.
- La Perte en Cas de Défaut (*Loss Given Default : LGD*) : la *LGD* est une notion orientée "transaction", les pertes étant généralement dépendantes des caractéristiques de financement (caractéristiques de l'emprunteur, caractère subordonné du crédit, garanties reçues, etc...). Exprimée en pourcentage, elle correspond au taux de perte constaté en cas de défaillance.
- Exposition Au défaut (*Exposure At Default : EAD*) : la *EAD* correspond à l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.
- Le Défaut se manifeste par un impayé supérieur à 90 jours ou une incapacité de l'emprunteur à honorer les échéances prévues en nominal, intérêts, frais annexes (un rééchelonnement des prêts, un provisionnement constaté sur l'encours, une cessation de paiement, une liquidation judiciaire).

⁵⁰ Laurent Balthazar, From Basel 1 to Basel 3: The Integration of State-of-the-Art Risk Modeling in Banking Regulation (2015).

Selon cette approche, la banque doit évaluer elle-même la probabilité de défaut (*PD*) associée à une catégorie d'emprunteur et se fonder sur les éléments fournis par les autorités de contrôle pour l'estimation des autres éléments de risques.

L'approche basée sur la notation interne ou IRB proposée par le comité de Bâle constitue un élément important dans le sens où les banques auront une approche statistique de leurs risques afin d'établir une segmentation de l'ensemble des risques de crédits en portefeuilles homogènes. Cette approche a pour fin de faire passer la mesure du capital réglementaire d'un calcul arithmétique (ratio *Cooke*) à un calcul probabiliste (ratio *McDonough*).

Selon une étude d'impact menée par la commission bancaire, les exigences en fonds propres relatives seraient inférieures de 2,5% pour les banques adoptant l'approche Notation Interne Simple et de 5% pour celles optant pour l'approche Notation Interne Complexe par rapport à l'utilisation de la méthode standard révisée.

1.1.3. Méthode IRB avancée

Le comité a également défini une approche avancée, entrant en vigueur à partir du 1er janvier 2008, déclinaison de la précédente, dans laquelle les banques fournissent leurs propres estimations pour tous les paramètres de risque : la probabilité de défaut ; la perte en cas de défaillance ("*Loss Given Default*" *LGD*)⁵¹, l'exposition en cas de défaillance ("*Exposure At Default*" *EAD*) sous réserve de respecter les exigences des autorités de surveillance.

Cette méthode est destinée aux grandes banques ayant des systèmes de gestion des risques bien élaborés et des données historiques.

⁵¹ Laurent Balthazar, From Basel 1 to Basel 3: The Integration of State-of-the-Art Risk Modeling in Banking Regulation (juillet 2021).

1.1.4. Choix de la méthode d'estimation

Le choix de la méthode de notation interne constitue une opportunité pour les banques. En effet, le nouvel accord de Bâle incite les établissements à mener une réflexion dynamique sur l'emploi de leur capital afin de piloter de façon globale leurs activités en intégrant le coût de risque. Mais, il faut remarquer que le comité a laissé le choix aux banques et à l'autorité de contrôle et ceci en fonction des choix stratégiques de chaque entité. La complexité des méthodes varie en fonction des processus de détermination des paramètres. En effet, la méthode standard⁵² basée sur des notations externes est très simple, par contre, la marge de liberté par rapport à l'allocation de capital est faible : il s'agit d'une relation inverse entre simplicité de la méthode et marge de latitude par rapport à l'allocation des ressources.

Tableau 3 : Les approches d'estimation du risque de crédit

	Méthode Standard	Méthode Notation Interne	Méthode Notation Interne
		Approche fondation	Approche Avancée
Paramètres	Pondérations fixées à partir de notations externes	PD estimation interne Les autres non	Estimations internes PD, LGD, READ, EL
Simplicité de la méthode	Élevée	Moyenne	Faible
Marge de latitude par rapport à l'allocation de capital	Faible	Moyenne	Élevée

Source : *LGB Finance*, (2002) : « Bâle II : comment concilier pragmatisme et efficacité dans la mise en œuvre des recommandations ».

⁵² <https://www.lafinancepourtous.com/consultele> en avril 2020.

2. La Gestion du Risque Opérationnel

2.1. Méthodes de mesures

On distingue trois méthodes pour mesurer le risque opérationnel. En effet, il s'agit de trois options avec des exigences en fonds propres décroissantes en fonction de la sophistication de l'approche. Les banques peuvent passer de l'approche la plus simple à l'approche la plus complexe à mesure qu'elles développent des systèmes et des pratiques de mesure plus élaborés du risque opérationnel.

2.2.1. Approche indicateur de base (BIA : Basic Indicator Approach)

C'est la méthode de mesure du risque opérationnel la plus simple. Le capital économique requis pour couvrir la perte en risque opérationnel est égal au Produit Net Bancaire (PNB) multiplié par un ratio forfaitaire " α ", fixé par le régulateur, qui varie entre 15% et 20%, généralement α prend la valeur de (15%)⁵³. Elle représente la relation entre l'exigence en fonds propres pour l'ensemble du secteur et l'indicateur pour l'ensemble du secteur.

$$FP_{RO} = \alpha \cdot PNB_{total}$$

Avec :

FP_{RO} = exigence en fonds propres pour le risque opérationnel

PNB_{total} est le produit annuel brut moyen sur les trois dernières années

2.2.2. Approche standard (SA : "Standardised Approach")

L'exigence est liée aux produits nets bancaires des métiers (8 lignes métiers) multipliés par des facteurs de pondérations (donnés par le régulateur) qui varient selon le métier.

$$K_{SA} = \sum_{i=1}^8 w_i \cdot PNB_i$$

⁵³ Hennani R. (Septembre 2016). L'évolution des Accords de Bâle : d'une approche microprudentielle à un cadre macroprudentiel. L'Actualité économique Volume 92, numéro 3.

Pour chaque ligne de métier (i), un indicateur d'exposition unique (PNB_i) est multiplié par un facteur de pondération (β_i) reflétant le risque lié à l'activité. Ainsi, la charge de capital est fixée d'une façon arbitraire sur le "*Gross Income*" de chaque ligne de métier pondéré par un coefficient bêta fixé dans le cadre de l'accord de Bâle. Le comité de Bâle a divisé les activités des banques en huit catégories à savoir : banque de financement des entreprises, banque de détail, banque commerciale⁵⁴, négociation et vente, gestion d'actifs, services d'agence, paiements et règlements et courtage de détail.

Tableau 4 : Analyse de calibration des Fonds propres exigés

Ligne de métier	$\hat{\alpha}_i$	$\hat{\alpha}$ médiane	$\hat{\alpha}$ proposé pour les PME de EL	Proportion de valeur de perte
Finance d'entreprise	$\hat{\alpha}_1$	13,1%	18%	7,4%
Négociation et vente	$\hat{\alpha}_2$	17,1%	18%	19,1%
Banque de détail	$\hat{\alpha}_3$	12,5%	12%	39,4%
Banque commerciale	$\hat{\alpha}_4$	13,2%	15%	22,9%
Paiements et règlements	$\hat{\alpha}_5$	20,8%	18%	4,8%
Agences et services de garde	$\hat{\alpha}_6$	17,4%	15%	2,2%
Gestion d'actifs	$\hat{\alpha}_7$	13,3%	12%	2,1%
Courtage de détail	$\hat{\alpha}_8$	11,3%	12%	2,1%
Moyenne		14,8%	15%	-

⁵⁴ Pardo, C., (2003) : « Quels outils pour une régulation efficace des risques opérationnels de la gestion pour compte de tiers », *Revue d'économie financière*, n°73.

Source : Pardo, C., (2003) : « Quels outils pour une régulation efficace des risques opérationnels de la gestion pour compte de tiers », *Revue d'économie financière*, n°73.

Bêta "â" représente une mesure approchée de la relation entre l'historique des pertes imputables au risque opérationnel sur une catégorie donnée et le montant agrégé du produit brut de cette catégorie d'activité. Le produit brut est mesuré par catégorie et non pour l'ensemble d'établissement. Ainsi, l'exigence globale en fonds propres représente la somme des exigences de fonds propres pour chacune des catégories des activités.

On peut conclure que des critères d'éligibilité sont à respecter pour l'application de cette méthode. Ils prennent en compte la qualité du système de gestion du risque et le suivi des données de pertes.

2.2.3. Approches de mesures avancées (AMA : *Advanced Measurement Approaches*)

C'est une approche plus complexe, réservée aux établissements bancaires les plus avancés et les plus exposés aux risques, permettant une optimisation des exigences en fonds propres. Le comité ne précise ni l'approche ni les hypothèses concernant le type de distribution utilisée pour modéliser la mesure du risque opérationnel⁵⁵.

Dans le cadre de l'approche des mesures avancées, la notion de risque prend toute son importance car il s'agira d'évaluer la perte potentielle dans 99,9 % des cas. Cette méthode, permettant moins d'exigences en fonds propres, doit respecter les critères suivants :

- Un critère général : l'approbation préalable de l'autorité de supervision.
- Des critères qualitatifs : une fonction " risque opérationnel" indépendante, une implication des dirigeants, un *reporting* régulier des expositions et des pertes, une documentation sur les contrôles et les procédures, des audits internes/externes.
- Des critères quantitatifs : processus de gestion et bases de données cohérents avec la définition du risque opérationnel, système d'information approprié, procédures en cas de

⁵⁵ Ivana Valova, Bsel II Approaches for the Calculation of the regulatory Capital for Operational Risk, Financial Assets and Investing,1, 2011,33.

changement de taille, revue périodique des méthodologies et paramètres.

La mesure du risque opérationnel est basée sur des modèles internes de l'établissement. On distingue 3 possibilités à savoir : l'approche de mesure interne (*IMA : Internal Measurement Approach*), les approches basées sur la modélisation des pertes (ou *LDA : Loss Distribution Approach*) et les approches basées sur un scoring des lignes de métier (*Scorecard Approach*).

Pour l'approche IMA, on distingue entre 8 lignes de métier i et 7 types d'évènements j .

Ainsi, les Fonds propres pour le risque opérationnel est :

$$FP_{RO} = \sum_{ij} \alpha_{ij} PE_{ij} EI_{ij} LGE_{ij}$$

Avec : α : un facteur de pondération

PE_{ij} : Probabilité de l'évènement j pour la ligne métier i

LGE_{ij} : Pertes moyenne en cas d'occurrence de l'évènement j

EI_{ij} : Indicateur d'exposition pour le métier i

Cette méthode considère que les pertes non anticipées sont en fonction des pertes anticipées. Aucune raison ne l'approuve, on peut déduire que c'est une approche extra réelle.

- **L'approche par distribution des pertes ou LDA** : il s'agit d'estimer la distribution des pertes pour chaque ligne de métier et type d'évènement (hypothèses sur la forme de la distribution ou simulation de type *Monte-Carlo*).
- **La valeur en risque (VaR)** de l'institution correspond ensuite aux fonds propres à allouer (horizon d'un an et intervalle de confiance de 99,9%).

Les approches par (*scoring*) : ce sont des approches qualitatives consistant à produire, pour chaque type de risque⁵⁶, une grille d'appréciation regroupant des indicateurs quantitatifs comme le taux de turn-over, le nombre d'opération,... et qualitatifs comme l'appréciation de la vitesse de changement d'une activité.

⁵⁶ John Hull (2012), Risk Management and Financial Institution, DCCXXXIII, P429

3. Gestion du risque de taux d'intérêt

Toute entreprise se caractérise par des besoins de financement à plus ou moins long terme, que ce soit pour financer des projets d'investissement ou simplement pour assurer son développement. Elle a ainsi recours à l'endettement soit auprès d'une banque, soit directement sur les marchés financiers à court terme ou obligataire, et se trouve alors exposée au risque de taux d'intérêt.

Les fluctuations des taux d'intérêt exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital. C'est paradoxalement un risque de taux dans la mesure où il se traduit pour l'investisseur par un coût effectif ou un manque à gagner en dépit du respect scrupuleux des engagements par l'émetteur.

3.1. Méthodes de mesure

On distingue trois techniques de mesure du risque de taux d'intérêt : la mesure de volume, la mesure de marge et la mesure de valeur.

3.1.1. *La mesure de volume : Gap et impasse*

L'objet de cette mesure est de déterminer l'assiette du risque de taux d'intérêt.

➤ **Démarche et outils**

La mesure du gap de taux procède d'une démarche en plusieurs étapes portant sur les emplois et ressources à taux variable sur une période donnée :

- D'abord, il faut recenser à l'actif comme au passif du bilan tous les postes à taux variable à refinancer, en prenant soin de le faire sur une même période de référence sinon la distinction fixe-variable perd son sens.
- Ensuite, on calcule pour chaque période le total des encours à refinancer à l'actif et au passif.

- Enfin, on calcule le gap de taux par différence algébrique entre les totaux à l'actif et les totaux au passif ($\text{gap} = \text{actif} - \text{passif}$) à taux variables. Pour affiner l'analyse on calculera aussi les gaps cumulés sur les différentes périodes. Notons que l'on peut calculer le gap par différence entre passifs et actifs ($\text{gap} = \text{passif} - \text{actif}$) à taux fixe. En faisant attention aux signes (plus ou moins) dans ses calculs, les deux méthodes conduisent le gestionnaire de risque aux mêmes conclusions.

En toute logique, il y a autant d'impasses que de taux de référence. Si l'on dispose de taux fortement corrélés avec un même taux de référence, on peut contourner cette difficulté en regroupant les lignes du bilan en encours dont les taux sont corrélés. Cela permet de calculer une seule impasse représentant le solde des encours indexés sur ce même taux. Rappelons enfin que l'on peut calculer le gap ou impasse en taux après financement en ajoutant algébriquement l'impasse en liquidité à l'impasse en taux avant financement.

Lorsqu'on a un excédent des ressources sur les emplois, la banque est dite sur-consolidée ou en position longue en taux et le gap ($\text{Emplois} - \text{Ressources}$) est négatif. Cet excédent de ressources doit être replacé sur le marché à un taux incertain. Si les taux baissent, c'est la rentabilité de la banque qui diminue car les ressources sont réinvesties à un taux inférieur à leur coût d'acquisition. C'est pourquoi un gap négatif est préjudiciable en cas de baisse des taux alors que cela devient une situation favorable en cas de hausse des taux.

Inversement, quand les emplois excèdent les ressources la banque est dite sous consolidée en taux ou en position courte et le gap ($\text{Emplois} - \text{Ressources}$) est positif. La banque est courte en ressources et doit se refinancer à un taux incertain. Si les taux baissent, elle se refinance à un coût inférieur aux taux client et sa rentabilité augmente de ce fait. C'est pourquoi un gap positif est favorable en situation baissière des taux pour la banque. Par contre en situation haussière des taux, ce gap positif devient défavorable, le refinancement se faisant à un coup supérieur au taux client.

Si le gap est nul, la banque est dite consolidée en taux car il y a adossement parfait entre ressources et emplois.

Le *risk manager* s'attellera donc à réduire autant que possible les gaps défavorables et surtout les mauvais gaps cumulés dans la mesure où ces derniers lui permettent de voir comment évoluent son gap et son exposition dans le temps.

3.1.2. La mesure de marge : sensibilité de la marge aux taux d'intérêt

Elle permet d'apprécier l'incidence de l'évolution des taux sur la marge de transformation et donc sur les résultats d'un établissement bancaire éclairant ainsi la décision du gestionnaire de risque, ce que la simple mesure du gap est insuffisante à faire. Par exemple, « le parfait adossement en taux des emplois et ressources garantit la stabilité de la marge de transformation dans le temps au niveau où elle s'est constituée initialement, mais cette marge peut avoir été figée à un niveau insuffisant, voire négatif ». La sensibilité de la marge aux fluctuations adverses des taux d'intérêt apporte donc plus de lumière à l'analyse du *Risk manager* et l'indicateur de mesure dont il dispose à cet effet est le *Earnings-At-Risk* (EAR) ; encore appelé *Income-At-Stake* (IAS) ou *Dollar-At-Risk* (DAR). Il mesure la dégradation en valeur absolue de la marge d'intérêt suite à une fluctuation adverse des taux d'intérêt.

Lorsque la variation des taux d'intérêt est connue avec précision on peut calculer l'EAR en posant :

$$\text{EAR} = |\text{gap}| \cdot \Delta \text{taux d'intérêt}$$

Lorsque la variation des taux d'intérêt n'est pas connue avec précision, on peut à partir de données historiques et pour un seuil de confiance donné, généralement 95%, estimer la volatilité de ces taux en situation normale c'est-à-dire en dehors des cas pires ou *stress scenarios*. Dans ce cas on calcule l'EAR en posant :

$$\text{EAR} = |\text{gap}| \cdot \Delta_{95\%} \text{taux d'intérêt.}$$

Il ressort de cette formule que lorsque le gap est nul, l'EAR est aussi nul. Il y a alors un adossement parfait en taux et la marge est immunisée contre les variations de taux. L'EAR étant mathématiquement calculé en valeur absolue, il ne faut perdre de vue pour autant qu'un gap (Emplois - Ressources) positif est défavorable en cas de hausse des taux si bien que la marge décroît avec la hausse des taux et elle se croît avec leur baisse. Inversement, un gap négatif représente une situation préoccupante en cas de baisse des taux car la marge se détériore alors qu'elle s'améliore si les taux croissent.

L'incidence de la variation des taux d'intérêt, mesurée par l'EAR, reste possible dans les cas de *stress scenarios* par la formule précédente pourvu que l'on puisse estimer, pour un seuil de confiance donné, ce que sera la volatilité des taux.

3.2. La mesure de valeur : VAN du bilan et sensibilité des fonds propres

Ce type de mesure fait généralement appel à l'utilisation de concepts mathématiques tels que la Valeur Actuelle Nette (VAN) ou la duration pour apprécier l'incidence des variations négatives des taux d'intérêt sur la valeur patrimoniale de la banque.

3.2.1. La sensibilité de la VAN et la duration

La VAN a pour objet de mesurer l'impact défavorable de la fluctuation des taux d'intérêt sur la valeur patrimoniale de la banque dans le cas d'une activité à taux fixe. Certains établissements disposent d'un important portefeuille obligataire ou de titres de créances négociables. Si la valeur de ces actifs est liée au taux du marché, l'établissement est exposé au risque de perte sur leur valeur de revente consécutivement à une hausse des taux d'intérêt. C'est donc une perte en capital et non une détérioration étalée dans le temps de la marge. Cette détérioration de la valeur patrimoniale est nulle à taux variables car dans un tel cas, la valeur des actifs est très voisine du pair malgré les variations de l'index de taux variable. En effet la fluctuation des taux variables se reporte directement sur la charge d'intérêt sans impacter véritablement sur le prix et donc sur le capital. Il n'y a alors qu'à taux fixe que le risque est réel.

Le **Risk manager**, soucieux de la liquidité de ses actifs et de la rentabilité de son activité devra, en appliquant la mesure de valeur, calculer puis comparer la VAN de l'actif et du passif de son bilan. Il tirera les conclusions suivantes :

- si $VAN \text{ de l'actif} < VAN \text{ du passif}$, alors il réalise une perte financière
- si $VAN \text{ de l'actif} > VAN \text{ du passif}$, alors il réalise une marge financière.

La détermination des VAN peut être couplée à celle de la sensibilité de la différence des VAN de l'actif et du passif à la variation des taux. La différence ($VAN \text{ Actif} - VAN \text{ Passif}$) est appelée VAN du bilan ou Situation Nette Actualisée (SNA) du bilan. La norme est que cette différence soit proche de zéro à tout instant. En partant du principe que l'immunisation d'un

bilan est obtenue lorsque les valeurs présentes de l'actif et du passif sont égales et lorsque la variation de l'actif est égale à celle du passif, la méthode de la VAN revient à calculer la duration de l'actif et celle du passif et espérer que ces deux durations soient égales. Sinon, on conclura que :

- si duration de l'actif > duration du passif : l'actif se déprécie plus vite que le passif en cas de hausse des taux d'intérêt. La VAN du bilan se dégradera donc avec cette hausse et s'améliorera en cas de baisse des taux d'intérêt.
- si duration de l'actif < duration du passif : l'actif se déprécie moins vite que le passif en cas d'augmentation des taux, donc la VAN du bilan s'améliorera avec la hausse des taux mais elle chutera avec une baisse des taux d'intérêt.

3.2.2. La sensibilité des fonds propres aux taux d'intérêt

Pour mesurer la sensibilité des fonds propres aux changements de taux d'intérêt, le gestionnaire de risque utilise comme instrument la duration. La duration d'un actif permet de calculer l'exposition au risque de la valeur de cet actif (Value-at-Risk ou VAR), c'est-à-dire la perte maximale attendue sur cet actif pour un seuil de confiance donné. On démontre que cette sensibilité à la variation des taux d'intérêt, toutes choses égales par ailleurs, est donnée par la formule :

$$\text{Sensibilité des Fonds Propres} = -(A/FP) \cdot [(DuA - DuD \cdot D/A)/(1 + t)] \cdot \ddot{A}t$$

Où

FP = Fonds Propres, A = actifs,

D = dépôts ou dette,

DuA = duration des actifs

DuD = duration des dettes,

$\ddot{A}$ = seuil de confiance,

t = taux d'intérêt.

Il ressort de cette formule, après quelques manipulations algébriques, que :

Sensibilité des Fonds Propres = -Levier.Gap de duration.Δt

La sensibilité des fonds propres aux taux d'intérêt est alors le produit de trois termes : le levier, le gap de duration entre les actifs et les dettes et enfin la variation des taux d'intérêt. Si la sensibilité est négative, alors les fonds propres se détérioreront avec une hausse des taux d'intérêt. Ils s'amélioreront avec une baisse des taux car la sensibilité devient positive dans ce cas.

3.3. Tableau comparatif des mesures du risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les avantages, inconvénients et l'objet des trois techniques de mesures précédemment décrites.

Tableau 5 : Comparatif des mesures du risque de taux d'intérêt

	Mesure de valeur	Mesure de marge	Mesure de volume
Objet	Mesurer l'incidence des risques financiers sur la valeur patrimoniale	Mesurer l'incidence des risques financiers sur la rentabilité	Mesurer l'assiette du risque
Avantages	Caractère synthétique Permet d'intégrer les instruments optionnels Proches des valeurs de marché (trading book) Utile pour une activité à taux fixe	Proches des notions comptables Visualisation de la chronique des flux	Facilité de mise en oeuvre Outil de décision Facilité de compréhension
Inconvénients	Difficulté de mise en oeuvre Eloigné des notions comptables complexité de la méthode du fait de son caractère trop synthétique	Intègre difficilement les options Mise en oeuvre délicate	N'intègre pas les instruments financiers optionnels Ne donne pas d'indication de l'incidence du risque sur la marge

Source : Pardo, C., (2003) : « Quels outils pour une régulation efficace des risques opérationnels de la gestion pour compte de tiers », *Revue d'économie financière*, n°73.

La lecture de ce tableau révèle que les mesures de volume, de marge et de valeur loin de s'exclure, sont complémentaires. Elles ne sauraient donc être utilisées séparément au risque de compromettre une analyse saine des risques auxquels la banque est confrontée de même que l'adoption de mesures adaptées pour leur couverture.

4. Gestion du risque change

Dans ce paragraphe nous traiterons des sources du risque de change, des techniques utilisées pour mesurer ce risque.

Le risque de change traduit le fait qu'une baisse de cours de change peut entraîner une perte de valeur d'avoirs libellés en devises étrangères. De même, la hausse des taux de change peut entraîner une hausse de valeur en monnaie nationale d'engagements libellés en devises étrangère sa mesure du risque de change.

Plusieurs facteurs, généralement macroéconomiques, peuvent être à l'origine du risque de change :

- Les variations des cours aussi bien sur le marché domestique qu'à l'étranger.
- Le volume et le sens des flux de marchandises et de capitaux dans un pays.
- Les événements politiques prévisibles et imprévisibles.
- Les anticipations des agents et les opérations spéculatives sur les devises.

Tous ces facteurs affectent les cours des devises et exposent de ce fait la banque à un risque de change lequel peut revêtir trois formes : il peut s'agir d'un risque de transaction, de traduction ou de consolidation. Généralement, on parle de risque de :

- **Transaction**, quand il y a une modification de la rentabilité des opérations libellées en devises du fait des fluctuations des taux de change
- **Traduction**, lorsqu'il s'agit pour un établissement de convertir, il s'agit dans ce cas de ramener dans les comptes sociaux les résultats générés par une activité en devise.
- **Consolidation**, lors de la consolidation des comptes d'un groupe ayant des filiales à l'étranger.

Les sources du risque de change étant précisées, quelles sont les techniques de mesure d'un tel risque.

➤ **Les techniques de mesure du risque de change**

A l'instar du risque de taux d'intérêt, on peut évaluer le risque de change par des mesures de volume, de marge et de valeur.

➤ **La mesure de marge**

Cette mesure permet d'apprécier, à travers la marge d'intérêt, l'impact des variations adverses du risque de change sur la rentabilité de la banque. En effet lorsqu'un établissement de crédit finance une opération dans une devise A en empruntant les ressources nécessaires à cette opération dans une devise B, Dubernet (1997) démontre que la marge réalisée (exprimée dans la devise B) par l'établissement au dénouement l'opération peut s'écrire :

$$Mb = Rb/Mb = (Ta - Tb) + (Co/Cn - 1) (1 + Ta)$$

Où

Mb = marge exprimée dans la devise B ;

Rb = résultat exprimé dans la devise B ;

Ta et Tb = taux d'intérêt respectifs des devises A et B ;

Co et Cn = cours d'achat respectifs au comptant et à terme de la devise B.

A l'analyse, cette formule montre que la marge réalisée est fonction et deux facteurs : le différentiel d'intérêt entre les deux devises (Ta - Tb) et la fluctuation des taux de change entre les deux devises (Co/Cn - 1) (1 + Ta).

➤ **La mesure de volume**

En calculant la position de change, courte ou longue, sur chaque devise puis la position de change totale, cette mesure donne une idée sur l'assiette du risque de change de la banque comme illustré dans le tableau ci-après :

Tableau 6: Les positions ouvertes en devises

Fin de mois	USD	GPB	CHF	EUR	JPY
Total des actifs immobilisés					
Total des dettes à long terme					
Position nette au comptant					
Engagement à terme décalé					
Filiales étrangère/opération					
Position nette sur produits dérivés					
Position nette ouverte effective après couverture					
Position nette ouverte maximale au cours du mois					

Source : Pardo, C., (2003) : « Quels outils pour une régulation efficace des risques opérationnels de la gestion pour compte de tiers », *Revue d'économie financière*, n°73.

Les éléments listés dans ce tableau⁵⁷ traduisent une démarche pour calculer la position nette ouverte sur les devises d'intervention d'une banque sur une période d'un mois, par exemple, en tenant compte à la fois des éléments de bilan et de hors bilan. En additionnant leurs valeurs absolues, on obtient la position nette ouverte totale.

➤ La mesure de valeur

La prise en compte des instruments financiers de bilan et de hors bilan et le calcul de leur VAN⁵⁸ permet d'apprécier la sensibilité de cette VAN aux fluctuations de taux de change d'une part et de taux d'intérêt d'autre part. En effet pour ces postes, des flux de capital (c'est-à-dire le principal) et d'intérêt ont toujours lieu à l'occasion des opérations sur devises. Les instruments de ce type de mesure ont été présentés au paragraphe précédent sur le risque de taux d'intérêt.

⁵⁷ <http://www.revue-banque.fr/banque-investissement-marches-gestion-actifs/article/2020-crise-opportunites-pour-regulation-des-marchés>.

⁵⁸ Daniel Karyotis : « La notation financière : une nouvelle approche du risque », Revue Banque éditeur, 2ème trimestre 2008

En définitive, face à la multiplicité des risques bancaire et leurs diversités, les banques se trouvent dans l'obligation de se protéger contre ces risques qui sont considéré comme une menace majeure pour les banques, d'où l'adoption des méthodes de gestion.

SECTION IV : LES METHODES DE GESTION DU RISQUE BANCAIRE

Les banques, en tant qu'entreprises, sont soumises aux risques. Toutefois, elles sont exposées à plus de formes de risques et la maîtrise de ceux-ci devient un défi important à relever.

L'idée de risque zéro est donc un concept loin de la réalité. Il y a toujours un risque résiduel après avoir couvert le risque principal. A cet effet, toute banque doit adopter une politique de gestion des différents risques découlant de son activité.

1. Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est depuis quelques années facilitée par la disponibilité de nouveaux produits financiers dérivés permettant une protection contre le risque de défaut, ou encore, une protection contre une augmentation des probabilités de défaut pouvant être mesurées par l'écart de crédit. Avant d'analyser les différents dérivés de crédit, nous définirons certains termes associés à la gestion du risque de crédit.

1.1. Défaut

Une dette sera considérée être en défaut au moment où une entreprise ne respecte pas les engagements quant au remboursement des intérêts (coupons) ou du capital d'une certaine dette. Le défaut peut donc être associé à une variable discrète. Une dette est ou n'est pas en défaut.

➤ **Écart de crédit (Crédit spread) :**

Prenons 2 obligations ayant exactement la même structure, c'est-à-dire, 2 obligations générant exactement les mêmes flux financiers. Une de ces obligations est émise par le gouvernement canadien (donc sans risque de crédit) et l'autre est émise par une entreprise privée. La différence entre le *taux de rendement exigé* (TRE) entre l'obligation canadienne et l'obligation corporative peut-être associée à la prime de risque de crédit de l'obligation corporative. L'écart de crédit est associé à une variable continue.

$$\text{Écart de crédit} = \text{TRE}_{\text{obligation corporative}} - \text{TRE}_{\text{obligation CDN}}$$

1.2. Les méthodes de gestion utilisées

➤ **Les options**

Que ce soit une option dont le sous-jacent est le prix d'une commodité, le prix d'une action ou la qualité de crédit d'une dette, ce type de contrat financier offre toujours la possibilité à l'acheteur d'exercer ou non l'option.

➤ **Les options sur l'écart de crédit**

Le sous-jacent d'une telle option sera l'écart de crédit entre une dette risquée et une dette non risquée (EC). L'exercice de cette option se fera si et seulement si l'écart de crédit est supérieur à l'écart de crédit préalablement fixé (E).

$$\text{Payoff} = \text{Durée} * \text{Valeur nominale de l'option} * \text{Max} [\text{EC} - \text{E} ; 0]$$

La valeur de cette option augmentera au fur et à mesure que l'écart de crédit s'accroîtra. À l'échéance si $\text{EC} > \text{E}$, l'acheteur exerce l'option et reçoit un paiement du vendeur. Il est donc possible de faire un profit sur une telle option malgré que la dette sous-jacente ne soit pas en défaut.

➤ **Option sur défaut**

Le vendeur de cette option devra payer à l'acheteur un certain montant (M) si la dette sous-jacente est en défaut. Si après l'échéance la dette n'est pas en défaut, l'option expire et n'est pas exercée.

Payoff défaut = M

Payoff pas de défaut = 0

2. Contrats à terme sur l'écart de crédit

Cet instrument est similaire à l'option sur écart de crédit, mais n'offre pas la possibilité d'exercer ou ne pas exercer l'option à maturité. À maturité l'acheteur recevra un montant d'argent si l'écart de crédit (EC) est plus élevé que celle définit au début du contrat (E) ($EC > E$). Au contraire l'acheteur devra payer un montant si l'écart est inférieur à celle préalablement définit ($EC < E$).

Payoff = Durée * Valeur nominale de du contrat à terme * $[EC - E]$

3. Crédit default swaps

Les CDS sont des contrats financiers bilatéraux entre acheteurs et vendeurs de protection. L'acheteur de protection verse une prime ; cette prime est constituée du taux LIBOR du marché plus une marge qui, elle, est appelée prime de CDS, exprimée en points de base (un centième d'un point de pourcentage) par an en fonction du montant notionnel de l'actif, au vendeur de protection qui promet de compenser ex post les pertes de l'actif de référence en cas d'événement de crédit.

Il s'agit d'une transaction non financée : sans obligation de mettre de côté des fonds pour garantir la transaction, le vendeur de protection reçoit des primes périodiques et augmente ses avoirs sans nul investissement en capital si aucun événement de crédit n'a lieu jusqu'à maturité du contrat. Dans le cas contraire, événement plus ou moins probable mais très coûteux, il est contraint de faire un paiement contingent, donc de fournir des fonds *ex post*. Il s'agit donc d'une exposition de hors bilan.

L'élaboration d'un contrat de CDS nécessite l'agrément des cocontractants sur plusieurs points.

➤ **L'actif de référence**

Ils doivent fixer l'actif de référence pour lequel la protection est envisagée. Il peut s'agir de pays souverains, d'institutions financières, ou toute autre entreprise qu'elle soit notée ou pas ; l'absence de notation et par conséquent le manque d'information affectent néanmoins la liquidité des CDS sur cet actif.

➤ **La valeur notionnelle, la maturité et le montant de la prime**

Sont également fixés la valeur notionnelle de l'actif, la maturité de la transaction qui est habituellement de 5 ans et le montant de la prime à verser par l'acheteur de protection.

➤ **Les événements de crédit**

Les cocontractants doivent se mettre d'accord sur une définition précise des événements de crédit afin d'éviter toute contestation ex post. Les défauts de la Russie en 1998 et de l'Argentine en 2002 ont en effet mis en évidence le manque de précision dans la documentation des contrats CDS ce qui constitue exactement un événement de crédit. A cet égard, l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA)⁵⁹ a poussé en avant une standardisation de la définition d'un événement de crédit. Un paiement contingent de la part du vendeur de protection est déclenché lorsqu'il y a faillite, défaut de paiement, moratoire (délai de paiement) ou restructuration (prolongement de la durée de remboursement).

Les CDS étant des contrats bilatéraux, les cocontractants ne sont pas obligés de se conformer à cette définition d'événements de crédit, et omettent effectivement souvent la restructuration qui ne constitue à proprement parler une perte de capitaux pour le prêteur. Les cocontractants doivent avoir fixé la compensation à payer par l'acheteur de protection s'il y a un événement de crédit.

➤ **Le paiement contingent**

Le vendeur peut souhaiter faire une compensation par espèces ou par règlement physique. Dans le premier cas, le paiement contingent équivaut à la différence entre la valeur nominale

⁵⁹ L'International Swaps and Derivatives Association ISDA est une organisation professionnelle regroupant des intervenants majeurs sur les marchés financiers dérivés de gré à gré, dont le but premier est de fournir des contrats standards de référence pour les transactions sur produits dérivés de gré à gré. Ce contrat type est appelé ISDA Master Agreement.

de l'actif et son prix de marché, dans le deuxième, le vendeur de protection paie le montant notionnel de l'actif et reçoit les titres touchés en contrepartie.

4. Risque de taux d'intérêt

Une fois le risque est identifié, les entreprises disposent de plusieurs modes de protection contre le risque de taux. On distingue les méthodes traditionnelles (couverture contractuelle, adossement et immunisation) et les méthodes qui font appel aux marchés financiers.

4.1. Les méthodes traditionnelles de gestion du risque de taux

La couverture contre le risque de taux peut tout d'abord être réalisée contractuellement en prenant en compte les possibilités de remboursement par anticipation des emprunts ou de renégociation des taux en cas d'évolution à la baisse des taux. Une seconde méthode classique de gestion du risque de taux consiste à procéder à des opérations d'adossement des emplois aux ressources. Il s'agit par exemple, de faire correspondre à un emprunt obligataire, des placements de même nature dont les flux monétaires permettront de compenser les sorties de trésoreries⁶⁰ engendrées par l'emprunt. La variation de valeur encourue sur la position au passif à la suite d'une baisse des taux sera ainsi compensée par une variation de valeur équivalente sur la position à l'actif constituée par le placement.

Enfin, la couverture contre le risque de taux peut s'opérer également par immunisation. Un placement est dit immuniser si le taux de rentabilité obtenu à la fin de l'horizon d'investissement est égal au taux actuariel initialement. Cette notion est transposable immédiatement au financement. On démontre qu'un placement est immunisé si sa durée est égale à l'horizon de placement de l'investisseur.

4.2. Contrats à terme ferme

Le principe de couverture du risque de taux par l'usage des contrats à terme ferme consiste à compenser les variations de valeurs subies sur une position au comptant, par les variations de valeur d'une position de sens contraire, constituée de contrats à terme. Ainsi,

⁶⁰ Bank for International Settlements "Basel Committee on Banking Supervision Basel III monitoring data for external research";December 2019.

l'endettement représentant une position comptant au passif, une diminution des taux engendre une perte pour l'entreprise qui se traduit par une augmentation de la valeur actualisée de la dette. Cette perte peut être éliminée par la constitution d'une position à terme symétrique à l'actif, et ce, par l'acquisition de contrats à terme qui s'apprécient lorsque les taux évoluent à la baisse. De la sorte, l'accroissement du coût de la dette est compensé par la plus-value réalisée sur le contrat à terme.

4.3. Terme à terme

Le terme à terme ou forward-forward résulte d'un accord entre une banque et une entreprise ayant pour objectif de fixer par avance le taux d'intérêt d'un placement ou d'un emprunt. C'est une technique qui permet au trésorier de fixer à l'avance le taux d'intérêt qui sera appliqué à une opération future de placement ou d'emprunt. Il implique un mouvement de fonds, c'est-à-dire un placement ou un emprunt réel auprès d'une banque.

4.4. Le forward rate agreement

Le contrat de FRA⁶¹ permet de garantir un taux d'intérêt en dissociant l'opération de couverture du risque, de l'opération de prêt ou d'emprunt. L'acheteur du contrat est supposé être emprunteur au taux du contrat et le vendeur prêteur.

Le FRA est un contrat qui permet de fixer le taux d'intérêt appliqué à une opération future de prêt ou d'emprunt. Le taux fixé est un taux de n'importe quelle maturité jusqu'à un an. C'est un instrument de hors bilan qui n'engendre pas de mouvements de fonds en dehors du versement du différentiel de taux. En effet, le contrat porte uniquement sur les taux d'intérêt, en aucun cas il n'y a prêt ou emprunt effectif à l'échéance du contrat. Par convention, un trésorier qui anticipe et craint une hausse des taux (cas d'un emprunteur) achète un FRA, celui qui anticipe et craint une baisse des taux vend un FRA.

⁶¹ Pardo, C., (2003) : « Quels outils pour une régulation efficace des risques opérationnels de la gestion pour compte de tiers », *Revue d'économie financière*, n°73p 170

Tableau 7 : Avantages et inconvénients du FRA

Avantages du FRA	Inconvénients du FRA
Instrument de hors bilan Produit sur mesure Facilité de montage Protection séparée du prêt ou de l'emprunt (pas d'impact sur les lignes de crédit)	Le taux d'intérêt est fixé définitivement

Source : Pardo, C., (2003) : « Quels outils pour une régulation efficace des risques opérationnels de la gestion pour compte de tiers », *Revue d'économie financière*, n°73p 170.

4.5. Les méthodes nouvelles de gestion du risque de taux

- a. **Les contrats swaps** est un contrat conclu entre deux parties qui s'engagent à changer une certaine somme d'argent suivant un échéancier précis. Ces sommes sont calculées de manière à représenter la différence entre les *cash-flows* résultant de deux opérations financières distinctes. Le swap revient donc à changer les *cash-flows* résultant d'une première opération financière. Les swaps de taux d'intérêt peuvent servir à spéculer, se protéger contre les variations défavorables du taux d'intérêt, ou effectuer de l'arbitrage, et notamment l'arbitrage financier, qui permet aux entreprises de se financer à un coût net inférieur à ce qu'elles pourraient obtenir sur le marché financier. Il est basé sur l'utilisation des forces inhérentes à chaque firme qui échange, via le swap de taux d'intérêt, son avantage comparatif.
- b. **Les options** : sont de tels instruments. Il s'agit de contrats qui permettent à l'acheteur, moyennant le versement d'une prime (premium) au vendeur, d'acheter (ou de vendre) à (ou avant) une date déterminée (dite date d'échéance de l'option) des actifs financiers (option sur cash) ou des *futures* sur de tels actifs (option sur *futures*)

à un prix fixé à l'avance, dit prix d'exercice⁶². Si, à la date d'échéance, l'acquéreur de l'option n'a pas effectué l'opération à laquelle le contrat passé avec le vendeur lui donne droit, il abandonne l'option. L'avantage des contrats optionnels par rapport aux contrats ferme est qu'ils permettent de se protéger contre le risque tout en ayant la possibilité de profiter d'une évolution favorable des taux. Dans le cas des options sur taux d'intérêt, l'actif sous-jacent est constitué par un titre d'emprunt. L'acheteur d'une option d'achat (d'une option de vente), en cas d'exercice acheté (vend) un emprunt au cours fixé que le vendeur s'engage à livrer (à recevoir). Ce type d'option permet ainsi de fixer un taux maximum pour un emprunt ou un taux minimum pour un placement.

Le recours aux options dans le but de s'assurer un taux sur une longue période est délicat du fait que les échéances maximales sont d'environ un an.

C'est la raison pour laquelle on a vu se développer d'autres contrats : les *caps*, les *floors* et les *collars* qui portent sur des échéances pouvant aller jusqu'à dix ans et représentent des contrats conditionnels négociés de gré à gré.

- c. **Le cap** : C'est un contrat établi entre deux parties pour une durée déterminée. Il mentionne un taux fixe et un montant qui servent de référence pour évaluer la somme à verser. A la fin de chaque mois, si le taux du marché, par exemple, le TMM est supérieur au taux fixe de référence, l'acheteur du cap reçoit une somme en fonction du différentiel de taux. A l'inverse, si le TMM est en dessous du taux fixe, il n'y a aucun versement. L'acquisition d'un cap permet ainsi de garantir un taux maximum d'emprunt. Le vendeur reçoit en contrepartie une somme fixe au début de chaque année, pendant la durée du contrat.
- d. **Les floors** : Un *floor* est une série d'options de prêt qui sert à se couvrir contre la baisse des taux. Ses principes sont symétriques à ceux du *cap*, puisqu'il permet à un prêteur de se protéger contre une baisse des taux sur une longue période, tout en ayant l'opportunité de bénéficier d'une hausse éventuelle. Cet instrument garantit un plancher de placement. Quand le niveau du taux de placement est supérieur au taux garanti, l'acheteur d'un *floor* exerce son option afin de recevoir le différentiel de taux du vendeur.

⁶² European Investment Bank Group Risk Management Disclosure Report 2016.

- e. Les collars :** Le *collar* (ou tunnel) complète efficacement la gamme des instruments des marchés de gré à gré en apportant à la fois le caractère d'assurance du *cap* et du *floor* et une réduction du coût de la prime. Il permet de garantir une fourchette de taux. C'est un contrat qui permet à son acheteur de se garantir une zone de taux d'intérêt, encadrée par un taux minimum et un taux maximum⁶³. L'achat de ce produit correspond à l'achat d'un *cap* et à la vente simultanée d'un *floor*, ce qui permet de réduire la prime versée. Sa vente correspond à l'achat d'un *floor* et la vente d'un *cap*. Les deux stratégies permettent d'assurer un taux d'intérêt compris entre un taux plancher et un taux plafond. Si le taux s'élève au-dessus du taux plancher. C'est pour cette raison que le prix d'un *collar* est inférieur à celui d'un *floor*. Il varie entre 0,1% et 1% par an selon la maturité et la largeur du tunnel.

5. La gestion du risque de change : Couvertures sur le physique ou traditionnelles

5.1. Le termaillage « leads and log »

C'est une technique qui consiste pour une entreprise à accélérer ou à retarder ses paiements en devises selon les prévisions et les évolutions de hausse ou de baisse des cours, en fonction bien évidemment de l'incidence éventuelle des agios. Boronad et al (1998). Cette technique, est relativement artisanale, semble toutefois être tombée en désuétude du fait des possibilités offertes par le marché des changes. Mais ceci n'empêche qu'elle permet la réduction de l'exposition au risque de changes. Simon (1997).

5.2. Le netting

Il tend à se développer puisqu'il s'agit d'organiser à l'échelon d'un groupe la compensation généralisée de toutes les créances, dettes et mouvement de fonds. Boronad et al (1998). Le principe du netting⁶⁴ est de procéder à une compensation multilatérale des positions des débitrices ou créditrices réciproques des différentes filiales d'un groupe multinational au

⁶³ <https://www.mckinsey.com/industries/financial-services/our-insights/adapting-to-a-new-normal-in-european-asset-management> 26 novembre 2019

⁶⁴ FRANKS J., MAYER C. et OXERA, « Risks and Regulation in European Asset Management: Is there a Role for Capital Requirements? », EAMA, Londres, janvier 2001.

moyen d'un centre de compensation localisé dans un pays acceptant ce type de procédure. Simon (1997).

La trésorerie générale débite et crédite chaque entreprise dans chaque pays en fonction de règles établies par avance, et aussi en fonction des cours de change et taux d'intérêt. Le solde, exposé au risque de change, est géré à l'échelon de l'établissement central. Boronad et al (1998). Le système de la compensation évite les doubles achats et ventes de devises. Il réduit considérablement les montants à couvrir et, par le fait même, l'importance des frais.

5.3. La couverture à terme

La couverture à terme se fait par le biais de contrat à terme. Ce type de contrat présente un risque symétrique : c'est-à-dire que chaque contrat partie à autant de chance que l'autre de gagner ou de perdre dans le future un même montant.

Il existe différentes sortes de contrat à terme⁶⁵ ayants des sous-jacents : taux d'intérêt, indice boursier, action, devise.

5.4. Contrats de change à terme (CAT)

Les contrats à terme sur devises, ayant pour sous-jacent l'ensemble des devises, permettent de fixer aujourd'hui un cours de change futur en fixant aussi la date de l'échange futur des devises, la nature et le cours de change futur, le montant de devises échangées. De Labaume et al (1999).

5.5. Contrats de change à terme à cours unique (CATU)

Ce type de contrat correspondant à un engagement réciproque d'acheter (ou de vendre), une certaine quantité de devises sur plusieurs futures à un cours unique prédéterminé le jour de la négociation a pour sous-jacent l'ensemble des devises. Le contrat de change à terme à cours unique est utilisé dans le cadre d'opérations à moyen et à long terme ; La différence entre le contrat de change à terme et le contrat de change à terme à cours unique réside dans le fait que ce dernier contient plusieurs dates d'échéance.

⁶⁵ CALOMIRIS C. et HERRING R., « The Regulation of Operational Risk in Investment Management Companies », in Perspective, ICI, Washington, septembre 2002

5.6. Change à terme à préavis

C'est un contrat qui permet de déterminer, dès la naissance du risque, cours de change à une date différée, inconnue lors de la mise en place du dossier. L'échéance n'est pas précise ; mais le cours est fixé.

5.7. L'avance en devises (AD)

L'avance en devises (AD) est une méthode de protection contre le risque de change, mais elle est également et simultanément une technique de financement du commerce international.

C'est ainsi que, toute entreprise résidente peut obtenir de tout établissement de crédit résident⁶⁶ ou non-résident tout prêt en toutes devises quelle que soit son échéance, la nature et la monnaie de libellé de l'opération financée (notamment importation et exportation). Prissert et al. (1998). L'avance en devises est dite aussi contrat de prêts et d'emprunt en devises :

A l'export : avance en devises exportation ou emprunt en devises,

A l'import : avance en devises importation ou prêt en devise.

6. Les nouveaux instruments de gestion des risques

6.1. Les options de changes

Une option de change est un contrat donnant à son acquéreur le droit d'acheter ou de vendre un montant déterminé de devises, jusqu'à une échéance convenue, à un cours fixé par avance, appelé pris d'exercice (strike price, striking price, exercice price). Le prix de l'action est appelé prime (premium). Il résulte de la confrontation en continue des ordres d'achat et de ventes présentées sur le marché.

6.1.1. Les options lookback

L'option Lookback est une option exotique dont la particularité est d'être dépendante du chemin parcouru par le sous-jacent. Ainsi elle procure à son détenteur le niveau le ***plus favorable pour lui atteint par le cours du sous-jacent sur une période de temps définie au***

⁶⁶ CALOMIRIS C. et HERRING R., « The Regulation of Operational Risk in Investment Management Companies », in Perspective, ICI, Washington, septembre 2002

départ. De Laubaume et al. (1999).

6.1.2. Les options asiatiques

Le détenteur d'une option standard du type européen déplore souvent la baisse brutale du cours de l'actif sous-jacent, lorsque celle-ci arrive à maturité. Il regrette alors de ne pas avoir pu verrouiller, durant la vie de l'option, des niveaux qu'il pourrait reprendre et moyenner avec le cours initial de l'actif. Les options « à moyenne », ou « asiatique » -car la première transaction sur ce type de produit eut lieu à Tokyo- sont nées de ce constat.

6.1.3. Les options sur options

Le sous-jacent est l'option sur action, l'indice boursier, l'obligation, la devise ou le taux.

Les options sur options, ou « compound options », confère à leur détenteur le droit d'acheter ou de vendre des options dont les caractéristiques ont été fixées au préalable. Cette option, dont le sous-jacent est une autre option, nécessite la fixation de deux strikes et deux maturités.

Remarquons que, d'une part, l'option sur option ne sera exercée que si la valeur de l'option sous-jacente est supérieure au premier prix d'exercice, et que d'autre part, l'échéance de l'option mère doit être plus courte que celle de l'option fille. De Laubaume et al (1999). Sont distingués quatre types d'options sur options :

- Le call sur call,
- Le call sur put,
- Le put sur call,
- Le put sur put,

6.2. Les produits bancaires « packages »

La plupart des grandes banques nationales se sont soucies de mettre à la portée des petites et moyennes entreprises des produits « composites » de gestion de risque de change parmi lesquels on peut citer : le Pack Hedge, le Forward Price Agreement, les Tunnels, le change à terme avec intéressement, le change à terme optimisé. Prissert et al (1998).

- **Le Pack Hedge :** Le Pack Hedge du CCF, le Budget terme du crédit lyonnais, ou Budget fixe d'CIC Paris représente une garantie gratuite d'un cours unique⁶⁷, sans contrainte d'échéance, pour toutes transactions (commerciale ou financière), sur des périodes qui s'étalent généralement sur les 6 à 12 mois à venir.

On peut contracter ce produit sur des périodes inférieures ou supérieures cette fourchette avec comme effet une baisse d'efficacité. Il s'adresse aux entreprises ayant un volume de flux de devises constant, permettant des prévisions de trésoreries sur lesquelles les banques vont garantir un cours.

L'exportateur s'engage à céder à la banque le montant des devises convenues dans le contrat, tandis que l'importateur s'engage à acheter un volume de devise prévu par contrat selon un échéancier précis, pendant une période considérée. En cas de non-respect de l'échéancier, le trésorier se verra obligé de réaliser soit une avance soit un placement en devises.

- **Le Forward Price Agreement :** Avec le Forward Price Agreement l'entreprise se garantit gratuitement un cours à terme égale au cours à terme normal, mais sans effectuer l'opération à terme. Ce produit est déconnectée de toute opération de trésorerie. Il permet de couvrir efficacement des flux en monnaie nationale liée au cours d'une devise.

Si à l'échéance, le cours garanti est plus favorable que le cours au comptant, la banque verse la différence et inversement. La principale limite du FPA réside dans le montant minimum d'intervention qui rend ce produit peu accessible aux petites et moyennes entreprises.

- **Les Tunnels :** Les tunnels sont des combinaisons simples d'options de change. On distingue les tunnels simples des tunnels améliorés adaptés à un besoin spécifique. Un tunnels simple, permet à l'entreprise de se garantir gratuitement une plage de cours autour du cours à terme, avec un minimum et un maximum. A l'échéance, l'opération de change se fait au cours du marché, si ce dernier est compris dans la limite maximum/minimum ou bien au cours minimum ou maximum si ce dernier est sorti de la limite. Toutefois, il y a de même un coût du fait d'une perte d'opportunité, lié à l'existence de l'option vendue. En effet, l'entreprise ne peut bénéficier de l'évolution

⁶⁷ Pascal Kerebel « management des risques » paris 2009, p107-110.

favorable d'une monnaie que dans la limite prévue. Le coût s'apprécie en fait en termes de taux de change garantis. Mais il est vrai qu'il n'apparaîtra clairement dans les comptes au contraire du paiement d'une prime.

- **Le change ou couverture à terme avec intéressement :** Le change ou couverture à terme avec intéressement créé par le crédit lyonnais en 1987, certaines banques ont développé des produits similaires tels que : accord de change à terme évolutif, futur gain, terme ouvert participatif, change à terme avec intéressement (CTI), ou change à terme à bonus.

Ces produits permettent aux entreprises de s'échanger à une date donnée des devises sur la base d'un cours plancher si on est vendeur ou d'un cours plafond si on est acheteur, ce cours étant fixé dès origine (2).

Ce contrat hybride, à mi-chemin entre le change à termes et l'option permet de garantir un cours à terme tout en en profitant dans une certaine limite, d'une évolution favorable des cours. De la baume et al. (1999).

- **Les swaps :** Un swap signifiant échange et une opération d'échange de flux d'intérêt et / ou de devises, portant sur un montant et une durée définit à l'avance.

La réalisation d'un swap correspond donc à la signature d'un contrat par lequel deux contre parties vont accepter de s'échanger des flux sur une période, donnée les obligations de l'une des parties étant contractuelle dépendantes de la réalisation des obligations de l'autre contrepartie. Le caractère conditionnel de cet échange permet de faire figurer cette transaction dans le hors bilan dans les comptes de bilan de chaque contrepartie. (1992).

Il existe plusieurs formes de swaps comme swaps de taux d'intérêt, swaps LIBOR, constant maturity swaps, swaps de devises. Or, on est dans la couverture contre le risque de change donc c'est les swaps de devises qui nous concernent.

On va s'intéresser essentiellement sur les swaps sur les devises, on distingue trois catégories de swaps sur devises⁶⁸ :

⁶⁸ Desmicht, François, Pratique de l'activité (Dunod, 2007) Pratique de l'activité Bancaire : Gestion Comptable, Commerciale, Informatique et Financière : Gestion des risques (Dunod, 2007)

- **Les swaps de devises fixe / variables**, dans lesquels l'une des contreparties paie des intérêts dans une devise sur la base d'un taux fixe, alors que l'autre paie les intérêts dans la seconde devise d'un taux variable.
- **Le swap de devises fixe / fixe**, dans lesquels les intérêts des deux branches du swap sont calculés sur la base d'un taux fixe.
- **Les swaps de devises variable / variable**, dans lesquels les intérêts sont indexés sur des références variables.

7. La gestion du risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels est le processus qui consiste à contrôler l'éventualité et la gravité potentielle d'un incident défavorable ; tel les fraudes ; les incidents et les pannes informatiques. Les banques sont exposées à ce risque et pour y remédier ils utilisent des méthodes de gestion qui leurs permettent de l'atténuer.

7.1. Les méthodes de gestion des risques opérationnels

Dans cette partie nous allons nous intéresser à quelques méthodes qui nous estimons les plus utilisées.

- **Contrôles internes** : Les contrôles internes correspondent à l'ensemble des ressources et procédures utilisées par les dirigeants pour contrôler efficacement les activités. Grâce à eux, la direction et le personnel peuvent être raisonnablement certains d'atteindre les objectifs. Ils aident à corriger les contradictions et à détecter les anomalies survenant entre les différents centres décisionnels (par exemple, les chefs d'agence) dotés de niveaux d'autonomie variés. Les contrôles internes doivent être préventifs, détectives, et correctifs.

Une gestion des risques opérationnels efficace est composée des :

- **Contrôles de prévention** : conçus pour éviter les incidents indésirables **avant** leur survenue.
- **Contrôles de détection** : conçus pour identifier les incidents indésirables lorsqu'ils

surviennent. Ils identifient les erreurs **après** qu'elles soient survenues.

- **Contrôles de correction** : conçus pour s'assurer que des mesures correctives sont prises en vue de réparer les incidents indésirables ou d'éviter qu'ils se renouvellent.

Les risques liés au manque d'information :

- **Incapacité à classer les risques par priorité** : Un élément clé du processus de gestion des risques est le classement par priorité. Cela peut se faire en utilisant une matrice pour classer les risques selon la possibilité qu'un événement arrivera (la fréquence) et une estimation du coût potentiel (l'impact). Le non disponibilité d'informations historiques rendra ce processus plus difficile.
- **Incapacité à détecter la fraude** : Si une fraude est commise dans une banque, son effet se constate le plus souvent sur la qualité de portefeuille⁶⁹. Si des informations à temps et exactes sur le portefeuille sont disponibles, la fraude liée aux déboursements et remboursements peut être détectée plus facilement.
- **Non-conformité avec les réglementations** : Sans des informations correctes et à temps, les rapports réglementaires seront inexacts ou incomplets.
- **Manque de contrôle sur les actifs** : Il est important de garder les registres d'entrée et sortie des fournitures de bureau, d'utilisation des véhicules, et de tenir un registre des immobilisations.
- **Non-conformité avec le budget** : Un système d'information financière doit comprendre une comparaison entre les résultats et le budget. Si un directeur n'est pas en mesure de vérifier la raison des écarts, une manipulation du système ne pourra pas être détectée.
- **Etats financiers inexacts** : Des procédures d'enregistrement et de comptabilité⁷⁰ imprécises ne créent pas seulement un environnement favorable aux activités frauduleuses, mais laissent les dirigeants et les parties prenantes avec les informations incorrectes pour la gestion de l'entreprise.
- **Audit interne et externe** : L'audit interne est une appréciation systématique et objective par les auditeurs internes des diverses activités et contrôles d'une institution. L'objectif d'un audit interne est de déterminer si les risques auxquels s'expose l'institution peuvent être identifiés en vérifiant si :

⁶⁹ Pascal Kerebel « management des risques » paris 2009, p114

⁷⁰ Vaughan, Emmett J, Risk Management (John Wiley & Sons, 9 juin 2020).

- Les informations financières et les données d'exploitation sont exactes et fiables.
- Les politiques et les procédures internes sont respectés.
- Les risques d'exploitation de l'institution sont identifiés et réduits au minimum.
- Les réglementations externes sont respectées.
- Des critères d'exploitation satisfaisants sont remplis.
- Les ressources sont utilisées de manière efficace et économique.
- Les objectifs de l'institution sont effectivement atteints.

Si une petite banque n'a pas l'argent lui permettant d'embaucher un auditeur interne à plein temps, la fonction d'audit interne peut être contractée à l'extérieur. Si les services d'une société sont requis, elle **ne doit pas** être la même que celle qui fait l'audit externe annuel. En combinant les deux, l'indépendance de l'audit externe sera mise en cause.

Un audit externe est un examen **formel et indépendant** des états financiers, registres, transactions, et opérations d'une structure par une partie externe en vue d'exprimer une opinion sur les états financiers des banques.

- Les avantages d'un audit externe pour une banque sont :
 - Donner de la crédibilité aux états financiers et autres rapports de gestion
 - Garantir la transparence sur l'utilisation des fonds des investisseurs
 - Identifier les faiblesses dans les contrôles internes et les systèmes
- Les termes de référence de l'auditeur externe :
 - Peuvent varier de façon significative entre les institutions.
 - Comprennent les objectifs spécifiques de la banque.

Un système de contrôle interne efficace est le mécanisme primaire pour identifier, mesurer, et atténuer les risques opérationnels.

Reporting : La comptabilité analytique et le contrôle budgétaire se traduisent par des informations détaillées, exhaustives. Or, la gestion d'une organisation (service, entreprise, groupe, organisation publique) nécessite des informations **synthétiques et triées**. C'est Outil de suivi et d'évaluation des performances, pour informer la hiérarchie de la marche et de

l'évolution des unités décentralisées. C'est un système normalisé de remontée de l'information essentiellement comptable et budgétaire, après synthèse et tri.

Champ d'application : L'application du reporting met l'accent sur deux principaux volets :

- Comparer les réalisations par rapport aux prévisions.
- Identifier les causes des écarts et définir les actions correctrices.

Pour y parvenir trois principes de bases sont à la disposition des preneurs de décisions :

- Exception : pour faciliter la vérification par la direction générale, un seuil de tolérance est fixé.
- Contrôlabilité : chaque rubrique a un responsable ; on ne juge les gens que ce sur quoi ils sont responsables.
- Correction : s'il y a un écart, le responsable du centre doit pouvoir proposer une action corrective.

Pour l'élaboration d'un reporting efficace il faut suivre les étapes suivantes :

Ciblage des données puis des sources de données à rassembler, avec par exemple un paramétrage de l'année, du domaine, etc.

- Extraction des informations utiles : groupement, tris, fonctions d'agrégation, calculs d'indices, etc.
- Mise en forme d'un rapport avec un canevas défini.
- Production du rapport sous sa forme lisible.
- Publication ou diffusion du rapport (intranet, messagerie électronique, document, etc.).

Le plan de secours a pour but la reprise des activités après un sinistre important touchant le système bancaire. Il s'agit de redémarrer l'activité le plus rapidement possible avec le minimum de perte de données. Ce plan est un des points essentiels de la politique de sécurité bancaire. Il existe 3 étapes pour l'élaboration d'un plan de secours⁷¹ :

⁷¹ Vaughan, Emmett J, Risk Management (John Wiley & Sons, 9 juin 2020).

- Analyse du risque et d'impact
- Choix de stratégie de sécurisation
- Développement du plan

En définitive, face aux fluctuations des cours de la monnaie, les banques ont eu recours aux instruments de couvertures. Ces instruments sont en perpétuelles innovations et créations.

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Nous avons délimité dans ce chapitre les contours en passant, successivement en revue, les repères théoriques de la banque, la conception du risque, les différents risques inhérents à son activité et le dispositif de gestion.

Nous avons énuméré dans la revue de littérature les règles prudentielles imposées aux banques par les accords de bête I, II, III. Les accords de bale de 1988, dits ratios « Cooke » ont souligné l'importance pour la banque, de disposer des fonds propres suffisants pour faire face aux risques auxquels elle demeure exposée et ont recommandé à cette effet, que son capital soit composé de trois éléments : le noyau dur dit « tier 1 » et les fonds propres complémentaire appelés « tier 2 » et les fonds propres sur-complémentaire dénommés « tiers 3 ».

Les accords de bale II, entrés en vigueur en 2006, se sont basés, de leur côté sur trois piliers. Le pilier 1 (ratio M Donough) comprend les exigences minimales en fonds propres. Le pilier 2 traite de la procédure juridique de surveillance prudentielle. Le pilier 3 complète les deux autres en instaurant une discipline de marché. Les accords de bale III de novembre 2010 a harmonisé la définition des fonds propres de base, révisé les exigences minimales de ces fonds et mis en place, pour la première fois, des normes quantitatives de liquidité.

Nous avons montré l'urgence au recours à la gestion des risques dans le système bancaire pour minimiser les effets et le potentiel d'occurrence de ces risques. En effet ; une gestion propice des risques bancaires ne va pas sans une panoplie d'avantages :

Avec une bonne gestion des risques, la banque sera en mesure de fournir des informations/perspectives à la direction sur tous les profits du risque, les changements de base des produits et services proposés, les conditions du marché, les changements dans l'environnement de travail, ainsi que sur les changements nécessaires au processus de gestion de ces risques, susceptibles d'influencer plus tard les décisions d'affaires de la banque ;

Les sources de problème les plus importants peuvent être aisément recherchée et mises en évidence, ce qui faciliterait la formulation d'une politique plus précise pour la gestion des risques y afférents ;

La gestion des risques permettra, à la banque, le calcul et la mesure de la taille de l'exposition à ce risque, armée de la connaissance des paramètres d'exposition aux risques, la banque devrait être capable d'évaluer, avec plus de précision, le montant des ressources à allouer à la prévention, notamment sous forme de réserves nécessaires à l'anticipation de l'occurrence des risques les plus probables ;

Le chapitre qui suit examinera les risques se rapportant aux banques islamiques. Nous passerons en revue la nature des risques traditionnels des institutions financières islamiques et mettrons en exergue certains risques spécifiques à cette nouvelle industrie avec leurs méthodes de gestion. Nous aborderons ensuite les risques inhérents aux différents modes de financement islamiques tout en mettant en lumière les facteurs de divergences avec leurs homologues conventionnelles.

CHAPITRE 2 : LE RISK MANAGEMENT BANCAIRE DANS LE SYSTEME ISLAMIQUE : FONDEMENTS ET INSTRUMENTS

INTRODUCTION DU CHAPITRE 2

L'industrie de la finance islamique a franchi de grandes étapes pendant une durée très courte. L'avenir de ces institutions, cependant, dépend de la manière dont elles vont réagir face à un monde financier qui connaît des changements rapides. La globalisation des marchés financiers et la révolution technologique de l'information ont contraint les institutions financières à étendre leurs activités au-delà des frontières nationales. La conséquence n'est que le secteur financier devient plus dynamique, plus compétitif et plus complexe.

Les institutions financières islamiques ont besoin de s'équiper de systèmes performants de gestion des risques pour répondre aux exigences imposées par l'environnement dans lequel elles évoluent. Un important facteur déterminera la survie et le développement de cette nouvelle industrie concerne l'aptitude de ces institutions à gérer efficacement les risques générés par l'offre de produits financiers islamiques.

Les risques encourus par les institutions financières islamiques par **hypothèse** peuvent être classés en deux catégories : **les risques communs avec les banques traditionnelles en tant qu'intermédiaires financiers et les risques propres aux banques islamiques** liés à leur conformité aux règles de la *Chari'a* c'est l'une des questions qu'on veut vérifier dans ce présent chapitre et *est ce qu'ils sont gérés avec les mêmes outils utilisés par leur homologues conventionnelles ou bien ils ont un dispositif de gestion propre à leur nature ?*

L'étude des problèmes liés à la gestion des risques dans le cadre de la finance islamique est un sujet important mais complexe. Le présent chapitre traite et analyse un certain nombre de questions concernant ce sujet. Dans un premier temps, il présente une vue générale des concepts des risques de nature unique relatifs à l'industrie des services financiers islamiques et la perception des banques islamiques de ces risques. En second lieu, des normes et des techniques de gestion avec un benchmark des expériences antécédentes et au finale nous avons présenté les différents points forts de cette industrie.

SECTION I : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FINANCE ISLAMIQUE

1. Les sources et principes de la Finance Islamique

Les musulmans sont censés se conformer à tous ces aspects de la vie dans le cadre d'une forte orthopraxie associée à l'islam dont la principale exigence morale est l'honnêteté. En effet, l'islam a établi des règles relatives à la conduite des affaires, à la liberté de l'économie de marché et à la résolution de problèmes dans les échanges de marchandises, qui doivent reposer sur l'intérêt de l'individu et de la communauté, l'accent étant mis sur la maximisation de la valeur pour l'individu et la communauté et non sur le profit. Le commerce est considéré comme une activité sociale utile, bénéfique à l'individu et à la société ; il est perçu comme une source majeure de richesse et contribue au bien-être des musulmans.

1.1. Les sources de la Finance Islamique (FI)

L'Islam, mots arabe signifiant , « soumission à Dieu », repose sur un large corpus de règles, que l'on nomme la Charia, ce dernière terme qui littéralement signifie en arabe « Le chemin à suivre », destinées à encadrer tous les aspects de la vie des hommes, y compris ceux touchant à l'économie et la finance. Elle prend sa source dans le Coran ainsi que l'exégèse (la Sounna) du prophète Mohamed (PBSL)⁷² . Ces deux sources constituent les bases essentielles de la jurisprudence islamique, qui reste ouverte aux interprétations et aux développements à travers l'Ijtihad, l'Ijmaa, et le Qiyas. A partir de là, on peut dire que les sources de la finance islamique se divisent en deux ; les sources principales et les sources secondaires.

⁷² G. Causse-Broquet, finance islamique, 2e ed. RB, Paris, 2012, p25.

1.1.1. Les sources principales

Les deux principales sources sont :

a. Le Coran

C'est le livre ⁷³saint de l'Islam qui rend compte du message de Dieu tel que révélé au Prophète Mohammed –PBSL-. Le coran se place au premier rang du droit musulman, il constitue la base juridique du Charia et sa première source, sans aucune possibilité de doute, de changement, de modification ou de tri. Tout élément tiré d'autres sources juridiques doit impérativement être en totale conformité avec la parole de Dieu dans le Coran.

b. La Sounna

La Sunna est un recueil des traditions établies à partir du comportement et des paroles du prophète Mohammed –PBSL- et rapportées par ses compagnons⁷⁴. Ces enseignements ont été recueillis par voie de transmission pour constituer depuis une source très importante dans l'édification de textes et de règles.

La Sunna vient immédiatement après le Coran en rang dans les sources de la législation. Elle comporte l'explication de ce qui y est concis, l'élucidation de ce qui y est vague, la restriction de ce qui y est absolu et traite ce qui n'y est pas évoqué. La Sunna est donc une source indépendante de la législation en ce sens qu'elle peut comporter des préceptes et des règles qui ne sont pas évoqués dans le Coran. Ces deux sources constituent les bases essentielles permettant de déterminer la conformité de toute action avec les règles et la finalité de la Charia. Toutefois, la Charia reste ouverte aux possibles interprétations et développements⁷⁵.

Ainsi nous pouvons rajouter autres sources de la Charia comme sources secondaires ou complémentaire.

⁷³ La majorité des musulmans le considère comme « la parole incréée » participant de l'essence même de Dieu, à ce titre elle ne tolère aucune interprétation. Elle s'oppose à « la parole créée c'est-à-dire révélée, donc liée aux circonstances de l'époque de la révélation. »

⁷⁴ F. Gueranger, « finance islamique ; une illustration de la finance éthique », Dunod, paris, 2009, p27

⁷⁵ I Benlahmar, La FI est-elle un rempart à la finance Conventionnelle face à la crise? 2010, INSEEC, p14.

1.1.2. Les sources secondaires

Face à l'absence de réponses précises, dans les sources primaires du droit musulman, à toutes les problématiques juridiques soulevées au quotidien, les juristes musulmans ont, dès les premiers temps de l'Islam, élaboré des méthodes complémentaires de création de règles de droit. Légitimés en cela par le Coran donnant pouvoir à la communauté musulmane d' « ordonner ce qui est convenable et d'interdire ce qui est blâmable »⁷⁶, les mujtahidun, interprètes qualifiés par leur connaissance du Coran et de la Sounna ainsi que par les vertus morales et intellectuelles que la communauté leur reconnaissait⁷⁷, donc le terme d'ijtihad donné à cette activité d'interprétation basée sur différentes méthodes, le plus souvent l'analogie (Qiyas). Si la solution proposée abouti à un consensus de la communauté (Ijma), elle fait jurisprudence (fiqh) et acquiert alors force de loi, ont usé de leur effort personnel d'interprétation, ijtihad, pour créer du droit.

a. L'Ijtihad

À côté du Coran et de la Sounna, l'Ijtihad joue un rôle central dans l'élaboration du Charia. Il s'agit de l'effort de réflexion personnelle des juristes musulmans, visant à proposer de solutions à des problèmes qui se posent aux musulmans. L'évolution permanente de la société est à l'origine de problématique nouvelles, qui ne sont pas nécessairement traitées de manière explicite dans les textes sacrés de l'islam pour promulguer de nouvelles règles en réponse à ces questions pressantes.⁷⁸

b. L'Ijma

C'est l'unanimité des érudits de la religion, à une époque donnée à partir des compagnons du prophète, sur une règle légale islamique précise. Ce consensus est la résultante de la compréhension, de l'interprétation, de l'application du Coran et de la Sunna. C'est un mécanisme permettant d'entreprendre des législations collectives pour suivre les évolutions et les changements⁷⁹. En pratique, l'Ijma n'intervient que si aucun élément du Coran ou de la Sounna ne permet de trancher sur un cas. Nécessairement, toute règle établie

⁷⁶ Coran, sourate3, V.110.

⁷⁷ Michaël Moaté. La création d'un droit bancaire islamique, Université de la Rochelle, 2011, p20.

⁷⁸ K. Jouaber-Snoussi, la finance islamique, collection repères, Ed la Découverte, Paris, 2012, p6.

⁷⁹ Salma Arabi ; Saïd El Mezouari ; « le financement islamique et le capital risque : quelles convergences ? Et quelles perspectives de conciliation ? » ; n°4 décembre 2016.

selon ce procédé ne peut contredire ni le Coran ni la Sounna. Même si, théoriquement, Ijma représente une source moins importante que le Coran et la Sunna, sa valeur pratique reste élevée, car c'est dans les livres où sont exposées les solutions consacrées par Ijma que le juge va chercher les motifs de la décision qu'il va prendre⁸⁰.

c. Le Qiyas

C'est le raisonnement par analogie utilisé par les juristes musulmans, cette technique consiste à affecter, sur la base d'une caractéristique sous-jacente commune, la règle juridique d'un cas existant trouvée dans les textes du Coran, de la Sounna et/ou de l'Ijma à un nouveau cas dont la règle juridique n'a pas pu être clairement identifiée. Ceci tout en restant fidèle à l'esprit des sources traditionnelles du droit musulman.

D'un autre côté, et contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'interdiction du prêt à intérêt (le riba) ne constitue pas la seule particularité de la finance islamique. Celle-ci repose en effet sur d'autres principes aussi importants.

1.2. Les principes de la Finance Islamique

1.2.1. L'interdiction du prêt à intérêt (le riba)

L'usure (le riba) ⁸¹a été expressément interdite dans le Coran. Le Prophète a maudit celui qui le prend, celui qui le donne, le rédacteur de l'acte et le témoin. Il est interdit de ce fait d'exiger un rendement du simple fait de prêter. L'intérêt est le prix du prêt alors que fondamentalement, le prêt ne doit générer aucun profit. Cette interdiction est valable aussi bien pour l'intérêt contractuel sur le prêt que pour toute autre forme d'intérêt de retard ou d'intérêts déguisés en pénalités et commissions.

1.2.2. L'interdiction du risque excessif (algharar)

Les opérations et les transactions doivent revêtir la transparence et la clarté nécessaires, de manière à ce que les parties soient en parfaite connaissance des valeurs de leurs

⁸⁰ F. Gueranger, op cit, p28.

⁸¹ L'interdiction de l'intérêt en Islam est catégorique. Elle est confirmée par tous les sources légales islamiques : le Coran, la Sunnah, et l'Ijmâ. Elle ne fait l'objet d'aucun doute.<https://www.islamweb.net/fr/article/144517/Linterdiction-du-Riba-Deuxi%C3%A8me-partie> Date de publication:24/09/2008.

échanges⁸². C'est à ce titre que les opérations dont la contre-valeur n'est pas connue avec exactitude, celles engendrant un risque excessif ou celles dont l'issue dépend essentiellement du hasard sont interdites (les jeux de hasard, les contrats d'assurance classique, etc.)

1.2.3. L'adossement à des actifs réels

La finance islamique est dans tous les cas de figure rattachée à l'économie réelle. Toutes les transactions financières doivent être adossées à des actifs réels et échangeables. Ce principe, conjugué avec celui de l'interdiction de l'incertitude excessive fait que par exemple les produits dérivés soient prohibés.

1.2.4. La participation aux pertes et aux profits

Une seule partie ne peut à elle seule assumer tout le risque lié à une transaction. De la sorte, l'autre partie ne peut se prévaloir du privilège de transférer tous les risques sur le cocontractant. Le rendement est un corollaire du risque et en constitue la principale justification. C'est même la traduction de la fameuse règle « Al Ghonm Bel Ghorm ». C'est à ce titre qu'on ne peut pas s'engager sur un rendement fixe pour un placement par exemple.

1.2.5. L'interdiction de vendre ce que l'on ne possède pas

La propriété constitue la principale justification du profit généré soit par sa détention soit par sa vente. Cette justification n'est qu'une traduction de la règle précédente, du fait que la détention d'un actif fait supporter à son propriétaire des risques justifiant son profit le cas échéant. De ce fait, on ne peut pas vendre un bien qu'on ne possède pas (la seule exception à cette règle est le contrat Salam), ni vendre des actifs avant de les détenir. C'est ainsi que les activités d'intermédiation sont fortement réglementées, les prosses des financements adossés à des montages d'achat et de revente de biens sont méticuleusement étudiés pour respecter cette règle.

⁸² | Benlahmar, La FI est-elle un rempart à la finance Conventionnelle face à la crise? 2010, INSEEC, p14.

1.2.6. L'interdiction des activités illicites

La finance islamique est une finance éthique et responsable. Il en découle l'interdiction de financer toutes les activités et tous les produits qui sont contraires à la morale : alcool, drogues, tabac, armement... ainsi que les produits interdits à la consommation par les textes de l'islam (viandes de porc et dérivées).

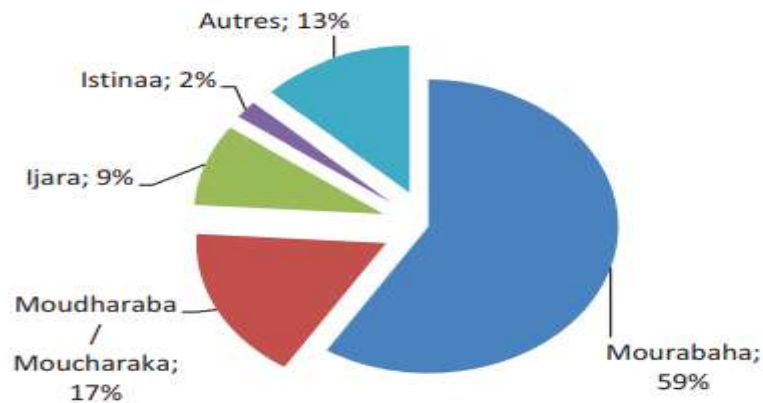
1.2.7. L'interdiction des échanges différés de valeurs étalon

Selon une parole expresse du Prophète, l'échange de valeurs étalon de même nature (or contre or, argent contre argent, et par conséquent monnaie contre monnaie) ne peut se faire que séance tenante (de main en main) et dans les mêmes proportions. Ce texte est à l'origine de l'interdiction du change à terme par exemple. Il s'agit là bien évidemment d'une liste non limitative des principes, dont les uns sont parfois les émanations des autres.

2. Les principaux instruments de la finance islamique

La déclinaison des principes fondamentaux de la finance islamique en instruments a donné lieu à l'apparition de produits et concepts qui lui sont spécifiques. On distingue d'un côté les instruments de financement⁸³ dont on cite essentiellement « Al Mourabaha », « Al Salam », « Al Istisnaa », « Al Ijara », et d'un autre côté les instruments participatifs tels que « Al Moudharaba » et « Al Moucharaka ». On présentera également deux concepts qui concernent les institutions financières islamiques non bancaires qui sont : « Al Sukuk » et « Al Takafoul ».

⁸³ François Gueranger : Finance islamique, Illustrations de la Finance islamique. Dunod Edition 2009.

Figure 3: Répartitions des actifs islamiques par type de produit

Source : Genevieve Causse-broquet « La Finance Islamique » 2^e édition 2012, p109

2.1. Les instruments de financement

2.1.1. *Al Mourabaha*

Al Mourabaha suppose que le créancier (la banque) achète un actif donné à un prix connu des deux parties pour le compte de son client. Ensuite, le créancier (la banque) revend cet actif au client moyennant des paiements échelonnés ou non sur une période donnée, à un prix convenu d'avance entre les deux parties supérieur au prix d'achat⁸⁴. Ce produit financier, quoi que singulièrement très proche d'un contrat de dette classique, il s'en distingue, néanmoins, sur quelques points essentiels. En effet, la banque est devenue propriétaire effectif de l'actif sous-jacent, l'opération est réellement adossée à un actif réel. Il ne s'agit donc pas d'un prêt, mais d'une opération de vente à crédit (achat au comptant et vente à terme). Par ailleurs, dans cette opération, la banque supporte donc les risques liés à la détention de l'actif et ceci constitue la principale justification de sa marge. D'un autre côté, il n'y a pas de référence explicite à un taux d'intérêt. Le créancier se rémunère par le biais d'une majoration du prix d'achat du bien. Le montant de la marge bénéficiaire ne varie pas dans le temps : il est fixé au préalable et ne varie pas pendant la durée du financement. C'est un des instruments financiers les plus utilisés par les institutions financières islamiques, s'agissant d'un instrument financier très flexible et facilement adaptable. Traditionnellement utilisée pour le financement du

⁸⁴ Bala Shanmugam and Zaha Rina Zahari, A primer On Islamic Finance (The Research Foundation of CFA Institute, 2009);P19

commerce, « Al Mourabaha » est à la base d'une grande variété de montages financiers islamiques, allant du financement immobilier au financement de projets.

Figure 4 : Le contrat Al Mourabaha



Source : Gestion des risques « analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique » Tariqullah Khan Habib Ahmed, Document occasionnelle n°5, p85

2.1.2. Al Ijara

Une opération de « Ijara » consiste pour le créancier (la banque) à acheter des biens qu'il loue à un client pouvant bénéficier de la possibilité de rachat au terme du contrat.

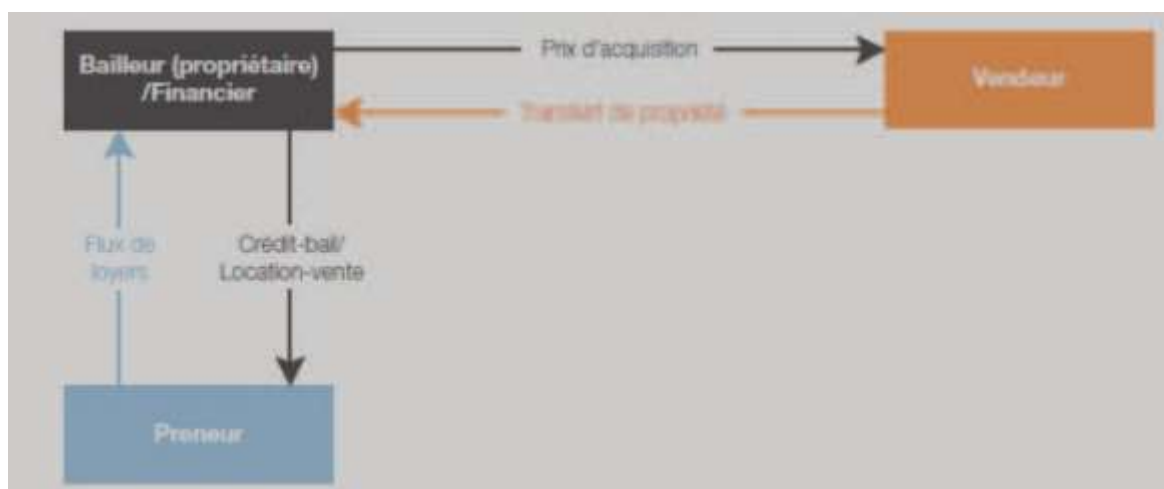
L'Ijara est très proche, dans la forme et dans l'esprit, d'un contrat de crédit-bail. Toutefois, il y a lieu de signaler des différences, certes de détail, mais importantes⁸⁵ :

- En cas de retard dans les paiements, il n'est pas possible de prévoir le paiement d'intérêts de retard, d'abord, parce que la pénalité fixe est assimilable à un taux d'intérêt. Mais aussi, parce que la philosophie musulmane réprouve toute provision dans un contrat financier qui pénalise un débiteur de bonne foi déjà en difficulté.
- Dans un contrat de crédit-bail, il est possible, en cas de besoin, de rééchelonner les paiements. Selon la loi islamique, le caractère d'un contrat est sacré : toute modification des termes contractuels ne peut se faire qu'au travers de la signature d'un nouveau contrat.
- Dans un contrat d'Ijara, les paiements ne peuvent pas commencer avant que le preneur ait pris possession du bien en question, alors que dans un contrat de crédit-bail classique, les paiements peuvent commencer à partir du moment où le bailleur achète l'actif sous-jacent.

⁸⁵ Brian Kettell, Introduction to Islamic Banking and Finance (John Wiley & Sons, 2011), i. P78

- Dans un crédit-bail conventionnel, le risque de destruction ou de perte de l'actif peut être porté par le bailleur ou par le preneur (généralement c'est le preneur). Dans un contrat de «Ijara », c'est le bailleur qui continue à avoir la responsabilité du bien, sauf en cas de malveillance ou négligence du preneur.
- En cas de disparition de l'actif sous-jacent, certains contrats de crédit-bail prévoient le maintien des paiements. Cette clause est contraire aux principes islamiques : contrat financier et actifs sous-jacents sont inextricablement liés; la disparition du dernier entraîne automatiquement la nullité du premier.
- Dans un contrat de «Ijara », il est possible de déterminer le montant de chaque paiement non pas préalablement mais à la date prévue de la livraison de l'actif sous-jacent. Cette flexibilité rend cet instrument particulièrement utile dans le cas de financement de projets,
- une activité où l'incertitude sur la rentabilité future d'un projet d'investissement peut être importante.
- Dans une «Ijara », la créance et l'actif étant indissociables, toute opération de titrisation doit obligatoirement porter sur les deux. Contrairement au cas du crédit-bail conventionnel où la société peut titriser la créance sans pour autant perdre la propriété de l'actif sous-jacent.
- Dans un contrat Ijara, le prix résiduel doit être nul pour éviter toute incertitude découlant de la détermination d'un prix futur inconnu des parties.

Figure 5 : Le contrat Ijara



Source : Herbert Smith (2009), Le guide de la finance islamique, p9

2.1.3. Al Salam

La vente « Al Salam » est une vente à terme, c'est-à-dire une opération où le paiement se fait au comptant alors que la livraison se fait dans le futur. La Finance Islamique interdit, en principe, la vente d'un bien non-existant car celle-ci implique le hasard « gharar »⁸⁶. Mais, pour faciliter certaines opérations, notamment dans l'agriculture, des exceptions ont été accordées. Ce contrat constitue également une solution pour le financement des intrants de production.

Figure 6 : Contrat AL Salam



Source : Gestion des risques « *analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique* » Tariqullah Khan Habib Ahmed, **Document** occasionnelle n°5 , p78

2.1.4. Al Istisna'a

Ce contrat financier permet à un acheteur de se procurer des biens qu'il se fait livrer à terme. A la différence du « Al Salam », dans ce type de contrat, le prix, convenu à l'avance, est payé graduellement tout au long de la fabrication du bien. Les modalités concrètes du paiement sont déterminées par les termes de l'accord passé entre l'acheteur et le vendeur (en l'occurrence la banque). Cette structure de financement est essentiellement utilisée dans l'immobilier, la construction navale et l'aéronautique.

⁸⁶ Amr Mohamed El Tiby Ahmed, *Islamic Banking: How to Manage Risk and Improve Profitability* (John Wiley & Sons, 2010), p 49.

Figure 7 : Le contrat Al Istisna'a

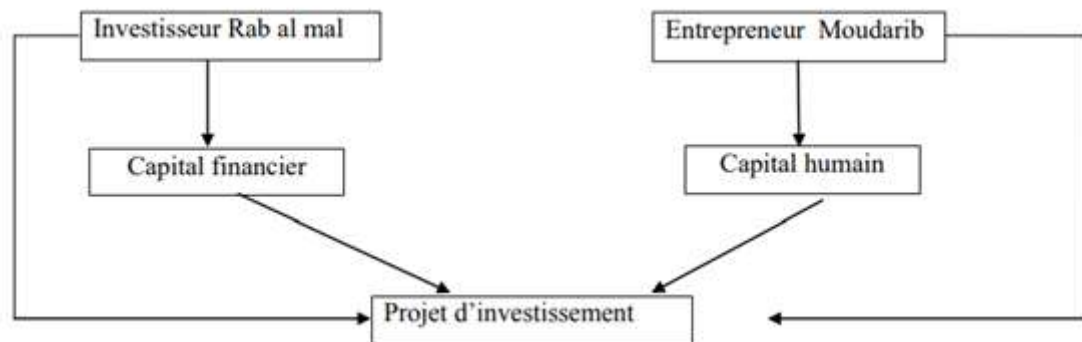
Source : Herbert Smith Herbert Smith (2009), *Le guide de la finance islamique* ; p 11

2.2. Les instruments participatifs

2.2.1. Al Moudharaba

Cette opération met en relation un investisseur « Rab el Mel » qui fournit le capital (financier ou autre) et un entrepreneur « Moudharib » qui fournit son expertise. Dans cette structure financière, proche de l'organisation de la société en commandite en France, la responsabilité de la gestion de l'activité incombe entièrement à l'entrepreneur. Les bénéfices engrangés sont partagés entre les deux parties prenantes selon une répartition convenue à l'avance après que l'investisseur ait recouvré son capital et que les frais de gestion de l'entrepreneur aient été acquittés. En cas de perte, c'est l'investisseur qui en assume l'intégralité, l'entrepreneur ne perd que sa rémunération (c'est en ce point que la « Moudharaba » diffère de la société par commandite). Une variante de la Moudaraba, la Moudaraba à deux volets « Moudharaba two tiers », permet aux banques islamiques de jouer un rôle d'intermédiation proche de celui des banques conventionnelles. Dans cette structure, la banque joue simultanément le rôle d'investisseur et d'entrepreneur. Du côté du passif, en tant que « Moudharib », elle gère des dépôts qui lui sont confiés par ses clients. Du côté de l'actif, elle met les fonds ainsi collectés à la disposition d'autres investisseurs. Dans ce type de contrat financier la rémunération de l'emprunteur dépend directement du rendement de son projet d'investissement, ce qui l'incite à gérer au mieux les fonds qui lui sont confiés.

Dans d'autres circonstances, la banque pourrait être le bailleur de fonds « Rab al Mel » et c'est le client qui devient « Moudharib ». La « Moudharba » est particulièrement adaptée au financement des petites entreprises innovantes (notamment dans le domaine de l'immatériel) et s'apparente le plus à la notion de capital risque.

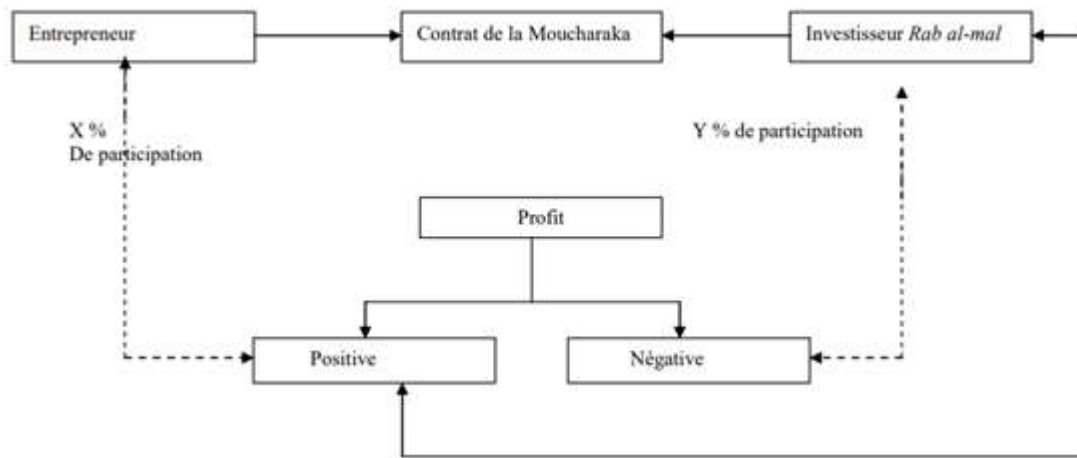
Figure 8 : Contrat Al Moudharaba

Source : Gestion des risques « *analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique* » Tariqullah Khan Habib Ahmed, Document occasionnelle n°5 p 87

2.2.2. Al Moucharakah

Al Moucharakah : est la traduction de « association ». Dans cette opération, deux partenaires investissent ensemble dans un projet et en partagent les bénéfices en fonction du capital investi. Dans l'éventualité d'une perte, celle-ci est supportée par les deux parties au prorata du capital investi. La nature de cette opération s'apparente finalement à une jointventure. Il n'y a pas de forme unique de « Al Moucharakah »⁸⁷ : la loi islamique ne prévoit pas en détail toutes les modalités de cette opération mais en précise uniquement les grands principes. Il existe donc des formes diverses de « Al Moucharakah » et de nouvelles variantes pourraient être imaginées. Une forme intéressante de la moucharakah est « Al Moucharakah » dégressive (diminishing Musharakah) : une opération où la part de l'un des associés dans l'association est progressivement rachetée par les autres associés. Si les spécialistes s'accordent à dire que « Al Moucharakah » est probablement l'instrument financier islamique le plus fidèle aux préceptes fondamentaux de l'Islam, cette technique de financement est, dans la réalité, très peu utilisée. Elle est utilisée essentiellement dans des projets d'investissement à petite échelle.

⁸⁷ Abbas Mirakhor and Iqbal zaidi, 'Profit-and-Loss Sharing Contracts in Islamic Finance', Handbook of Islamic Banking, 2007, p51

Figure 9 : Contrat Al Moucharaka

Source : Gestion des risques « analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique » Tariqullah Khan Habib Ahmed, Document occasionnelle n°5p86.

2.3. Les instruments des institutions non bancaires

2.3.1. Les Sukuk

Les Sukuk est un produit financier adossé à un actif tangible et à échéance fixe qui confère un droit de créance à son propriétaire. Celui-ci reçoit une part du profit attaché au rendement de l'actif sous-jacent (doit être obligatoirement licite), et non un taux d'intérêt. L'Accounting and Auditing Organisation for islamic Financial Institution (**AAOIFI**) a défini au moins 14 modalités de structuration des « Sukuk », Mais dans la pratique, les plus usitées sont « Sukuk Al Ijara », « Sukuk Al Wakala/Mudharaba », « Sukuk Al Musharaka » et « Sukuk Al Istisna »⁸⁸.

On distingue 2 types d'émissions de « Sukuks »:

- **Souverain : Emis par un Etat.**
- **Corporate : Emis par une société, banque.**

Le Sukuk est ainsi un produit financier, qui s'apparente aux obligations, ayant une échéance fixée d'avance et est adossé à un actif permettant de rémunérer le placement. Les

⁸⁸ D. Saidane, la finance islamique : à l'heure de la mondialisation, RB, 2009, p102.

Sukuk sont structurés de telle sorte que leurs détenteurs courent un risque 'de crédit' et reçoivent une part de profit et non un intérêt fixe. Les produits sous-jacents des Sukuk peuvent être représentés par des contrats tels « l'Ijara », la « Musharaka » ou la « Mudharaba ». Les « Sukuk » étant par nature adossés à des actifs sont en mesure de financer le développement des infrastructures, et de nombreux pays émergents envisagent de financer leurs projets par l'émission des « Sukuk ».

Pour atténuer certaines contraintes liées à la transparence des banques islamique, l'Accounting and Auditing Organisation for islamic Financial Institution (AAOIFI)⁸⁹ a été créé en 1991 à l'initiative de plusieurs banques islamiques pour élaborer des normes « IFRS » propres à cette industrie. Le siège de cette importante institution est à Bahrein. Les banques qui ont contribué à la création de cet établissement sont : Al baraka, Al rajhi ,Bahrein islamic Bank, et Koweit Finance House.

La mission de l'AAOIFI consiste à élaborer des normes islamiques en tenant compte des IFRS conventionnelles existantes et des obligations imposées par les systèmes de régulation nationaux et internationaux. L'AAOIFI se donne également comme mission de promouvoir un rapprochement entre la finance islamique et la finance conventionnelle.

Les membres de l'AAOIFI⁹⁰ sont issus de différents horizons. Les membres qui siègent aux comités de validation des normes sont au nombre de 15 élus pour quatre ans :

- Les représentants des banques islamiques.
- Les représentants des institutions de régulation : banques centrales, autorités monétaires et de crédit, etc
- Les oulémas, membre de l'académie de FIKH de djeddah.
- Les spécialistes représentants des cabinets d'audit internationaux.
- L'AAOIFI prend en charge également la formation des comptables et des auditeurs dans la mise à niveau des membres de la profession.

Concernant les normes AAOIFI l'objet de ce travail ne consiste pas à prendre en détail les normes de l'AAOIFI⁹¹, mais d'attirer l'attention de l'analyste de l'existence des normes

⁸⁹ www.aaofi.com

⁹⁰ 15ème Conférence Annuelle AAOIFI - BID "Adaptabilité de la finance Islamique après COVID-19: naviguer à travers des temps sans précédent" 30 - 29 Rabi Al-Thani 1442H, 15 - 14 Décembre 2020.

⁹¹ 15ème Conférence Annuelle AAOIFI - BID "Adaptabilité de la finance Islamique après COVID-19: naviguer à travers des temps sans précédent" 30 - 29 Rabi Al-Thani 1442H, 15 - 14 Décembre 2020.

propres à la finance islamiques.

Les normes émises sont en nombre de 91 :

- 25 normes pour les opérations comptables.
- 5 normes pour l'audit.
- 7 normes pour la gouvernance.
- 2 normes pour l'éthique.
- 52 normes pour la charia

Ainsi, on peut noter que l'industrie financière islamique est en train de se doter d'outils propres à sa mission. Cet effort d'organisation lui permettra de réussir son intégration au système financier mondial. On remarque que cette intégration suit un processus très lent.

- De nombreux défis restent à relever en terre d'islam et en dehors des pays islamiques.
- La standardisation des procédures et des normes comptables est un dilemme auquel la finance islamique est confrontée.

2.3.2. L'assurance « Takaful »

Takaful dérive du verbe arabe « KAFALAH » : garantir C'est un concept d'assurance basé sur la coopération et la protection et sur l'aide réciproque entre les participants. Il est fondé également sur la mutualisation des risques, l'absence d'intérêt (interdiction du Riba), le partage des profits et des pertes (Moudharaba), la délégation de gestion par contrat d'agence « Wakala », l'interdiction des investissements illicites « Haram ». Dans l'assurance « Takaful », Il y a nécessité impérieuse de séparer les fonds des actionnaires et des sociétaires. En effet, les actionnaires ne doivent ni profiter, ni réaliser de perte sur les opérations d'assurance.

Afin de contourner l'interdiction liée à la prise excessive de risque « Al Gharar » et au paiement et réception d'intérêt « Al Riba », la prime prend la forme d'une donation à la communauté des assurés pour leur intérêt mutuel.

Ces donations doivent couvrir l'ensemble des charges techniques et les frais de gestion. L'opérateur n'est qu'un manager des contributions de la communauté des sociétaires et doit calculer toutes les charges d'exploitation et les faire supporter par le fonds. La compagnie

Takaful s'engage à redistribuer les bénéfices à ses sociétaires⁹². Il y a deux options acceptables : distribuer à tous sans exception ou distribuer à ceux qui n'ont pas eu de sinistres (similaire à un bonus). Les actionnaires ne peuvent pas percevoir une partie du bénéfice technique. En cas de perte, ils doivent avancer un prêt sans intérêt au fonds des sociétaires, remboursable sur les profits techniques futurs.

SECTION II : LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

1. Les contraintes chariatique

Les spécificités de la gouvernance des banques islamiques sont dues à la nature des relations qu'elles entretiennent aussi bien avec les déposants qu'avec leur client investisseur. Elles sont tenues de gérer l'ensemble de leurs relations dans le cadre d'un partenariat basé sur le principe de partage de fruit des opérations ainsi que le respect des préceptes de la charia.

Cette double contrainte imposée par la doctrine islamique aura une incidence directe sur le mode de gouvernance des banques islamiques.

2. Les contraintes des régulateurs

La banque islamique est à la fois soumise à la réglementation nationale et internationale en matière de transparence et d'équilibre financier conformément aux standards internationaux, d'une part, et l'obligation de respecter les préceptes de la charia d'autre part. L'ambition de vouloir atteindre la dimension internationale et la contrainte de cohabitation avec la finance conventionnelle leur imposent le respect des normes Bale II, Bale III pour confirmer leur statut de finance alternative dans le système financier mondiale⁹³.

⁹² Sirine Toumi « L'impact des mécanismes de gouvernance dans la gestion des risques bancaires et la performance des banques. Cas de la France, l'Allemagne et le Japon » 2017 p 22

⁹³ K. Jouaber-Snoussi, la finance islamique, collection repères, Ed la Découverte, Paris, 2012, p6.

Comme les comptes d'investissement n'obéissent aux mêmes règles de gestion pratiquées par les banques conventionnelles au comptes de dépôts à termes, les banques islamiques sont appelées à adapter leur mode de gouvernance à cette particularité⁹⁴. La réserve technique, la gestion des risques et les procédures de traitements des informations propres à cette catégorie de compte sont des facteurs qui influent sur le mode de gouvernance de la banque islamique.

3. Sur le plan social

Sur le plan social, la banque islamique se doit de chercher une place particulière au sein de la communauté. Elle doit avoir une dimension sociale visant à consolider la cohésion sociale et promouvoir les principes d'une solidarité entre les membres de la communauté⁹⁵. La banque islamique a pour mission de servir le social à travers une activité économique et financière. Cette culture ne doit pas renoncer à l'efficacité économique et à la rentabilité financière des institutions bancaires.

Cette conciliation entre l'économique et social est difficile à obtenir dans une finance conventionnelle. En finance islamique, elle est possible puisque les facteurs capitaux et travail s'associent pour converger vers un seul objectif : servir et soutenir une économie qui peut garantir une distribution de revenus équitable et durable.

La gouvernance des banques islamiques doit s'imprégner de la profondeur de cette culture pour rester en adéquation avec les préceptes de l'Islam qui constituent les fondements théoriques et éthiques de cette finance. Les organes de gestion et le personnel doivent faire preuve de leur adhésion à cette culture.

4. Les structures organisationnelles d'une banque islamique

Les structures organisationnelles auront à s'adapter aux spécificités de la gouvernance propre à la finance islamique⁹⁶. Ils auront également à gérer de rapports avec un environnement composé d'institutions de promotion et de contrôle de cette industrie financière islamique.

⁹⁴ Iqbal, Zamir ; « Rapport annuel Sukuk de l'IIFM » ,6 août 2021.

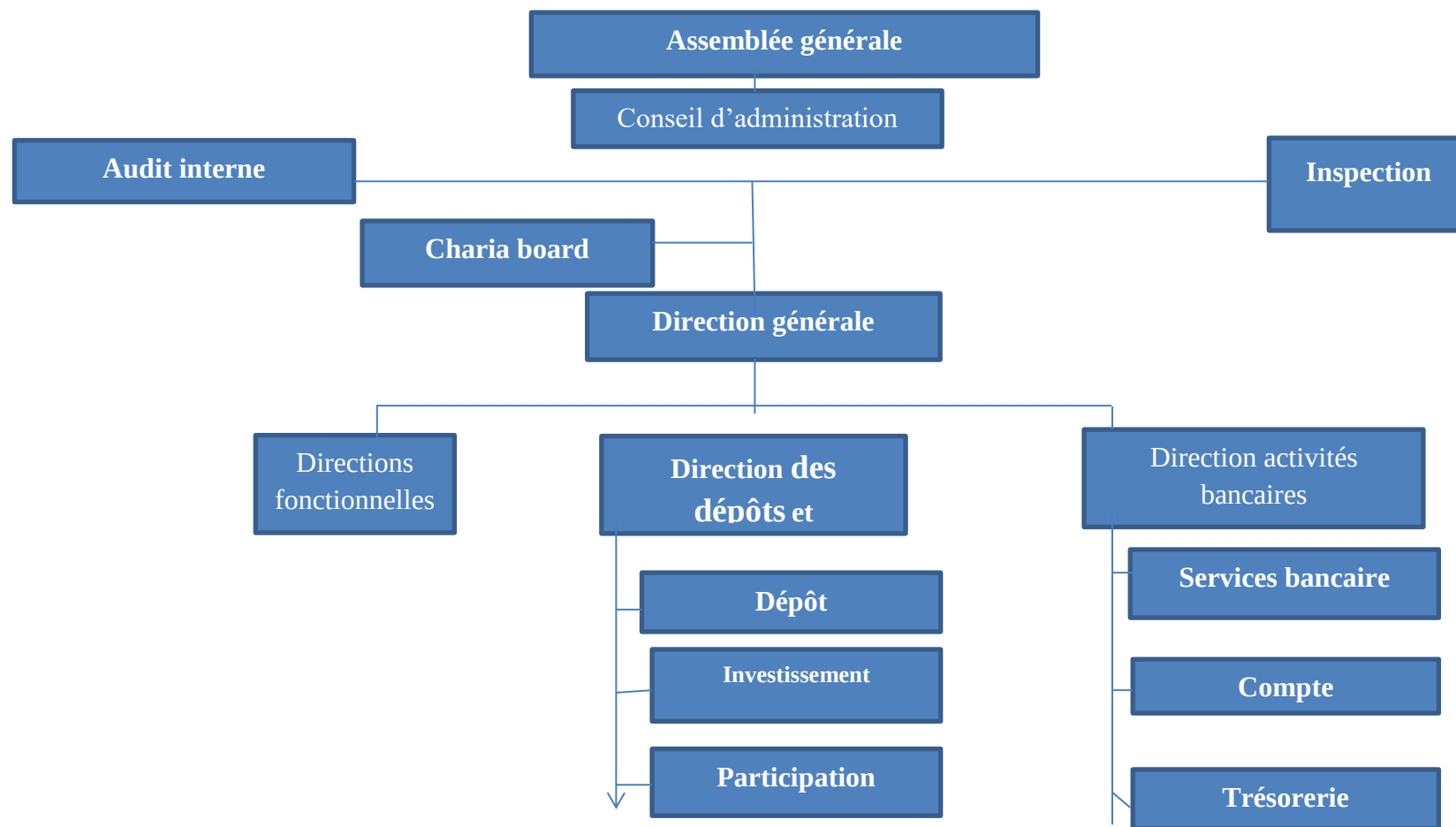
⁹⁵ Amr Mohamed El Tiby Ahmed, Islamic Banking: How to Manage Risk and Improve Profitability (John Wiley & Sons, 2010), p51

⁹⁶ M. Kabir Hassan (2019); "International Finance Review" Volume 19 Management Of Islamic Finance.

4.1. L'organigramme

Il n'existe pas un organigramme type à présenter aux banques islamiques. Les principales particularités des organigrammes des banques islamiques peuvent se résumer comme suit :

Figure 10 : Organigramme type banque islamique



Source : Conçue par l'auteur

4.2. Existence d'une charia board

L'organigramme d'une banque islamique doit intégrer l'autorité chargée du contrôle de la banque quant à la conformité de ces produits aux préceptes de la charia. Cette instance est connue, dans l'espace des anglo-saxon, sous l'appellation de charia board. Cette instance peut avoir également un rôle consultatif au service de la direction générale et des structures opérationnelles⁹⁷. Mais l'assemblée générale et le conseil d'administration peuvent lui conférer des prérogatives particulières dépassant ce cadre consultatif.

La problématique de cette instance est la pénurie de personnel compétent à l'échelle internationale. C'est peut être une niche intéressante à exploiter par des pays comme le Maroc en encourageant des formations dédiés à cette jeune industrie financière islamique.

Le développement de structures opérationnelles chargées des opérations basées sur la logique participative :

Le personnel appelé à gérer une opération Moudaraba ou Moucharaka doit avoir une double compétence. Il doit être suffisamment qualifié pour éviter tout acte gestion qui n'est pas compatible aux percepts chariatique : la licéité de l'objet, l'existence de gharar, etc. il doit également jouir d'une compétence sur le plan financier et en matière de conduite des affaires. Pour atténuer cette contrainte, les structures organisationnelles doivent être conçues autour de l'expertise par métier et par secteur. Le risque de la banque islamique est beaucoup plus opérationnel.

L'Association Dans Les Banques Islamiques (AIBI) a essayé d'assister les premières banques islamiques à mettre en place un organigramme. L'organigramme généralement adopté actuellement par les banques est le suivant, (**voir figure N°10**).

Cette structure peut évoluer en fonction de la taille et de la stratégie de développement d'une banque.

⁹⁷ CBCB (2001 b), *Principles for the Management and Supervision of Interest Rate Risk*, (Bâle : Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire)

4.2.1. Les instances de gestion

Le cadre juridique des banques islamiques est celui de société des capitaux c'est-à-dire la société anonyme, si on se réfère au **droit marocain** des affaires. Les organes de gestion d'une banque islamique sont :

- L'assemblée générale
- Le conseil d'administration
- La direction générale

a. L'assemblée générale

Comme pour toute société anonyme, il existe deux assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire sont deux instances de décisions des actionnaires. Les prérogatives de chaque assemblée sont fixées par les statuts de chaque banque⁹⁸. Ces prérogatives varient d'un pays à l'autre mais restent globalement similaires à celles prévus par la loi marocaine.

Une remarque a été enregistrée dans certains cas. L'assemblée générale ordinaire peut donner un statut d'observateur aux propriétaires des dépôts d'investissements. En effet, ces comptes de dépôts sont considérés comme des quasi-fonds propres. Leur rémunération est en fonction des performances globales de la banque.

b. Le conseil d'administration

Les compétences et les attributions du conseil d'administration sont celles prévues par les statuts d'une société anonyme. La particularité de la banque islamique réside au niveau des conditions d'éligibilité du président du conseil. Pour l'AIBI, le président doit être un musulman. Il doit faire de l'acte bancaire un acte de foi. Il désigne l'ensemble du personnel excepté ceux de la charia Board.

c. La direction générale

Le contrôle et l'audit sont exercés par deux instances différentes. L'audit interne est un outil classique lié au management du risque. Il permet de mieux gérer les risques bancaires et d'apprécier, en interne, les performances de l'institution.

98 Al-Jarhi, Mabid Ali et Iqbal, Munawar, « Islamic Banking : FAQs », IIRF, (2019), Jeddah.

Quant à l'audit externe, il revêt un caractère particulier en finance islamique. En plus de leur mission classique de certification des comptes, les auditeurs externes (commissaire au compte, auditeurs) sont appelés à émettre un avis sur la conformité des comptes et les procédures suivies par banque aux exigences des partenaires tels que :

- Les autorités monétaires (la banque centrale, les organes de régulation des marchés financiers).
- Les actionnaires.
- Les titulaires des comptes d'investissement.

Bien sur le contrôle permanent exercé par la Charia Board, quant à la conformité des comptes aux exigences chariatique, vient compléter ce système de surveillance et de contrôle des banques islamiques.

Pour parvenir à une meilleure transparence et à organiser la communication financière des banques islamiques, il a été procédé à la création d'IFRS propres à cette industrie.

4.2.2. Les normes IFRS islamiques

La justification des nouvelles normes IFRS99 propres à la finance islamique : la nature des comptes bancaires et le principe de partage des profits et des risques, qui y sont associés, font que l'évaluation et l'enregistrement des faits comptables posent quelques difficultés aux comptables et aux auditeurs :

Les normes comptables doivent mettre en évidence les principes de la charia à savoir la nature des contrats liant la banque aux déposants ;

- Comment comptabiliser les opérations liées aux comptes d'investissement ? les fonds reçus sont-ils considérés comme un passif (au sens de dette ou des fonds assimilés à des fonds propres) ?
- Comment évoluer les comptes d'investissement ? Comment évaluer les gains à imputer à ces comptes ?
- Comment concilier entre les normes IFRS de la finance conventionnelle aux spécifiés de la finance islamique ?

99 CBCB (2016), Principes Fondamentaux pour un Contrôle Bancaire Efficace (Core Principles for Effective Banking Supervision) Bâle : Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire.

Il est très difficile de présenter une image fidèle avec seules normes IFRS conventionnelles. D'ailleurs, l'une des reproches qui ont été faites à l'industrie financière islamique est son manque de transparence parce que les normes IFRS ne peuvent pas constater toutes les spécifiés des opérations de la banque islamique.

4.2.3. La compatibilité des banques islamiques avec les normes de Bâle II

Le Comité de Bâle¹⁰⁰ sur le contrôle bancaire « le Comité » est un forum international dont l'objectif est d'améliorer la coopération sur les normes prudentielles gouvernant l'industrie bancaire et de promouvoir les meilleures pratiques de gestion des risques. Les directives de Bâle II ont été préparées depuis 1988 par le Comité de Bâle, sous l'égide de la « banque centrale des banques centrales » : la Banque des règlements internationaux (la BIS) et ont abouti à la publication de la Directive CRD. Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois piliers:

- Pilier 1: l'exigence de fonds propres (ratio de solvabilité McDonough). Les banques doivent conserver leur ratio McDonough supérieur à 8%.
- Pilier 2: la procédure de surveillance de la gestion des fonds propres.
- Pilier 3: la discipline du marché (transparence dans la communication des établissements).

Si on essaie de comparer les risques bancaires islamiques et l'accord de Bale, le pilier 1 regroupe les risques de crédit, de marché et opérationnels. Le pilier 2, quant à lui, inclura tous le processus de surveillance prudentielle : par les régulateurs dont le risque de gouvernance et le risque de gestion du capital au sein de la banque.

En revanche, un nombre important de risques ne sont pas pris, ou sont mal pris en compte dans Bâle II. A titre d'exemple : le risque d'interprétation des règles religieuses ou de bonne conformité à la Charia. Les différentes interprétations de la jurisprudence musulmane, liées aux différentes écoles juridiques par les Sharia Board peuvent être source de divergences dans l'élaboration de produits financiers. Ce risque n'est pas pris en compte dans Bâle II, ainsi que

¹⁰⁰ « Bâle III : le nouveau dispositif prudentiel bancaire impacte les entreprises, mais de combien ? » Par Thierry López, Risk Management Advisory Services Leader et Jean-philippe Maes, Manager chez PwC Luxembourg. Entreprises Magazine, mars/avril 2011

le risque fiduciaire spécifique aux banques islamiques. A cela il faut ajouter l'enchevêtrement des risques spécifiques aux produits islamiques qui ne sont pas pris en compte dans la réglementation Bale II. Lorsqu'on essaie de les appliquer, non seulement cela génère des contraintes lourdes en terme de suivi et de calcul, mais de plus, la consommation de fonds propres n'est pas optimisée et est plus lourde que pour des produits «équivalents» en banque conventionnelle¹⁰¹. A cela on peut ajouter le risque de gouvernance. Les banques islamiques sont en fait soumises à des règles de gouvernance à la fois actionnariale (shareholders' governance), partenariale (stakeholders' governance) et religieuse (islamicgovernance)¹⁰² qui ne sont pas pris en compte par Bâle II. Les standards de l'IFSB¹⁰³ (Islamic Financial Service Board) sont largement basés sur l'approche du Comité de Bale, avec des modifications nécessaires pour correspondre à la nature et aux caractéristiques des produits « ShariahCompliant ». La méthode de calcul des risques, est dérivée de celle proposée par Bâle II, en raison du fait que l'IFSB manque encore du recul nécessaire pour modifier cette formule.

Tableau 8 : Analyse comparative entre banques islamiques et banques conventionnelles (Bilan). Fait par des sources diverses

<i>Banques conventionnelles</i>	<i>Banques islamiques</i>
Actif	
<u>Actif Circulant</u> ➤ Titres négociables ➤ Prêt standard ➤ Découverts ➤ Autres avance <u>Actif immobilisé</u> ➤ Participation ➤ Immeubles	<u>Actif circulant</u> ➤ Cash ➤ Investissement • Financement Musharaka • Financement Mudaraba • Murabaha interbancaires de CT • Vente à crédit • Salam

¹⁰¹ Adel Harzi, "Les banques islamiques a l'heure des exigences réglementaires" First Conférence on Risk Management in Islamic Finance, Université Dauphine, Paris 28 Janvier 2010, p. 5.

¹⁰² Pluchart Jean-Jacques « La gouvernance de la banque islamique » Université de Picardie – CRIISEA Amiens

¹⁰³ IFSB Une organisation basée en Malaisie qui a pour rôle de rechercher des voies d'intégration de la finance islamique à la finance internationale, elle s'occupe de la promotion et la standardisation des services financiers islamiques : <http://www.ifsb.org>

	• Istisna'a • Murabaha ➤ Investissement actions, immobiliers <u>Actif immobilisé</u> ➤ Participation (musharaka) ➤ Immeubles
Passif	
<u>Dette CT</u> ➤ Dépôts ➤ Emprunts et dettes financières diverses <u>Dette LT</u> ➤ Capital action ➤ Bénéfice ➤ Réserves	<u>Dette CT</u> ➤ Compte courant (Qard Hassan) ➤ Compte d'investissement (PSIA) ➤ Restreint ➤ Non-restreint ➤ Compte d'épargne ➤ Zakat et impôt anticipé ➤ Murabaha interbancaire de CT ➤ Provision <u>Dette LT / Fonds propres</u> ➤ Capital action ➤ Bénéfice ➤ Bénéfice à purifier ➤ Réserves

<i>Banques conventionnelles</i>	<i>Banques islamiques</i>
<u>Comptes courants</u>	
➤ Pour certains, ces dépôts ne constituerait qu'une infime partie des ressources .Pour d'autres, il s'agirait d'une importante ressource ➤ aucun intérêt en contrepartie de la gratuité de certains services ➤ elle prête de l'argent pour l'acquisition d'un bien, elle ne passe pas par le compte courant du client	➤ Les dépôts des clients apportent une manne importante pour la banque traditionnelle ➤ Génère un intérêt produit mais les services bancaires sont pour la plupart payants. ➤ Si la banque traditionnelle octroie un prêt, elle le transfert sur le compte de son client et se

mais directement par le vendeur ➤ Si le client de la banque souhaite un prêt pour une cause urgente, la banque passe par un compte spécial ne prélevant pas d'intérêt.	rémunère avec un intérêt

Compte d'investissement ou Profit Sharing Investment Account (PSIA)

<u>Banques islamiques</u>	<u>Banques traditionnelles</u>
➤ Le déposant accepte que la banque gère son argent en contrepartie de frais de gestion appelé frais de Mudarib ➤ Ni le capital ni le taux de rendement ne sont garantis. ➤ La durée des dépôts varie entre 1 mois et 5 ans. Si le détenteur du compte se retire avant la fin de l'échéance il partage les pertes, mais pas les profits que le fond aura pu générer	➤ Pas d'équivalent aux comptes PSIA. il est à noter que dans tout compte traditionnel le capital est supposé être garanti. ➤ La banque doit donc pouvoir rembourser une partie du capital de tous ses déposants à tout moment. Ce qui n'est pas le cas du PSIA

Compte d'épargne

<u>Banques islamiques</u>	<u>Banques traditionnelles</u>

Source : Conçue par l'auteur

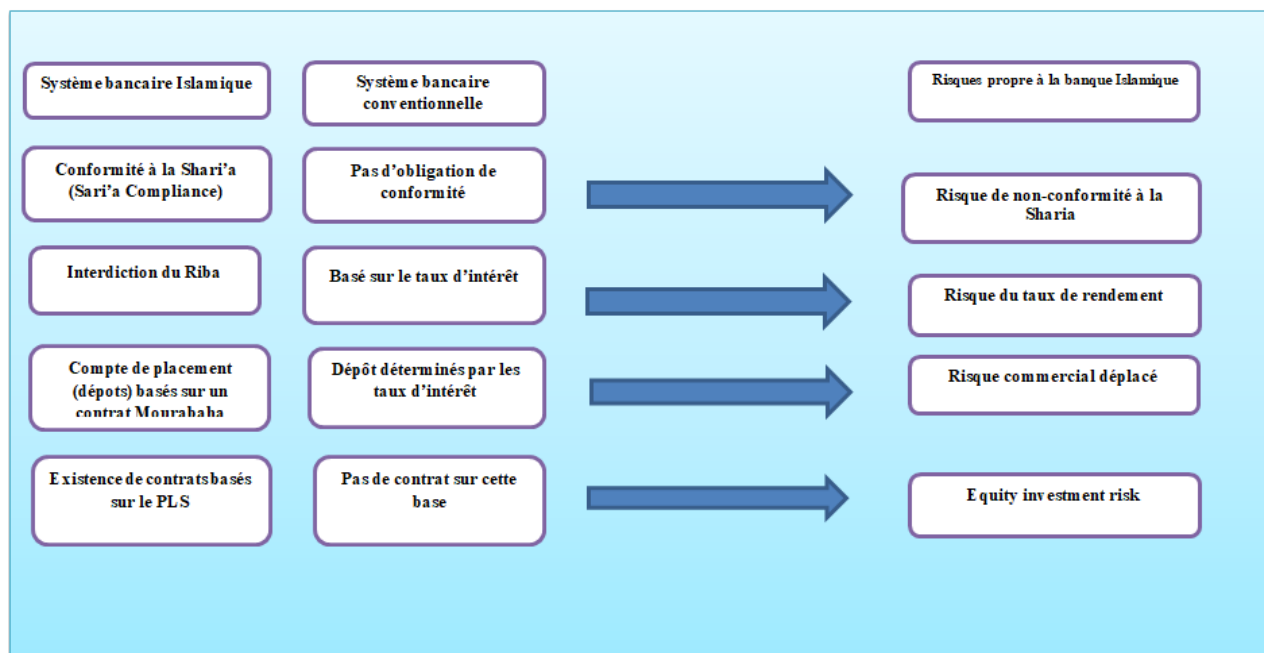
SECTION III : PERCEPTION DU RISQUE DANS LES BANQUES ISLAMIQUES

Les banques islamiques diffèrent des banques conventionnelles pour ce qui concerne la participation aux profits et les modes de financement utilisés. Cela altère la nature des risques encourus par ces nouvelles institutions¹⁰⁴.

La justice sociale induite par les recommandations de l'Islam traduit l'égalité et le droit à la propriété. L'une des exigences de la charia est que l'équité soit appliquée, autrement dit que les parts proportionnelles aux revenus reflètent sincèrement la contribution apportée à l'affaire par chacun en terme de capital, de compétences techniques, de temps et de qualité de gestion. Ainsi, le principe d'association aux risques est le plus important dans les financements islamiques. Celui-ci prend la forme de partage des résultats de l'affaire, qu'ils soient des profits ou des pertes, d'où l'appellation; principe de partage des pertes et profits. Dans les conceptions théoriques des banques islamiques, le principe de partage des pertes et profits est privilégié. Il définit un modèle qui veut qu'emprunteurs et prêteurs partagent équitablement les avantages ainsi que les inconvénients des opérations financées, et que l'accumulation et la répartition des richesses soient conformes à la justice et à la productivité. Ce concept clé, à partir duquel sont élaborés certains mécanismes islamiques de financement, est à la base de la gestion de ces banques sur les deux fronts; collecte de ressources et accord de financements. Ainsi, celles-ci partagent les résultats de leur propre activité avec leurs clients déposants, et deviennent des investisseurs partenaires de leurs clients emprunteurs. Ceci fait que leur rémunération dépend en priorité de la qualité des projets qu'elles financent et non pas de la solvabilité des clients¹⁰⁵. Ce principe les implique davantage dans l'activité économique réelle. Certaines d'entre elles aménagent des structures spécialement affectées à la gestion des financements participatifs.

¹⁰⁴ Mark Laycok, Risk Management at the Top: A guide to Risk and Its Governance in Financial Institutions (John Wiley & Sons, 2014). P25.

¹⁰⁵ Ibidem

Figure 11 : Origines des risques propres aux banques islamiques

Source: Rania Abdelfattah Salem, Risk Management for Islamic Banks (Edinburgh University Press, 2013). P45

1. Risques propres aux banques islamiques

Un des soucis majeurs des institutions financières islamiques est la gestion du risque lié aux transactions financières. L'avenir de l'industrie financière islamique dépend de la manière dont le risque est géré. Les principaux risques auxquels sont confrontées les banques islamiques sont décrits ci-dessous :

1.1. Le risque du système de gouvernance

Le risque de gouvernance correspond au risque découlant d'un manquement à gouverner l'institution, d'une négligence dans la conduite des affaires et la satisfaction des obligations contractuelles, et un faible environnement interne et externe des institutions, y compris le risque juridique en vertu duquel les banques sont incapables de faire respecter leurs contrats. Ce risque peut être classé en deux :

- Le risque d'interprétation de la conformité à la shari'a se produit quand il y a une mauvaise interprétation ce qui remet en cause l'existence même de la banque islamique. Elle peut être dû à une insuffisance de formation ou d'expérience, mais aussi à un certain laxisme et au manque d'indépendance des membres.
- Le risque de conflits se manifeste lorsqu'il y a divergence d'opinions dans l'interprétation du droit musulman concernant les contrats et les produits ; qui peuvent exister entre les comités de la shari'a des banques islamiques de pays différents. On peut citer par exemple les comités de Malaisie qui émettent des fatwas dont le contenu ne serait pas admis par des comités en Arabie Saoudite. L'exemple du tawarruq admis par les banques islamiques Malaisiennes mais refusé par les autres banques islamiques illustre bien une telle situation.

1.2. Le risque de réputation

Le risque de réputation est le risque lié à la confiance des clients envers leur banque pouvant être endommagée par des actions irresponsables ou par des comportements d'un système de gestion. Bien que les risques fiduciaires et de la charia découlent également de la négligence et de la non-conformité de la chari'a, le risque de réputation est le risque émanant d'un comportement irresponsable d'une seule institution bancaire islamique qui pourrait entacher la réputation des autres banques dans l'industrie. La publicité négative peut avoir un impact significatif sur la part de marché de l'institution, sur sa rentabilité ainsi que sur sa liquidité. Néanmoins, toutes les banques islamiques sont exposées à un tel risque. Une étroite collaboration entre les institutions financières islamiques sur la normalisation des contrats et des pratiques d'auto-évaluation sont quelques étapes nécessaires pour atténuer le risque de réputation.

1.3. Le risque religieux ou de non-conformité au principes de la charia'a

Ce risque peut résulter de la divergence d'opinions (fatwas) émises par des juristes musulmans au sujet d'une question relevant du métier de la banque en gèneral et des operations d'investissement et de placement en particulier l'ijtihad effort d'interpretation etant

une importante source de réglementation bancaire¹⁰⁶. Ce risque peut également se produire de la violation d'un des principes de la législation islamique par l'établissement lors de l'exercice de son activité.

1.4. Le risque d'investissement sectoriel

Parmi les principales missions des banques participatives est l'exploitation pour son propre compte ou pour le compte de ces clients investisseurs, des opportunités de placement sur le marché économique. En ce sens, l'intervention de ces établissements doit se faire selon le principe de partage des profits et pertes¹⁰⁷. Pour se conformer à ce principe, les banques islamiques doivent développer les techniques et le savoir-faire de leurs collaborateurs en ingénierie financière et analyse des risques. Cela implique l'amélioration de la gestion interne et la mise à disposition du personnel d'outils modernes et efficace, en l'occurrence un système d'information sophistiqué et des études sectorielles régulièrement actualisée, afin de permettre à l'établissement de mieux appréhender les risques et de procéder au meilleur choix des secteurs présentant une forte valeur ajoutée.

1.5. Risque du taux de rendement

Ce risque est intimement lié au taux du rendement effectivement servi aux détenteurs de comptes d'investissement (Investment Account Holders : IAH), également connus sous le nom de déposants chez les banques islamiques. En effet, ces déposants seront certainement déçus s'ils reçoivent, en contrepartie de leurs dépôts, des rendements inférieurs à ceux du marché¹⁰⁸. Le risque de taux de rendement correspondant donc à un changement défavorable des attentes de l'investisseur quant au taux de rendement d'un investissement.

Pour modérer ce risque, L'IFSB suggère, à ce propos, que le taux de rendement, pour les banques islamiques, soit considéré comme équivalent au taux d'intérêt pour les banques conventionnelles avec cette différence fondamentale que le taux de rendement n'est dégagé

¹⁰⁶ Hassan, Kabir (2019), "Identification and Management of Market Risks for Islamic Bank" IIRF-HIBFS Papier présenté au Séminaire IIRF-HIBFS, sur : Regulation and Supervision of Islamic Banks: Current Status and Prospective Development.

¹⁰⁷ El-Mekkawy, Zahra juillet 2021 "*Internal Ratings - Credit Risk Models*" ; communiqué de réglementation prudentielle.

¹⁰⁸ Rania Abdelfattah Salem, Risk Management for Islamic Banks (Edinburgh university press, 2013). P47-48

qu'à la fin de la période de placement¹⁰⁹. Il dépendra donc, contrairement au taux d'intérêt, du résultat de l'activité liée à l'investissement.

Pour Iqbal et Greuning (2008), le risque du taux de rendement diffère du risque du taux d'intérêt de deux façons¹¹⁰ :

- Etant donné que les banques islamique disposent d'un mélange de placements constitués de marges bénéficiaire et de capitaux propres non lié à l'activité commerciale, il existera toujours une plus grande incertitude quant au taux de rendement des investissements, comparativement aux banques conventionnelles qui opèrent sur des bases d'intérêt ;
- Le rendement des dépôts dans les banques conventionnelles est prédéterminé, alors que le retour sur dépôt chez les banques islamiques est anticipé mais pas convenu au préalable.

En définitive, dans un système bancaire islamique fonctionnerait en parallèle avec le système conventionnelles, il existe un lien substantiel entre les deux systèmes. En effet, les changements dans les taux d'intérêt servis par les banques conventionnelles peuvent exercer une pression sur le volume des dépôts chez la banque islamique en offrant aux déposants une facile opportunité d'arbitrage. Par conséquent, bien que les banques islamiques ne pratiquent pas de taux d'intérêt, elles n'en demeurent pas moins sensibles aux mouvements de ces taux tels que servis par leurs homologues conventionnelles.

2. Positionnement des risques au sein des contrats bancaires islamiques

Il s'agira, dans les développements qui suivent, d'exposer l'ensemble des risques bancaires islamiques susceptibles d'accompagner les différents types de contrats que ces institutions proposent à leurs clients.

¹⁰⁹ Islamic Financial Services Board.(2005a).Guiding principals of risk Management for institutions (OTHER THAN INSURANCE Institution) Offering Only Islamic Financial Services.

¹¹⁰ Hennie Van Grening and Zamir Iqbal, Risk Analysis for Islamic Banks (word bank publication,2008)., p159

2.1. Contrats exposés aux risques de crédit

Le risque de crédit est susceptible d'apparaître dans les transactions bancaires islamiques suivantes¹¹¹ :

- **La Mourabaha**, les banques islamiques s'exposent à ce risque lorsqu'elles livrent l'actif au client sans exiger, de lui, le paiement à temps ;
- Dans les cas du **AL Salam** et de **l'Istisna'a** , la banque islamiques peut craindre un risque de crédit chaque fois qu'il y a possibilité d'absence de livraison du bien, objet du contrat ou de retard dans cette livraison, ou de non-respect, lors de cette livraison du bien, objet du contrat ou de retard dans cette livraison, ou de non-respect, lors de cette livraison, de la qualité exacte du bien telle que spécifiée contractuellement. Un tel échec pourrait entraîner un retard ou un défaut, soit dans le paiement, soit dans la livraison du produit, et peut, en conséquence, exposer la banque islamique à des pertes financières en revenu et en capital ;
- Dans le cas de **Moudaraba** ou la banque islamique participe au contrat en tant que Rab Al Mal (principal) avec un Moudarib externe (agent), cette institution s'expose à un risque de crédit accru sur les montants avancés au Moudarib sans garanties. En effet, la nature du contrat Moudaraba ne confère, à la banque, aucun droit approprié pour surveiller le Moudarib ou pour participer à la gestion du projet, ce qui rend difficile l'identification du risque de crédit et par conséquent sa gestion.

2.2. Contrats exposés aux risques de marché

Hormis le risque du taux de rendement qui sera traité plus loin car propre à la banque islamique, les autres risques communs de marché se présentent, au sein des contrats bancaires islamiques, comme suit¹¹² :

¹¹¹ Mohamed Helmy, Risk Management in Islamic Banks' (ESLSCA Business School, 2012).

¹¹² Mohamed Ali M'rad, 'Les Risques de Marché En Finance Islamique', 2010.

- **Risque de matières premières :** Il affecte les contrats de Mourabaha, ainsi que AL Salam et l'Istisn'a car basés sur des matières premières. Ce risque se produit lorsqu'il y a affectation négative des matières premières du contrat, notamment à cause d'une inflation inattendue, du renchérissement des coûts de production, du bouleversement des conditions climatiques;
- **Risque de change :** Ce risque inhérent à l'ensemble des contrats bancaires, apparaît lorsque le contrat est libellé dans une devise étrangère ;
- **Risque actions :** Il se manifeste, dans le contrat Moudaraba, lorsqu'il y a dépréciation des actifs détenus en actions par l'investisseur car il est le seul à subir les pertes en capital. Le risque se produit également dans le contrat Moucharaka ou toutes les parties participent au capital et donc aux pertes éventuelles. Notons, toutefois, que dans le cas de la Moucharaka dite Moutanakissa, l'une des parties s'engage à racheter tout le capital en action à un prix prédéterminer et s'expose, ainsi, toute seule, à un risque maximum car les autres parties ne sont susceptibles de subir aucune perte ;

2.3. Contrats exposés aux risques de liquidité

Le risque de liquidité apparaît, à la fois, dans les contrats Moudaraba et Moucharaka¹¹³. Dans le cas de la Moudaraba Mouqayada, par exemple, un bon état de liquidité est requis de la banque car, en guise de sanction, si cet état se dégrade, les fournisseurs de fonds gardent intact le droit de les retirer à tout moment. Un autre exemple nous est fourni par le financement Moucharaka ou la banque doit être en mesure, à tout moment, de fournir les fonds engagés, de payer les frais de la Moucharaka et d'assurer des profits à la contrepartie ce qui est de nature à l'exposer au risque de liquidité.

2.4. Contrats exposés aux risques opérationnels

Les risques opérationnels apparaissent dans l'intégralité des produits bancaires islamiques. Dans les développements qui suivent, nous étudierons les risques opérationnels liés à chaque produit, à l'exception du risque de non-conformité à la Shari'a qui, vu son importance, recevra, plus loin, un traitement spécifique. Revêtant le même poids dans l'ensemble des contrats islamiques, le risque d'évènement externe ne fera pas, non plus,

¹¹³ Irawan Febianto, Adapting Risk Management for Profit and Loss Sharing Financing of Islamic Bank's, Modern Economy, 3.01 (2012), 73-80.

l'objet de traitement au sein de ce paragraphe.

2.4.1. Mourabaha

Les risques opérationnels liés au contrat Mourabaha se présentent comme suit :

- **Le risque fiduciaire :** il se produit chaque fois que la banque islamique se trouve dans l'incapacité de présenter un bien ou un actif conformément aux spécifications exigées par le client ;
- **Le risque de personnes :** il peut être présent aussi bien au niveau de banque qu'au niveau de son client. En effet, le client agit en tant qu'acheteur, tandis que la banque islamique agit d'abord en tant qu'acheteur (lorsqu'elle achète auprès d'un fournisseur) et ensuite en tant que vendeur (lorsqu'elle vend l'actif qu'elle a acheté à son client). Le risque de personnes se produirait, ainsi, coté banque islamique, chaque fois que ce client, le risque de personnes surviendrait chaque fois que ce client procède, auprès de sa banque islamique (BI), à l'annulation de sa promesse d'achat de l'actif, objet de la Mourabaha ;
- **Le risque technologique :** Il peut intervenir, au niveau de la BI, suite à une incompatibilité du logiciel de comptabilité ou une défaillance du système externe¹¹⁴ ;
- **Le risque légal :** Il réside dans la principale différence existant entre l'intérêt et le profit. Cette différence tient au fait que, contrairement à l'intérêt chez les banques conventionnelles, le profit résultant de la Mourabaha ne peut faire l'objet d'aucune limitation par la fixation d'un taux. Cette caractéristique pourrait créer, ainsi, un problème légal dans certains pays où l'absence d'un « plafond de taux de profit » est potentiellement génératrice de litige lorsqu'il sera question de quantifier ce profit. Un autre problème pourrait survenir lors de la signature du contrat Mourabaha. Il réside dans le fait que la banque islamique doit obligatoirement posséder l'actif avant de le vendre au client. Par conséquent, elle doit s'assurer que les implications légales du contrat en constitutions correspondent bien à l'esprit de la transaction commerciale en cours.

2.4.2. AL Salam

Les risques opérationnels inhérents au contrat AL Salam peuvent être résumés comme suit :

¹¹⁴ Hylmum Izhar, Identifying Operational Risk Exposures in Islamic Bnking, Kyoto Bulletin of Islamic Area Studies, 3.2 (2010), 17-53.

- **Les risques fiduciaire** : il peut se produire lorsque les marchandises livrées s'avèrent de moindre qualité que celle convenue dans le contrat ;
- **Le risque de personnes** : il peut être rencontré lorsque le vendeur ne parvient pas à livrer les marchandises, objet du contrat, au moment convenu ou lorsque le produit livré ne répond pas aux spécifications mentionnées dans le contrat ;
- **Le risque technologique** : Il peut intervenir dans un système bancaire habitué aux processus d'affaire en cours chez les banques conventionnelles. En effet, un financement basé sur le AL Salam nécessitera, forcément, que la banque islamique modifie significativement son système d'information, en particulier si elle a recours au AL Salam parallèle. Souvent, cette banque utilise, faute de solutions technologiques propres, les méthodes de tenue de registres des banques conventionnelles, de sorte que la mise en œuvre du contrat AL Salam devient compliquée, voire semée d'embûches ;
- **Le risque légal** : Les banques islamiques seront confrontées à ce risque lorsque les marchandises ne peuvent pas être livrées au moment convenu (à moins que le client consente à modifier la date de livraison)¹¹⁵.

2.4.3. AL Istisna'a

Les risques opérationnels inhérents à ce produit ont été recensés comme suit :

- **Le risque fiduciaires** : Il se produit lorsque le sous-traitant ne respecte pas la norme et la qualité spécifiées dans le contrat Istisna'a ;
- **Le risque de personnes** : Il peut se manifester en cas de rupture de contrat, lorsque la banque islamique se trouve dans l'incapacité de faire aboutir la transaction dans le délai imparti. Cela risque de se produire, généralement, lorsque le sous-traitant accuse un retard important dans la finition, la fabrication ou la construction de l'objet demandé ;
- **Le risque technologique** : il peut survenir lorsque le système d'information comptable utilisé par la banque islamique ne tient pas compte des caractéristiques particulières d'un contrat Istisna'a ;

¹¹⁵ Hylmum Izhar, 'Identifying Operational Risk Exposures in Islamic Banking', *Kyoto Bulletin of Islamic Area Studies*, 3.2 (2010), 17-53.

- **Le risque légal** : Il peut se produire lorsque la banque islamique ne prévoit pas de solutions pour remédier aux éventuels défauts du bien tel que commandé par le client¹¹⁶

2.4.4. *Ijara*

- **Le risque de personnes** : Pour tout retard dans le paiement du produit de la location à la BI, celle-ci, du point de vue islamique, n'est pas autorisée à établir une pénalité sous forme d'un cout supplémentaire facturé au locataire. Le non-respect, par les employés de la banque islamique, de cette prescription constitue une forme de risque de personnes dans un contrat Ijara ;
- **Le risque technologique** : il a tendance à se manifester chaque fois que le système d'information comptable utilisé par la banque islamique ne tient pas compte des caractéristiques du contrat Ijara. C'est aussi le cas lorsqu'il y a pertes d'informations sur les actifs loués spécifiés dans le contrat en raison de violations de sécurité externes ;
- **Le risque légal** : Cela peut se produire lorsque le cadre juridique existant ne permet pas aux banques islamiques de posséder des actifs à louer, sachant que dans un contrat Ijara, ces banques agissent en tant que bailleurs, louant des actifs aux débiteurs. Pour cette raison, elles doivent nécessairement posséder les actifs, ou au moins, avoir le droit de les utiliser, à tout moment, s'ils ne sont pas physiquement en leur possession. Par ailleurs, une banque islamique peut être également exposée à ce risque à l'occasion de l'exercice de son droit contractuel de reprise de possession de l'actif en cas de défaillance ou de mauvaise conduite du locataire.

¹¹⁶ Hylmum Izhar, Identifying Operational Risk Exposures in Islamic Banking', Kyoto Bulletin of Islamic Area Studies, 3.2 (2010), 17-53.

2.4.5. Moucharaka

Les risques opérationnels suivants peuvent être associés aux investissements de Moucharaka¹¹⁷ :

- **Le risque fiduciaire** : La source de ce risque réside dans toute faute ou négligence, d'ordre financier, relevées à l'encontre des partenaires. Cela peut se produire chaque fois qu'une surveillance adéquate de la performance financière du projet, objet de la Moucharaka, n'est pas assurée ;
- **Le risque de personnes** : Il est engendré par le manque ou l'insuffisance d'experts techniques alloués au projet. Le cas échéant, cette situation peut mener à l'échec de l'activité commerciale, objet de la Moucharaka ;
- **Le risque technologique** : il peut se produire si une incompatibilité de logiciel de comptabilité est relevée ou si des pertes d'informations précises sur les projets entrepris, notamment en raison de violations de la sécurité externe, sont constatées ;
- **Le risque légal** : normalement, une banque islamique ne doit s'associer, pour conduire un contrat Moucharaka, qu'avec une entité juridique dont les activités sont toutes conformes à la Shari'a. Si tel n'est le cas, cela donnerait un mélange d'actions, dans une même entité, pouvant entraîner un risque légal.

2.4.6. Moudaraba

Les risques opérationnels relatifs à la Moudaraba sont assez similaires à ceux retenus dans le cadre de la Moucharaka. Ils se présentent comme suit :

- **Le risque fiduciaire** : Il peut être causé par toute faute d'ordre fiduciaire commise par les partenaires ou négligence relevée chez eux. Cela peut se produire, notamment, si un suivi adéquat de l'affaire objet de la Moudaraba, n'est pas assuré ;
- **Le risque légal** : Il peut survenir en cas d'interprétations erronées ou tronquées des lois civiles quant à la mise en œuvre de la Moudaraba conformément à la Sharia'a ;

¹¹⁷ Irawan Febianto, Adapting Risk Management for Profit and Loss Sharing Financing of Islamic Bank's, Modern Economy, 3.01 (2012), 73-80.

- **Le risque technologique :** Il peut se produire, exactement pour la même raison et dans les mêmes conditions que celles relatives au risque technologique associé à la Moucharaka exposées ci-dessus.

2.5. Contrats exposés aux risques de non-conformité à la Shari'a

Faisant partie intégrante du risque opérationnel, le risque de non-conformité à la Shari'a est également inhérent à l'ensemble des contrats bancaires islamiques. Il se présente, ainsi, comme suit ¹¹⁸:

- **Dans la Mourabaha :** Il peut se produire, à ce niveau, si la banque islamique échange l'argent est prohibée par la Shari'a, puisque cet échange, additionné à un montant supplémentaire au-dessus du capital, équivalent au Riba. Ce risque peut se manifester, également, si la banque islamique exige des pénalités en cas de retard de paiement ;
- **Dans AL Salam :** Au niveau de ce produit, le risque de non-conformité à la Shari'a peut apparaître si le prix de la marchandise objet du contrat ne peut pas être payé d'avance. Dans ces conditions, il n'y aura pas de possibilité de conduire la transaction, étant donné que dans un contrat AL Salam, le paiement du prix total à l'avance est une exigence « chariatique » qui doit absolument être respecté¹¹⁹. En outre, le risque de non-conformité à la Shari'a peut également se produire dans une transaction véhiculée par un contrat ALSalam parallèle, lorsque les deux contrats sont liés l'un à l'autre échoue. Enfin, le risque de non-conformité à la Shari'a peut survenir, à ce niveau, si la banque islamique impose une pénalité dans le cas où le vendeur n'arrivera pas à livrer la marchandise au moment convenu. En effet, l'AAOIFI interdit une telle mesure, motif pris de ce que le retard n'annule ni la dette du vendeur sur l'acheteur, ni l'obligation de payer qui tient toujours. En outre, lors du remboursement d'une dette, toute pénalité exigée du débiteur sous forme de paiement supplémentaire ne peut être autorisée car considérée comme une usure ;

¹¹⁸ Hylmum Izhar, Identifying Operational Risk Exposures in Islamic Bnking, Kyoto Bulletin of Islamic Area Studies, 3.2 (2010), 17-53.

¹¹⁹ Mohamed Helmy, Risk Management in Islamic Banks'(ESLSCA Business School, 2012).

- **Dans l'Istisna 'a :** Ce risque est susceptible de se produire lorsque le contrat Istisna 'a est utilisé comme Hila (RUSE = الحيلة) pour entrer dans des transactions basées sur l'usure. C'est le cas lorsque la partie agissant en tant qu'acheteur qui passe la commande n'est autre que l'entrepreneur lui-même¹²⁰. Le contractant agit en tant qu'acheteur auprès de la banque islamique et celle-ci sous-traite le contrat à l'entrepreneur, de sorte que la transaction se rapproche de Bay'Al Ina (Vente de double= بيع العينة). Par ailleurs, et comme pour le contrat de AL Salam parallèle, le risque de non-conformité à la Shari'a peut intervenir à ce niveau si les deux contrats Istisna'a dans un Istisna'a parallèle ne sont pas indépendants l'un de l'autre et établis séparément. En effet, si les deux contrats en même temps dans un seul contrat, cela violerait clairement les principes de la Shari'a ;
- **Dans l'Ijara :** Ce risque peut s'y produire si l'actif loué dans le cadre du contrat est utilisé à des fins non conformes à la Shari'a. C'est également le cas quand la banque islamique prévoit des pénalités pour tout retard accusé par le débiteur (locataire) dans le paiement du bail. Enfin, dans un contrat Ijara Mountahia Bi Tamlik (IMBT), la violation des principes de la Shari'a peut se produire lorsque la banque islamique fusionne contrat Ijara et contrat de vente à l'occasion de leur conclusion avec le débiteur ;
- **Dans la Moucharaka :** A ce niveau, le risque en question peut résulter de la répartition finale des bénéfices en fonction du profit attendu et non pas sur la base du bénéfice réel réalisé par l'évaluation effective ou implicite des actifs vendus comme le recommande nettement l'AAOIFI ;
- **Dans la Moudaraba :** A l'instar de la Moucharaka, le risque de non-conformité lié à ce contrat peut intervenir lorsque la répartition finale des bénéfices est basée sur le profit attendu et non sur le profit réel. En effet, l'AAOIFI stipule clairement, à ce sujet, que la répartition du bénéfice doit être établie sur la base du bénéfice réel réalisé par le projet objet de la Moudaraba.

¹²⁰ Imam Wahyudi and others, Risk Management for Islamic Banks: Recent Developments from Asia and the Middle East (John Wiley & Sons, 2015) p 156-157.

2.6. Contrats exposés aux risques des taux de rendement et commercial translaté

Le risque du taux de rendement peut se manifester, d'une part, dans les contrats Mourabaha et Ijara, lorsqu'il y a constatation d'une perte financière résultant de la différence entre le taux de rendement de l'opération et le taux de référence en cours chez les banques conventionnelles, et d'autre part, dans les contrats AL Salam et Istina'a, lorsqu'une différence est relevée entre le prix négocié et le prix théorique, ce qui est de nature à engendrer des pertes au moment de la revente de l'actif et plus exactement au moment de la livraison.

Le risque commercial translaté ou déplacé résulte, quant à lui, du risque de taux de rendement. Cette situation peut se produire lorsque des fonds sont placés dans des actifs comme la Mourabaha ou l'Ijara, avec une échéance plus longue, de sorte que le taux de rendement devient moins intéressant que celui des investissements alternatifs. Bien qu'en théorie, les banques islamiques ne soient pas obligées de procéder à un « lissage » des revenus, elles sont pratiquement obligées de le faire sous la pression d'une autorité de surveillance ou pour des raisons commerciales.

2.7. Contrats exposés à l'Equity Investment Risk

Les caractéristiques d'un investissement en action (Equity Investment) sont tributaires, notamment, de la qualité du partenaire et des difficultés opérationnelles en cours, au moment de la décision d'investir.

Le risque inhérent à cet investissement et qui se retrouve dans les contrats **Moucharaka** et **Moudaraba**, concerne les profils de risque des partenaires potentiels (Moudarib ou Moucharik: مضارب او مشارك) qu'il convient absolument de connaître pour mieux évaluer le risque de l'investissement à effectuer et les diligences raisonnables à entreprendre par la banque islamique en tant que participante dans les projets Moudaraba et Moucharaka, sur la base du partage des bénéfices et des pertes¹²¹. Ces profils comprennent les antécédents de l'équipe de direction, la qualité du plan d'affaires, ainsi que les qualifications et les compétences des ressources humaines impliquées dans l'activité commerciale en cause.

121 Irawan Febianto, Adapting Risk Management for Profit and Loss Sharing Financing of Islamic Bank's, Modern Economy, 3.01 (2012), 73-80.

S'agissant des difficultés opérationnelles en cours, au moment de la réalisation d'investissement, force est de constater qu'elles sont intimement liées à l'environnement juridique et réglementaire en vigueur, notamment les politiques relatives aux tarifs, aux quotas, à la fiscalité ou aux subventions. En effet, cet environnement ne manquera pas d'impacter, positivement ou négativement, la qualité d'un investissement et doit, par conséquent, être pris en compte dans l'évaluation des risques.

3. Les outils du dispositif de Risk management bancaire

Compte tenu de l'évolution théorique dans la gestion des risques au niveau des banques islamiques, cette dernière peut prendre, concrètement, plusieurs formes dont les trois suivantes, empruntées à des auteurs contemporains, nous paraissent assez représentatives de cette variété :

- **Vaughan (1997)** définit cette gestion comme une approche scientifique pour le traitement des risques purs, à travers l'anticipation des éventuelles pertes accidentelles et la conception puis l'implémentation, en conséquence, des procédures minimisant la survenance de ces pertes ou leur impact financier lorsqu'elles se produisent¹²².
- Quant à **Tariqullah et habib (2001)**, cette gestion, selon eux, s'inscrit dans le cadre d'un système complet comprenant la création d'un environnement approprié de gestion des risques, le maintien d'un processus efficace de mesure, d'atténuation et de surveillance des risques et l'établissement d'un dispositif de contrôle interne adéquat¹²³.
- De leur côté, **Greuning et Iqbal (2008)** ont souligné que si les composantes centrales de la gestion des risques sont constitués de l'identification, la quantification et le suivi du profil de risque, y compris les risques bancaires et financiers, le but de cette gestion demeure le contrôle de ces risques¹²⁴. Ce contrôle n'est toutefois possible que si des évaluations quantitatives et qualitatives des risques existent à l'échelle de la banque.

¹²² Emmett J Vaughan, Risk Management (John Wiley & Sons, 9 juin 2020).

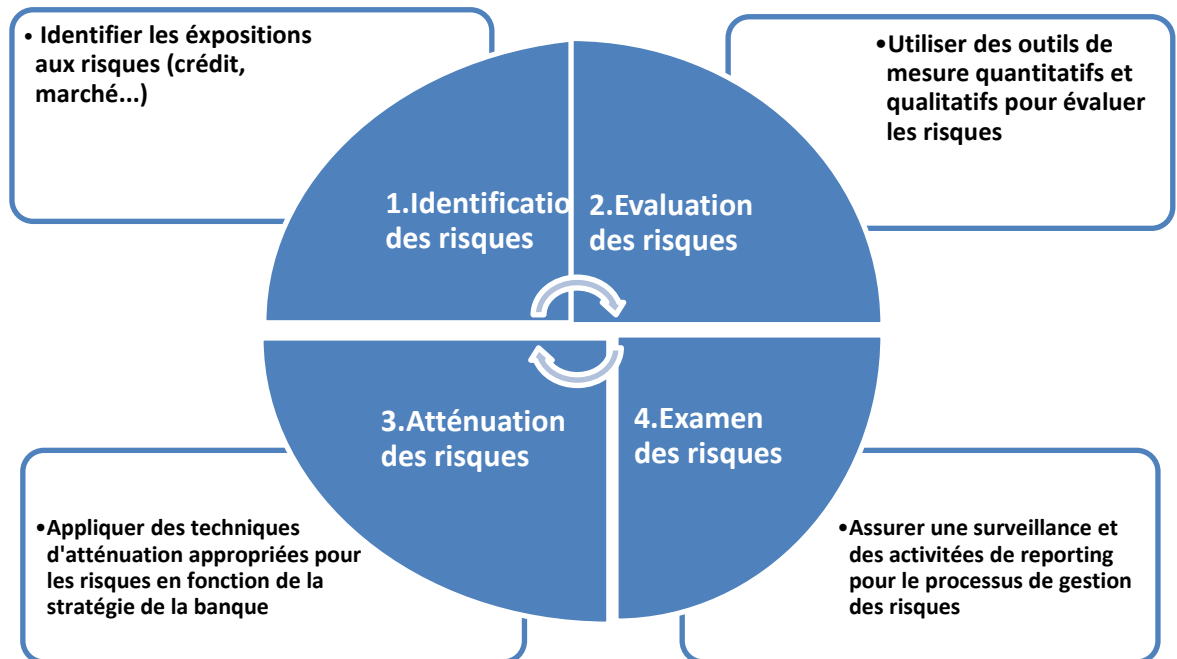
¹²³ Tariqullah Khan and Habib Ahmed, Risk Management: An Analysis of Issues in Islamic Financial Industry (Islamic Development Bank, Islamic Research and Training Institute, 2009).

¹²⁴ Hennie Van Grening and Zamir Iqbal, Risk Analysis for Islamic Banks (word Bank Publications, 2008).

Le dispositif de Risk management bancaire se compose en générale selon ces auteurs des outils suivants :

- Procédures de révision comptable/commissariat aux comptes en *Domestic GAAP*, IFRS et US GAAP (en cas de réconciliation des comptes consolidés IFRS – US GAAP) ;
- Existence de plans de continuité de l'exploitation et définition des applicatifs critiques ;
- Cartographie exhaustive des processus compatibles avec les dispositifs de contrôle qualité ;
- Plan de protection des informations ;
- Processus de révision et d'arrêtés de comptes de type Sarbanes-Oxley en cas de cotation aux USA ;
- Requêtes informatiques d'autocontrôle (identification d'opérations anormales) ;
- Procédures écrites ;
- Manuel de conventions intragroupe
- Cartographie type des écritures comptables (schémas comptables autorisés) ;
- Tableaux de bord sinistralité/non-qualité. Ces composantes servent à la fois à alimenter le Sirm (système d'information risk management) et le volet monitoring du COSO.

Un cadre intégré de gestion des risques peut être décrit comme un système qui applique les quatre étapes du processus de gestion des risques qu'on a déjà mentionnée.

Figure 12 : Processus de gestion des risques bancaires

Source: Rania Abdelfatah Salem, Risk Management for Islamic Banks (Edinburgh University Press, 2013). P11

De ce qui précède on a pu réaliser que chaque contrat islamique dispose des risques commun avec la banque conventionnelle et des risques propre à la banque islamique qui doivent être gérés selon Vaughan (1997), Tariqullah et Habib (2001), Greuning et Iqbal (2008), il y a lieu de rappeler que cette opération a débuté par une revue de littérature, aussi exhaustive que possible, de la notion de gestion de risque en traitant ces fondements et ces théories dans le domaine bancaire (voir chapitre 1) à travers plusieurs auteurs notamment Markowitz 1952, du modèle d'équilibre des actifs financiers (MEDAF) de Sharp et Lintner (1964-1952) et du modèle d'évaluation par arbitrage (MEA) de Ross (1976) et en exposant aussi la réglementation prudentielle en matière de risque ce qui nous permet de tirer les hypothèses suivantes ; qu'on essaiera de les affirmer ou de les rejeter dans les chapitres qui suivent avec une limite de rareté d'études antérieures dans ce sujet :

Hypothèses : Les différents niveaux de criticité des risques influencent positivement la gestion des risques des banques participatives.

- **La criticité du risque crédit dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **La criticité du risque marché dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **La criticité du risque opérationnelle dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **La criticité du risque liquidité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **La criticité du risque non-conformité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

Dans un premier temps nous avons délimité les contours en passant, successivement en revue, les repères théoriques de la banque islamique en termes de sources, principes et instruments, la conception du risque, les différents risques inhérents à son activité, le dispositif de gestion avec une comparaison avec leurs homologues conventionnels en vérifiant le degré d'exposition sur chaque contrat.

Ensuite nous nous sommes intéressé à l'étudié de la revue de littérature des différents auteurs qui ont travaillé sur la gestion des risques bancaire concernant les différents angles de la finance islamique tout en respectant la *chari'a*. Puisqu'il faut séparer le risque commercial qui est toléré dans le coran et la sunna des risques de sources prohibé par la *chari'a*. Le processus de gestion est un système complet qui comprend la création d'un environnement approprié à la gestion des risques, le maintien d'une mesure efficace des risques, l'atténuation, la surveillance et l'établissement d'un mécanisme approprié de contrôle.

On'a montré que les risques encourus par les institutions financières islamiques peuvent être classés en deux catégories : les risques communs avec les banques traditionnelles en tant qu'intermédiaires financiers et les risques propres aux banques islamiques liés à leur conformité aux règles de la *Chari'a*. La majorité des risques auxquels font face les institutions financières conventionnelles tel que le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, et qui concernent aussi les institutions financières islamiques. Mais le degré de gravité de certains de ces risques diffère pour les banques islamiques à cause de leur conformité à la *Chari'a*. En plus de ces risques communs, les institutions financières islamiques ont leurs propres risques. Ces risques émanent des caractéristiques propres de la structure actif-passif des banques islamiques. Outre les risques encourus par les banques conventionnelles, le mécanisme de partage des profits et des pertes engendre des risques supplémentaires. La rémunération des dépôts d'investissement par une fonction des bénéfices de la banque induit un risque de retrait, un risque fiduciaire, et des risques commerciaux déplacés. Donc les risques encourus par les institutions financières islamiques sont différents de ceux encourus par les banques traditionnelles et leur gestion nécessitera la création de l'AAOIFI et l'IFSB.

Notre travail de recherche se poursuivra dans le prochain chapitre par la réponse à la question suivante : **Quels sont les déterminants de performance de la banque islamique et leurs relations avec la gestion de risque ?**

CHAPITRE 3 : PERFORMANCE DE LA BANQUE ISLAMIQUE ET BANQUE CONVENTIONNELLE : ANALYSE DES FACTEURS DE DIVERGENCE

INTRODUCTION DU CHAPITRE 3

Les banques sont indispensables au bon fonctionnement des activités économiques, leur essor requiert une attention particulière afin d'assurer la stabilité du système bancaire, à l'instar de l'importance attribuée aux mécanismes internes de management pour stabiliser le système financier.

À l'issue des chapitres 1 et 2, nous avons constaté qu'il y a une grande différence entre les deux banques islamique et conventionnelle aux niveaux des fondements, des risques et des mécanismes de gestion. Nous avons voulu contribuer, à travers notre travail de recherche, à enrichir le débat sur ce sujet d'étude, et ce, par une étude sur la relation entre la performance des dites banques et le risque management.

Afin de répondre à notre question de recherche : Quels sont les déterminants de performance de la banque islamique et leurs relation avec la gestion de risque ? Ce chapitre est organisé en trois sections. La première s'intéresse au concept de la performance, la section suivante renseigne sur l'état de l'art théorique et empirique par la comparaison de profitabilité des banques islamique et conventionnelle en mettant l'accent sur les déterminants de la performance et enfin une étude théorique qui analyse la relation entre gestion des risques et performance bancaire.

SECTION I : LA PERFORMANCE BANCAIRE

1. Notions et Revue de littérature

1.1. Concept de la performance

Afin de pouvoir appréhender la notion de « la performance bancaire », il faut en premier lieu mettre en évidence le concept de la performance en général. Conformément à

l'étymologie, l'origine du mot performance date du 13ème siècle, et proviens de l'ancien français « *parformer* »¹²⁵.

La performance apparaît comme un concept clef dans la littérature financière et managériale. En effet, bien qu'il soit important, peu de recherches se sont attardées à examiner la performance. Charreaux (1996), essaie d'éclairer la notion de performance, et cela à travers « *la notion de performance absolu conduit à s'interroger sur les objectifs de celui qui cherche à mesurer la performance* ».

La notion de performance est issue de l'ancienne française performance qui signifie «achèvement». Dans la littérature, plusieurs définitions sont conjointement ou indistinctement employées en vue d'établir de manière précise le concept de performance.

Dans le langage courant, la performance renvoie à quatre significations majeures :

- **Les résultats de l'action** : la performance correspond alors à un résultat mesuré par des indicateurs et se situant par rapport à un référant qui peut être endogène ou exogène.
- **Le succès** : la performance renvoie à un résultat positif, et par la même aux représentations de la réussite propres à chaque individu et à chaque établissement.
- **L'action** : la performance désigne simultanément les résultats et les actions mises en œuvre pour les atteindre, c'est à dire un processus.
- **La capacité** : la performance renvoie alors au potentiel.

Pour certains auteurs, elle est assimilée à l'efficacité, à la compétitivité ou encore à la capacité, et d'autres la considérant comme semblable à l'efficience, le rendement, la productivité.

La performance est définie comme « la raison des postes de gestion, elle implique l'efficience et l'efficacité » Albanes (1978).

La performance est définie comme « la capacité de l'organisation à réaliser une satisfaction minimale des attentes de sa clientèle stratégique » Miles (1986).

¹²⁵ Bromiley P., "Testing a causal model of corporate risk taking and performance", Academy of Management Journal, 34,30 nov 2017 Available <https://journals.aom.org/doi/10.5465/256301>

Selon Machesnay (1991) la performance représente « le degré de réalisation du but recherché et préfixé par une entreprise ». D'ailleurs ce même auteur confirme qu'il existe trois mesures de la performance et qui sont :

- L'efficience : Elle représente le résultat obtenu par rapport aux moyens qui sont mis en œuvre pour l'atteindre.
- L'efficacité : Elle désigne le résultat obtenu par rapport aux objectifs fixés.
- L'effectivité : Elle nous renseigne sur le niveau de satisfaction par rapport aux résultats obtenus.

1.2. La performance bancaire

La définition générale du concept de la performance, nous permet de déduire qu'il existe plusieurs types de « performance » et que c'est un concept qui peut être utilisé dans différents domaines¹²⁶, dans l'objectif est d'évaluer la capacité de l'entité à réaliser les objectifs qu'elle est supposée atteindre. En ce qui concerne les banques, Venkatraman et Romanujan (1986) affirment que la performance bancaire peut être mesurée en se basant sur trois différents concepts de la performance qui sont : la performance financière, la performance opérationnelle et la performance organisationnelle¹²⁷. Dans ce contexte, Lallé (1992) a ajouté plusieurs autres types de performances à prendre en considération à savoir, la performance économique, technique, managériale, commerciale et sociale.

1.2.1. La performance économique

La performance économique est généralement représentée par les résultats et les chiffres qui sont présentés au niveau de la comptabilité et qui renseignent sur la situation actuelle de l'entreprise, à savoir : le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation, le résultat net. Cette performance correspond aussi à la capacité de l'entreprise à pouvoir créer de la richesse et de la valeur sur le long terme, et ceci par la fixation d'objectifs clairs,

¹²⁶ M. NAMY, « Le Management de la Performance Bancaire: Business Intelligence Système » janvier 2018.

¹²⁷ Lallé, B., (1992). "Pour une nouvelle performance de l'agence bancaire". Editions Comptables Malesherbes, 16.

réalistes et chiffrables¹²⁸. Donc, lorsqu'il s'agit des banques, la performance économique peut être appréciée à travers l'évaluation du produit net bancaire (PNB). Il s'agit d'exprimer la différence entre les produits et les charges d'exploitation de la banque.

1.2.2. La performance sociale

D'après Bayed (1992), la performance sociale est définie comme étant le niveau de satisfaction atteint par l'individu participant à la vie de l'organisation. En pratique, cette performance est difficilement mesurable quantitativement. Elle dépend essentiellement des conditions de travail des salariés ainsi que des actions qui sont mises en place par l'entreprise pour les améliorer. Il existe plusieurs indicateurs et critères qui peuvent être utilisés pour mesurer cette performance à savoir ¹²⁹:

- La satisfaction des salariés qui peut être mesurée par des enquêtes et des sondages internes.
- La fréquence des crises sociales au sein de la banque qui se traduisent par les grèves, le degré d'absentéisme, les conflits internes.
- Le taux des départs du personnel. Les ressources humaines représentent un pilier très important pour la banque.

D'une part, les ressources humaines accaparent la part la plus importante des charges d'exploitation des établissements de crédits, d'autre part les ressources humaines sont un atout primordial pour la banque qui assure son bon fonctionnement et sa rentabilité. De nos jours, les banques intègrent des départements dédiés à la gestion de carrière et au recrutement de ses ressources humaines dans l'objectif d'attirer les bons éléments et de savoir les retenir.

¹²⁸ Khrawish, H.A. (2011), "Determinants of commercial banks performance: evidence from Jordan", International Research Journal of Finance and Economics, Vol. 81, pp. 148-159.

¹²⁹ Wen, W. (2010). "Ownership Structure and Banking Performance: New Evidence in China". Universitat Autònoma de Barcelona Departament D'economia de L'empresa, 2010.

1.2.3. La performance managériale

La performance managériale s'exprime à travers le pouvoir et la capacité du manager à équilibrer et répartir son temps entre les trois éléments suivants : l'esprit de conception, l'habileté d'exécution et enfin la conciliation et la gestion des conflits (Frioui, 2001). Cette performance peut également indiquer la capacité de l'équipe dirigeante à atteindre les objectifs fixés. Pour l'évaluer, il existe cinq critères à examiner (Boyatisiz, 1998):

- La direction des subordonnés : développement, aide, autorité.
- L'entrepreneurship : efficience, efficacité.
- Le leadership : logique de raisonnement, confiance en soi, communication.
- La gestion des ressources humaines : gestion des processus et des groupes.
- D'autres compétences : Contrôlent de soi, objectivité relative, énergie et capacité d'adaptation.

Ainsi, dans les banques il existe plusieurs relations hiérarchiques et le travail s'effectue généralement en équipe avec un nombre de collaborateurs assez important. Le manager devrait être doté des qualités d'un leader afin de pouvoir gérer une équipe et la conduire vers la réalisation des objectifs fixés. C'est à travers la réussite de ses ressources humaines que la banque arrive à être performante et rentable.

1.2.4. La performance technique

La performance technique met en relation deux principaux facteurs qui sont : le facteur humain et le facteur technique. Cette performance est reliée à l'efficacité avec laquelle une entreprise utilise ses ressources disponibles ainsi que le degré d'optimisation et d'innovation de son processus de production¹³⁰. L'entreprise est tenue de maximiser sa performance, sa rentabilité et sa productivité tout en utilisant d'une manière optimale ses ressources humaines et techniques.

¹³⁰ Micco, A., Panizza, U., Yanez, M. (2007). Bank ownership and performance. Does politics matter? Journal of Banking and Finance, 31(1), 219–241.

De nos jours, les banques sont tenues de mettre en œuvre plusieurs moyens avancés afin de s'assurer de sa compétitivité sur le marché qui est caractérisé par des évolutions financières et technologiques énormes. Elles doivent pouvoir présenter à leurs clientèles des produits et des services optimaux.

Ceci exige de la banque la disposition de toutes les nouvelles technologies requises à cet objectif, qui va des logiciels, des cartes électroniques jusqu'aux services de paiement et de gestion des comptes en lignes. Par conséquent, pour être performante d'un point de vue technique, il ne suffit pas de détenir les moyens ; toute banque est tenue de disposer des ressources humaines adéquates pour mettre en œuvre les moyens techniques dont elle dispose.

1.2.5. La performance organisationnelle

La performance organisationnelle a été définie par Kalika (1988) comme étant « les mesures portant directement sur la structure organisationnelle et non pas sur ses conséquences éventuelles de nature sociale ou économique ». Cet auteur, a aussi introduit plusieurs facteurs qui permettent d'exprimer et d'expliquer la performance organisationnelle, à savoir ¹³¹:

- Le respect de la structure formelle : le non-respect de la structure qui est préalablement défini par l'entreprise peut aboutir à un dysfonctionnement et des troubles au niveau de l'organisation.
- Les relations entre les différents services : l'entreprise doit travailler sur la minimisation des conflits et des facteurs déclencheurs de ces derniers dans l'objectif de faciliter la coordination entre ses différents services.
- La qualité de la circulation de l'information : le développement de systèmes d'informations performants et efficaces qui permettent une circulation d'une manière optimale de l'information au sein de l'organisation.
- La flexibilité de la structure : l'entreprise doit être apte et capable de s'adapter et de réagir faces aux différentes contraintes. Etant donné que la banque est une structure hiérarchisée, et que les différents services et départements sont souvent inter-liés, la performance organisationnelle est primordiale au sein de la banque.

¹³¹ Ömür Süe (2011), « Les Déterminants Organisationnels de la Performance des Banques en Turquie ».

Afin d'assurer ses missions convenablement, elle doit être extrêmement organisée, les missions de chaque service doivent être claires compréhensibles et connus par tous, pour que le fonctionnement de la banque soit régulier et conforme aux objectifs et aux attentes fixées auparavant.

1.2.6. La performance stratégique

La performance stratégique consiste dans la fixation d'objectifs stratégiques qui visent à améliorer la qualité de services/produits qui vont permettre à l'entreprise de créer de la richesse à long et moyen terme. La banque ne fait pas exception. Elle doit mettre en place un plan stratégique qui va lui permettre d'être plus performante, et de répondre au mieux aux attentes de ses clients.

Etant donné que l'objectif des établissements de crédit est la réalisation de profits, ils doivent mettre en place un plan d'investissement à moyen et long terme qui consiste dans l'adoption et la conquête de nouvelles technologies modernes pour être plus performants. Dans cet objectif, les banques sont tenues notamment de programmer des formations pour le personnel pour qu'il soit plus compétent dans le but de présenter de meilleurs services et produits à la clientèle de la banque. La fixation des objectifs stratégiques et la mise en place des moyens qu'il faut pour les réaliser est primordial pour toute banque.

1.2.7. La performance commerciale

La performance commerciale peut être définie comme étant la capacité d'une entreprise à attirer de nouveaux clients et ce tout en veillant à préserver sa clientèle actuelle par la satisfaction de leurs besoins en proposant des services/produits qui vont répondre à leurs attentes et ceci tout en tenant compte de la concurrence¹³². Cette performance peut être exprimée et évaluée à partir de plusieurs indicateurs tel que :

- La part de marché de la banque et son évolution
- Le degré de satisfaction des clients

¹³² Charreaux, G. (2018), La mesure de performance des entreprises, Banque et Marchés, <https://www.tifawt.com/contrôle-gestion/comment-mesurer-la-performance-entreprise>.

- Le taux de fidélisation de la clientèle. Le métier de la vente est parmi les plus importants métiers au sein de la banque.

Vu que la ressource principale de revenu de cette dernière est issue des produits bancaires qu'elle vend à ses clients. Pour conclure, il existe plusieurs domaines dans lesquels il est possible d'évaluer la performance d'une banque¹³³. L'objectif des établissements de crédits est de garantir un niveau de performance approprié dans tous les domaines évoqués ci-dessus afin d'assurer la satisfaction des critères suivants, qui selon Zghal et Chaabouni (1992) doivent être remplis pour prouver qu'une banque est performante :

- Une structure financière saine et équilibrée.
- Une croissance continue sur tous les plans.
- Une bonne gestion du capital humain.
- Une facilité d'intégration dans le marché.
- Une capacité d'adaptation à l'environnement industriel, commercial et social.

Suite à cette revue de la littérature sur la performance bancaire en générale, nous allons dans ce qui suit nous intéresser aux principaux déterminants qui peuvent avoir un impact sur la performance bancaire.

1.3. Performance financière des banques

La performance financière est la capacité de l'organisation à optimiser l'utilisation de ses ressources humaines, matérielles et financières disponibles pour la réalisation des objectifs financiers fixés par cette dernière : il s'agit de minimiser les coûts tout en maximisant les gains. Il existe différents indicateurs à suivre pour évaluer la performance financière de la banque et qui font partie de ses objectifs principaux. Ces objectifs se résument dans la réalisation de profits maximums à travers l'augmentation des revenus, la réduction des coûts d'exploitation, l'amélioration de la productivité par agence, par portefeuille, par produit.

¹³³ Jordy Madzou Bissila (2020) ; « Les déterminants de la performance bancaire. Cas d'un panel de banque au Sénégal ».

Si l'on s'intéresse aux multiples études réalisées sur la performance financière des banques, nous sommes confrontés à l'utilisation d'une multiplicité de critères retenus¹³⁴. Il s'agit essentiellement de ceux qui font intervenir les données comptables de l'entreprise et d'autres qui se basent sur les valeurs de marché.

Il est possible d'apprécier la performance financière à partir des critères qui font intervenir les données comptables de l'entreprise. Nous avons ainsi sélectionné deux critères de performances de ce type, le Return On Equity (ROE) et le Return On Assets (ROA), qui sont des indicateurs calculés de manière ex post.

2. Performance bancaire et crises :

Les institutions financières et les économies dans le monde ont ressenti l'impact de la récente crise financière universelle de différentes manières et en grandeur différente (Atik, 2009). Alors que certaines entreprises ont dû faire faillite, d'autres ont été confrontées à un manque de performance et, dans certains cas, l'exigence de réduire leurs opérations. En termes d'impact sur les économies, des gouvernements ont dû intervenir avec plusieurs plans de sauvetage tandis que d'autres ont dû faire face à la diminution des exportations, des investissements directs étrangers et la hausse du chômage (Khoon et Mah-Hui, 2010).

Selon Becht, Bolton et Roell (2011) l'impact de la crise, a de nouveau souligné l'importance des bonnes pratiques de gestion des institutions financières. La crise qui a commencé en 2007 a conduit à la faillite de nombreuses institutions financières. Les autorités ont dû intervenir auprès de divers plans de gestion de crise pour sauver les firmes en difficulté¹³⁵. Cela a conduit à l'injection des fonds publics dans ces institutions pour éviter l'effondrement total du système. Dans d'autres pays, les gouvernements ont dû nationaliser les sociétés de financement et de forcer un changement dans le conseil d'administration des banques.

¹³⁴ Mollah S. et Zaman M. [2015], « Shari'ah Supervision, Corporate Governance, and Performance: Conventional vs. Islamic Banks », *Journal of Banking & Finance*, 58, p. 418-435

¹³⁵ Al-Tamimi, H.A.H, "Factors influencing performance of the UAE Islamic and Conventional National Banks", *Global Journal of Business Research*, Vol. 4, No. 2. 2010

Davis (2009), stipule que les institutions financières, bancaires et non bancaires, sont soumises à de fortes pressions pour répondre à la croissance afin de soutenir leur image. Dans tous les domaines, les sociétés ont été sous pression intense pour augmenter leurs performances, surtout à un moment où la maximisation de la richesse des actionnaires est dominée par des débats sur le management des risques d'entreprise. Ainsi, le déclenchement de la crise financière de 2007 a révélé des asymétries massives d'indications entre les différents acteurs impliqués dans les activités des institutions financières complexes, y compris les cadres dirigeants, négociants, administrateurs, actionnaires, obligataires, évaluateurs, assureurs, régulateurs. Par ailleurs, les causes sont souvent attribuées aux déséquilibres et aux nouveaux instruments adoptés par l'ensemble des agents économiques (Gerth, 2008).

De ce fait, la performance bancaire n'est autre que le résultat d'un ensemble de réformes et de programmes de restructuration et de développement adopté par l'ensemble des systèmes bancaires. Mais, à côté de la recherche de la performance, il y a l'existence des turbulences financières qui peuvent influencer les programmes de maximisation de l'efficacité des banques (Newman, 2009).

D'ailleurs, l'existence des crises propres à des pays entraîne la transmission de celles-ci aux autres pays principalement en raison de la dépendance entre les différentes économies. Kenc et Dibooglu (2009) soulignent que l'ensemble des innovations financières constituées par la techniques de titrisation et la distributions des grands montants de crédits « les crédits Subprimes »¹³⁶ aux clients qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour le remboursement de leur emprunt, notamment, le déclenchement de la crise financière 2007-2009 est le résultat de la faible surveillance au niveau bancaire, l'absence d'un bon contrôle au sein du fonctionnement des marchés financiers et l'existence d'énormes déséquilibres macro-économiques. Cette crise a entraîné une récession à l'échelle internationale des différentes économies principalement aux Etats Unis et dans les pays d'Europe.

¹³⁶ Yamori, N. Kondo, K. Tomimura, K. Shindo, Y. and Takaku, K., 2013, "Japanese Banking Regulations and SME Finance under the Global Financial Crisis". Japanese Journal of Monetary and Financial Economics, Vol. 1, No. 1, pp. 59-90 .

SECTION II : PERFORMANCE DES BANQUES ISLAMIQUES

1. Comparaison de profitabilité des banques : une revue de littérature empirique des études comparatives

Plusieurs études empiriques se sont focalisées sur la comparaison de la profitabilité des banques islamiques et les banques conventionnelles. Certains travaux révèlent que les banques Islamiques sont plus profitables comparées aux banques conventionnelles (Olson et Zoubi, 2008 ; Hassoune, 2002 ; Iqbal, 2001 ; Rosly et Bakar, 2003).

Cependant, d'autres études empiriques trouvent des résultats différents (Metwally, 1997; Ahmed & Hassan, 2007; Kader & Asarpota, 2007). Olson et Zoubi (2008) ont comparé 28 banques conventionnelles à 16 banques islamiques de la région du Golf pour la période 2000-2005. Leur étude confirme que les banques Islamiques sont plus profitables et montre que la rentabilité des actifs et la rentabilité des capitaux propres sont significativement plus élevées dans les banques islamiques. Le ratio de marge nette est deux fois plus élevé également pour les banques Islamiques relativement aux banques conventionnelles et la différence est significative. Leur étude révèle aussi que les banques islamiques versent à leurs actionnaires des dividendes plus importants par rapport à leurs homologues conventionnelles.

L'étude d'Iqbal (2001) a révélé que les banques Islamiques enregistrent de plus fortes rentabilité des capitaux propres et de rentabilité des actifs comparées à un échantillon de référence de banques conventionnelles pour la période 1990-1998. L'étude portait sur 24 banques dont 12 islamiques de 10 pays différents.

L'étude menée par Rosly et Bakar (2003) a montré également que la rentabilité des actifs et la marge bénéficiaire des banques islamiques sont plus élevées en Malaisie pendant la période 1996- 1999. Cependant, d'autres études empiriques trouvent des résultats différents (Metwally, 1997; Ahmed & Hassan, 2007; Kader & Asarpota, 2007). Metwally (1997) a comparé 30 banques 31 Kuwait, UAE, Bahreïn, Jordanie, Égypte, Turquie, Bengladesh, Qatar, Malaysia, Arabie Saoudite 107 dont 15 sont islamiques pendant la période 1992-1994. Ses résultats révèlent que les banques Islamiques ne semblent pas être très différentes de leurs homologues conventionnels en termes de rentabilité des actifs et du taux de rendement sur les dépôts. Les deux types de banques offrent des rendements équivalents à leurs clientèles.

Olson & Zoubi (2008) ont reporté que les rendements espérés sont similaires à ceux offerts sur les dépôts conventionnels de même maturité bien que les taux de rendements sur les dépôts islamiques devrait dépendre des profits futurs.

Ahmed & Hassan (2007) ont montré également que l'activité bancaire islamique ainsi que conventionnelle génèrent une rentabilité des capitaux propres et une rentabilité des actifs similaires au Bangladesh. Kader & Asarpota (2007) ont montré que les banques islamiques aux Emirats Arabes Unis génèrent une rentabilité des capitaux propres plus faibles pour la période 2000-2004. Les déterminants de la profitabilité des banques ont longtemps été un axe majeur de recherche dans de nombreux pays. Les études sur les déterminants de la performance bancaire ont porté sur les deux catégories de banques, d'une part islamiques (Srairi, 2008 ; Sanusi et Ismail, 2005 ; Bashir et Hassan, 2003 ; Bashir, 2003 ; Sudin, 1996) et d'autres part, conventionnelles (Olson et Zoubi, 2011 ; Dietrich et Wanzenried, 2011 ; Athanasoglou et al, 2008 ; Rouisi et al, 2008 ; Srairi, 2008 ; Pasiouras et Kosmidou, 2007 ; Ben Naceur and Goaied, 2003).

Toutes les études empiriques considèrent des facteurs internes liés aux caractéristiques spécifiques aux banques ainsi que des facteurs externes liés à l'industrie bancaires et à l'économie. **Les facteurs internes** sont en général des facteurs liés à la gestion comme la **gestion du risque, la gestion des coûts, la liquidité, le capital, la taille**, etc. **Les facteurs externes** ne sont pas sous le contrôle direct de la gestion mais sous celui d'autres institutions¹³⁷. Les principaux restent **les facteurs de régulation, la concurrence, la concentration, la part de marché, l'inflation et la demande de monnaie**, etc.

La théorie économique et les études empiriques existantes divergent souvent sur l'impact de ces facteurs sur la profitabilité bancaire¹³⁸. Nous allons nous intéresser dans notre étude seulement aux caractéristiques internes. Notre choix est justifié par le fait que les déterminants internes prennent en compte les spécificités de la banque, nous pouvons détecter ainsi le caractère « islamique » des banques islamiques. Les déterminants internes les plus étudiées et qui généralement présentent des impacts significatifs sur la profitabilité sont **la taille, la structure de capital, la liquidité de l'actif bancaire, le risque de crédit et le**

¹³⁷ Hicham Meghouar, Hicham Sbair (2013), «The Performance of bank mergers and acquisitions: The case of the commercial bank of Morocco and wafabank », la Revue Gestion et Organisation.

¹³⁸ Choong .Y, Thim . C and Kyzy .B, " Performance of Islamic Commercial Banks in Malaysia: An Empirical Study", Journal of Islamic Economics, Banking and Finance, Vol. 8 68 No. 2, Apr - Jun 2012.

volume de dépôt. La relation entre la taille et la rentabilité constitue une partie importante de la théorie de la firme. En effet on y pose le problème de taille optimale d'une firme qui maximise la rentabilité.

L'impact de la taille sur la profitabilité bancaire diverge suivant les études. Dietrich et Wanzenried (2011), Rouisi et al (2010) montrent que la taille affecte positivement la profitabilité. Bashir et Hassan (2003) trouvent le même résultat pour les banques islamiques. Ceci, peut s'expliquer par le fait que les banques de taille plus élevée ont plus de possibilités d'accorder un volume plus important de prêts et de financements à leurs clientèles par rapport aux banques de petites tailles, ce qui augmente leurs rentabilités des actifs. En plus, les grandes banques ont tendance à avoir des portefeuilles plus diversifiés des produits bancaires comparées aux petites banques ce qui **réduit leur risque**.

Des économies d'échelle peuvent résulter également d'une plus grande taille. Ces conditions entraînent plus d'efficacité opérationnelle pour les banques de grandes tailles.

Pasiouras et Kosmidou (2007), Srairi (2008) et Sanusi & Ismail (2005) montrent que la taille affecte négativement la profitabilité. Leur résultat suggère que si la taille de la banque dépasse un certain niveau, la profitabilité a tendance à diminuer¹³⁹. Ce résultat est dû aux coûts d'agence, les frais généraux et d'autres coûts liés à la gestion des entreprises extrêmement large.

L'étude de Athanasoglou et al (2008) révèle que la taille de la banque n'a pas d'importance sur la rentabilité. Ce résultat s'explique que les banques de petite taille essaient habituellement de croître plus rapidement, même au détriment de leur profitabilité¹⁴⁰. En outre, les banques nouvellement créées ne sont pas particulièrement rentables, voire pas du tout rentables, dans leurs premières années de fonctionnement puisqu'elles mettent davantage l'accent sur l'augmentation de leur part de marché, plutôt que sur l'amélioration de leur profitabilité.

Les actifs liquides déterminent également la profitabilité bancaire. L'excédent de liquidité affecte négativement la profitabilité bancaire en raison du coût d'opportunité de

¹³⁹ Choong .Y, Thim . C and Kyzy .B, " Performance of Islamic Commercial Banks in Malaysia: An Empirical Study", Journal of Islamic Economics, Banking and Finance, Vol. 8 68 No. 2, Apr - Jun 2012.

¹⁴⁰ Muda M, Shaharuddin .A and Embaya .A, "Comparative Analysis of Profitability Determinants of Domestic and Foreign Islamic Banks in Malaysia", International Journal of Economics and Financial Issues Vol. 3, No. 3, 2013, pp.559-569, 2013.

l'argent inactif. La liquidité joue un rôle majeur dans la gestion d'un établissement de crédit. Généralement, pour faire face à un besoin non anticipé de liquidité, les banques mettent en place des coussins de sécurité sous forme d'actifs liquides (ou liquidity buffer), qu'elles peuvent très rapidement convertir en cash en cas de besoin, et à un coût raisonnable. La capacité de résistance d'une banque face à un choc de liquidité dépend en grande partie de la taille et du degré de convertibilité en cash de ce coussin d'actifs liquides.

La réglementation bancaire impose aux établissements de crédits la détention d'un minimum d'actifs liquides. Les actifs liquides étant moins rémunérateurs que les actifs à maturité plus longues, **la gestion du risque de liquidité** consiste à trouver un équilibre entre le respect des engagements réglementaires ainsi que vis-à-vis de la clientèle et l'objectif de maximisation de la marge d'intérêt.

Traditionnellement, **l'octroi des prêts bancaires** est l'opération bancaire qui représente la source la plus importante des revenus bancaires et elle est susceptible d'affecter **positivement** la profitabilité.

Les études empiriques confirment l'impact **négatif** de la liquidité de l'actif sur la profitabilité des banques islamiques et conventionnelles (Srairi, 2008 ; Sanusi et Ismail, 2005 ; Bashir et Hassan, 2003 ; Bashir et Hassan, 2003 ; Bashir, 2003 ; Dietrich et Wanzenried, 2011; Rouisi et al, 2010 ; Pasiouras and kosmidou, 2007 ; Naceur and Goaid 2003).

Les ratios les plus utilisés pour mesurer la liquidité des actifs sont le ratio « total prêts/total actif » et le ratio « actifs liquides/total actif ».

Le risque de crédit détermine également la profitabilité bancaire. Le risque de crédit est mesuré généralement par le taux de provisionnement des créances douteuses. Un risque de crédit élevé indique une mauvaise qualité d'actifs, par conséquent, une baisse de la rentabilité. Ainsi, le risque de crédit affecte **négativement** la rentabilité des banques¹⁴¹. Olson and Zoubi (2011), Srairi (2008), Rouisi et al (2010) et Dietrich et Wanzenried (2011) montrent que le risque de crédit affecte négativement la rentabilité des actifs des banques conventionnelles. Le ratio de capital détermine également la profitabilité bancaire. La théorie financière suggère que les firmes les plus endettées réalisent des rentabilités de

¹⁴¹ Choong .Y, Thim . C and Kyzy .B, “ Performance of Islamic Commercial Banks in Malaysia: An Empirical Study”, Journal of Islamic Economics, Banking and Finance, Vol. 8 68 No. 2, Apr - Jun 2012.

capitaux propres plus élevés. Selon cette approche, le ratio de capital affecte **négativement** la profitabilité¹⁴².

Cependant, une banque bien capitalisée dispose de plus de flexibilité pour faire face aux pertes imprévues et peuvent rester rentables mêmes en période de crise. En plus, les banques, fortement capitalisées sont capables de saisir les opportunités plus efficacement réalisant ainsi une meilleure rentabilité. L'impact du ratio de capital sur la profitabilité bancaire est différent selon les études.

Olson and Zoubi (2011)¹⁴³ montrent que le niveau de capitaux propres affecte négativement la rentabilité des capitaux propres. Rouisi et al (2010), Athanasoglou et al (2008), Olson and Zoubi (2011) montrent que le capital a un effet positif sur la rentabilité des actifs des banques et de la marge nette¹⁴⁴. Des valeurs élevées de la marge d'intérêts nette et de la rentabilité des actifs sont associées à des valeurs élevées du niveau de capital.

Le volume de dépôts détermine également la rentabilité bancaire. Plus le volume de dépôts est important, plus la banque serait capable d'élargir et diversifier ses activités réalisant ainsi des profits. Par contre, ceci est réalisable que si la banque est capable de convertir ces dépôts en actifs productifs. L'étude de Olson and Zoubi (2011) révèle que le volume de dépôts affecte **positivement** la rentabilité des actifs des banques islamiques¹⁴⁵. L'étude de Dietrich et Wanzenried (2011) révèle que le volume des dépôts a un impact significatif **négatif** sur la rentabilité des actifs et le ratio de marge nette des banques conventionnelles.

Cet effet est remarqué principalement pendant la période de crise. Les banques suisses n'ont pas été capables de convertir la quantité importante des dépôts en des actifs qui génèrent des revenus durant la période de la crise¹⁴⁶. En se basant sur cette littérature empirique, la différence de profitabilité entre les banques islamiques et conventionnelles pourrait être

¹⁴² Suria Rismawati Sanwari and Roza Hazli Zakaria, "The Performance of Islamic Banks and Macroeconomic Conditions", ISRA International Journal of Islamic Finance • Vol. 5 • Issue 2 • 2013.

¹⁴³ Olson, D., Zoubi, T.A. (2011). Efficiency and bank profitability in MENA countries. *Emerging Markets Review*, 12, 94-110.

¹⁴⁴ Shah, Mumtaz Hussain and Khan, Sajjad (2017): *Factors Effecting Commercial Banks Profitability in Pakistan*. Published in: *Journal of Business and Tourism*, Vol. 3, No. 1 (30 June 2017): pp. 1-12

¹⁴⁵ Olson, Dennis et Zoubi, Taisier A, "Using accounting ratios to distinguish between Islamic and conventional banks in the GCC region," *The International Journal of Accounting*, Elsevier, vol. 43(1), pages 45-65, March 2008.

¹⁴⁶ Abdus Samad, & Mohammad Ashraful Ferdous Chowdhury(2019); "Comparative Bootstrap DEA Technical Efficiencies and Determinant Factors: Evidence From the Islamic Banks of Bahrain and United Arab Emirates".

expliquée par la différence de ces déterminants de profitabilité entre les deux types de banques.

L'analyse des performances bancaires, notamment en termes de rentabilité, est très importante, permettant aux banques islamiques de mieux appréhender les facteurs qui agissent sur leur rentabilité et de leur offrir ainsi de meilleurs leviers d'action, de contrôle et de prévision.

2. Les déterminants de performance des banques islamiques

Les études pionnières focalisées sur l'analyse de la performance des banques islamiques ont eu recours à l'analyse par ratios financiers, qui est la méthode la plus simple et populaire¹⁴⁷. Dans la littérature économique et financière, deux indicateurs clés ont été avancés pour mesurer la rentabilité bancaire : ROA et ROE. Ces deux ratios de rentabilité ont été utilisés dans la plupart des études sur la performance des banques islamiques¹⁴⁸.

ROA est le ratio du bénéfice net divisé par le total des actifs. Il est utilisé pour montrer la capacité de la banque à générer des bénéfices à partir de ses actifs.

$$\text{ROA} = \frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Total Actif}}$$

ROE est le ratio des bénéfices net au total des capitaux propres. Ce ratio permet d'évaluer le rendement des fonds investis par les actionnaires dans la banque, c'est pourquoi il est appelé aussi la rentabilité des actionnaires.

$$\text{ROE} = \frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Capitaux propres}}$$

¹⁴⁷ Fiordelisi, Marques-Ibanez et Molyneux, "Efficiency and risk in European banking" Journal of Banking and Finance Volume 35, Issue 5, May 2011, Pages 1315–1326.

¹⁴⁸ Al-Tamimi, H.A.H, "Factors influencing performance of the UAE Islamic and Conventional National Banks", Global Journal of Business Research, Vol. 4, No. 2. 2010.

Conformément avec notre examen de la littérature empirique, les variables explicatives de la rentabilité bancaire ont été segmentées en deux sous-ensembles :

- **Six variables représentant les caractéristiques internes de la banque ;**
- **Deux variables macro-économiques.**

La littérature théorique et empirique sur les déterminants de la rentabilité bancaire, mesurée par ROA et ROE, permet d'avancer certaines hypothèses à propos des liens de causalités possibles entre la rentabilité des banques islamiques et ses principaux facteurs explicatifs.

a. Caractéristiques de la banque

- **Le ratio d'adéquation du Capital (CAP) :** Des études antérieures sur les déterminants de la rentabilité des banques aux Etats-Unis ont trouvé une relation positive et statistiquement significative entre le ratio de capital et la rentabilité¹⁴⁹. Des études empiriques récentes ont montré qu'un niveau élevé de capital est associée à une bonne adéquation des fonds propres des banques islamiques et indiquerait une faible possibilité qu'une banque serait en difficulté.

En outre, il augmente la confiance de la communauté et de la rentabilité des banques islamiques¹⁵⁰.

Hypothèse 1: le ratio de capital (CAP) affecte positivement la performance des banques islamiques.

¹⁴⁹ Ameer, B. M. (2015). Determinants of Banking Sector Performance in Pakistan. Global Journal of Management and Business Research: C Finance Volume 15 Issue 6 Version 1.0, pp 21-48

¹⁵⁰ Prastiyaningtyas, F, "Faktor-faktor yang mempengaruhi profitabilitas perbankan: Studi pada bank umum go public yang listed di bursa efek Indonesia tahun " 2005-2008. Disertasi Master, Fakultas Ekonomi Universitas Diponegoro, Semarang, 2010.

Le ratio des prêts non performants sur le total des prêts (NPL) est un indicateur de la qualité des prêts et une mesure ex post du risque de crédit. Il a été montré que ce ratio constitue un bon indicateur des problèmes de performance future¹⁵¹. Un ratio NPL élevé signifie qu'une banque fait face à un risque de crédit plus élevé, ce qui affecte ses performances¹⁵². La mauvaise qualité de l'actif peut avoir un impact négatif sur la rentabilité des banques en réduisant les bénéfices des contrats de financement à marge bénéficiaire et en augmentant les coûts de provisions.

Hypothèse 2 : le ratio des prêts non performants (NPL) affecte négativement la performance des banques islamiques.

- **Total des Actifs (TA)** : Les grandes banques islamiques devraient bénéficier d'une rentabilité plus élevée en raison du meilleur accès aux sources de financement moins cher¹⁵³.

Hypothèse 3 : la taille de la banque influence positivement la performance des banques islamiques.

- **Le ratio des prêts sur le total Actif (PRA)** : ce ratio mesure la liquidité de la banque en termes de total de ses actifs. Une banque avec un faible ratio PRA est considérée comme plus liquide par rapport à celle avec un ratio élevé. Une relation positive entre le ratio des prêts bancaires au total des actifs, PRA, et la rentabilité a également été constaté en utilisant une base de données internationale. Cependant, étant donné que la plupart des prêts des banques islamiques sont de la forme de partage des profits et pertes (prêts avec des caractéristiques de capitaux propres), la relation entre prêt et performance dépend de l'évolution attendue de l'économie. Au cours d'une économie forte, seul un faible pourcentage des prêts PPP (de partage perte et profit) sera en défaut, et le bénéfice de la banque va augmenter.

151 Badr Habba (2016), « Contribution à l'identification des déterminants fondamentaux en évaluation des banques », La Revue Gestion et Organisation.

152 Choong .Y, Thim . C and Kyzy .B, " Performance of Islamic Commercial Banks in Malaysia: An Empirical Study", Journal of Islamic Economics, Banking and Finance, Vol. 8 68 No. 2, Apr - Jun 2012.

153 Lama Tarek Al-Kayed Sharifah Raihan Syed Mohd Zain Jarita Duasa , (2014), "The relationship between capital structure and performance of Islamic banks", Journal of Islamic Accounting and Business Research, Vol. 5 Iss 2 pp. 158 – 181.

D'autre part, la banque pourrait être gravement endommagée au cours d'une faiblesse de l'économie, parce que plusieurs emprunteurs sont susceptibles de faire défaut sur leurs prêts. Donc, les banques islamiques devraient tirer parti des conditions économiques favorables et se protéger dans des conditions difficiles. Kabir et Abdel-Hameed (2003) ont montré que les prêts bancaires devraient être la principale source de revenus des banques islamiques¹⁵⁴.

Hypothèse 4 : les prêts bancaires ont un effet positif sur la performance (les profits) des banques islamiques.

- **Le ratio des dépôts (DPOA) :** c'est le ratio des dépôts sur le total de l'actif. Les Dépôts des banques sont considérés comme la principale source de financement des banques et, par conséquent, il a un impact sur leur rentabilité. Une augmentation de financement est suivie d'une augmentation des profits ce qui entraîne une relation positive entre DPOA et la rentabilité¹⁵⁵.

Hypothèse 5 : Les Dépôts des banques affectent positivement leur performance.

- **Le ratio des dépenses de personnel (DEPA) :** c'est le ratio des dépenses de personnel sur le total de l'actif. Ce ratio est inclus pour capturer l'effet des coûts de fonctionnement à travers le système bancaire, car elle reflète l'emploi et le montant total des salaires et traitements. Il est également prévu que les banques efficaces devraient fonctionner à moindre coût¹⁵⁶.

Hypothèse 6 : les dépenses de personnel ont un effet négatif sur les bénéfices des banques islamiques.

¹⁵⁴ Olson, D., Zoubi, T.A. (2011). Efficiency and bank profitability in MENA countries. *Emerging Markets Review*, 12, 94-110.

¹⁵⁵ Haron, S, "Determinants of Islamic bank profitability", *Global Journal of Finance and Economics*, Vol. 1 No. 1, pp. 1-22, 2004.

¹⁵⁶ Muda M, Shahrudin .A and Embaya .A, "Comparative Analysis of Profitability Determinants of Domestic and Foreign Islamic Banks in Malaysia", *International Journal of Economics and Financial Issues* Vol. 3, No. 3, 2013, pp.559-569.

b. Indicateurs Macroéconomiques

- PIB : c'est le taux de croissance du produit intérieur brut.

L'étude de l'impact des variables macroéconomiques sur la performance de la banque est généralement mise en évidence dans la littérature. En effet les conditions macroéconomiques favorables sont susceptibles d'avoir une influence positive sur la rentabilité des banques. Ainsi quand la croissance du PIB se ralentit, cependant, comme en temps de récession, la qualité du crédit se détériore, le défaut de paiement augmente et, par conséquent, la rentabilité bancaire diminue¹⁵⁷.

Hypothèse 7 : le PIB affecte positivement la performance des banques islamiques.

- **L'Inflation** : L'inflation est également contrôlée pour tenir compte du risque macroéconomique. La mesure dans laquelle l'inflation influence la rentabilité de la banque dépend de l'évolution future de l'inflation qui sont précisément anticipée et à son tour, dépend de la capacité des banques de prévoir avec précision ses mouvements futurs. Un taux d'inflation qui est précisément prévu permet d'augmenter les profits des banques, tandis que les changements imprévus pourraient augmenter les coûts en raison de l'imparfait ajustement de taux d'intérêt¹⁵⁸. Dans le cas des banques islamiques, Bashir (2003) rapporte que l'inflation peut affecter leurs performances de façon positive si une plus grande partie des bénéfices des banques islamiques sont générés par des investissements directs et d'autres activités commerciales (Mourabaha).

Hypothèse 8 : l'inflation influence positivement la performance des banques islamiques.

¹⁵⁷ Flamini, C., Valentina C., McDonald, G., Liliana, S (2009), "The Determinants of Commercial Bank Profitability in Sub-Saharan Africa." IMF Working Paper.

¹⁵⁸ Bashir, A. H. M (2009), "Determinants of Profitability in Islamic Banks: Some Evidence from the Middle East." Islamic Economics Studies, 11(1), 31- 57.

SECTION III : GESTION DES RISQUES ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES

1. La relation risque performance

Les recherches de Ruefli et al. (1999, p. 168) en management stratégique, à quelques rares exceptions près (e.g. Miller et Leiblein, 1996 ; Collins et Ruefli, 1992) est dominée par des mesures du risque facilement calculables et Cahier de Recherche empruntées à d'autres champs disciplinaire (la finance pour l'essentiel). En conséquence, toujours selon ces auteurs, la conceptualisation du risque en stratégie s'est focalisée à tort sur la notion de variabilité de la performance, dont la variance est l'indicateur privilégié, en occultant les inquiétudes réelles des managers et des stratèges en matière de risque. Il en résulte une interprétation étroite et une mesure simplifiée à l'excès du risque. Or, le risque est avant tout un concept à géométrie variable, ce qui explique sans doute la sophistication graduelle du management du risque dans l'entreprise, et la difficulté à identifier les déterminants de la décision en situation de risque.

1.1. Le risque : un concept à géométrie variable

Le risque est un des concepts habituellement utilisés dans plusieurs champs disciplinaires affiliés aux sciences sociales, et les chercheurs diffèrent sensiblement dans la représentation qu'ils en ont (Yates et Stone, 1992). La science économique et la psychologie définissent le risque comme un état ou une situation dans lequel les décideurs connaissent les conséquences possibles de leurs décisions et les probabilités associées (Arrow, 1971). Dans le domaine du management stratégique, il est très rare de disposer d'une telle information¹⁵⁹. Le plus souvent, en effet, le manager doit se contenter d'avoir une idée plus ou moins précise des résultats potentiels de ses décisions. Le risque est donc souvent assimilé à de l'incertitude, c'est-à-dire des résultantes et/ou des probabilités incertaines et quasiment impossible à prévoir

¹⁵⁹ Lukianchuk, G. (2015). The impact of enterprise risk management on firm performance of small and medium enterprises. *European Scientific Journal*, 11 (13), 408.

(Baird et Thomas, 1985). Par conséquent, les chercheurs en management stratégique ont eu tendance à associer le risque à la variation de performance que le manager ne peut maîtriser. Le risque est alors lié à l'impossibilité de prévoir les réalisations possibles ou scénarios de sortie d'une décision.

Corrélativement, la prise de risque est relative à des actions entreprises par le manager dont les conséquences sont incertaines. Les notions de "risque" et de "prise de risque" sont deux axes de réflexion essentiels de l'étude de la prise de décision stratégique. Le comportement face au risque stratégique est un des points d'ancrage de l'analyse de l'attitude stratégique¹⁶⁰. Généralement, la prise de risque stratégique réfère « aux actions stratégiques de l'entreprise qui provoquent une variation de la rentabilité, qui impliquent de se risquer dans l'inconnu, et qui peuvent aboutir à la défaillance de l'entreprise » (Baird et Thomas, 1985, p. 231).

Si on considère que le risque est une problématique centrale de la gestion des organisations, il est important de comprendre les raisons qui poussent les managers à prendre des décisions risquées. A l'instar d'un courant de plus en plus affirmé au sein de la littérature stratégique, on peut cependant penser que les managers conçoivent le risque uniquement en termes d'éventualités défavorables. Ils sont donc essentiellement concernés par les seules variations **négatives de la performance**, et non par la variation totale de celle-ci (March et Shapira, 1987), telle que mesurée par la variance. De nombreuses études se sont intéressées à la représentation du risque chez les managers. Les interviews de cadres menées par Mao (1970) révèlent que les managers définissent le risque comme la non réalisation d'un niveau-cible de rentabilité plutôt qu'en termes de variance.

MacCrimmon et Wehrung (1986) suggèrent que l'importance de la perte encourue, l'éventualité de réaliser une perte et le fait d'être exposé à la survenance d'une perte sont l'essence même du risque.

March et Shapira (1987) rapportent que lorsqu'on demande à des managers si, selon eux, le risque correspond mieux à la distribution de toutes les réalisations ou scénarios de sortie possibles, uniquement aux réalisations négatives, ou uniquement aux scénarios de sortie favorables, 80% répondent que, dans leur esprit, seules les réalisations défavorables sont

¹⁶⁰ Lama Tarek Al-Kayed Sharifah Raihan Syed Mohd Zain Jarita Duasa , (2014), "The relationship between capital structure and performance of Islamic banks", Journal of Islamic Accounting and Business Research, Vol. 5 Iss 2 pp. 158.

associées au concept de risque. Baird et Thomas (1990) font une analyse critique des différentes définitions et mesures opérationnelles du risque utilisées en stratégie.

A partir d'une enquête menée auprès d'analystes financiers spécialisés dans six industries différentes, ces auteurs indiquent que le montant de la perte et sa probabilité de survenance sont les définitions du risque les plus importantes parmi sept possibles. La diminution potentielle de la rentabilité causée par la pression concurrentielle ou des facteurs environnementaux constitue l'essence du risque. C'est en tout cas ce que suggère un pan entier de la littérature stratégique.

Collins et Ruefli (1992) incitent les chercheurs en stratégie à adopter des mesures opérationnelles du risque formulées en termes de probabilité de dégradation de la position concurrentielle de l'entreprise relativement aux concurrents d'une industrie. D'autres études relèvent l'importance de niveaux de référence dans la détermination des comportements face au risque (Kahneman et Tversky, 1979). La mise en évidence de comportements individuels face au risque formulés relativement à des seuils de référence, fonde la définition de mesures du risque en termes de **dégradation de la performance**.

Fishburn (1977), et Laughhunn et al. (1980) sont parmi les premiers à avoir spécifié le risque comme une fonction probabilisée des écarts défavorables par rapport à un niveau-cible de performance. Si le risque d'un écart défavorable relativement à un niveau-cible est un indicateur plus pertinent que ceux fondés sur la variabilité de la rentabilité, la recherche empirique en stratégie dédiée à l'étude du comportement managérial face au risque, devrait logiquement voir son pouvoir explicatif renforcé, pour peu qu'elle fasse l'effort de se tourner vers ce type de mesure (Miller et Reuer, 1996). Rompre avec la conceptualisation traditionnelle du risque en termes de variabilité à des implications certaines tant sur le plan théorique qu'empirique. Adopter une représentation du risque centrée sur **la notion de déviations par rapport à un niveau cible de performance** invite à reconsidérer certaines propositions concernant le risque issues de recherches antérieures. On peut penser par exemple à l'ensemble des travaux où le risque est une variable explicative de premier ordre.

Le paradoxe risque-rentabilité de Bowman (1980) et les études subséquentes qui ont tenté de l'expliquer (e.g., Fiegenbaum, 1990 ; Fiegenbaum et Thomas, 1986, 1988) fournissent également un champ d'application privilégié à la mise en œuvre d'une mesure du risque significativement différente de la variance.

La prise de risque par la banque est appréciée dans la littérature selon deux perspectives. Une perspective économique globale (le risque de crédit) indique la qualité du portefeuille d'actifs de la banque et particulièrement les crédits. Une perspective financière (risque financier), le risque est apprécié du point de vue des actionnaires et peut être mesuré par le degré de capitalisation de la banque.

1.2. La sophistication croissante de la gestion du risque

Un des rôles principaux du manager est d'apprécier l'impact potentiel du risque sur la performance globale de l'entreprise. Or, le bon sens seul ne suffit plus pour estimer correctement les risques de tous ordres. Une meilleure maîtrise du risque est un enjeu stratégique pour plusieurs raisons : la multiplication des crises financières, la contrainte de compétitivité qui pousse aussi à une gestion plus fine des risques, et l'exigence de transparence de l'information dans laquelle se rejoignent des objectifs d'efficacité¹⁶¹. La gestion des risques de l'entreprise a connu ces dernières années un développement exponentiel, et les spécialistes du risque ont orienté leur effort de recherche de façon à développer des instruments toujours plus précis pour l'évaluation du risque. La pression sur les bénéfices a rendu les managers plus soucieux de la rentabilité, renforçant ainsi l'intérêt de disposer d'une méthode permettant d'évaluer l'impact du risque sur le résultat de l'entreprise.

La Corporate-Value-at-Risk ou Corporate-VaR est un outil d'aide à la décision très utile en ce sens. En autorisant une prise de décision mieux informée, cette approche de la gestion du risque aide le manager à atteindre ce qu'il estime être le profil de risque approprié de l'entreprise. Les managers sont en effet souvent confrontés à des décisions stratégiques dont ils peuvent systématiquement sous-estimer le risque associé. Malgré une évaluation précise du risque attendu, ils peuvent également accepter des projets plus risqués sans pour autant inclure une prime de risque suffisamment élevée pour compenser le supplément de coût associés à des choix risqués.

La stratégie de gestion des risques doit être en accord non seulement avec les objectifs de performance rendement-risque fixés par la direction, mais aussi avec la capacité de

¹⁶¹ Kouakou Armel Assienin « Les déterminants et l'effet du management des risques sur la performance dans les entreprises non financières : un état de l'art » Volume 86, Number 1-2, June 2019.

l'entreprise à supporter les variations de performance. Or, les responsables opérationnels d'un domaine d'activité stratégique (DAS) ont souvent une vision différente du risque et des modalités de son contrôle, selon qu'il s'agit de leur périmètre décisionnel ou de l'entreprise dans son ensemble.

Les structures divisionnelles ne sont pas efficaces dans la gestion du risque car les risques sont eux-mêmes multidimensionnels et en interrelation. Une communication renforcée entre les managers de domaines d'activités et le Risk manager doit permettre d'appréhender tous les dysfonctionnements liés au risque dès qu'ils surviennent dans l'entreprise. Les responsables de DAS doivent impliquer le Risk manager dans le développement des activités de l'entreprise, et ce dernier doit impliquer les responsables de DAS dans la stratégie de gestion des risques. L'approche interactive et équilibrée du développement de l'entreprise et de la maîtrise du risque est un impératif de gestion. Même si les expositions au risque de chaque domaine d'activité, prises individuellement, semblent tout à fait acceptables, elles peuvent conduire à un niveau de risque difficilement tolérable pour l'entreprise, une fois agrégées. La définition du risque doit permettre d'établir une cohérence au sein de l'entreprise entre ceux qui ont la responsabilité finale de la gestion globale du risque et ceux qui en assurent le contrôle et la maîtrise au quotidien. Ce qui suppose une gestion intégrée du risque global de l'entreprise, s'appuyant sur une fonction centralisée capable de traiter tous les types de risque. C'est à ce prix que l'entreprise peut espérer réaliser durablement une performance supérieure, tout en maintenant le risque encouru à un niveau tolérable (Clarke et Varma, 1999).

Par ailleurs, il ne fait aucun doute que le périmètre des méthodes d'analyse du risque de marché a vocation à s'étendre à d'autres types de risque, tel que le risque opérationnel, puisque les concepts maniés sont les mêmes, et passent notamment par l'estimation de pertes potentielles. La gestion du risque opérationnel est devenue ces dernières années un impératif stratégique tant pour les institutions financières que pour les entreprises industrielles car leur pérennité en dépend.

1.3. L'optimisation du couple rentabilité/risque bancaire

Le but d'une banque, ce n'est pas de prendre le moins de risque possible, mais d'atteindre une rentabilité maximale pour un risque donné. La mesure des risques va permettre de calculer les fonds propres nécessaires pour assurer chaque opération financière. C'est donc un outil qui a plusieurs vocations. Il permet bien sûr de dimensionner les risques encourus en fonction du montant de ces fonds propres. Mais c'est aussi un outil indispensable pour calculer des mesures de performances. Au niveau global, la mesure de performance la plus utilisée est le rendement des fonds propres (Return on Equity ou ROE). A des niveaux beaucoup plus fins (jusqu'au niveau transactionnel), les banques utilisent des mesures de performance ajustée du risque¹⁶² (Risk-adjusted performance measure ou RAPM). Par exemple, le rapport du rendement espéré sur le capital en risque est une mesure RAPM. Il est donc important de considérer la mesure des risques non pas uniquement comme un outil réglementaire, mais comme un outil stratégique de décision pour la banque, car la gestion d'une banque consiste en une gestion globale et coordonnée, sous contraintes internes et externes, de la rentabilité et des risques liés aux activités de l'établissement (Augros et Queruel [2000]).

2. Revue de littérature

Les travaux antérieurs montrent un certain désaccord en ce qui concerne le lien entre les pratiques de gestion des risques et la performance financière des organisations (Assiènin et Ouattara, 2016). De nombreuses recherches (Hoyt et Liebenberg, 2011) ; Nocco et Stulz, 2006) établissent un lien positif entre la gestion des risques et 20 Assurances et gestion des risques/Insurance and risk management la performance de l'entreprise. Pendant que d'autres comme celle de Pagach et Warr (2010), Ballantyne (2013), Razali et al. (2011), Ramlee et Ahmad (2015) soutiennent que l'adoption d'un système de gestion des risques n'a aucun effet sur la performance financière de l'entreprise.

¹⁶² Jean-Laurent Viviani « MESURES DE PERFORMANCES AJUSTÉES POUR LE RISQUE (MPAR) ET ALLOCATION DES CAPITAUX PROPRES » Apr 2011.

2.1. Aucun effet de la gestion des risques sur la performance

Ramlee et Ahmad (2015) analysent dans leur étude les performances financières des entreprises non financières inscrites à la bourse de Bursa sur la période 2009 à 2013. L'objectif principal de leur recherche était de savoir s'il existe une différence de comportement entre la mise en œuvre de la gestion des risques et la performance des entreprises avec et sans conseil d'administration. Les auteurs ont collecté les données sur un échantillon de 74 entreprises parmi lesquelles il y avait des entreprises avec un comité de gestion des risques et d'autres sans comité de gestion des risques¹⁶³. La performance financière (variable dépendante) a été mesurée par le ROE (Return on equity), le ROA (Return on asset) et le Q de Tobin. La variable indépendante utilisée est l'indice ERM (Enterprise Risk Management) qui est la version modifiée de Gordon et al. (2009).

Les résultats de leur analyse des données de panel n'ont montré aucun impact significatif de la gestion des risques sur la performance des entreprises non financières en Malaisie. Selon cette étude, les entreprises appliquant la gestion des risques ne sont pas plus performantes que celles n'appliquant pas la gestion des risques¹⁶⁴. Lukianchuk (2015) a, quant à lui, mené une étude sur l'impact de la gestion des risques sur la performance des petites et moyennes entreprises (PME). Les données utilisées ont été obtenues à partir d'une base de données financières fournissant les informations sur les entreprises basées au Royaume Uni et en Irlande du Nord. L'auteur a constitué un échantillon de 208 entreprises de tous les secteurs majeurs d'activité. Les variables indépendantes utilisées par l'auteur sont le montant des honoraires des auditeurs, le score de la qualité, la proportion d'hommes/femmes au conseil d'administration et la structure du conseil. Comme variable dépendante, il a utilisé le ROA et la volatilité des flux monétaires (VC). Les résultats de leur régression n'ont pas permis de vérifier le lien entre la gestion des risques et la performance.

Dans la même lancée, Pagach et Warr (2010) ont étudié les effets de la gestion des risques sur la performance des entreprises à partir de l'analyse des caractéristiques

¹⁶³ Raïs, H. M. (2012). Gestion des risques: mesures et stratégies: analyse empirique de la gestion des risques dans les entreprises non financières françaises (Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Université Toulouse Capitale 1, Toulouse, France).

¹⁶⁴ Kouakou Armel Assienin « Les déterminants et l'effet du management des risques sur la performance dans les entreprises non financières : un état de l'art » Volume 86, Number 1-2, June 2019.

financières, des actifs et du marché. Et pour les déterminants et l'effet du management des risques sur la performance dans les entreprises non financières ont utilisé un échantillon de 106 entreprises américaines qui ont embauché un gestionnaire des risques pour les accompagner dans la pratique de gestion des risques. Selon eux, les entreprises ne signalent pas publiquement leur adoption des pratiques de gestion des risques et ne donnent pas les détails de leur programme de gestion des risques. Ce qui les a conduits à se concentrer sur l'annonce de l'embauche d'agents de gestion des risques ou «risk managers » au sein des entreprises.

Ils pensent en effet que l'embauche d'un «risk manager» devrait coïncider avec la décision d'adopter des pratiques de couverture. Les résultats, à partir de cet échantillon, ne leur ont pas permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle la gestion des risques crée de la valeur. Pagach et Warr (2010) pensent que les partisans de Nocco et Stulz (2006), selon lesquels la gestion des risques impacte positivement la performance des entreprises, doivent fournir le programme de mise en œuvre du management des risques et les indicateurs à partir desquels les performances de ce programme peuvent être mesurées. Pour eux, des études supplémentaires sur la gestion des risques doivent être menées pour confirmer que la gestion des risques a des effets sur la performance des entreprises.

2.2. Effet positif de la gestion des risques sur la performance

Les recherches de Nocco et Stulz (2006) montrent comment la gestion des risques crée de la valeur pour les actionnaires. Ils présentent les avantages du dispositif de la gestion des risques. Selon eux, la gestion des risques crée de la valeur pour l'entreprise et elle est un avantage concurrentiel. Dans leur article, ils ne donnent pas des variables précises qui influencent la performance.

Pour ce qui concerne les recherches de Bertinetti, Cavezzali et Gardenal (2013), elles ont porté sur l'impact de l'adoption de la gestion des risques sur la valeur de l'entreprise et sur les déterminants du choix de la gestion des risques. Les auteurs ont travaillé sur un échantillon de 200 entreprises européennes de 2002 à 2011 qui appartiennent à l'indice STOXX Europe large, qui comportait à la fois des entreprises du secteur financier et non financier.

En poursuivant un double objectif, ils ont essayé dans un premier temps de comprendre si la mise en œuvre de la politique de gestion des risques affectait la valeur de l'entreprise.

Dans un deuxième temps, ils ont cherché à connaître les déterminants de l'adoption des pratiques de couverture¹⁶⁵. En utilisant une régression de panel à effets fixes pour le premier objectif et une analyse logistique à effets fixes pour le deuxième objectif, ils ont trouvé que le management des risques impactait positivement la valeur des entreprises européennes.

Rappelons qu'ils ont utilisé le Q de Tobin comme variable dépendante et un ensemble de variable dépendante composé d'une variable de gestion des risques (présence d'un Risk manager) et d'une autre de contrôle. Kashif et Fong-Won (2015), quant à eux, proposent un cadre conceptuel pour enquêter sur l'impact de la gestion des risques sur la valeur de l'entreprise à travers la valeur économique ajoutée (EVA). L'étude adopte un cadre de mise en œuvre de la gestion des risques qui comporte trois dimensions à savoir: **la structure, la gouvernance** et le **processus**. Ils concluent qu'il y a **un effet positif** de la gestion des risques sur la performance des entreprises. Graham et Roger (2002) ont porté leur étude sur l'utilisation des produits dérivés pour couvrir les risques, le taux d'échange et le taux d'intérêt. Ils ont constitué un échantillon de 442 entreprises et ont utilisé une régression multivariée avec pour variables indépendantes la convexité de l'impôt (avantage fiscal résultant d'une réduction de la volatilité), le ratio dette sur actif, le ratio du marché boursier, le ratio recherche et développement sur actifs, les dépenses en immobilisation par rapport aux actifs, le rendement en dividende, le ratio des ventes à l'étranger sur ventes totales et le ROA avant impôts.

Les variables dépendantes sont le ratio d'endettement et les produits dérivés. Les résultats de cette recherche montrent une corrélation positive entre la valeur de l'action et l'utilisation des produits dérivés pour la gestion des risques du taux d'intérêt et du taux de change. L'étude montre aussi une forte corrélation entre la valeur de l'action et l'utilisation de dérivés des prix des marchandises. Ainsi, ils parviennent à la conclusion que les entreprises se couvrent pour augmenter leur capacité d'endettement et les avantages fiscaux résultant de la couverture et ajoutent environ 1,1 % à la valeur de l'entreprise. La gestion des risques financiers influence positivement la valeur de l'entreprise.

¹⁶⁵ Pagach, D. P. and Warr, R. S. (2010). The effects of enterprise risk management on firm performance. Available at <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1155218>

3. Résultats mitigés

L'étude d'Assiènin et Ouattara (2016) vise à analyser l'impact de la gestion des risques opérationnels sur la performance des entreprises non financières en Côte d'Ivoire. Sur l'échantillon de 70 sociétés non financières, le taux de réponse a été de 63%. Ils ont collecté les informations de gestion des risques de ces sociétés à partir du questionnaire et ont complété ces informations avec les données de la base de données financières¹⁶⁶. La performance financière est mesurée par le ROE et l'EBE (déterminants du résultat total et de l'impact de la gestion des risques sur la performance de 23 sociétés opérationnelles non financières).

Les analyses menées sur les données recueillies à partir d'une régression d'un modèle linéaire conduisent aux résultats suivants : la culture du risque et les dotations aux amortissements et provisions ont un impact positif sur le ROE et l'EBE, tandis que les réserves et la protection contractuelle les impactent négativement. Nous pensons que les résultats mitigés de cette étude pourraient être à l'origine de ce débat concernant l'influence des pratiques de couvertures sur la performance¹⁶⁷. C'est sans doute ce qui a inspiré Florio et Leoni (2017) qui ont étudié la relation entre l'étendue de la mise en œuvre des systèmes de gestion des risques de l'entreprise et la performance des entreprises cotées en Italie. La population étudiée était de 416 entreprises non financières cotées à la bourse de Milan. Les données recueillies concernaient la période de 2011 à 2013.

Les résultats, issus d'analyse de régressions de moindres carrés ordinaires, montrent que les entreprises ayant des niveaux élevés de mise en œuvre de la gestion des risques d'entreprise présentent des performances supérieures, à la fois en termes de performance financière (ROA) et d'évaluation du marché (Q de Tobin). La gestion des risques a été appréciée par la présence d'un risk manager, d'un comité de gestion des risques et la fréquence du reporting entre le comité de risque et le conseil d'administration. On déduit à partir de cette étude que pour qu'il y ait impact de la performance, il faut un niveau élevé de mise en œuvre de la gestion des risques.

¹⁶⁶ Lukianchuk, G. (2015). The impact of enterprise risk management on firm performance of small and medium enterprises. *European Scientific Journal*, 11 (13), 408-417.

¹⁶⁷ Ramlee, R. et Ahmad, N. (2015). Panel Data Analysis on the Effect of Establishing the Enterprise Risk Management on Firms' Performances Proceedings of 4th European Business Research Conference, Imperial College, London, UK, ISBN: 978-1-922069-72-6

De ce qui précède on pourra formuler l'hypothèse suivante :

Hypothèse : La gestion des risques affecte positivement la performance de la banque islamique

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Nous avons étudié dans ce chapitre les concepts de la performance au niveau de la théorie financière et sa relation avec le risque ainsi que leurs applications dans un contexte islamique.

Nous avons démontré à travers les études portant sur la notion de performance bancaire qu'elle peut être mesurer par différents concepts notamment la performance financière, opérationnelle, organisationnelle économique, technique, managériale, commerciale et sociale qui est le résultat de l'impact de la crise et qui a de nouveau souligné l'importance des bonnes pratiques de gestion des institutions financières.

Nous avons montré que la performance bancaire n'est autre que le résultat d'un ensemble de réformes et de programmes de restructuration et de développement adopté par l'ensemble des systèmes bancaires. Mais, à côté de la recherche de la performance, il y a l'existence des turbulences financières qui peuvent influencer les programmes de maximisation de l'efficacité des banques.

Ensuite nous avons étudié certains travaux qui révèlent que les banques Islamiques sont plus profitables comparées aux banques conventionnelles. Le ratio de marge nette est deux fois plus élevé et les banques islamiques versent à leurs actionnaires des dividendes plus importantes par rapport à leurs homologues conventionnelles.

L'analyse des performances bancaires, notamment en termes de rentabilité, est très importante, permettant aux banques islamiques de mieux appréhender les facteurs qui agissent sur leur rentabilité et de leur offrir ainsi de meilleurs leviers d'action, de contrôle et de prévision.

Pour les déterminants de la performance des banques islamiques comme son homologue conventionnelle plusieurs études recensent des variables internes et externes pour notre étude on'a six variables représentant les caractéristiques internes de la banque (Le ratio d'adéquation du Capital (CAP), Le ratio des prêts non performants sur le total des prêts (NPL), Total des Actifs (TA), le ratio des prêts sur le total Actif (PRA), le ratio des dépôts (DPOA), le ratio des dépenses de personnel (DEPA) et deux variables macro-économiques (PIB, Inflation).

Pour les études antérieures sur l'impact de la gestion des risques sur la performance des institutions financières et non financières les résultats sont mitigés entre pas d'effet et significativement positive selon les variables dépendantes et indépendantes utilisés et l'échantillon en question ainsi que la méthode statistique utilisé.

CHAPITRE 4 : EFFET DE LA GESTION DES RISQUES SUR LA PERFORMANCE ENTRE BANQUES CONVENTIONNELLES ET BANQUES PARTICIPATIVES

INTRODUCTION DU CHAPITRE 4

La gestion des risques est une fonction relativement récente dans les banques et où les applications sont rajustées à chaque crise. La réglementation prudentielle a considérablement évolué ces vingt dernières années sous l'impulsion des travaux du Comité de Bâle. Même si celui-ci n'a aucun pouvoir décisionnel, ses recommandations sont reprises par les différentes autorités de tutelle des différents pays industrialisés. Bien sûr, il existe de petites différences entre les textes de Bâle et les textes officiels. Les banques islamiques ne sont pas exclues de ces réglementations et des pratiques de gestion des risques mais avec de nombreux défis à relever correspondants à sa nature et ces fondements.

Pour les banques participatives marocaines, ces défis demeurent techniquement relevables. Puisque leur installation marque une transformation majeure dans la dynamique de développement du secteur financier marocain. Elle vise à le renforcer, le moderniser et lui permettre d'être un levier de développement de la compétitivité de l'économie nationale dans le cadre de son nouveau modèle de développement insufflé par sa majesté le Roi Mohammed VI. Il leur reste, en conséquence, d'avoir une stratégie complète de gestion des risques pour optimiser la performance.

Ce chapitre sera consacré à la présentation de l'état des lieux des banques participative après 3 ans de démarrage, la réglementation, la perception des professionnels de l'impact de la gestion des risques sur la performance de ce secteur selon une étude documentaire et des entretiens directs et des questionnaires envoyés.

SECTION I : INTRODUCTION DES BANQUES PARTICIPATIVES AU MAROC HISTORIQUE ET EVOLUTION

1. Etat des lieux au Maroc

L'histoire de la finance islamique dite aussi participative au Maroc est très récente par rapport à celle du système bancaire classique, et peut être résumé à nos jours, en quatre principaux moments :

➤ Une tentative engouée de WFABANK en 1985

Le premier projet de création d'une banque islamique marocaine remonte à 1985, quand les équipes de WAFABANK avaient étudié tous les contours du dossier, les études juridiques et de marché étant ficelés. Le premier ministre, avait donné son accord sur le principe, Bank Al Maghreb fut aussi saisie par écrit et tout était prêt¹⁶⁸. Le premier jour de la campagne de communication, le gouverneur de Bank AL Maghreb, à l'époque, surprenait la banque en demandant le report de l'opération à une date indéterminée. Chose qui laisse entendre qu'on ne voulait pas déséquilibrer le système bancaire en causant une ruée vers les agences de WAFABANK. Depuis, aucun projet ne fut discuté dans ce sens.

➤ Le lancement des produits altératifs en 2007

L'an 2007 représente un point de départ, après plusieurs décennies de résistance au système financier islamique, Bank Al-Maghreb a finalement cédé aux différentes pressions, et a donné son feu vert pour la commercialisation des instruments de financement islamique au Maroc en juillet 2007.

➤ Le projet de loi sur les banques participatives en 2012

En juillet 2012, la première version du projet de loi 103-12 sur les banques participatives a été présentée par le gouvernement marocain. Après une série de discussions et un long parcours d'étude dans la première chambre, cette dernière a adopté le dit projet de loi, le 25

¹⁶⁸ Abdelilah Nghaizi, La finance islamique et le Maroc, Une longue Histoire...Qui Finit Par commencer', Les Cahiers de la Finance Islamique, Spécial, 2013, 28-40

juin 2014, avant l'émission d'un avis favorable sur le même projet par la chambre des conseillers le 22 octobre 2014

➤ **Le lancement effectif des banques participatives en 2017**

La loi n° 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés introduit les banques participatives dans le code bancaire à travers la mise en place de nouveaux fondements reposant sur les principes de partage des gains et des pertes, en faisant appel exclusivement au Conseil Supérieur des Oulémas pour donner ses avis de conformité.

Le texte pose le cadre réglementaire pour la création, le fonctionnement et les activités de banques participatives et définit les points concernant le domaine d'application, les dépôts et les produits commercialisés par ces dernières. Il prévoit par ailleurs la mise en place d'un comité d'audit chargé, entre autres, d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité de leurs opérations aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO)¹⁶⁹.

La loi n° 103.12¹⁷⁰ s'applique aux établissements de crédit et organismes assimilés : banques, sociétés de financement, établissements de paiement, associations de microcrédit, banques offshore, compagnies financières, la CDG – Caisse de dépôt et de gestion et la Caisse centrale de garantie.

Bank Al-Maghrib, la Banque Centrale marocaine, a publié le 2 janvier 2017 un communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative. Toutes les banques marocaines candidates ont obtenu leur agrément, presque toutes ayant choisi de se lancer en partenariat avec un leader international de la

¹⁶⁹ Le Conseil supérieur des Oulémas, créé par le dahir n°1.80.270 du 3 jourmada II 1401(08 avril 1981) et réorganisé conformément aux dispositions du dahir n°1.03.300 du 2 rabii I 1425(22 avril 2004) est placé sous la Haute Tutelle de Sa Majesté . Le Conseil supérieur des Oulémas est dirigé par M.Mohammed Yssek. Le Maroc a fait admettre la création d'un comité légitime central unique, issu du conseil supérieur des oulémas et appelé comité légitime (charii), pour la finance participative. Ce comité est composé d'un coordinateur et de neuf membres des oulémas et légistes reconnus par leurs compétences et vastes connaissances des dispositions de la loi islamique et ses fonds.

La mission de ce comité est d'exprimer une opinion sur la conformité des produits financiers participatifs offerts par les banques participatives et les modèles de contrats liés à ces produits avec les dispositions de la loi islamique et ses fonds.

¹⁷⁰ La nouvelle loi n° 103-12 est publiée au bulletin officiel du 22 janvier 2015 (Édition en arabe) et B.O du 5 mars 2015 (Édition de traduction officielle).

finance islamique. Les banques participatives ci-après ont obtenu leur agrément et démarré leur exploitation courant 2017 :

- Umnia Bank
- BTI Bank (Bank Al Tamwil wal Inmaa)
- Bank Al Yousr
- Bank Assafa
- Al Akhdar Bank

Le Comité des Établissements de Crédit a également émis un avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) pour offrir à leur clientèle des produits bancaires participatifs. Il s'agit de :

- BMCI – Najmah
- Crédit du Maroc – Arreda
- Société Générale – Dar Al-Amane

Figure 13 : Chronologie de l'évolution du système bancaire islamique au Maroc

<u>Année</u>	<u>Événement</u>
1985	Demandes d'établissement de banques islamiques soumises à Bank Al-Maghrib par des groupes internationaux.
1991	Demande de Wafa Bank pour l'ouverture d'une « fenêtre » islamique 2007 Les banques conventionnelles autorisées à commercialiser à travers des « fenêtres » islamiques un ensemble limité de produits « alternatifs »
2009	Adaptation du volet fiscal relatif au produit Murabaha (impôt sur le revenu, TVA et droits d'enregistrement).
2010	Le 13 mai Dar Assafa, filiale d'Attijariwafa Bank, obtient l'autorisation de Bank Al-Maghrib pour offrir des produits « alternatifs » basés sur le contrat Murabaha.
2011	La Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) et la Banque Populaire (BP) commercialisent des produits Murabaha sur le marché français ; - QIIB entame des discussions avec le Premier ministre marocain pour l'établissement d'une banque et d'une compagnie d'assurances islamiques.
2012	Projet de nouvelle loi bancaire réformant la précédente et prévoyant notamment l'autorisation de l'établissement de banques et de « fenêtres » islamiques.

2013	Bank Al Maghrib prévoit la mise en place d'un Comité central de conformité à la charia - Faisal Islamic Bank discute avec le gouvernement marocain leur projet d'ouverture de la première banque participative au Maroc - QNB Group signe un Mémorandum d'entente avec Attijariwafa Bank - Élargissement de l'assiette des actifs titrisables aux actifs corporels, mobiliers et immobiliers, ce qui est de nature à encourager les émissions de sukuks
2014	26 novembre adoption définitive de la nouvelle loi bancaire par le parlement.
2015	Dahir n° 1.14.193 promulguant la loi n° 103.12, publié au bulletin officiel du 22janv. 2015 - Dahir n° 1.15.02 relatif à la création et aux prérogatives de la Commission charia dédiée aux activités de la finance participative au Maroc.
2017	Lancement des premières banques participatives au Maroc avec la commercialisation de produits dits alternatifs.

Source : Conçue par l'auteur

1.1. Limites potentielles de la banque participative au Maroc

Bank Al Maghrib a publié en 2007 une circulaire introduisant et encadrant la commercialisation de nouveaux produits dits alternatifs (Ijara, Moucharaka et Mourabaha). Seul Attijariwafa Bank a pu maintenir l'activité de sa filiale spécialisée. Dar Assafaa a démarré avec un capital de 50 Millions de DH, spécialiste dans la finance islamique. Elle a obtenu l'agrément de Bank Al Maghreb pour le statut d'une société de financement spécialisée dans la commercialisation des produits alternatifs. Elle a pour vocation une activité financière bancaire conforme à la Chariaa¹⁷¹.

Elle offre une gamme des formules de financement à côté d'une activité bancaire spécialement à la tenue de compte (ouverture de compte, chéquier, carte guichet,...). Elle ne commercialise qu'un des trois produits autorisés par Bank Al Maghreb (Moucharaka, Mourabaha et Ijara), à savoir la Mourabaha¹⁷². Toutefois, la commercialisation de ces produits reste timide et n'arrive pas à répondre aux besoins et attentes des clients. El Mezouari, Lotfi et Bouthir (2013) présentent quelques causes :

- Cherté des produits offerts justifié par la double transaction sur le contrat d'achat par la banque et la revente au client, et le manque de la concurrence (une seule banque a osé commercialiser ces produits, les autres attendaient le comportement du marché);
- Pression du lobby des banques qui redoute la commercialisation de ces nouveaux produits et nouvelles banques islamiques concurrentes;
- Absence d'une volonté politique qui doute de tout ce qui est islamique;
- Manque de compétence et carence des moyens et formations dans le domaine;
- Marketing modeste qui n'accompagne pas les ambitions de développement de ces activités;
- Absence du rôle des oulémas (Foukahas) pour sensibiliser et donner de la légitimité à ces 10 nouveaux produits.

¹⁷¹ Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2018.

¹⁷² Cherkaoui, Adil, 'La Finance Islamique Au Maroc : L'alternative Ethique, Finance & Finance Internationale, 2, 2016, 1-19.

Bank Al Maghrib a mis en place une série de mesures visant à renforcer ses compétences internes et son expertise des métiers de la banque participative et des domaines de réglementation propre à ce type d'activité. Dans ce sens, ont été développés une série de programmes de formations, ainsi que des partenariats avec plusieurs organismes internationaux spécialisés dans la supervision et la régulation du secteur de la finance participative et dans la promotion des standards internationaux de gestion et de bonnes pratiques propres à ce secteur. Pour encourager les marocains à y adhérer davantage, il est important d'étudier les coûts de ces produits qui n'était pas neutre vis-à-vis de la fiscalité (garantir la neutralité fiscale et éviter la double taxation)¹⁷³. En effet, La loi de finances de 2010 a apporté des mesures d'adaptation du traitement fiscal des produits Mourabaha contribuant ainsi à en garantir la neutralité fiscale. Ces mesures ont favorisé le recours des citoyens à ce type de produits, avec un encours global qui s'est amélioré pour atteindre près de 1 milliards de dirhams, mais qui reste limité en comparaison au total des encours du secteur bancaire dans sa globalité (moins de 0,1% du total des actifs bancaires fin 2013).

¹⁷³ RAZAN CHROQUI (2014) ;« banques islamiques au Maroc : Dispositifs défis et perspectives » (Université Hassan 1er – Settat).p4

Tableau 9: Récapitulatif des principaux produits participatifs

Type de contrat	Instruments	Caractéristiques
Contrat de société Ou Financement Participatif	Moudaraba	Financement avec une clef de répartition des pertes et profits prédéterminée. La gestion du projet est réalisée par le client. Le partage des bénéfices est convenu d'avance entre les parties et les pertes sont supportées par l'apporteur du capital (la banque) sauf s'il y a négligence de la part du client.
	Moucharaka	Forme de capital investissement où la banque s'engage à financer un projet, et à en partager les profits et les pertes qui en découlent en fonction d'un ratio préétabli. Les cocontractants apportent une part dans le capital mais l'un d'entre eux s'occupe de la gestion du projet. Le partage des bénéfices est effectué, en principe, enfin de contrat (avec éventuellement un versement périodique d'une somme fixe au gérant, à titre d'avance, le montant versé venant en déduction des profits à verser ultérieurement).
Opérations Commerciales (application de marge bénéficiaire)	Mourabaha	un contrat de vente dans lequel le vendeur informe l'acheteur du coût d'acquisition du bien et négocie avec lui une marge de profit (prix, marge incluse, redevances habituellement payées en versements échelonnés). Toutes les clauses sont fixées d'avance : le prix de revient, la marge bénéficiaire (qui reste inchangée dans le cas d'un retard du paiement) et délai de paiement.
	Salam	un contrat de vente comptant avec une livraison différée de la marchandise. La Banque n'intervient pas comme vendeur à crédit de la marchandise acquise sur commande de son client, mais comme acquéreur, avec paiement comptant d'une marchandise qui lui sera livrée à terme par son partenaire.
	Istisnaa	Contrat de construction d'un ouvrage mobilier ou immobilier moyennant un prix payable d'avance : c'est un contrat d'entreprise en vertu duquel une partie (al mostasnii) demande à une autre (assanii) de lui fabriquer ou construire un ouvrage moyennant une rémunération payable d'avance, de manière fractionnée ou à terme (une variante qui s'apparente au contrat Salam sauf que l'objet de la transaction porte, dans ce cas, sur la livraison d'un produit fini et non une marchandise achetée en l'état).

Contrat de vente/location	Ijara	Achat/location d'un bien avec/sans promesse de vente et/ou de renouvellement de contrat de location à terme.
Prêt non rémunéré	Alqard-hassan	Prêt sans intérêt.

Source : RAZAN CHROQUI « banques islamiques au Maroc : Dispositifs défis et perspectives » (Université Hassan 1er – Settat).p4

1.2. Structure du système bancaire

A fin 2019, le nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés agréés au Maroc s'établit à 90 établissements, dont¹⁷⁴:

- 19 banques
- 5 banques participatives
- 27 sociétés de financement
- 6 banques offshores
- 12 associations de micro-crédit
- 19 établissements de paiement
- La Caisse de Dépôt et de gestion
- La Caisse Centrale de Garantie

Figure 14 : Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	:	90
▪ Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
dont fenêtres participatives	:	3
▪ Sociétés de financement	:	27
▪ Banques offshore	:	6
▪ Associations de micro-crédit	:	12
▪ Etablissements de paiement	:	19
▪ Autres établissements ¹	:	2
- Réseau :		
▪ Au Maroc :		
- 6.539 agences bancaires, soit 1 guichet pour 5.400 habitants		
- 7.613 guichets automatiques bancaires		
▪ A l'étranger : 48 filiales et 15 succursales disposant de 1.523 points de vente.		
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc : 57.287		

Source : Bank Al-Maghrib - Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire Exercice 2019

¹⁷⁴ Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2018.

a. Instances de gouvernance

Sur le plan organisationnel¹⁷⁵, en plus du Conseil de la Banque, qui représente la plus haute instance en matière de décision de politique monétaire, Bank Al-Maghrib est doté de deux autres organes contribuant à la préparation de la décision de politique monétaire et à sa mise en œuvre. Il s'agit du Comité Monétaire et Financier (CMF) et du Comité du Marché Monétaire (CMM).

➤ Conseil de la Banque

Cette instance se réunit trimestriellement selon un calendrier annuel arrêté et publié à l'avance sur le portail internet de la Banque, le Conseil définit l'orientation de la politique monétaire et décide du niveau du taux directeur et du ratio de la réserve obligatoire.

Présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib, le Conseil de la Banque est composé du Directeur Général de la Banque, du Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (qui ne prend pas part au vote des décisions relatives à la politique monétaire) et de six membres désignés par le Premier Ministre, dont trois sur proposition du Wali, parmi les personnes reconnues pour leurs compétences en matière monétaire, financière ou économique et n'exerçant aucun mandat électif, aucune fonction de responsabilité dans les établissements de crédit ou à caractère financier ou dans l'administration publique.

➤ Comité Monétaire et Financier (CMF)

Présidé par le Wali, le CMF se compose du Directeur Général, et des responsables des structures qui interviennent dans la préparation et la conduite de la politique monétaire¹⁷⁶. Le Comité se réunit mensuellement sur la base d'un calendrier annuel arrêté à l'avance, pour examiner et valider les analyses et les prévisions relatives à l'évolution de la situation économique, monétaire et financière.

Pour la préparation des CMF précédant le Conseil, une réunion pré-CMF est organisée afin de débattre des projections macroéconomiques et de valider les scénarios alternatifs y afférents.

¹⁷⁵ <http://www.bkam.ma/A-propos/Gouvernance/Systeme-de-contrôle-interne/> Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2018.

¹⁷⁶ Ibidem

➤ **Comité du Marché Monétaire (CMM)**

Le CMM a pour mission de mettre en œuvre les décisions de politique monétaire et d'assurer le suivi de la situation sur le marché monétaire. Il se réunit sur une base hebdomadaire pour analyser les dernières évolutions du marché et décider du montant d'intervention de la Banque sur la base de ses prévisions des liquidités bancaires.

b. Processus de prise de décision

Les décisions de politique monétaire¹⁷⁷ sont le résultat d'un processus formalisé, selon un calendrier préétabli :

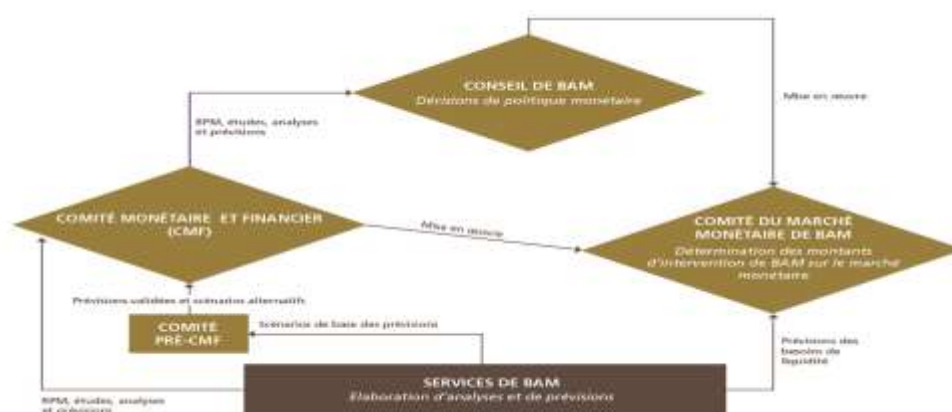
Préparation de la décision de politique monétaire : Le processus de préparation des décisions de politique monétaire est amorcé par l'examen des évolutions récentes des indicateurs économiques, monétaires et financiers. Ces travaux permettent de mettre en exergue les faits saillants ayant marqué la conjoncture économique internationale et nationale depuis la dernière réunion du Conseil de la Banque. Les résultats de ces analyses sont discutés au niveau des réunions internes et permettent de fixer les hypothèses requises pour l'exercice de prévision des principaux agrégats macro-économiques, notamment **l'inflation** et **la croissance**¹⁷⁸. Une fois les projections élaborées, une version préliminaire du Rapport sur la Politique Monétaire (RPM) est préparée pour être discutée et validée au niveau de la réunion pré-CMF.

L'ensemble des travaux sont repris dans une version du Rapport sur la Politique Monétaire (RPM), qui est soumise pour examen aux membres du **Comité Monétaire et Financier (CMF)**.

Prise de décision de la politique monétaire : Après la prise en compte de l'ensemble des remarques formulées par le CMF, le RPM est soumis aux membres du Conseil de la Banque pour les besoins de prise de décision. Ce document peut être accompagné par d'autres travaux qui traitent certains aspects jugés utiles pour la décision de politique monétaire.

¹⁷⁷ <http://www.bkam.ma/A-propos/Gouvernance/Systeme-de-contrôle-interne>

¹⁷⁸ Ghizlane Chihab, Hamza Zouhair, and Lakhyar Zouhair, La Finance Islamique: L'évolution de la banque Islamique :Cas du Maroc', Revue Du Contrôle de la Comptabilité et de L'Audit, 10, 2019, 559- 72.

Figure 15: Instances de gouvernance

Source : <http://www.bkam.ma/A-propos/Gouvernance/Systeme-de-contrôle-interne>

➤ Mise en œuvre de la politique monétaire :

Les services de la Banque mettent en œuvre les décisions et les orientations de son Conseil, et ce conformément au cadre opérationnel de conduite de la politique monétaire. L'objectif à ce titre consiste à assurer le pilotage et le bon fonctionnement du marché interbancaire à travers les opérations d'injection et de reprises de liquidités, par le biais desquelles Bank Al-Maghrib vise à assurer le réglage de liquidité et à maintenir le taux moyen pondéré très proche du taux directeur, cible opérationnelle de politique monétaire. La maîtrise de cette cible constitue ainsi le premier pas dans la transmission des décisions de politique monétaire vers les autres taux d'intérêt et par conséquent vers le crédit.

c. Système de Contrôle Interne

Le Système de Contrôle Interne (SCI) de Bank Al-Maghrib est construit sur la base du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Il est ainsi formé de cinq composantes, étroitement liées entre elles et qui permettent d'en apprécier l'efficacité¹⁷⁹ :

- **L'environnement de contrôle**, qui constitue le milieu dans lequel les agents accomplissent leurs fonctions et assument leurs responsabilités (intégrité et autres valeurs d'éthique, gestion des ressources humaines, organisation et responsabilités, orientations stratégiques, culture d'entreprise);

¹⁷⁹ Abdelziz Senhaji, 'Le Role des autorités Centrales Dans La régulation Du Système Financier', Revue Internationale Des Finances, 2, 2017,p115

- **L'évaluation des risques**, basée sur une approche méthodologique structurée et adaptée aux spécificités de la banque et à son environnement;
- **Des dispositifs de contrôle**, dont la pertinence, l'efficacité et l'efficience sont en permanence appréciées en vue d'une bonne maîtrise des risques;
- **Une information qui doit être fiable, sécurisée** et reçue en temps opportun avec un système d'information efficace et une communication adaptée;
- **Un pilotage et un contrôle permanents**, par le management, soit directement soit indirectement à travers l'audit interne ou externe;

Le SCI fait l'objet d'un bilan annuel pour l'ensemble de ses composantes, dont les principales conclusions sont présentées au Conseil. Il est élaboré sur la base des résultats d'une autoévaluation par les entités de leurs dispositifs de contrôle, de la cartographie globale des risques opérationnels et des conclusions des missions d'audit interne et externe.

En particulier, la maturité du système de contrôle interne est évaluée annuellement sur la base d'une échelle d'appréciation de cinq niveaux inspirée du référentiel COBIT (*Control Objectives for Information and Related Technology*) et dont la description est illustrée dans l'encadré ci-dessous.

Figure 16 : Le Système de Contrôle Interne (SCI) de Bank Al-Maghrib est construit sur la base du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)

Niveau 5 « Optimisé »

Outre les exigences du niveau 4, les procédures de contrôle ont atteint le niveau des meilleures pratiques et se tiennent en permanence à la pointe de l'état de l'art.

Niveau 4 « Géré et mesuré »

Les contrôles sont standardisés, documentés, tracés et fortement automatisés. Ils sont adaptés en permanence aux risques encourus et leur documentation est tenue à jour. L'efficacité et l'exécution des activités de contrôle sont, régulièrement, vérifiées et en constante amélioration.

Niveau 3 « Défini »

Les contrôles sont standardisés, documentés et leur traçabilité est assurée. Ils sont, en outre, régulièrement revus en fonction de l'évolution des risques. Leur efficacité doit être renforcée.

Niveau 2 « Non structuré »

Les contrôles existent mais ne sont pas standardisés. Ils sont exécutés, parfois, de façon informelle et/ou dépendent des personnes. En outre, il n'existe pas de formation ou de communication suffisante les concernant.

Niveau 1 « Initialisé »

Il n'existe pratiquement pas de dispositifs de contrôle. Toutefois, le management est conscient de la nécessité de les concevoir et les mettre en œuvre.

Source : Bank Al-Maghrib - Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire Exercice 2019

SECTION II : CADRE REGLEMENTAIRE ET GESTION DES RISQUES DES BANQUES PARTICIPATIVES

1. Cadre Légale

Les réformes menées Au cours de 2016, la Banque a édicté quatre circulaires encadrant l'exercice de l'activité bancaire participative, dont trois ont nécessité l'avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma (CSO).

- Circulaire n°1/W/17 relative aux produits de financement participatifs : Cette circulaire fixe les caractéristiques techniques des produits Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba et Salam, les modalités de leur présentation à la clientèle ainsi que les règles relatives à la conformité de leurs contrats aux avis du CSO¹⁸⁰. Elle précise notamment pour chaque produit, les règles relatives à sa licéité, les modalités permises en termes de structuration, les éléments devant impérativement être mentionnés et/ou définis contractuellement et le type de garanties pouvant être exigé par la banque.
- Circulaire n°2/W/17¹⁸¹ relative aux modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement : Ce texte précise les conditions et modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement. Il définit également le produit des investissements adossés à ces dépôts et arrête, à cet effet, les éléments à prendre en compte pour le calcul du bénéfice distribuable, les règles applicables pour le calcul de la rémunération de la banque et celles à appliquer en cas d'enregistrement de pertes, le cas échéant. Par ailleurs, cette circulaire définit les conditions d'emploi des dépôts d'investissement à l'actif du bilan de la banque, les caractéristiques et les règles applicables pour la constitution et la liquidation des réserves de péréquation des profits et des réserves pour risque d'investissement et les obligations de la banque en termes de traçabilité et de transparence pour les principaux actes de gestion des dépôts d'investissement. Elle interdit dans ce cadre aux banques de recourir à des dons ou

¹⁸⁰ <http://www.bkam.ma/A-propos/Gouvernance/Systeme-de-contrôle-interne/> Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2018.

¹⁸¹ Abdelziz Senhaji, 'Le Role des autorités Centrales Dans La régulation Du Système Financier', Revue Internationale Des Finances, 2, 2017,p115

tout autre moyen permettant de garantir implicitement ou explicitement une rémunération aux titulaires des dépôts d'investissement ou de leurs fonds déposés.

- Circulaire n°3/W/17 relative aux conditions d'exercice des fenêtres participatives : Ce texte précise les conditions et les modalités d'exercice des opérations et activités participatives par la banque conventionnelle, sous réserve de son agrément par le Wali de Bank Al-Maghrib¹⁸². Il définit la gouvernance, les exigences comptables et prudentielles et les moyens humains et techniques qui doivent être dédiés à l'activité participative. Il fixe, en outre, les limitations qui doivent assortir l'exercice de l'activité participative par rapport à l'activité conventionnelle de la banque en termes d'encours financiers et de réseau d'agences établies respectivement à 10% de l'encours total des financements octroyés par la banque et 10% au plus du nombre total d'agences du réseau de la banque à l'horizon 2020.

Ces 3 circulaires ont été soumises à l'examen du CSO et ont fait l'objet d'un avis conforme de la part de cette instance.

- Circulaire n°16/W/16 relative à la fonction de conformité aux avis du CSO : Ce texte, couvre les conditions et modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis du CSO à instituer par les établissements exerçant l'activité bancaire participative.

Il explicite à cet effet ses missions prévues par la loi à savoir :

- **identifier et prévenir les risques de non-conformité de leurs opérations et activités aux avis conformes du CSO ;**
- **assurer le suivi et l'application des avis conformes du CSO et en contrôler le respect ;**
- **veiller à l'établissement et au respect du manuel des procédures ;**
- **recommander l'adoption des mesures requises en cas de non-respect avéré des conditions imposées pour la présentation au public d'un produit ayant fait l'objet d'un avis conforme du CSO.**

¹⁸² <http://www.bkam.ma/A-propos/Gouvernance/Systeme-de-contrôle-interne/> Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2018.

Cette circulaire couvre notamment les aspects suivants¹⁸³ :

- L'obligation pour la fonction de tenir informés l'organe de direction et le comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques des manquements et principales faiblesses relevées par rapport au respect des avis, des guides et des recommandations du CSO afin d'engager les mesures correctives appropriées ;
- La contribution de cette fonction au développement de nouveaux produits participatifs et à la documentation y afférente ;
- la sensibilisation et la formation des agents des établissements participatifs aux aspects relevant de la charia et l'élaboration d'un guide des produits participatifs ;
- L'élaboration de rapports réglementaires à adresser à Bank Al-Maghrib et au CSO. Par ailleurs, la circulaire interdit à cette fonction d'émettre des avis de conformité à la charia pour les opérations et les activités participatives¹⁸⁴.

1.1. Réformes en cours

Adaptation du cadre comptable aux spécificités de la finance participative. La Banque s'est penchée sur l'adaptation du cadre comptable des établissements de crédit aux activités des banques et fenêtres participatives. Ce cadre a été soumis début 2017 à l'avis du Conseil National de la Comptabilité. Les adaptations retenues ont été largement inspirées des normes édictées par l'Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions (**AAOIFI**). Elles ont concerné les règles comptables et d'évaluation, le plan de comptes et les états de synthèse.

1.1.1. Cadre prudentiel de la finance participative

La Banque a poursuivi ses travaux pour la mise en place d'un cadre prudentiel spécifique aux banques participatives. A ce titre, elle a étudié les normes internationales édictées par l'Islamic Financial Services Board (**IFSB**) et conduit une étude de benchmark des cadres prudentiels d'une sélection de pays. Les travaux ont porté sur les régimes des fonds propres prudentiels et de la liquidité.

¹⁸³ <http://www.bkam.ma/A-propos/Gouvernance/Systeme-de-contrôle-interne/> Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2018.

¹⁸⁴ Ibidem

1.1.2. Etablissements de paiement

Le cadre réglementaire régissant les futurs établissements de paiement a également été finalisé et publié au Bulletin Officiel au terme du premier trimestre 2017. Il fixe les règles du capital minimum et les conditions d'exercice de ces établissements ainsi que les modalités de présentation des services de paiement¹⁸⁵. La mise en place de ce nouveau cadre permettra de renforcer l'offre des services de paiement électroniques, de favoriser le développement de services innovants, tels que le paiement mobile, et partant de promouvoir davantage l'inclusion financière de la population. A ce titre, deux circulaires ont été édictées par la Banque :

- Circulaire n°6/W/16 relative aux établissements de paiement : Cette circulaire fixe les modalités et les conditions d'exercice de ces établissements sur le plan des exigences comptables, prudentielles, de gouvernance et de contrôle. Ce texte établit notamment¹⁸⁶ :
 - L'obligation de tenir une comptabilité conformément aux dispositions applicables aux établissements de crédit avec la désignation, après approbation de Bank Al-Maghrib, d'un seul commissaire aux comptes ;
 - L'identification et le cantonnement des fonds inscrits dans les comptes de paiement ouverts auprès de l'établissement de paiement ;
 - La mise en place d'un dispositif de gouvernance, de contrôle interne et de gestion de risques adapté à la nature et au volume de l'activité de l'établissement ;
 - L'obligation de se doter d'un système de contrôle et de sécurité assurant l'intégrité, conformité et disponibilité du système d'information ;
 - La mise en place des dispositions relatives à la protection du consommateur notamment en matière d'information et de traitement des réclamations.
- Circulaire n°7/W/16 relative aux modalités d'exercice des services de paiement¹⁸⁷ : Ce texte fixe les modalités d'exercice des services de paiement ainsi que les dispositions afférentes aux comptes de paiement et notamment :

¹⁸⁵ https://www.lavieeco.com/actualite-maroc/finance-participative-deux-premieres-annees-encourageantes/?fbclid=IwAR2Q7RI_Hs-7jL7SZN4ttsqfSlxz_q9ZzSmx8PHjmgMe9UsbYzAMhV-nNU

¹⁸⁶ Jihan El Menzhi, 'Cas des banques Marocaines Cotée En Bourse' (Université Mohamed V Rabat – Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales – Agdal, 2010).

¹⁸⁷ Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2017.

- La définition des opérations de transfert de fonds et l'obligation de respecter le montant maximum des opérations de transfert de fonds ;
- Le respect des exigences en matière d'identification des titulaires de comptes de paiement en fonction des types de ces comptes ;
- L'obligation, en matière d'identification des titulaires de comptes de paiement, de respecter les plafonds de ces comptes tels que définis par bank al-maghrib, à savoir 200 dirhams pour les comptes de niveau 1, 5.000 dirhams pour les comptes de niveau 2 et 20.000 dirhams pour les comptes de niveau 3 ;
- L'obligation de fournir les informations nécessaires relatives à l'exécution des opérations de paiement aux utilisateurs des services de paiement ;
- Le respect des dispositions relatives à la protection des usagers des services de paiement notamment en matière d'information.

2. Réglementation prudentielle

Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

- Modificatif de la circulaire des fonds propres : en application de l'accord de Bâle III, Bank Al-Maghrib a introduit, dans cette circulaire, une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dits contra-cycliques, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés. A la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, Bank Al-Maghrib a fixé le niveau du coussin de fonds propres contracycliques à 0%.
- Modificatif de la circulaire relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel : Cette révision a porté notamment sur le traitement prudentiel des positions de titrisation des établissements de crédit et des dépôts des filiales de banques marocaines à l'étranger auprès des banques centrales des pays d'accueil.
- Traitement des positions de titrisation : Le modificatif introduit un traitement différencié des positions de titrisation des établissements de crédit, au titre des

exigences en fonds propres, selon qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation. Il fixe des pondérations de risque selon que les parts de titrisation font l'objet d'une notation ou pas.

- Traitement des dépôts auprès des banques centrales : Les dépôts auprès des banques centrales étaient assimilés à des expositions sur des contreparties souveraines et pondérés selon la notation de ces contreparties. Un traitement particulier a été introduit pour les dépôts auprès des banques centrales, lorsque ceux-ci sont libellés et financés en monnaie locale. Ce traitement consiste à retenir la pondération de risque fixée par le régulateur bancaire du pays d'accueil, pour déterminer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit en couverture de ces dépôts. Cette pondération de risque peut être de 0%.

- Circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital des entreprises¹⁸⁸ : Ce texte a élargi la définition de « participation » qui correspond désormais à toute détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération. Les limites des montants de prises de participations par rapport au montant des fonds propres qui sont fixées à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation, et à 60% pour l'ensemble des participations sont désormais exprimées par rapport aux fonds propres de catégorie 1. Elles doivent également inclure les participations détenues dans des sociétés holdings.
- Révision de la circulaire sur la classification des créances des établissements de crédit : Bank Al-Maghrib a engagé cette réforme pour mieux encadrer le risque de crédit encouru par les établissements de crédit et renforcer leur résilience. La réforme prend également en compte les recommandations du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, formulées à l'issue de leur mission d'évaluation du système financier marocain menée en 2015.

La réforme couvre la définition de critères uniformes pour le recensement des créances dites sensibles devant faire l'objet d'une surveillance rapprochée par les établissements de crédit,

¹⁸⁸ Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2017.

les règles devant régir le traitement des créances restructurées et l'élargissement des critères de défaut en convergence avec les normes internationales. Ce projet fait l'objet d'un large processus de concertation avec les opérateurs bancaires ainsi que d'études d'impact à l'effet de définir un dispositif de mise en œuvre progressif.

3. Dispositif de gouvernance et de gestion des risques

3.1. Réformes menées

- Circulaire relative aux administrateurs indépendants : Ce texte fixe le nombre d'administrateurs indépendants et précise les critères d'indépendance devant être considérés. Il introduit également un certain nombre d'exigences¹⁸⁹ liées à :
 - La formation, l'information et la disponibilité des administrateurs indépendants pour une participation active dans les travaux des conseils d'administration des établissements de crédit ;
 - La mise en place d'un cadre d'échange régulier entre bank al-maghrib et ces administrateurs ;
 - L'évaluation formalisée, par ces administrateurs, du fonctionnement de l'organe d'administration et de ses comités dont le rapport est à adresser à bank al-maghrib.
- Circulaire n°4/W/16 relative à la publication des états de synthèse : Ce texte a introduit la mise en place de l'obligation de publication financière trimestrielle pour les établissements de crédit dont le total bilan dépasse 30 milliards de dirhams et a réduit les délais de publication pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, en s'alignant sur les meilleures pratiques. Il stipule que la publication des états de synthèse annuels individuels et des états financiers annuels consolidés doit avoir lieu simultanément trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire et au plus tard trois mois suivant la date de clôture de l'exercice au lieu du délai du 31 mai précédemment en vigueur. S'agissant des états semestriels, les délais de publication des états financiers consolidés ont été alignés avec ceux des états de synthèse individuels, soit le 30 septembre au lieu du 15 octobre.
- Directive n°2/W/16 relative aux éléments d'information devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit de

¹⁸⁹ <https://ribh.files.wordpress.com/2008/01/la-gouvernance-de-la-banque-islamique>.

contreparties relevant de groupes : Ce texte renforce la transparence financière des grands groupes d'entreprises vis-à-vis des établissements de crédit prêteurs. Il fixe les éléments d'information devant être recueillis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit des contreparties relevant de groupes, dont le total de la dette bancaire est supérieur ou égal à 500 millions de dirhams, à défaut desquels, une exigence en fonds propres additionnelle sera requise en couverture des expositions sur ces contreparties. Ces éléments portent sur les comptes consolidés du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes ainsi que la dette bancaire et de marché du groupe. Les établissements de crédit disposent d'un délai de mise en œuvre maximal de 3 ans et au plus tard au titre de l'arrêté de l'exercice 2018 pour recueillir les comptes consolidés des groupes d'entreprises éligibles selon un calendrier annuel tenant compte de la taille desdits groupes.

- Directive n°3/W/16 sur les tests d'intrusion pour encadrer le risque de cybercriminalité : Devant l'émergence du risque de cybercriminalité, Bank Al-Maghrib¹⁹⁰ a édicté une directive fixant les règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion de leurs systèmes d'information. Ces tests ont pour objet d'analyser l'état de sécurité du système d'information des établissements bancaires et d'évaluer leur capacité à faire face de manière adéquate à des attaques ciblant ledit système. Pour ce faire, le texte exige des établissements de crédit d'élaborer une cartographie des cybers risques et de réaliser régulièrement, sur la base de cette cartographie, des tests d'intrusion de leurs systèmes d'information. Les résultats de ces tests ainsi que l'avancement des plans d'actions correctifs doivent être portés à l'information des organes de direction et d'administration de l'établissement. Un rapport à ce sujet doit être transmis à Bank Al-Maghrib annuellement.

¹⁹⁰ Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2017.

3.2. Réformes en cours

- Circulaire sur le plan de redressement de crise interne : en application des exigences de la nouvelle loi bancaire, la Banque a finalisé un projet de circulaire devant encadrer la préparation en particulier par les banques d'importance systémique d'un plan de redressement de crise interne. Ces plans visent à décrire, dans des cas hypothétiques de défaillance, les solutions que ces banques comptent mettre en œuvre pour rétablir leur situation de sorte à limiter l'impact sur le système financier et sans induire de coût supplémentaire pour l'État et le contribuable.
- Révision de la circulaire n°2/G/2012 sur le devoir de vigilance au sein des établissements de crédit : Bank Al-Maghrib a entrepris la révision de cette circulaire dans l'objectif d'améliorer la convergence vers les normes internationales en matière de dispositif réglementaire relatif aux obligations de vigilance incombant aux établissements de crédit. La réforme permet d'introduire de nouvelles dispositions concernant principalement la mise en place d'un dispositif permanent de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, adapté à la taille de l'établissement ainsi qu'aux risques qu'il encourt. La finalisation de la réforme est prévue au 1er semestre 2017.

4. Protection de la clientèle des établissements de crédit

Le cadre réglementaire de la protection de la clientèle des établissements de crédit a été renforcé par trois circulaires relatives au traitement des réclamations au sein des établissements de crédit, au dispositif de médiation bancaire et au modèle-type de convention de compte.

- Circulaire n°10/W/16 relative au traitement des réclamations : Cette circulaire a été adoptée en application des dispositions de l'article 157 de la loi n°103-12 et reprend les dispositions de la recommandation n°1/G/2012 relative au traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit. En vertu de cette circulaire, les établissements de crédit doivent¹⁹¹ :
 - Etre dotés d'une organisation adaptée prévoyant une entité centrale de traitement et de suivi des réclamations, des circuits bien définis, un système d'information dédié, des

¹⁹¹ <https://ribh.files.wordpress.com/2007/08/dc3a9fis-au-systc3a8me-bancaire-islamique.pdf>

procédures permettant l'identification de l'ensemble des réclamations et leur traitement selon les délais fixés ;

- Informer régulièrement la clientèle sur les dispositifs internes et externes de traitement des réclamations ainsi que sur le déroulement de ce traitement à travers des accusés de réception et des lettres de réponse selon des délais prédéfinis ;
 - Mettre en place un comité « relations clients » chargé de veiller sur l'efficacité de ce dispositif et l'amélioration des process à leur origine. Ce dispositif doit faire l'objet de contrôles permanents et périodiques et d'une évaluation, au moins annuelle, par le comité d'audit ;
 - Dispenser une formation adéquate sur les outils et les procédures prévus à cet effet pour le personnel, directement ou indirectement, concerné par le traitement des réclamations ;
 - Introduire au niveau du rapport sur le contrôle interne préparé par l'établissement de crédit un chapitre consacré à la description du dispositif de traitement des réclamations et des activités de contrôle effectuées en la matière ;
 - Mettre en place un reporting trimestriel, devant être adressé à bank al-Maghrib, sur les réclamations reçues de la clientèle, ventilées par canal de réception, objet, localité, statut, montants et délai moyen de traitement.
- Circulaire n°9/W/16 régissant le dispositif de médiation bancaire¹⁹² : Cette circulaire a été adoptée en application des dispositions de l'article 158 de la loi n°103-12, obligeant les établissements de crédit à adhérer à un dispositif de médiation bancaire. Elle fixe les principes de base régissant ce dispositif à savoir :
- Circulaire n°15/W/16 sur la convention des comptes à vue, à terme et titres : Cette circulaire a été adoptée en application des dispositions de l'article 151 de la loi n°103-12¹⁹³ en remplacement de la directive n°3/G/2010 du 3 mai 2010 relative aux clauses minimales de la convention de compte de dépôts. Elle fixe:
- Les clauses minimales devant être contenues dans la convention de chaque type de compte;
 - L'obligation pour chaque établissement de crédit de délivrer gratuitement au client, un exemplaire de la convention de compte dûment signée par les deux parties ;

¹⁹² <https://www.sgfg.ma/fr/cadre-legal-et-reglementaire/circulaires-de-bam>

¹⁹³ <https://www.sgfg.ma/fr/cadre-legal-et-reglementaire/loi-bancaire>

- Le délai accordé aux établissements de crédit, à savoir deux ans, pour la mise en conformité progressive des conventions de compte à terme et de compte titres conclues avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle circulaire.
- Arrêtés relatifs à l'endettement pris en application de la loi n°31-08 ¹⁹⁴: La Banque a contribué à l'élaboration de 6 arrêtés, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique. Ces arrêtés, entrés en vigueur en avril 2016, portent sur l'offre préalable de crédit, le taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur, la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus, le montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas de crédit immobilier ainsi que sur le montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

5. Indicateurs de performance de l'activité bancaire au Maroc

Comme déjà mentionner dans le chapitres 3 dans l'analyse du concept de performance bancaire c'était question de mesure d'un certain nombre d'indicateurs qui sont les ratios de performance financière basés sur la comptabilité notamment de rentabilité (ROE ,REB, PNB, RBE) qui est source des risques bancaires dont la gestion doit être optimisée en vue d'obtenir un maximum de gains pour un minimum de pertes potentielles¹⁹⁵.

Ce qui concerne les banques marocaines, il y a des indicateurs interne et macroéconomique que nous devons vérifier leurs impact sur la performance pour pouvoir déterminer leur relation avec la gestion des risques avec une contrainte de faire une comparaison entre les banques conventionnelles et leurs homologues participatives .

¹⁹⁴ <https://www.sgfg.ma/fr/cadre-legal-et-reglementaire/loi-bancaire>

¹⁹⁵ https://www.lavieeco.com/actualite-maroc/finance-participative-deux-premieres-annees-encourageantes/?fbclid=IwAR2Q7RI_Hs-7jL7SZN4ttsqfSIxz_q9ZzSmx8PHjmgMe9UsbYzAMhV-nNU

5.1. Indicateurs des banques conventionnelles

En guise de commentaire du tableau officiel de la BAM ci-dessous, il y a lieu d'observer :

Tableau 10 : Indicateurs des banques conventionnelles

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Produit net bancaire (PNB)	43,6	45,1	46	47,2	49,5
Résultat brut d'exploitation (RBE)	23,7	23,3	23,5	23,8	25,5
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	104	109	115	121	134
Dépôts de la clientèle	819	854	901	928	955
Crédits par décaissement (nets des provisions)	750	775	800	854	893
Rentabilité des actifs (ROA)	0,80%	0,80%	0,90%	0,90%	0,90%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,10%	8,60%	9,50%	9,50%	9,40%
Réseau bancaire	6139	6283	6388	6503	6539

Source : Conçue par l'auteur

Le produit net bancaire¹⁹⁶ s'est établi à 49,5 milliards de dirhams en 2019, en croissance de 4,9%, contre 2,7% une année auparavant. Les composantes du PNB¹⁹⁷ ont enregistré des évolutions différenciées, la décélération de la marge d'intérêt ayant été compensée par un dynamisme des autres revenus.

Avec une part de 67% du PNB, la marge d'intérêt a ralenti de 0,7% à 32,4 milliards de dirhams, après 4,4% en 2018. Ainsi, le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, composante prépondérante de la marge d'intérêt, s'est accru de 1,6% à 32,3 milliards de dirhams, sous l'effet d'une hausse des intérêts perçus sur les crédits de 1,3% à 40,9 milliards et d'une stagnation des intérêts servis sur les dépôts à 8,6 milliards de dirhams.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a, de nouveau, reculé de 17,4% à 1,1 milliard de dirhams, en lien avec la hausse des intérêts servis sur les emprunts de 17,4% à 3,4 milliards de dirhams, notamment auprès des établissements de crédit au Maroc et à l'étranger. Tout en restant négatif, le produit net d'intérêt des titres de créance est passé d'un solde de 950 millions à 990 millions de dirhams. Cette évolution traduit une hausse des intérêts servis sur les titres de créance émis de 3,4% à 3,6 milliards de dirhams, conjuguée à celle de 3,4% des intérêts perçus sur les titres détenus à 2,6 milliards. La

¹⁹⁶ <https://www.culturebanque.com/banques/produit-net-bancaire/>

¹⁹⁷ Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2019

marge sur commissions a, pour sa part, enregistré une hausse de 6,1% à 7,7 milliards après celle de 5,3% réalisée une année auparavant, reflétant une progression des commissions perçues de 6,2%. A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 8,2 milliards, marquant une hausse de 5,9% contre 7,4% à la faveur notamment d'une croissance des commissions sur moyens de paiement de 6,8% à 2,9 milliards. Cette progression est liée à l'augmentation du nombre de cartes en circulation de 7,3% et des paiements par ces cartes de 10,4%.

Les commissions sur fonctionnement de compte se sont stabilisées à 1,6 milliard de dirhams dans un contexte d'offre accrue de package de produits. Les commissions sur activités de conseil et d'assistance et celles sur opérations de change ont progressé de 0,7% et de 13,7% respectivement à 83 millions et 444 millions de dirhams en lien avec la hausse des volumes réalisés sur cette activité. Pour leur part, les commissions sur opérations sur titres se sont accrues de 7,9% à 120 millions et celles perçues sur ventes des produits d'assurance de 2% à 348 millions.

En revanche, les commissions sur les prestations des services de crédit ont reculé de 2,7% à 538 millions et celles perçues sur titres en gestion et en dépôt de 19,8% à 343 millions de dirhams, en relation avec la faiblesse des transactions sur le marché boursier. Pour sa part, le résultat des activités de marché a enregistré un rebond de 32,2% à 8,4 milliards de dirhams, après le repli de 7,2% enregistré en 2018. Cette amélioration couvre essentiellement une forte hausse du résultat des opérations sur titres de transaction de 62,9% à 5,6 milliards de dirhams, à la faveur notamment de la baisse des taux obligataires, et une augmentation de 7,4% du résultat des opérations de change à 2,9 milliards de dirhams. Le résultat sur titres de placement a reculé de près de 12% à 224 millions de dirhams et celui sur produits dérivés s'est replié, passant d'un solde positif de 7 millions à un solde négatif de 261 millions de dirhams.

Avec un montant de 24,8 milliards de dirhams, les charges générales d'exploitation ont observé un accroissement de 3,9% contre 2,9% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en baisse de 0,5 point à 50,2%. Par catégorie, les charges du personnel, représentant 47,6% des charges générales d'exploitation, se sont accrues de 4% à 11,8 milliards de dirhams, après 2,9% en 2018. Les charges externes, ont progressé de 2,6% à 9,5 milliards. Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions des

immobilisations incorporelles et corporelles se sont appréciées de 8,8% à 2,5 milliards de dirhams.

De ce fait, le résultat brut d'exploitation¹⁹⁸ (RBE) a augmenté de 6,8% à 25,5 milliards de dirhams, après 1,4% en 2018.

La BAM confirme qu'après une hausse de 15,9% enregistrée en 2018¹⁹⁹, le coût du risque a baissé de 8,1% pour s'établir à 7,2 milliards de dirhams. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance s'est accru de 7% à près de 6 milliards de dirhams et les autres dotations nettes de reprises ont reculé de 45,3%, après une hausse de 39% enregistrée une année auparavant, en lien avec la hausse des provisions sur créances sensibles et sur actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement. Rapporté au RBE, le coût du risque a représenté 28,3%, contre 32,8% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il a représenté 0,8% contre 0,9%.

5.2. Indicateurs des banques et fenêtres participatives

L'exploitation rationnelle du tableau officiel, complété par certaines précisions apportées par le dernier rapport de BAM²⁰⁰ ci-dessous, permet, au lecteur, le dégagement des observations suivantes:

Tableau 11 : Indicateurs des banques et fenêtres participatives

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Produit net bancaire(PNB) en millions	0	0	0,02	76	202
Résultat brut d'exploitation (RBE)	0	0	-175	-364	-404
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) ROA	0	0	394	2226	2267
Dépôts de la clientèle	0	0	570	1665	3096
Financements par Mourabaha	0	0	0	4 556 528	9 100 933
Réseau bancaire	0	0	44	100	133
Dépôt d'investissement	0	0	0	0	353 124

Source : Conçue par l'auteur

A fin 2019, les banques et fenêtres participatives ont enregistré un total bilan de 12,2 milliards de dirhams, contre 7,1 milliards de dirhams un an auparavant. Cette évolution est

¹⁹⁸ <https://www.culturebanque.com/banques/mesure-rentabilite-banques/>

¹⁹⁹ Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2018

²⁰⁰ Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2019

principalement tirée par la croissance des financements Mourabaha sur la clientèle qui ont vu leur encours, hors marges constatées d'avance, doubler par rapport à l'année précédente, à 6,5 milliards.

Les emplois des banques participatives sont dominés par les financements Mourabaha qui en représentent 75,1%, contre 63,3% un an auparavant. A l'inverse, les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées à 80% des comptes centraux de règlement auprès de Bank Al-Maghrib, ont représenté 10%, contre 14,7% en 2018.

Les financements Mourabaha immobiliers demeurent prédominants avec près de 88% du portefeuille de financements. Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de Mourabaha a poursuivi sa baisse pour s'établir à 5% de l'encours total à fin 2019, après 10% en 2018 et 177% en 2017, traduisant la dynamique de transformation du stock en financements.

En 2019, le secteur bancaire participatif²⁰¹ a collecté 2,6 milliards de dirhams de dépôts à vue, soit un taux de croissance de 65% par rapport à fin 2018. La part de ces dépôts à vue dans le total bilan reste quasi-stable à 21%. Ces dépôts sont détenus principalement par les particuliers résidents à hauteur de 79,3%, avec toutefois une baisse de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, au profit des entreprises dont la part a progressé de 5,7 points, à 16,1% du total.

En guise de récapitulation, relevons que l'année 2019 a été marquée par le lancement des dépôts d'investissement, nouveau produit de placement conforme aux principes de la finance participative. Près de 363 millions de dirhams de dépôts d'investissement ont été collectés après leur lancement progressif à compter du 2ème semestre de l'année. L'introduction de ces dépôts devrait permettre au secteur bancaire participatif de diversifier davantage ses ressources.

En complément aux dépôts, les banques et fenêtres participatives sont amenées à se refinancer par le biais de leurs fonds propres et de ressources collectées auprès de leurs maisons mères. Les capitaux propres comptables des banques et fenêtres participatives, hors résultat de l'exercice, ont progressé de 2% par rapport à l'année précédente, à 2,3 milliards de dirhams, soit 18,7% du total des ressources. Les augmentations de capital et de dotations des banques et fenêtres participatives ont cumulé 345 millions de dirhams au titre de 2019, soit une hausse

²⁰¹ Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire, 2019

globale de 13% par rapport à 2018. Le refinancement auprès des maisons mères par **Wakala Bil Istithmar** ²⁰² a connu une hausse de 92% en un an, à 2,4 milliards de dirhams. Il a représenté 24,6% du total-bilan des banques participatives, en progression de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2018.

Pour leur part, les fenêtres participatives se sont refinancées au moyen d'avances de liquidité exemptes d'intérêts auprès des banques les abritant. A fin 2019, ces avances se sont établies à 610 millions de dirhams, soit 26,4% des ressources des fenêtres participatives. Les banques participatives bénéficient également de refinancement sous la forme de dépôts à vue intra-groupe, d'un encours total de 532 millions de dirhams, soit 5,4% de leurs ressources. Ces évolutions se sont traduites par une modification de la structure du passif des banques et fenêtres participatives.

Les établissements bancaires participatifs ont clôturé leur deuxième exercice, avec des réalisations commerciales en accroissement.

Leur produit net bancaire (PNB) a ainsi triplé par rapport à 2018, pour s'établir à 202 millions de dirhams. Principale composante du PNB retraité avec une part de 85%, la marge sur financements Mourabaha a connu une progression de 250%, à 236 millions de dirhams. La marge sur commissions a quintuplé à 31 millions de dirhams, soit 11% du PNB retraité.

Pour sa part, le résultat des opérations de marché s'est établi à 6 millions de dirhams. Il est constitué à hauteur de 52% par les revenus sur opérations sur titres de placement, 27% des opérations sur titres de transaction et 21% des opérations de change. En dépit de l'accroissement du PNB, le résultat net du secteur, tout en restant négatif, est passé d'une perte de 377 millions en 2018 à 419 millions de dirhams en 2019.

Cette évolution s'explique principalement par une augmentation des charges générales d'exploitation de 37% à 611 millions de dirhams, traduisant le coût des investissements induit par le démarrage et le développement de l'activité. Le coefficient d'exploitation s'est ainsi établi à un niveau élevé de 303%. Les charges externes, qui représentent 44% du total des charges générales d'exploitation, se sont accrues de 38% à 271 millions de dirhams. Les charges du personnel, constituant 39% de ces charges, ont augmenté de 46% à 239 millions de dirhams.

²⁰² <https://economie-entreprises.com/2018/10/13/innov-invest-la-bouffee-doxygene/>

SECTION III : LA PERCEPTION DES RISQUES ET ATTENTES DES PROFESSIONNELS ET PRATICIENS DE LA BANQUE PARTICIPATIVE

Dans les développements qui suivent ; nous analysons les différents aspects de la gestion des risques dans les banques conventionnelles et leurs homologues participatifs et leurs impacts sur la performance dans le cas du Maroc.

La 1ère partie de l'étude exploratoire porte sur un guide d'entretien semi directif, avec des responsables au sein des banques et fenêtres participatives ayant accepté de se soumettre aux entretiens pour répondre à la question de recherche suivante :

Quel 'est le degré d'impact de la gestion des risques sur la performance des banques ?

Dans cette section empirique préliminaire nous avons opté sur une approche qualitative (exploratoire). Les raisons d'un tel choix résident essentiellement dans les faibles contributions en matière du lien entre la gestion des risques et les indicateurs de performance des banques participatives. Notre méthodologie se base ainsi essentiellement sur l'étude de la réalité du terrain, à travers une vision en interne. Elle tire ses données des entretiens que nous avons réalisés avec les cadres bancaires, des chercheurs en domaine, ainsi que des documents internes relatifs aux pratiques de gestion des risques de certaines banques conventionnelles qui publie leurs rapports annuels. Ainsi cette étude se chargera de l'élucidation de l'état des lieux de la gestion des risques au Maroc par la technique de l'entretien semi-directif basé sur un guide d'entretien, cette méthode nous a permis de collecter le plus de données pour répondre à nos interrogations. « Il s'agit d'une technique de recueil d'informations qui permet l'explication et le commentaire, et donc apporte une plus-value importante à la collecte des informations factuelles et des éléments d'analyse ». Les réponses très intéressantes obtenues lors des entretiens apportent des précisions sur des situations concrètes vécues par le personnel.

L'observation permet de voir sur le terrain les différents incidents rencontrés quotidiennement par la banque. « Cette technique se définit comme la constatation de la réalité instantanée de l'existence et du fonctionnement d'un processus, d'un bien, d'une transaction ou d'une valeur. Elle consiste essentiellement en la vérification détaillée d'un descriptif donné. Elle doit permettre de porter un avis sur l'état physique et/ou du

fonctionnement apparent d'un bien à l'instant de l'observation ». Cette méthode très intéressante offre la possibilité de croiser des informations entre l'entretien et l'observation. Nous pouvons ainsi nous assurer de la cohérence des données collectées. « L'auditeur ne sera ni un guetteur ni un espion. Les acteurs sont au courant de son observation, si elle est attentive, il décèlera aisément les insuffisances ou les dysfonctionnements ». Certaines données ont un caractère confidentiel ce qui limite l'exploitation des informations sensibles au niveau bancaire.

La 2ème partie est une approche quantitative sous forme de questionnaire dans le but de confronter les postulats théoriques avec ceux pratiques. On discutera les résultats de l'étude qui porte sur un échantillon de 24 banques marocaines éparpillées sur le territoire marocain (17 villes). Des questionnaires ont été envoyés aux cadres bancaiers au sein des banques et fenêtres participatives ayant accepté de répondre de manières anonymes à des questions traitant les différents aspects de la gestion des risques. On n'a reçu 381 questionnaires, un échantillon qui nous paraît représentatif et permet d'assurer une étude approfondie.

Le questionnaire est un outil permettant d'avoir le point de vue des audités afin de trouver des pistes d'améliorations ou de consolidations. A travers ces résultats les forces et les faiblesses de l'organisation deviennent identifiables. La finalité de cette technique permet d'analyser les opérations qui reflètent un niveau de criticité du risque et d'établir un diagnostic par rapport aux données collectées.

Les questions relatives à la gestion des risques figurant sur le questionnaire sont de deux types. Le premier concerne les questions relatives à la perception des consommateurs sur les produits de financement participatifs, leur degré d'assimilation de la nature de ces contrats et les assurances qui les accompagnent. Le second type des questions sont dédiées aux cadres bancaiers au sujet du contrôle et gestion des risques selon le niveau de criticité des différents risques auxquels leurs institutions font face sur une échelle allant de 1 à 5, où le chiffre 1 indique un profil de risque «moins grave » et le chiffre 5 «sérieusement grave ». Nous reportons ensuite les résultats des réponses recueillies, sachant que ces classifications n'ont pas un sens absolu mais elles indiquent les différentes perceptions de risque des banquiers islamiques qui ont répondu à nos questions. Le troisième type de questions ont des réponses affirmatives ou négatives indiquées par le code (1 : oui, 2 : non). Nous reportons

dans ces cases les institutions de notre échantillon qui ont répondu par l'affirmative. Les autres réponses sont soit négatives soit blanches (sans réponse).

Une explication possible de ces abstentions est que la question pourrait ne pas concerner directement la banque. Par exemple, les banques et fenêtres participatives qui ne pratiquent pas les modes de financement *Salam, Moucharaka, Ijara, ou Istisnaa* ; n'ont pas à répondre aux questions concernant ces instruments. De la même manière, les banques qui n'ont pas à répondre aux questions concernant les risques de marché puisqu'ils ne sont pas exposés. Certaines questions ont cependant des réponses variées. Dans ces cas, il est possible que le pourcentage cumulé des réponses par l'affirmative puisse dépasser 100.

1. Résultats de l'étude exploratoire

Trois ans plus tard le lancement de l'activité des banques et fenêtres participatives, l'écosystème est toujours en cours de construction et avec la crise sanitaire du covid-19 la situation à stagner.

Dans les développements qui suivent, nous présentant l'état des lieux du secteur des banques et fenêtres participatives en exploitant les réponses aux questions posées par le guide d'entretiens susvisé, avec les professionnels du secteur bancaire et des chercheurs spécialisés dans le but d'analyser l'état des lieux de la gestion des risques tels quel est pratiqué actuellement et tirer des enseignements pour améliorer sa performance ;par **la figure 17** ci-dessous.

Figure 17: Responsables au sein des banques et fenêtres participatives ayant accepté de se soumettre aux entretiens semi-directifs.

Etablissement	Fonction de l'interviewée	Date de l'entretien
Finéapolis « Consulting »	Directeur Général	17 Décembre 2020
Bank Assafa	Directeur risque management	01 Décembre 2020
Bank Al Yousr	Responsable gestion de risque	15 Février 2020
L'académie de la Finance Participative	Docteur en Finance Participative et praticien	10 Mars 2021
BTI Bank	Directeur risque management	01 Février 2021
Umnia bank	Responsable de la direction de conformité et des contrôles permanents	Juin 2020

Source : Conçue par l'auteur

Figure 18 : Guide d'entretien pour la détermination de l'état des lieux de la gestion des risques par les banques participatives

Guide de questions :

1. Quel'est l'état actuel du système financier et banques participatives au Maroc ?
2. Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?
3. Est-ce que vous avez des départements de gestion de risque ?
4. Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres au banques participatives ou bien c'est les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?
5. Est-ce que l'absence du takaful a impacté la performance financière attendue selon le business plan mis en place au départ ?

Source : Guide conçu par l'auteur

1.1. Praticien de l'Académie de la finance participative (APAF)

Côté praticien de l'**Académie de la finance participative (APAF)** a rappelé que la finance participative est un complément de la finance conventionnelle, mais qu'elle est affinitaire puisqu'elle répond à des convictions religieuses et éthiques.

Au préalable, le constat actuel est qu'un grand nombre d'acteurs sont convaincus des principes de la charia mais quand il s'agit de finance, ils hésitent encore à franchir le pas sauf lorsqu'il s'agit de se financer.

Un véritable challenge pour tous les acteurs du secteur de sensibiliser à la finance participative parce qu'elle offre toutes les caractéristiques d'une banque universelle au quotidien ce qui augmente le niveau des risques de liquidité et de non-conformité correspondant aux contrats Mourabaha immobilier, Mourabaha consommation, et Mourabaha équipements en plus des financement de dettes Ijara et Salam en attendant la commercialisation d'autre produits tel que Moudaraba et Moucharaka.

Dans ses réponses, le praticien et chercheur a passé au crible les réalisations du secteur à fin septembre 2020, en premier lieu l'emploi des ressources.

1.1.1. Décryptage des performances financières

A fin septembre 2020, les financements accordés par les banques et fenêtres participatives ont totalisé 8,56 Mds de DH contre 7,7 Mds de DH en juin 2020 et 6,52 Mds de DH en décembre 2019, en progression de 31 % sur les 9 mois de 2020. Soit 53 % en variation annuelle comparativement à la même période 2019.

Alors que la variation annuelle enregistrée par le secteur conventionnel n'est que de 2,9%.

« Bien entendu ce financement ne représente que 0,9 % des 957 Mds de DH de financements du secteur bancaire, mais pour un secteur naissant 53 % en glissement annuel est tout à fait remarquable », souligne-t-il.

Analysant, les financements hors marge puisque c'est ce qui est comparable au crédit bancaire, on retrouve pratiquement les mêmes chiffres, 30% de progression en 9 mois et 51 % de variation annuelle.

Cela pourrait vouloir dire que les marges se sont un peu amenuisées.

Aussi, la part de la Mourabaha immobilière demeure-t-elle forte encore passant de 89 % en décembre 2019 à 87 % en septembre 2020, mais avec une variation annuelle de 48% de financements.

Cependant, la Mourabaha équipement fait un timide démarrage, avec une variation annuelle de 623 %. Mais ça reste peu significatif en raison des montants des financements accordés.

« Le défi aujourd'hui est de structurer l'offre en faveur de la Mourabaha équipements versus la Mourabaha immobilière et en faveur des autres financements de dette notamment Ijara et Salam qui sont des produits tout à fait puissants. Les banques seront appuyées prochainement pour proposer des produits de participation (Moucharaka et Moudaraba). J'y crois et je milite pour ça », déclare l'interviewé de l'APAF ».

Concernant les dépôts à vue, certes ils ont augmenté, puisqu'ils n'étaient que de 2,6 Mds de DH en décembre 2019 passant à 2,9 Mds de DH en juin, 3,4 Mds de DH en septembre et un peu plus en octobre 2020 soit une progression de 11 % en six mois, 23 % en 9 mois et 47 % en glissement annuel, alors que le conventionnel n'a progressé que de 5,9%.

De ces réponses on estime que le secteur participatif présente des résultats encourageant avec des signes d'épanouissements mais on 'es juste en ces débuts.

Pour les dépôts d'investissement qui ne contribuaient presque en rien en décembre 2019, 365 MDH, ils sont passés à 700 MDH à fin septembre, en progression de 97% en neuf mois.

« Les banques bien entendu ont cherché au-delà de ces dépôts à vue et dépôts d'investissement à trouver les ressources nécessaires pour tous ces financements et donc le complément était outre le capital, car épuisé dépassant les limites prudentielles de BAM, à la **Wakala bil istithmar**. Ce qui leur a permis d'avoir recours à des montants liquides auprès des maisons mères et ouverts également à d'autres institutions financières. Les banques emploient les fonds et répercutent une partie des revenus à leurs maisons mères pour une durée illimitée et à des taux étaient assez élevés, ramené au niveau du taux directeur, à 1,5%.

La Wakala Bil Istithmar a commencé en décembre 2019 avec 2,78 Mds de DH à 3,3 Mds de DH actuellement comme complément nécessaire », relève-t-il.

En termes de bilan les progressions sont intéressantes, soit de 12 Mds de DH en décembre 2019 à 15,3 Mds de DH à fin juin 2020, soit une évolution de 11 % en six mois.

En termes de PNB, Covid-19 oblige, le secteur est passé de 200 MDH en décembre 2019 à 140 MDH en juin 2020, soit un net recul.

« Mais ce n'est pas un signe de fatigue ni de désapprobation du marché vis-à-vis du produit, c'est seulement le signe du courage de l'investisseur qui doit attendre quelques années avant de trouver ses repères et les références de son business plan initial », souligne l'interviewée.

Toujours en termes de résultats, le coefficient d'exploitation (rapport des charges au PNB) est passé de 303 % en décembre 2019, à 224% en septembre 2020 (contre 53 % pour le secteur bancaire conventionnel). Une amélioration résultant de la progression des banques et à leur maîtrise des charges et des coûts. Mais, il n'en demeure pas moins que les banques et finances participatives doivent investir trois dirhams pour dégager un dirham de résultat, soutient l'expert.

En termes de comptes, le secteur affiche 36 % de progression en glissement annuel avec 107.000 comptes ouverts et 16 % de progression du réseau avec 149 agences à fin septembre 2020.

Autre chiffre qui interpelle est le ratio de transformation, qui était 263 % en décembre 2019, pour se détériorer à 277 % en juin et à 335 % en septembre 2020.

« Cela signifie que les dépôts enregistrent une toute petite amélioration alors que les financements progressent plus vite. Après avoir utilisé le capital, et le recours à la Wakala bil Istithmar, les banques et fenêtres participatives mettront le paquet sur le dépôt d'investissement. Ce ratio est de 106 % dans le secteur bancaire conventionnel, cela signifie que ce secteur est pratiquement de la situation de surliquidité », compare l'interviewée.

1.1.2. Des écueils persistants

A cause de la faiblesse des dépôts, le ratio de transformation n'est pas en faveur des banques et fenêtres participatives. Et il est impératif pour le secteur de l'améliorer pour qu'il se rapproche du niveau de celui conventionnel.

Le deuxième écueil est que les banques sont confrontées à deux risques majeurs : **les créances en souffrance** qui tendent à augmenter vu la conjoncture économique et **le risque de décès-invalidité** à cause de la Covid-19, le tout en l'absence du Takaful. Les risques inhérents à l'activité qui sont gérés de façon momentanée par le comité de risque et d'audit.

En plus du surcoût de la ressource, le secteur participatif fait face au mismatching ou l'absence de correspondance des maturités entre les emplois très concentrés sur l'immobilier et d'autre part des ressources de courtes durées, notamment des dépôts d'investissement à trois mois, de six mois, douze mois.

Aussi, le secteur est-il confronté au quasi absence des sources de refinancement, notamment les Sukuk et l'absence d'un marché interbancaire

Le dernier point soulevé par le Praticien de l'APAF, est la difficulté à lancer avec la force qu'il faut des produits et des services à l'international alors que les banques conventionnelles le font depuis longtemps. Certaines banques participatives ont osé le faire et c'est important parce que cela attirera le Corporate.

1.1.3. Un marché oligopolistique

L'analyse des parts de marché en répartition des dépôts et des placements entre les opérateurs révèle deux constats :

- En termes des dépôts à vue, les deux premiers acteurs totalisent 68,3% de l'ensemble du marché avec un écart de 10 % entre le premier et le deuxième opérateur.
- En termes de dépôts d'investissement, les deux premiers acteurs s'accaparent 77% du marché mais avec un écart inversé puisque le deuxième acteur du marché, qui adopte une politique agressive en la matière, dépasse de 10 fois le premier.
- En termes de financements, les deux premiers acteurs du marché totalisent près de 59 % du marché, le premier dépassant de 50% le deuxième.

Le reste du marché est réparti entre les six autres acteurs qui totalisent en moyenne 6,8% de part de marché chacun. En dépôts, la part est de 5,2 % pour chacun des six autres opérateurs.

En conclure que quelle que soit la politique qui sera adoptée par l'un des petits acteurs du marché participative, elle dépendra dans une petite proportion du comportement du marché mais dans une grande proportion de la décision des grands acteurs, c'est ce qui produit les externalités négatives sur le secteur.

« Mais pour rester sur une note positive, il y a un autre indicateur qui montre que la variable importante pour la montée en activité pour ces acteurs qu'est la capillarité, car le nombre d'agences est corolaire des dépôts et donc contribue à rééquilibrer le marché », soutient-il.

Ce qui peut nuire dans cette situation oligopolistique est qu'il y ait moins de concurrence et moins de compétitivité sur les prix et là encore c'est une crainte très limitée car BAM veille sur le secteur.

L'interviewée demeure optimiste conforté en cela par le récent rapport de la BID qui salue le développement de la banque islamique au Maroc et encourage ce développement qui enregistre les meilleurs taux de progression de la finance islamique dans le monde.

1.1.4. Les défis des professionnels bancaires

En l'absence d'un écosystème complet, les banques et fenêtres participatives doivent faire face à plusieurs défis. Dans ce sillage, **la Directrice de gestion des risques de Bank Al Yousr**, affiche son satisfecit des réalisations des banques participatives qui affichent des indicateurs d'évolution à deux chiffres.

« Certes, la base est encore timide puisque nous sommes encore loin de ce que réalise la banque conventionnelle, mais faut-il rappeler que nous n'avons que trois ans d'activité », rappelle-t-elle.

Toujours est-il que les réalisations sont encore loin des attentes des opérateurs et de ce qu'annonçaient les enquêtes de pré-implantation des banques.

Tout en rappelant que le modèle participatif se cherche encore et requiert la participation de tout le monde, elle estime que tout le monde ne participe pas au même pied d'égalité.

« Quand on voit tous ces problèmes auxquels la banque participative fait face : celui de l'adossement, le problème de la rareté de la ressource, celui de coûts structurels, le problème de PNB, le problème de résultat, on se demande si aujourd'hui l'urgence est au volume ou à la complétude. Il faut compléter l'offre, compléter l'écosystème, compléter le modèle avant cette course aux volumes », relève-t-elle.

Elle soulève par ailleurs le travail fastidieux pour les banques participatives pour s'aligner sur les conditions du marché bancaire dans son ensemble lorsqu'on n'est mono produit, quand on paye la ressource pratiquement à 200 points de base...

La directrice de gestion des risques de **Bank Al Yousr** souligne que c'est une gymnastique, un questionnement, un arrêt sur image au quotidien pour se demander à chaque fois si l'on est sur la bonne voie et se demander comment faire pour vite rentrer dans les rails et la feuille de route tracée.

« Ce constat fait, lorsque vous comparez ce qui a été réalisé en seulement trois ans comparativement au modèle conventionnel qui a plus de 60 ans d'activité, il y a beaucoup de points de satisfaction à tirer », soutient-elle.

Elle n'a pas manqué d'ailleurs de saluer les équipes des banques participatives pour le travail de construction de l'offre.

« Nous menons également des travaux intra banques tout en faisant face à différentes challenges, notamment des impératifs réglementaires, opérationnels, de marché, de technologies qui évoluent rapidement... ce sont autant de défis que nous affrontons au quotidien », révèle-t-elle.

Et de reconnaître aussi les efforts fournis par les pouvoirs publics, notamment lorsqu'ils ont instauré le principe de neutralité fiscale pour les deux modes participatif et conventionnel, l'offre participative devenait plus compétitive.

« Par ailleurs, lorsque la CCG a lancé la fenêtre participative pour garantir les financements des banques participatives, elle a donné du confort au secteur pour aller à la conquête de l'entreprise marocaine. Il faut également saluer les établissements de formation tant publics que privés qui ont joué un rôle important dans l'amélioration des compétences des ressources humaines dans le secteur », rappelle-t-elle.

Tout en étant optimiste pour l'avenir, elle s'arrête sur l'épineuse question du Takaful et au danger encouru par les banques et les familles. Pour elle, c'est l'une des urgences pour la pérennité du secteur. Ceci dit, au bout de trois ans, les résultats enregistrés par le secteur

Le Directeur de Finéopolis Institute selon son analyse des résultats du secteur bancaire participatif marocain puisque l'entretien s'est déroulé lors de la crise sanitaire du Covid-19 a fait recenser un autre risque majeur sur le secteur bancaire et financier participatif. Celui-ci est dû à l'absence de couverture Takaful, car en cas de décès ou invalidité des clients, les banques et fenêtres participatives vont devoir gérer un « risque social » de conflit avec leurs ayants droit. En outre, plusieurs chantiers structurants demeurent encore inachevés : le Takaful, les OPCVM conformes à la Charia, la micro finance islamique, les Sukuk de financement et d'investissement, pour n'en citer que quelques-uns.

Bank Assafa (directeur risque management) :

Pour sa part, **le directeur risque management**, du Directoire de Bank Assafa, partage ce constat de décalage entre les ambitions tracées et les réalisations des banques participatives qui demeurent toutefois satisfaisantes et prometteuses.

« Je me permets de rappeler l'histoire, quand on était Dar Assafa. Nous militions ensemble depuis 2013 en faveur du lancement de la banque participative au Maroc. A l'époque nous recevions des clients et même des conférenciers qui s'impatientsaient. Il y avait un engouement et une demande pressante pour ce modèle bancaire. Je suis frustré par l'attitude au moins de ces militants pour la finance participative qui après son lancement, ils n'ont pas franchi pas », estime-t-il.

Toutefois, le responsable affiche sa satisfaction des perspectives prometteuses du fait que l'écosystème de la finance participative a démontré sa viabilité, preuve en est qu'en cette période de pandémie, les banques participatives n'ont pas autant souffert que les autres banques.

« Au fur et à mesure de la progression de l'activité, nous avons élargie la sensibilisation et la vulgarisation de ces produits participatifs auprès de la population. Dans ce sens, les banques et fenêtres participatives ont fourni un important investissement dans la communication. Toujours est-il que les clients ne franchissent nos portes que lorsqu'ils ont besoin d'un financement alors que leurs revenus et dépôts demeurent auprès des banques conventionnelles », poursuit-t-il.

Les financements participatifs représentant trois fois les dépôts, posent le problème du refinancement et d'une tarification compétitive par rapport au marché conventionnel.

Les banques ne pouvant investir indéfiniment, tablent sur le comportement des clients et leur perception de la banque participative comme une banque universelle.

« Au niveau de l'offre, nous avons du pain sur la planche et nous travaillons au niveau du GPBM sur de nouveaux produits qui seront soumis au Conseil supérieur des Ouléma pour étoffer l'offre produits que ce soit à l'international ou sur le plan national pour attirer plus de clients », informe le Président du Directoire de Bank Assafa.

Il soutient également que l'absence à ce stade de Takaful, représente non seulement un risque pour les banques participatives mais également un frein pour le financement parce que beaucoup de clients ne veulent pas contracter de financement participatif sans couverture.

« C'est pour dire que non seulement nous avons un portefeuille qui frôle les 10 Mds de DH sans Takaful avec un risque très important, mais que la performance du secteur dépend grandement du parachèvement de l'écosystème dans sa globalité », conclut-il.

La banque est très jeune, on 'est toujours en phase d'adaptation et de découverte du marché, comme toute direction de risque management on' a un dispositif de risque management pour l'identification, l'évaluation, l'atténuation et l'examen des risques crédit, liquidité, marché, opérationnel et de non- conformité à la Chari'a et cela selon le niveau de criticité du risque relatif à chaque instrument financier en prenant en considération qu'il faut se conformer aux exigences de la BAM et de CSO et l'obligation de la production de trois rapports : un rapport mensuel sur le risque destiné à la BAM, un rapport annuel sur la conformité pour la CSO et un rapport annuel des commissaires aux comptes pour les directoires.

Comme instrument ou stratégie adoptée pour atténuer les risques liés aux activités de son établissement, le directeur de gestion des risques confirme que le processus d'octroi des financements nécessite des données de profondeur suffisante pour une meilleure visibilité sur la solvabilité du client, une avance ou Hamich Al Jiddiya.

Il découle de ces réponses que les stratégies de gestion des risques participatives, sont gérés avec des outils et des méthodes classiques.

BTI Bank (directeur de gestion des risques) :

Pour le management des risques ; le responsable de cette direction confirme qu'il y a un dispositif interne propre à la banque à respecter selon des niveaux des risques du Système de Contrôle Interne (SCI) de Bank Al-Maghrib.

Les risques sont identifiés selon la cartographie des risques à travers des tableaux de bord et des ratios pour chaque risque tels le taux de sinistralités, le ratio de solvabilité et le ratio de transformation , le gestionnaire du risque confirme que la banque est exposé au même risques des banques conventionnelles et des risques propre à l'activité des banques participatives tels le risque de conformité. Comme toute banque BTI Bank à l'obligation de la production des rapports mensuel pour le suivie des indicateurs internes et externes et un rapport annuel sur le risque destiné à la BAM, un rapport annuel sur la conformité pour la CSO et un rapport annuel des commissaires aux comptes pour les directoires.

En concernant les produits de couvertures et d'assurance bien que le takaful sois une solution pratique le dispositif réglementaire n'est pas encore de l'ordre du jour il est remplacé par Hamich Al Jiddah.

Umnia Bank directeur de la Conformité et les contrôles permanents

Chaque dispositif de gestion des risques possède son propre outil de quantification ou d'évaluation mais généralement sont classiques :

- Le scoring pour le risque crédit
- La recherche de Fatwa pour le risque de non-conformité à la charia
- Pour le risque de marché, rien n'a été mentionné à son sujet, sans doute à l'instar des autres établissements, pour cause d'absence de produits ou d'opération porteurs de ce risque.
- La wakala Bil Istitmar pour le risque de liquidité une nouveauté de l'année 2019.

En concernant les produits de couvertures et d'assurance rien n'a été mentionné à son sujet.

1.2. L'analyse de l'étude qualitative

Après avoir interviewés un nombre de directeurs et responsable de gestion des risques bancaires participatives, ces derniers affirment que les risques communs sont constitués des **risques de crédit ; de marché, de liquidité et du risque opérationnel** et qui sont gérés par la banque centrale conformément à la réglementation prudentielle des dispositifs baloise. Quant aux risques propres, ils ne sont autres que celui de non-conformité à la Chari'a, celui du taux de rendement, le risque commercial déplacé et l'Equity Investment Risk gérés eux aussi par le CSO et la banque central avec l'apparition d'un autre risque propre aux banques et fenêtres

participatives qui est « l'excès de dépendance de la maison mère », tant sur le plan de leurs financements que sur ceux des moyens humains et matériels mis à leur disposition et des procédures adoptées pour la gestion de leurs divers risques .

Pour les enjeux de gestion au niveau de la phase de l'identification il y a une insuffisance et une in-appropriation puisqu'ils se focalisent seulement sur le risque de non-conformité à la Chari'a, concernant la phase d'atténuation des risques quasi-absentes, au mieux classiques et pour la phase d'évaluation il y a une grande pénurie de techniques adéquates pour l'évaluation des risques.

Le Risque management dans les banques et fenêtres participatives marocaines se fait à travers un travail rigoureux du commissariat aux comptes, et selon la loi il y a obligation de ce qu'on appelle Co-commissariat de deux cabinets différents. En effet le commissaire aux comptes fait le contrôle financier et comptable, évalue les risques et les mesures également. Il peut faire même des tests informatiques et s'assurer de sa fiabilité, il veille sur la véracité et la sincérité et l'image fidèle des chiffres de la banque à travers deux rapports : un rapport spécial et rapport général.

Le comité d'audit et risques se charge aussi du risque management et la conception d'un reporting de contrôle interne permanent, et du contrôle Shari'a. Le rapport du comité se fait tous les trois mois.

Selon les propos des interviewées, tous les banques sont soumis aux contrôle de la banque centrale et se conforme aux normes prudentielles des accords de bête pour la gestion des risques ce qui fait les banques participatives sont soumis au même risques en plus des risques propres à la nature éthique de cette industrie, et les déterminants de performance sont les mêmes indicateurs suivis par Bank Al Maghreb.

Ces résultats témoignent de l'échantillon de l'étude exploratoire que nous estimons nécessaire d'enrichir par une étude quantitative.

2. Présentation de l'ACP et des résultats descriptifs

2.1. Description en chiffres des banques participatives

Après avoir discuté les constats et les perceptions des responsables des institutions financières islamiques de grande renommées. On discutera les résultats d'une étude basée sur des questionnaires et des interviews faits avec des banquiers et des fenêtres participatives. Des questionnaires ont été envoyés à 149 agences répartie dans tous le territoire marocain par email et partagé sur divers groupes de professionnelles du secteur bancaire via les réseaux sociaux (linkedin, indid, rekrute, facebook), aux fins de débattre avec les responsables des dites institutions islamiques des questions liées à la gestion des risques. On n'a reçu que 381 réponses qu'on juge représentatif.

Avant d'entamer les questions liées à la gestion des risques, il convient de reporter dans le tableau les moyennes des données de base des bilans et indicateurs des banques et fenêtres islamiques en fin juin 2020.

A fin juin 2020, les créances Mourabaha ont connu un accroissement de plus de 17% par rapport à leur niveau de fin décembre 2019, avec un total enregistré dépassant les 10,690 MMDH.

Les financements de l'immobilier continuent de s'accaparer la plus grande proportion, à plus de 82%, suivis des financements à la consommation (acquisitions de voitures) à un peu moins de 10%. Ce qu'il faut signaler aussi et surtout, c'est que les financements à l'équipement, destinés aux entreprises, malgré une forte progression de 12% n'arrivent toujours pas à connaître l'essor espéré.

En termes de progression, Arreda se classe en première position avec un taux de croissance de 48% situant son encours de financements à un peu moins de 420 MDH. En deuxième position, on retrouve Al Akhdar avec un encours dépassant les 1,2 MMDH, représentant une hausse de 34%. Nejma occupe la troisième place avec une évolution de 33% de son encours le situant à environ 160 MDH.

En ce qui concerne les parts de marché, des déplacements de positions ont été opérés au cours de la période sans, pour autant, remettre en question le statuquo caractérisant le marché de la finance participative depuis pratiquement son démarrage, puisque les trois leaders du marché demeurent les mêmes : Bank Assafa (36% au 30 juin), Umnia (22,8%) et Dar Al Amane (14,3%). En termes relatifs, les déplacements les plus importants qui ont été observés, ont concerné une perte de 3,6 points pour le compte de Bank Assafa contre des gains de 1,4 et 1,0 point pour AlAkhdar et Umnia, respectivement.

Au 30 juin 2020, les dépôts à vue de la clientèle s'établissent à un peu plus de 3,1 MMDH ; soit une hausse de seulement 1,2% par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Au-delà de la faiblesse de progression des dépôts au cours de la période sous étude, laquelle faiblesse pourrait être, en partie, légitimement attribuée aux effets de la pandémie du covid, il n'en demeure pas moins que l'élément le plus parlant, voire le plus inquiétant réside dans la cristallisation du phénomène qui marque la finance participative au Maroc depuis son démarrage ; l'évolution beaucoup moins rapide des dépôts comparativement à celle des financements, en l'occurrence.

Inquiétant parce qu'il est contre nature du modèle économique bancaire et risque donc d'affecter l'évolution du développement normal de cette industrie naissante.

Cela étant dit, en termes de part de marché, malgré la perte de 2,2 points, Umnia se maintient en tête après avoir surclassé, pour la première fois Bank Assafa à fin 2019, avec une part de marché de 33,6%. Bank Assafa arrive deuxième avec une part de marché de 33,1% et, en troisième place, Al Akhdar avec 13,2%.

En termes d'évolution sur la période, Al Yousr se positionne en pole position avec une augmentation de 18,5% pour se situer à un peu plus de 210 MDH. Les dépôts de deux banques se sont inscrits à contre sens de la tendance générale observée. Il s'agit de BTI et Umnia avec un recul de 20,6% et 4,9%, respectivement.

Même constat pour les dépôts d'investissement, lesquels, après une année de commercialisation, n'ont réussi à drainer que 610 MDH.

C'est dire l'importance du retard accusé par l'instrument qui est censé jouer un rôle majeur dans la concrétisation des principes de base de la finance participative.

Sur le plan des parts de marché, 70.19% de l'encours des dépôts d'investissement sont détenus par Umnia (1er), 18.23% par Dar al Amane (2ème) et 6.68% par Bank Assafa (3ème).

Au cours du premier semestre 2020, les banques et fenêtres participatives marocaines ont dégagé un PNB de l'ordre de 140 MDH ; soit un accroissement de 75% par rapport à fin juin 2019. Bank Assafa arrive en tête avec un PNB de l'ordre de 43.3 MDH, suivie de Umnia avec un PNB de 32,7 MDH et Dar Al Amane à 24,4 MDH, en troisième position.

Les banques et fenêtres participatives marocaines ont réalisé un résultat net global de -183 MDH. Les plus fortes pertes ont été enregistrées chez Umnia (-65,9 MDH), Al Yousr (-34,2 MDH) Al Akhdar (-24,3MDH). Deux structures arrivent à sortir leur épingle du jeu en réalisant un petit bénéfice (+2,2 MDH) et (+0,6 MDH) ; en l'occurrence Dar Al Amane et Najmah respectivement.

Tableau 12 : Indicateurs des banques et fenêtres participatives à fin juin 2020_ BANK AL-MAGHRIB

		Banques					Fenêtres			
En milliers de DHS		Bank Assafa	Bti bank	Al Akhdar Bank	Umnia Bank	Bank Al Yousr	Dar Al Amane	BMCI	Najmah	Arreda
Nbre d'agences et corners à fin juin 2020	Nombre d'agences	39	5	18	35	13	13	14	12	149
	Parts de marché	26%	3%	12%	23%	9%	9%	9%	8%	
Comptes à vue créditeurs	Montant	1 039 388	106 116	415 100	1 055 290	211 119	266 261	10 168	35 085	3 138 527
	Parts de marché	33,12%	3,38%	13,23%	33,62%	6,73%	8,48%	0,32%	1,12%	
	Moyenne agence	26 651	21 223	23 061	30 151	16 240	20 482	726	2 924	
	Évolution	5,41%	-12,35%	12,71%	22,22%	18,48%	14,78%	63,89%	45,06%	
	Montant	40 765	0	28 433	428 386	1 500	111 248	0	0	610 332

Dépôts d'investissement reçus	Parts de marché	6,68%	0,00%	4,66%	70,19%	0,25%	18,23%	0,00%	0,00%	
	Moyenne agence	1 045	0	1 580	12 240	115	8 558	0	0	
«Total Dépôts (Comptes à vue + Dépôts d'investissement)»	Montant	1 080 153	106 116	443 533	1 483 676	212 619	377 509	10 168	35 085	3 748 859
	Moyenne agence	27 696	21 223	24 641	42 391	16 355	29 039	726	2 924	
	Parts de marché	28,81%	2,83%	11,83%	39,58%	5,67%	10,07%	0,27%	0,94%	
Wakala bil Istithmar reçus	Montant	1 388 468	0	277 632	748 916	280 018	1 068	0	0	2 696 102
	Montant	3 843 740	336 386	1 207 550	2 440 414	749 130	1 527 098	167 759	418 545	10 690 622
	Moyenne agence	98 557	67 277	67 086	69 726	57 625	117 469	11 983	34 879	
	Parts de marché	36%	3%	11%	23%	7%	14%	2%	4%	
	Évolution	6,52%	8,04%	33,99%	22,48%	30,39%	14,59%	33,32%	47,88%	

Créances sur la clientèle	Fin. participatifs immobiliers	3 497 287	230 104	908 959	2 073 445	602 338				7 312 133
	Fin. participatifs automobile	333 305	56 090	48 062	291 855	41 813				771 125
	Fin. participatifs à l'équipement	0	50 191	247 616	56 647	97 003				451 457
	Autres financements participatifs	13 148	0	2 914	18 467	7 976				42 505
Total Bilan	Montant	4 260 314	524 519	1 431 228	3 640 610	1 121 170	1 737 639	323 841	513 019	13 552 340
Capital	Montant	600 000	400 000	400 000	1 100 000	460 000	260 000	205 000	230 000	3 655 000
Report à nouveau	Montant	-258 124	-127 466	-108 416	-335 764	-139 851	-53 898	-4 072	-10 297	-1 037 888
PNB	Montant	43 389	6 212	17 482	32 747	7 409	24 370	3 127	5 819	140 555
	Moyenne agence	1 113	1 242	971	936	570	1 875	223	485	
	Évolution	44%	154%	185%	49%	36%	114%	56%	606%	
Résultat Net de l'exercice	Montant	-31 897	-24 925	-24 380	-65 921	-34 218	2 273	601	-5 197	
	Évolution	-32,97%	-16,29%	-0,62%	5,19%	26,25%	-124,50%	-555,30%	-18,52%	
Dépôts (Dépôts clientèle et DI) / Financements		28%	32%	37%	61%	28%	25%	6%	8%	35%

Dépôts d'investissement reçus/ Dépôts courants		3,92%	0,00%	6,85%	40,59%	0,71%	41,78 %	0,00%	0,00%	19,45%

Sources : - Indicateurs des banques et fenêtres participatives à fin juin 2020_ BANK AL-MAGHRIB

- Publications des banques et fenêtres participatives marocaines à fin Juin 2020

2.2. Analyse de l'ACP

2.2.1. Rappel des hypothèses

- Hypothèses issues de la littérature et de l'étude exploratoire

Après l'éclaircissement de plusieurs concepts flous dans la littérature notamment : les déterminants de performance des banques islamiques, la gestion des risques, les fondements de la finance islamique, les différents risques inhérents à cette nouvelle industrie, les différents instruments financiers et les risques qui peuvent générer (chapitre 1, 2 et 3), ainsi que les différentes théories. On a pu tirer les variables qui nous permettront de répondre à notre question de départ :

Quel impact de la gestion de risque sur la performance de la banque participative marocaine et les perspectives de développement ?

- Variable 1 : Risques bancaires

Hypothèse 1 : il y a des divergences entre les deux systèmes bancaires quant 'à la typologie des risques.

- Variable 2 : niveau de criticité du type de risque (financement participative)

Hypothèse 2 : le niveau de criticité des risques influence positivement la gestion des risques des banques participatives

- **Hypothèse 2a : la criticité du risque crédit dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse 2b : la criticité du risque marché dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse 2c : la criticité du risque opérationnelle dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse 2d : la criticité du risque liquidité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse 2e : la criticité du risque non-conformité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.**

- **Variable 3 : Gouvernance et Comités**

Hypothèse 3 : Gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion des risques (RMC) impactent positivement la gestion des risques bancaires.

- **Variable 4 : Déterminants de performance de la banque participative**

Hypothèse 4 : les indicateurs interne et macroéconomique influence positivement la performance de la banque islamique.

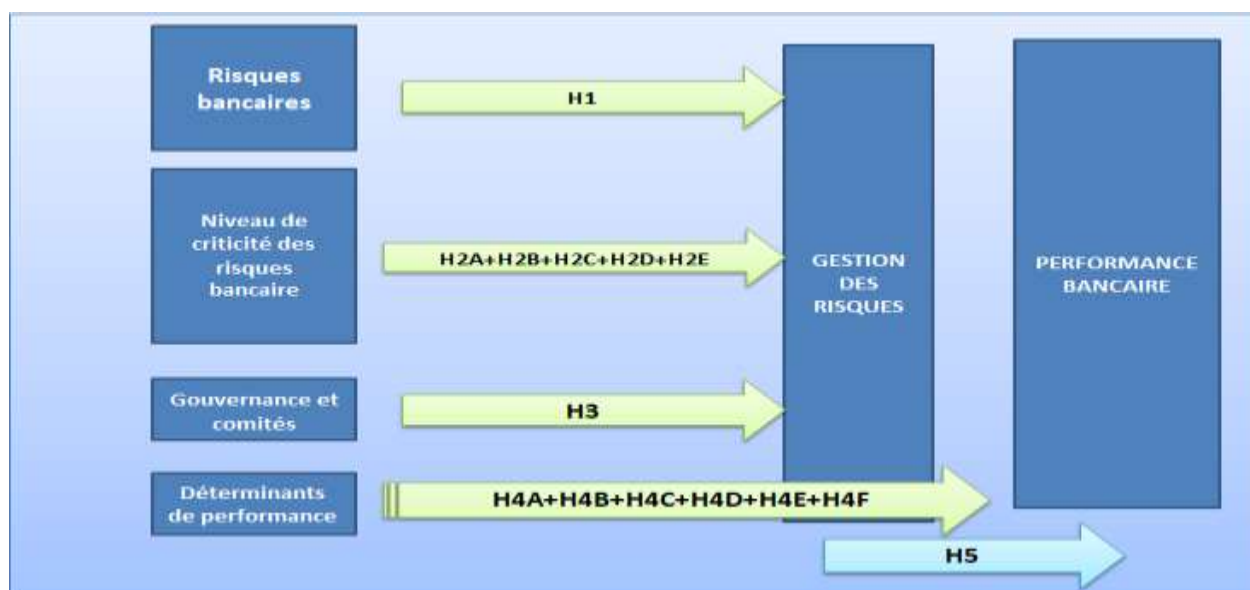
- **Hypothèse 4a : le ratio de capital affecte positivement la performance des banques islamique.**
- **Hypothèse 4b : Le ratio des prêts non performants NPL influence négativement la performance des banques islamiques.**
- **Hypothèse 4c : La taille de la banque influence positivement la performance des banques islamiques.**
- **Hypothèse 4d : Les prêts bancaires ont une influence positive sur les profits des banques participatives.**
- **Hypothèse 4e : Les dépôts des banques affectent positivement leur performance.**
- **Hypothèse 4f : Les dépenses de personnel ont un impact négatif sur les bénéfices des banques participatives.**

- **Variable 5 : La gestion des risques**

Hypothèse 5 : La gestion des risques influence positivement la performance des banques participatives

2.2.2. *Modèle conceptuel*

Après la soustraction des hypothèses de la théorie et de l'étude exploratoire, il est indispensable de construire un modèle théorique regroupent les concepts de bases dont la finalité de les tester empiriquement.

Figure 19 : Modèle conceptuel

Source : Conçue par l'auteur

2.2.2. Méthodologie, variables et échantillon

a. Méthodologie

➤ La validation des échelles de mesure

Les résultats de l'ACP Avant de passer à la validité du modèle structurel et aux tests hypothèses, nous allons examiner les données en vue de les synthétiser. Nous nous assurons également de la fiabilité de cohérence interne au niveau de chaque facteur (ou bloc des variables).

Dans cette perspective, une ACP a été menée sur l'ensemble des instruments de manière isolée. L'analyse en composante principale (ACP) a été retenue pour extraire le minimum de facteurs tout en maximisant la variance expliquée par les items. Ainsi, les variables utilisées dans l'étude ont fait l'objet d'une analyse Factorielle, ce qui a permis d'assurer une épuration des échelles de mesure.

À cet égard, il est indispensable de respecter plusieurs étapes en tenant compte les recommandations de Evrard et al (2003). Il s'agit d'assurer une vérification de la factorisation des données en se basant sur : le test de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO) et le test de sphéricité de

Bartlett (année). Lorsque le test de KMO présente des valeurs supérieures à 0,5, l'analyse factorielle est réalisable.

En ce qui concerne le test de Bartlett, il permet de s'assurer que la matrice des covariances est différente d'une matrice identité (rejet de l'hypothèse nulle). Suite à la recommandation d'Evrard et al (2003), les items sont éliminés, au fur et à mesure, selon une démarche itérative dont les critères sont les suivants :

- Eliminer les items qui ont une communalité inférieure à 0,4 (Igalens et Roussel, 1998)
- Retenir les items ayant des contributions factorielles supérieures à 0,5.

En effet, nous avons entamé une approche quantitative pour compléter la première approche qualitative exploratoire du terrain dans l'objectif est de valider les hypothèses du lien entre la gestion des risques et la performance de la banque participative. Cette approche se base sur des questionnaires dirigés auprès des professionnelles et des chercheurs dans le domaine bancaire au Maroc. Cette étude apporte des réponses concrètes au rôle de la gestion des risques en vue d'améliorer l'utilité des indicateurs de la performance.

En fait, en se basant sur les travaux Savoie-Zajc (2007, p.101) « le type d'échantillon retenu va guider, colorer, encadrer le processus d'interprétation des résultats de la recherche, et ce, autant en puissance explicative qu'en richesse et en crédibilité ». En effet, dans notre travail de recherche, nous nous sommes focalisés sur les banques participatives qui ont pas publié leurs rapports financier après trois ans d'existence. La collecte des données pose le questionnement sur l'échantillonnage, selon Savoie-Zajc (2007, p.100), « poser le problème de l'échantillon s'avère d'une importance stratégique et centrale ». Le choix de l'échantillon se justifie par l'obligation de prendre en considération des contraintes qui s'observent sur le terrain (Savoie, et al, 2007).

Dons notre cas, nous visons un échantillon d'une petite taille, en vue d'appliquer la méthode des équations structurelles. L'enquête par questionnaire, comme mode de collecte des données, est recommandée dans ce cas (Igalens et Roussel, 1998). Dans le cadre de notre étude quantitative, le questionnaire est composé majoritairement des échelles de Likert puisque il constitue l'un des outils les plus connus dans les études d'opinion. Elle est considérée comme un bon moyen de suivi des attitudes des gestionnaires et qui consiste à ce que l'interviewé coche le niveau correspondant à son accord ou désaccord avec la proposition sur une échelle de cinq réponses possibles (Evrard et al. 2003).

b. Variables /Codes Items

Tableau 13 : Spécification des variables

Variables	Notation
Variables 1	
Risques Bancaires	RISKS
Risque de crédit	RC
Risque de marché	RM
Risque opérationnel	RO
Risque de liquidité	RL
Risque de non-conformité à la chari'a	RNC
Variables 2	
Gravité du risque	riskseverity
SeverityRisque de crédit	SRC
SeverityRisque de marché	SRM
SeverityRisque opérationnel	SRO
SeverityRisque de liquidité	SRL
SeverityRisque de non-conformité à la chari'a	SRNC
SeverityRisque de créditMOURABAHA	SRC_MOURABAHA
SeverityRisque de créditMOUCHARAKA	SRC_MOUCHARAKA
SeverityRisque de créditSALAM	SRC_SALAM
SeverityRisque de créditIJARA	SRC_IJARA
SeverityRisque de créditISTISNAA	SRC_ISTISNAA
SeverityRisque de marchéMOURABAHA	SRM_MOURABAHA
SeverityRisque de marchéMOUCHARAKA	SRM_MOUCHARAKA
SeverityRisque de marchéSALAM	SRM_SALAM
SeverityRisque de marchéIJARA	SRM_IJARA

SeverityRisque de marchéISTISNAA	SRM_ISTISNAA
SeverityRisque opérationnelleMOURABAHA	SRO_MOURABAHA
SeverityRisque opérationnelleMOUCHARAKA	SRO_MOUCHARAKA
SeverityRisque opérationnelleSALAM	SRO_SALAM
SeverityRisque opérationnelleIJARA	SRO_IJARA
SeverityRisque opérationnelleISTISNAA	SRO_ISTISNAA
SeverityRisque de liquiditéMOURABAHA	SRL_MOURABAHA
SeverityRisque de liquiditéMOUCHARAKA	SRL_MOUCHARAKA
SeverityRisque de liquiditéSALAM	SRL_SALAM
SeverityRisque de liquiditéIJARA	SRL_IJARA
SeverityRisque de liquiditéISTISNAA	SRL_ISTISNAA
SeverityRisque de non-conformité à la chari'aMOURABAHA	SRNC_MOURABAHA
SeverityRisque de non-conformité à la chari'Amoucharaka	SRNC_MOUCHARAKA
SeverityRisque de non-conformité à la chari'Asalam	SRNC_SALAM
SeverityRisque de non-conformité à la chari'aijara	SRNC_IJARA
SeverityRisque de non-conformité à la chari'Aistisnaa	SRNC_ISTISNAA
Variables 3	
Notation	
Qualité de surveillance fournie par le comité de gestion de risque	(RMC)
Gouvernance de comité d'audit/ de gestion de risque	Governance

Source : Conçue par l'auteur

Variables 4	Notation
Performance Interne	
le ratio de capital (CAP)	CAP
le ratio des prêts non performants (NPL)	NPL
la taille de la banque	SIZE
Le ratio des prêts sur le total Actif (PRA)	(PRA)
les prêts bancaires	bank_loans
Les Dépôts des banques	Deposits
le ratio des dépenses de personnel (DEPA)	DEPA
Variables 5	
Performance Macroéconomique	
le produit intérieur brut (PIB)	PIB
l'inflation	Inflation

Source : Conçue par l'auteur

Avec :

- La variable **BANKTYPE** est une variable catégorielle, elle permet de mesurer le type de la banque. Dans le cas de la banque islamique elle prend la valeur 1 et dans le cas de la banque conventionnel elle prend la valeur 0.

Figure 20 : Modèle conceptuel du lien entre variables



Source : Conçue par l'auteur

Variable dépendante:

Pour la variable dépendante gestion des risques elle présente plusieurs sous variables qui ont été évaluée en utilisant l'échelle de Likert qui contient cinq choix de réponses numérotés de 1 à 5 (1-moins grave à 5- sérieusement grave) pour chacun des indicateurs suivants :

Pour la dimension risque financiers :

- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) des risques bancaire ?
- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) du risque crédit sur chaque instrument financier ?
- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) du risque marché sur chaque instrument financier ?
- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) du risque opérationnelle sur chaque instrument financier ?
- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) du risque liquidité sur chaque instrument financier ?
- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) du risque de non-conformité sur chaque instrument financier ?
- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) du risque crédit sur chaque instrument financier?
- Veuillez indiquer le degré de gravité (criticité) des problèmes de gestion des risques dans les banques participatives ?

Cette démarche a été inspirée par l'étude sur la perception du risque auprès de 17 institutions financières islamiques provenant de 10 pays différents mené en 2002, par la banque mondiale de développement.

Tableau 14 : Perception des risques* Risques liés aux différents modes de financement

	Risque de crédit	Risque de marge	Risque d'illiquidité	Risque opérationnel
<i>Mourabaha</i>	2,56 ²⁰³ (16)	2,87 (15)	2,67 (15)	2,93 (14)
<i>Moudharaba</i>	3,25 (12)	3,0 (11)	2,46 (13)	3,08 (12)
<i>Moucharaka</i>	3,69 (13)	3,4 (10)	2,92 (12)	3,18 (11)
<i>Ijarah</i>	2,64 (14)	2,92 (12)	3,1 (10)	2,9 (10)
<i>Istisnaâ</i>	3,13 (8)	3,57 (7)	3,0 (6)	3,29 (7)
<i>Salam</i>	3,20 (5)	3,50 (4)	3,20 (5)	3,25 (4)
<i>Moucharaka dégressive</i>	3,33 (6)	3,4 (5)	3,33 (6)	3,4 (5)

Source : Banque Islamique de Développement, Document occasionnel n°5, 2002, p.68
 Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'institutions qui ont répondu aux questions.

Pour la dimension Gouvernance et comité d'audit ; de gestion des risques on'a procédé à la même méthode de notation.

Notation :

Moins grave : chiffre 1 ;

Notable : chiffre 2 ;

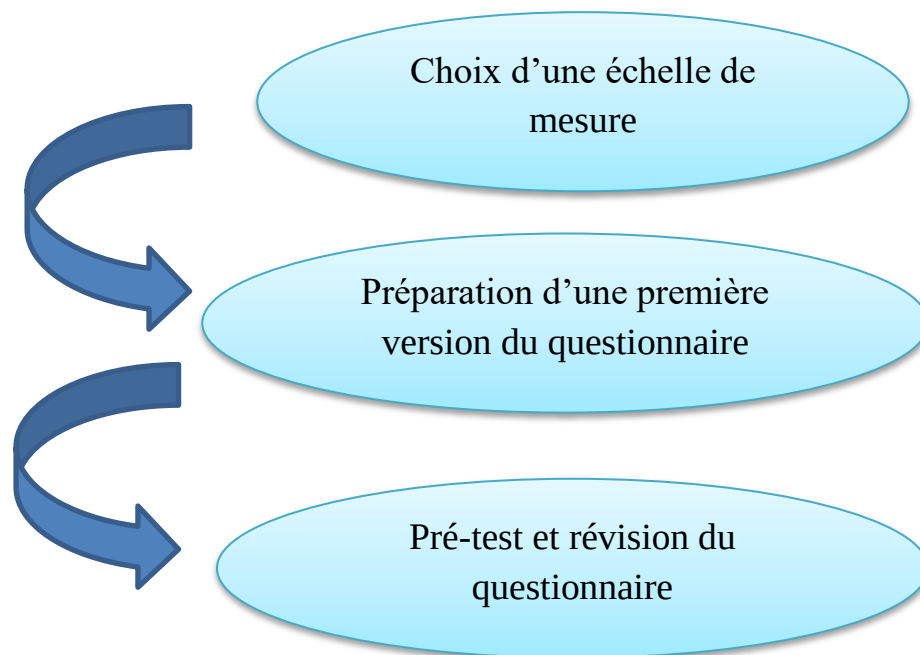
Important : chiffre 3 ;

Critique : chiffre 4 ;

²⁰³ Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'institutions qui ont répondu à nos questions. Le classement se fait sur une échelle de 1 à 5 où le chiffre 1 correspond à une situation « moins grave » et le chiffre 5 indique une situation « sérieusement grave ».

Sérieusement grave : chiffre 5 ;

Figure 21 : Modèle conceptuel du lien entre variables



Source : Conçue par l'auteur

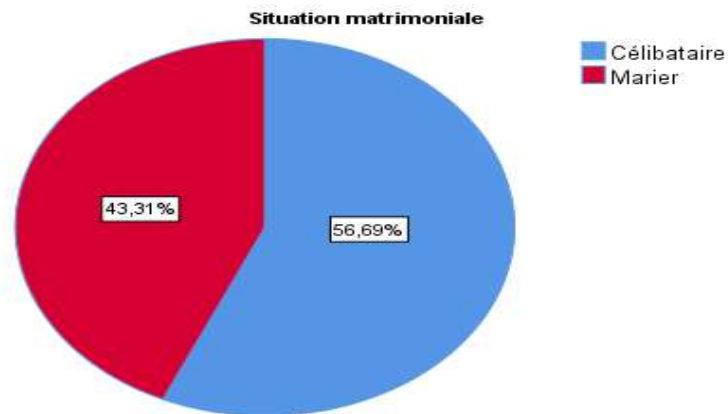
3. Analyse des résultats

A ce niveau, nous commençons par présenter quelques résultats descriptifs préliminaires en rapport avec les clients des banques participatives pour donner une vision globale sur l'état actuel. Nous présentons ensuite l'analyse factorielle à portée exploratoire (ACP). Cette analyse est mise en œuvre afin de faire émerger la structure du modèle. Dans ce cadre, chacune des échelles est examinée individuellement afin de développer une structure factorielle stable.

3.1. Analyse descriptive des répondants pour la vérification des motivations du consommateur des produits participatifs :

➤ Situation matrimoniale et professionnelle

Figure 22 : Statistique descriptive de la « situation matrimoniale »



Source : Output SPSS

Figure 23 : statistique descriptive de « la situation professionnelle »

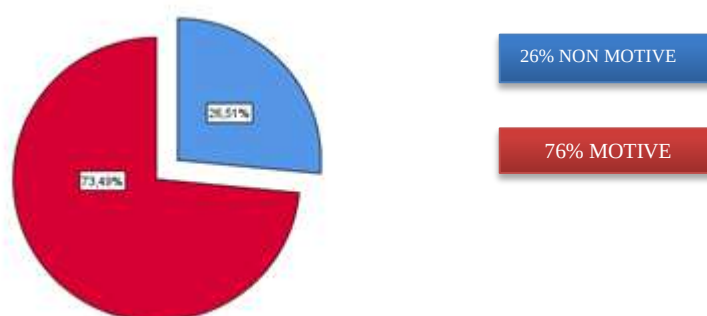


Source : Output SPSS

Selon l'échantillon 56% des répondants sont célibataires versus 43% qui sont mariés avec un pourcentage de 97% qui ont un statut salarié exprimant une forte volonté d'acquisition de financement participative de 73% et un niveau important de recours de 89%.

➤ Motivation d'acquisition

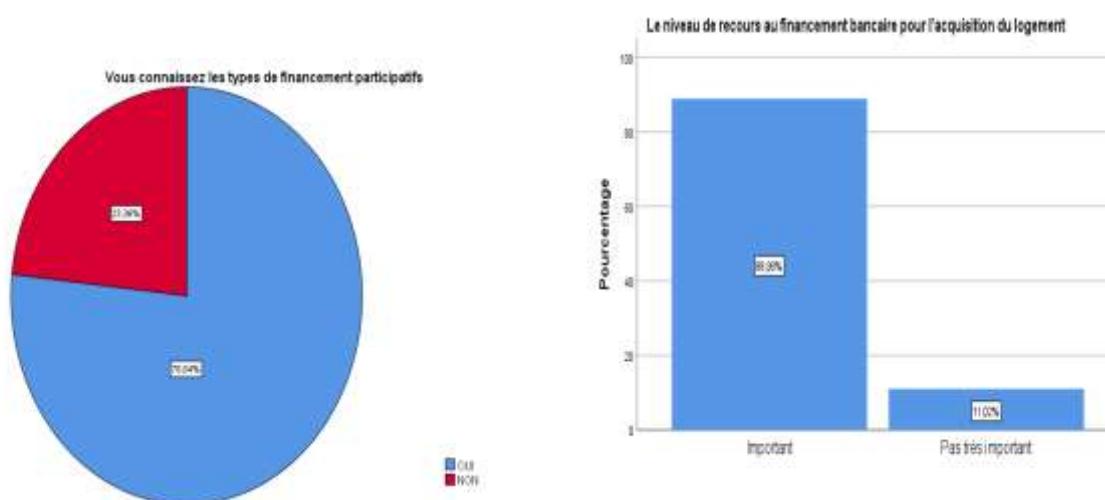
Figure 24 : Statistique descriptive des motivations d'acquisition



Source : Output SPSS

➤ Niveau de recours au financement

Figure 25 : Niveau de recours au financement



Source : Output SPSS

76% des répondants confirme leur compréhension des principes des contrats des financements participatifs en exprimant leur choix 10% ont voté pour la performance des contrats, 38% pour la réputation, et 25% respectivement pour un rapport qualité/prix, et une conviction religieuse.

Plusieurs auteurs ont étudié les motivations des clients des banques islamiques notamment :

(Okumus, 2005) l'étude était en Turquie sur 161 clients des banques islamiques le questionnaire à montrer que 77% des clients expriment leur souhait à respecter les exigences de la Sharia²⁰⁴ comme premier critère de sélection d'une banque islamique. 67% apprécient que les banques islamiques offrent les mêmes facilités bancaires que celles conventionnelles. 24,2% des répondants considèrent seulement le critère de rentabilité pour choisir une banque islamique. Le critère de rentabilité est classé 19 (sur 19 critères proposés dans le questionnaire). 31,7% de répondants considèrent les deux critères en sélectionnant une banque islamique.

(Dusuki and Abdullah, 2007) l'étude était en Malaisie sur 750 clients des banques islamiques à travers le Questionnaire par ordre d'importance des critères de sélection : (1) la compétence du personnel de la banque, (2) le bon relationnel avec le personnel de la banque, (3) la qualité des services bancaires, (4) la réputation 'islamique' de la banque,...,(12) la proximité de la banque. L'étude ne considère pas la rentabilité comme critère de sélection d'une banque islamique.

(Erol et al., 1993) l'étude était en Jordanie sur 434 clients des banques islamiques et conventionnelles à travers le questionnaire. Le respect des exigences de la Shariah ne représente pas un critère de sélection²⁰⁵ significatif dans le choix d'une banque islamique. Les critères les plus pertinents incitant les clients à avoir une relation durable avec ces institutions : l'efficacité et la rapidité des services bancaires, la réputation de la banque et la confidentialité. La maximisation de la rentabilité figure parmi les critères de sélection.

(Metwally, 1996) l'étude était en Kuwait, L'Arabie Saoudite et l'Egypte sur 385 personnes interviewées à travers l'Interview téléphoniques. L'étude montre que le respect des principes de la Shariah ²⁰⁶est le facteur le plus important qui affecte le processus de décision des clients de confession musulmane pour choisir une banque islamique. Le second critère est l'offre de services bancaires habituels. La majorité des musulmans dans un système bancaire dual choisissent leurs banques pour des raisons liées à leurs croyances. Les banques islamiques ne diffèrent pas de celles conventionnelles en termes de rendements offerts.

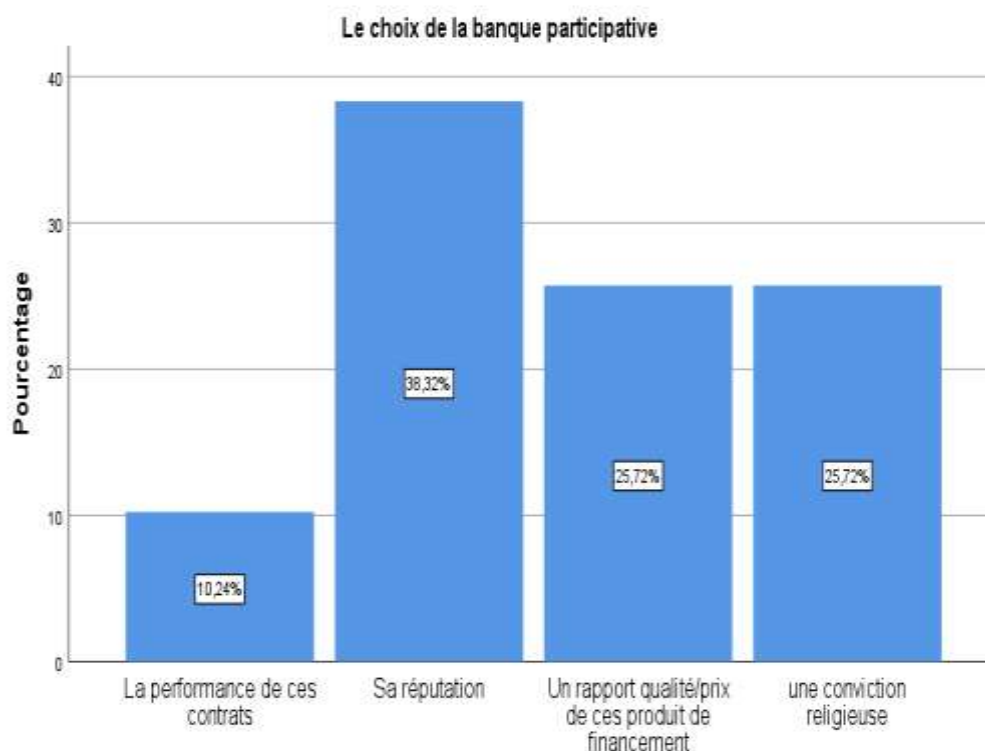
²⁰⁴ Kaouther Jouaber-Snoussi, La finance Islamique, Repères (La découverte, 2012) p165

²⁰⁵ Ahcene Lahsana, Sari'ah Non-Compliance Risk Management and Legal Documentation in Islamic Finance (John Wiley & Sons, 2014). P17

²⁰⁶ Kaouther Jouaber-Snoussi, La finance Islamique, Repères (La découverte, 2012) p165

➤ **Le choix de la banque participative**

Figure 26 : Le choix de la banque participative

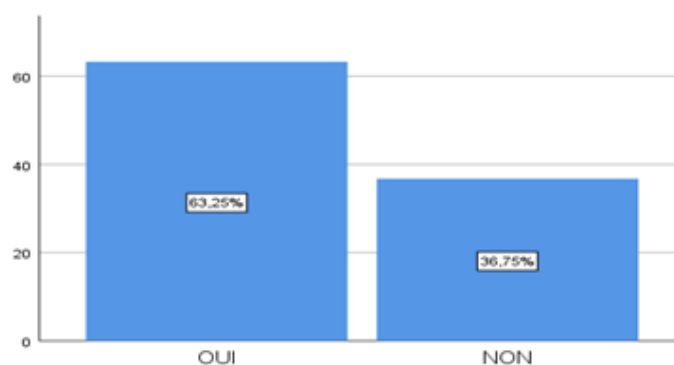


Source : Output SPSS

63% ont exprimé leur volonté de faire un dépôt d'argent et d'utiliser les moyens de paiement d'auprès les banques participatives contre 36% qui ont décliné avec un pourcentage de 63% des répondants détenant un salaire entre 5000dh et 10000dh.

➤ Dépôts bancaire

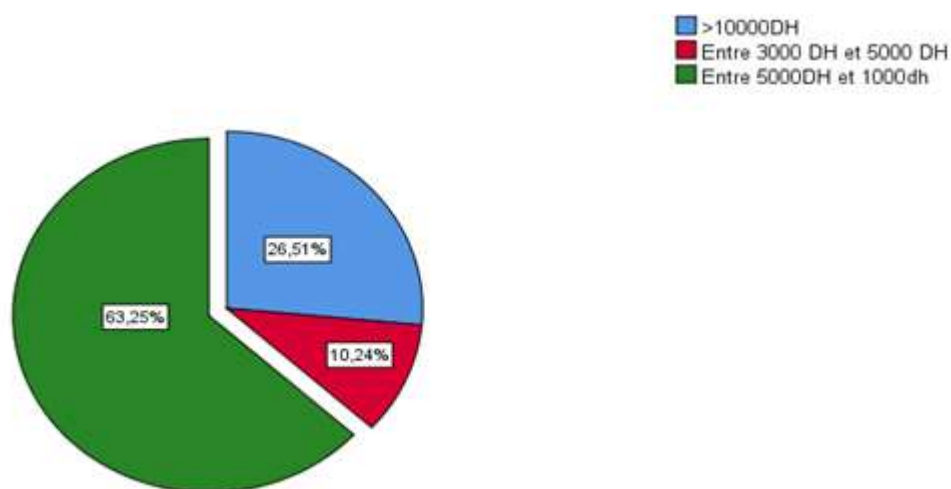
Figure 27 : Dépôts bancaires



Source : Output SPSS

➤ Revenu salarial

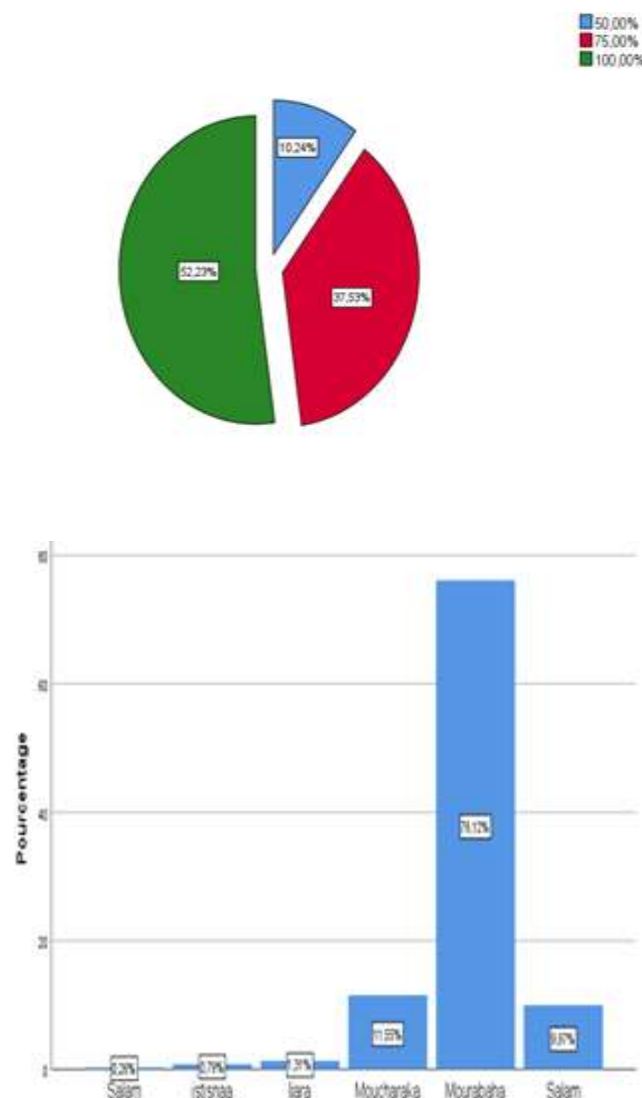
Figure 28 : Le niveau du revenu salarial



Source : Output SPSS

52% des répondants ont exprimé leur volonté de recours au financement bancaire pour l'acquisition d'un logement avec un pourcentage de 100% avec un contrat Murabaha avec un taux de 76%.

Figure 29 : Le recours aux financements bancaires



Source : Output SPSS

Cette question est justifiée par un résultat en hausse de Mourabaha immobilier de 75% contre 63% selon les rapports financiers de 2018 et de 2019.

➤ **Facteurs impactant la performance de la banque participative**

Tableau 15 : Facteurs impactant la performance de la banque participative

Statistiques descriptives				
	N	Minimum	Maximum	Moyenne 207
Problème1 : Un taux de rendement faible sur les dépôts provoque des retraits massifs.	381	1	5	2,80
Problème2 : Les déposants prendront la banque pour responsable pour le faible taux de rendement	381	1	5	3,26
Problème3 Le taux de rendement sur les dépôts doit être similaire à celui offert par d'autres banques.	381	1	5	2,70
Problème4 Manque d'instruments financiers pouvant être négociés sur le marché secondaire.	381	1	5	3,89
Problème5 Absence de marché monétaire pour emprunter de l'argent en cas de besoin	381	1	5	3,42
Problème6 Incapacité de réévaluer les emplois à revenu fixe lorsque le taux de référence change.	381	1	5	3,78
Problème7 Incapacité d'utiliser les produits dérivés pour des raisons de couverture.	381	1	5	3,58
Problème8 Absence d'un cadre juridique pour se protéger contre les clients défaillants.	381	1	5	3,59
Problème9 Incompréhension des risques liés aux modes de financement islamiques	381	2	5	3,96

²⁰⁷ Le classement se fait sur une échelle de 1 à 5 où le chiffre 1 correspond à une situation «moins grave » et le chiffre 5 indique une situation «sérieusement grave ».

Problème10 Absence de cadre réglementaire spécifique aux banques islamiques.	381	1	5	3,85
N valide (liste)	381			

Source : Output SPSS

Le Tableau 22 montre les contraintes rencontrées par les banques participatives lors de la gestion des différents risques. Les deux premières contraintes concernent le manque d'instruments/institutions pour gérer efficacement le risque d'illiquidité qui est justifié lors de l'étude qualitative. Le manque d'actifs financiers islamiques pouvant être vendus/achetés dans les marchés secondaires atteint le niveau 3,89, alors que l'absence de marchés monétaires islamiques, pour se ressourcer en fonds liquides atteint le niveau 3,42. L'incapacité d'utiliser les instruments dérivés pour le transfert des risques atteint le niveau 3,52. Parmi les préoccupations citées dans le Tableau, l'incapacité de réévaluer les actifs est considérée comme moins grave atteignant le niveau 3,06. Cela est peut-être dû au fait que la plupart des actifs des banques islamiques sont de courte durée et le risque de taux d'intérêt est relativement limité. Cependant, les banquiers éprouvent des frayeurs pour ce qui concerne les risques d'ordre juridique et réglementaire puisque il y a un grand problème de formation des cadres dans ce domaine. Ceux-là atteignent respectivement les niveaux 3,96 et 3,85. Notons que ces contraintes identifiées par les banques islamiques sont classées à un niveau plus haut que les risques traditionnels (tel que le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt).

- **Création d'un environnement approprié de politiques, de procédures et de gestion des risques**

Tableau 16 : Création d'un environnement approprié de politiques, de procédures et de gestion des risques

	Nombre de Réponses	Pourcentage d'observations Positives
Problème liés à la gestion des risques fréquences	N	%
Est-ce que votre organisation dispose d'un système formel de gestion des risques ?	381	100,0%
Ya-t-il une section/comité chargé de l'identification, du suivi et du contrôle des divers risques ?	381	100,0%
Est-ce que la banque dispose des lignes/règles directrices et de procédures concrètes concernant le système de gestion des risques ?	381	100,0%
Est-ce que la banque dispose d'un système de contrôle interne capable de faire face à de nouveaux risques émanant des changements dans l'environnement, etc. ?	128	33,6%
Est-ce que la banque dispose d'un système de compte-rendu sur la gestion des risques destinés aux hauts responsables et à la Direction Générale ?	297	78,0%
Est-ce que l'auditeur interne est chargé de réviser et de vérifier les systèmes de gestion des risques, les lignes directives et les rapports des risques ?	128	33,6%
Est-ce que la banque dispose de contre-mesures (plans de contingences) contre les désastres et les accidents ?	381	100,0%
Est-ce que votre organisation considère que les risques des dépôts d'investissement et des comptes courants doivent être séparés ?	381	100,0%
Est-ce que votre banque est de l'avis que les normes établies par le comité de Bâle doivent être également appliquées aux banques islamiques ?	381	100,0%
Est-ce que votre organisation considère que les autorités de contrôle bancaire sont capables d'évaluer les vrais risques inhérents aux banques islamiques ?	381	100,0%
Total	3220	845,1%
a. Groupe de dichotomies mis en tableau à la valeur (1=oui)		

Source : Output SPSS

Le tableau 16 présente certain aspects de création d'un environnement approprié de politiques, de procédures et de gestion des risques. 100% des répondants confirment l'existence d'une section/comité chargé de l'identification, du suivi et du contrôle des divers

risques, le même pourcentage 100% des banques disposent de lignes/règles directrices et de procédures concrètes concernant le système de gestion des risques, alors que juste 33.6% qui confirme que la banque participative dispose d'un système de contrôle interne capable de faire face à de nouveaux risques émanant des changements dans l'environnement. 78% des répondants confirment que la banque dispose d'un système de compte-rendu sur la gestion des risques destinés aux hauts responsables et à la Direction Générale, 33% seulement affirment que l'auditeur interne est chargé de réviser et de vérifier les systèmes de gestion des risques, les lignes directrices et les rapports des risques.

- 100% jugent que la banque dispose de contre-mesures (plans de contingences) contre les désastres et les accidents ; même nombre 100% considèrent que les risques des dépôts d'investissement et des comptes courants doivent être séparés.

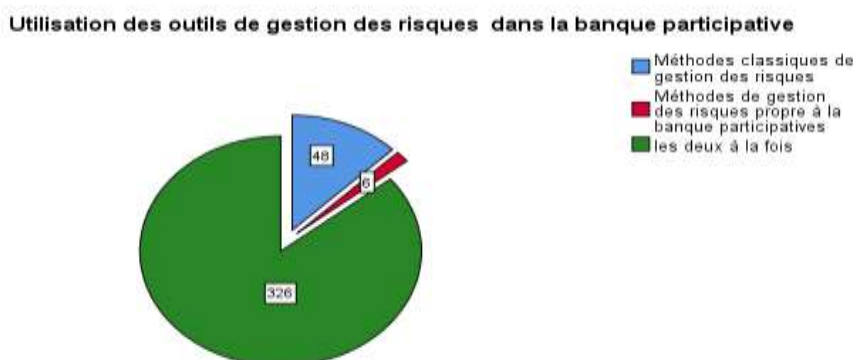
- 100% confirment que leur banque est de l'avis que les normes établies par le comité de Bâle doivent être également appliquées aux banques islamiques.

- 100% des répondants affirment que leur organisation considère que les autorités de contrôle bancaire sont capables d'évaluer les vrais risques inhérents aux banques islamiques.

➤ Utilisation des outils de gestion des risques dans la banque participative

La figure 23 présente l'utilisation de la banque des outils de gestion des risques standards avec un pourcentage de 12%, des outils propres à la nature de l'activité de la banque participative d'une valeur de 1,6%, et 85% des répondants confirment l'utilisation des deux méthodes.

Figure 30 : Utilisation des outils de gestion des risques dans la banque participative



Source : output SPSS

3.2. Analyse des résultats et interprétation

En effet, les résultats initiaux de l'ACP nécessitent parfois de faire des rotations en faisant des itérations aux composantes extraites dont la finalité est d'avoir une dimension unique (unidimensionnalité).

Ce paragraphe présente donc les résultats de cette analyse factorielle exploratoire en distinguant les éléments caractérisant la gestion des risques représentant les items de cette variable (le niveau des risques financier, le niveau des risques sur les financements participatifs , comité d'audit /de gestion des risques, Gouvernance et organisation), et les variables de la performance (le ratio de capital (CAP), la taille de la banque, Le ratio des prêts sur le total Actif (PRA), les prêts bancaires, Les Dépôts des banques, le ratio des dépenses de personnel (DEPA), le produit intérieur brut (PIB), l'inflation.

➤ La criticité des risques financiers

La première variable concerne les risques financiers. Elle a été mesurée à travers cinq items, ces derniers ont pour objet de clarifier les différents risques qui impact la performance des banques ...) Lesquelles seraient d'une grande influence sur les banques participative. A cet effet, nous avons utilisé l'échelle de Likert à 5 points.

Tableau 17 : Matrice des types pour la variable criticité des risques financiers des indicateurs de la Gestion des risques

Qualités de représentation		
ITEMS	Initiales	Extraction
SRC	1,000	,829
SRM	1,000	,601
SRO	1,000	,749
SRL	1,000	,871
SRNC	1,000	,847
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,825

Test de sphéricité de Bartlett Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	Khi-carré approx.	1847,219
	ddl	10
	Signification	,000

Source : Output SPSS

Les résultats obtenus affirment d'une structure à un seul facteur, sur lequel tous les items se positionnent pour expliquer plus de **77,938** % de la variance totale. Même l'indice de la part de variance expliquée est supérieur aux seuils fixés dans le cadre de cette analyse. Ceci nous conduit à valider la structure exploratoire de cette échelle de mesure unidimensionnelle et qui est constituée de cinq énoncés. Une fois la structure factorielle stabilisée, il convient de s'assurer de la fiabilité des instruments de mesure utilisés. A cet effet, une évaluation de leur cohérence interne par l'estimation du coefficient alpha de Cronbach a été réalisée.

Tableau 18 : Test de fiabilité pour la variable criticité des risques financiers des indicateurs de la Gestion des risques

Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
0,907	5

Source : Output SPSS

Nous avons Alpha de Cronbach est de **0,907**, il tend vers 1 donc notre échelle, pour cette variable, est fiable. L'examen de la fiabilité de cet instrument ainsi épuré est excellent puisque l'alpha s'élève à 0.907. Ce coefficient nous permet de conclure qu'il existe une cohérence interne de cet instrument de mesure.

➤ **La criticité du risque crédit dans les financements participatifs**

Une analyse de l'indice KMO, du test Barlett nous permet de conclure au bien-fondé de réaliser une ACP sur cette variable. Toutes les conditions sont remplies et les données sont donc factorisables.

Tableau 19 : Matrice des types pour la variable la criticité du risque crédit dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques

Qualités de représentation		
ITEMS	Initiales	Extraction
SRC_MOURABAHA	1,000	,858
SRC_MOUCHARAKA	1,000	,619
SRC_SALAM	1,000	,731
SRC_IJARA	1,000	,782
SRC_ISTISNAA	1,000	,942
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,844
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	1867,535
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	ddl	10
	Signification	,000

Source : Output SPSS

L'indice de variance expliquée, permet de juger de la capacité des données à être factorisables. Une ACP a été menée sur les items composant l'échelle «**La criticité du risque crédit dans la Mourabaha**». Il est clair que l'unidimensionnalité du construit est constituée de deux énoncés. Tous les items se positionnent sur une seule composante et expliquent les **78,648%** de la part de la variance. Une fois l'unidimensionnalité du construit est vérifiée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument peut alors être envisagée.

Tableau 20 : test de fiabilité de la criticité du risque crédit dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques**Statistiques de fiabilité**

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
0,918	5

Source : Output SPSS

La structure factorielle ainsi stabilisée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument est réalisée. Ses résultats sont satisfaisants puisque l'alpha de Cronbach s'élève à 0,918, ce qui nous mène à conclure la bonne fiabilité de cette échelle.

➤ **La criticité du risque marché dans les financements participatifs**

Tableau 21 : Matrice des types pour la variable la criticité du risque marché dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques

Qualités de représentation		
Items	Initiales	Extraction
SRM_MOURABAHA	1,000	,933
SRM_MOUCHARAKA	1,000	,521
SRM_SALAM	1,000	,917
SRM_IJARA	1,000	,533
SRM_ISTISNAA	1,000	,933
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,860
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	2379,561
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	ddl	10
	Signification	,000

Source : Output SPSS

L'analyse factorielle aboutit donc à une structure factorielle composée d'un seul axe sur lequel se positionne l'ensemble des items mesurant la sous variable « La criticité du risque marché dans les financements participatifs », pour expliquer plus de **76 %** de la variance totale. Une fois l'unidimensionnalité du construit est vérifiée, l'échelle peut alors être soumise à une évaluation de sa cohérence interne.

Tableau 22 : test de fiabilité de la criticité du risque Marché dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques

Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
,849	5

Source : Output SPSS

La structure factorielle ainsi stabilisée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument est réalisée. Ses résultats sont satisfaisants puisque l'alpha de Cronbach s'élève à **0,849**, ce qui nous mène à conclure la bonne fiabilité de cette échelle.

➤ **La criticité du risque opérationnel dans les financements participatifs**

Tableau 23 : Matrice des types pour la variable la criticité du risque opérationnelle dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques

Qualités de représentation		
Items	Initiales	Extraction
SRO_MOURABAHA	1,000	,700
SRO_MOUCHARAKA	1,000	,871
SRO_SALAM	1,000	,913
SRO_IJARA	1,000	,543
SRO_ISTISNAA	1,000	,596
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,826
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	1543,743
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	ddl	10
	Signification	,000

Source : Output SPSS

L'indice de part de variance expliquée, permet de juger de la capacité des données à être factorisables. Une ACP a été menée sur les items composant l'échelle « la criticité du risque marché dans les financements participatifs des indicateurs de la gestion de risque ». Tous les items se positionnent sur une seule composante et expliquent les 76.76% de la part de la variance. Une fois l'unidimensionnalité du construit est vérifiée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument peut alors être envisagée.

Tableau 24 : Test de fiabilité de la criticité du risque opérationnel dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques

Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
0,837	5

Source : Output SPSS

La structure factorielle ainsi stabilisée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument est réalisée. Ses résultats sont satisfaisants puisque l'alpha de Cronbach s'élève à **0,837**, ce qui nous mène à conclure la bonne fiabilité de cette échelle.

➤ **La criticité du risque liquidité dans les financements participatifs**

En se basant sur de l'indice KMO qui égale à 0.813 et le test Barlett, qui tend vers à 0. Cela nous permet de retenir les items de cette variable c'est-à-dire que toutes les conditions sont remplies et les données sont donc factorisables. On constate que la structure unidimensionnelle est réalisée : tous les items se positionnent convenablement pour expliquer plus de 73.44% de la variance totale. La structure factorielle à une composante est donc stable et la cohérence interne de l'échelle peut alors être estimée.

Tableau 25 : Matrice des types pour la variable la criticité du risque liquidité dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques

Qualités de représentation		
Items	Initiales	Extraction
SRL_MOURABAHA	1,000	,857
SRL_MOUCHARAKA	1,000	,697
SRL_SALAM	1,000	,639
SRL_IJARA	1,000	,600
SRL_ISTISNAA	1,000	,879
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,813
Test de sphéricité de Bartlett Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	Khi-carré approx.	1468,576
	ddl	10
	Signification	,000

Source : Output SPSS

Tableau 26 : Test de fiabilité de la criticité du risque liquidité dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques**Statistiques de fiabilité**

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
,831	5

Source : Output SPSS

L'indice alpha démontre une forte cohérence interne de l'échelle de 0.831, et permet de confirmer la fiabilité de l'échelle. La contribution de l'ensemble des items est nécessaire

pour aboutir à un tel score. Ces constatations nous conduisent donc à retenir la structure initiale de l'échelle à cinq items.

➤ **La criticité du risque de non-conformité dans les financements participatifs**

L'indice de part de variance expliquée, permet de juger de la capacité des données à être factorisables. Une ACP a été menée sur les items composant l'échelle « la criticité du risque de non-conformité dans les financements participatifs des indicateurs de la gestion de risque ». Tous les items se positionnent sur une seule composante et expliquent les 68.76% de la part de la variance. Une fois l'unidimensionnalité du construit est vérifiée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument peut alors être envisagée.

Tableau 27 : Matrice type de la criticité du risque de non-conformité dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques

Qualités de représentation		
Items	Initiales	Extraction
SRNC_MOURABAHA	1,000	,893
SRNC_MOUCHARAKA	1,000	,550
SRNC_SALAM	1,000	,711
SRNC_IJARA	1,000	,730
SRNC_ISTISNAA	1,000	,552
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,754
Test de sphéricité de Bartlett Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	Khi-carré approx.	1552,791
	ddl	10
	Signification	,000

Source : Output SPSS

Tableau 28 : Test de fiabilité de la criticité du risque de non-conformité dans les financements participatifs des indicateurs de la Gestion des risques**Statistiques de fiabilité**

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
,887	5

Source : Output SPSS

La structure factorielle ainsi stabilisée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument est réalisée. Ses résultats sont satisfaisants puisque l'alpha de Cronbach s'élève à **0,887**, ce qui nous mène à conclure la bonne fiabilité de cette échelle.

➤ **Gouvernance et comités**

La gouvernance de la banque participative et les comités d'audits et de gestion des risques. Nous avons montré dans notre développement théorique que les conflits d'agence sont réduits entre les dirigeants et les actionnaires grâce à la disponibilité du comité consultatif de Shariah (CSO) qui veille aux intérêts de tous les acteurs même au cours des entretiens semi directifs. Nous attendions que cette variable, disponibilité de ce comité, impacterait positivement la gestion des banques participatives.

Tableau 29 : Matrice des types de la variable Gouvernance et comités des indicateurs de la Gestion des risques

Qualités de représentation		
Items	Initiales	Extraction
CGR_CA	1,000	,913
Governance	1,000	,913
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,500
Test de sphéricité de Bartlett Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	Khi-carré approx.	432,058
	ddl	1
	Signification	,000

Source : Output SPSS

L'indice de KMO est de 0.5 il est moyennement acceptable et le test Barlett, qui tend vers 0. Cela nous permet de retenir les items de cette variable. Tous les items se positionnent sur une seule composante et expliquent les **91,251%** de la part de la variance. Une fois l'unidimensionnalité du construit est vérifiée, une évaluation de la fiabilité de l'instrument peut alors être envisagée.

Tableau 30 : Test de fiabilité de la Gouvernance et comités des indicateurs de la Gestion des risques

Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
,904	2

Source : Output SPSS

Le coefficient alpha dépasse largement le seuil d'acceptation retenu dans le cadre de cette analyse il est de 0.904, ce qui nous conduit à conclure la fiabilité de cet instrument de mesure. Ainsi, nous adopterons cette solution à items pour la suite de ce travail.

➤ **La performance des banques participatives**

La performance des banques participatives a été mesurée à travers deux sous variables; la première sous variable contient deux items (PIB, inflation) représentant la performance macroéconomique et la deuxième contient sept items (CAP, NPL, SIZE, PRA, bank loans, dépôts, DEPA) représentant les déterminants interne de la performance bancaires ; ils ont pour objet de mettre en valeur les déterminants de performance et d'autre part pour initier à la recherche d'autres pistes d'indicateurs. Nous avons utilisé une échelle de Likert à 5 points. Cette variable est répartie en deux dimensions à savoir : les déterminants internes et les déterminants macroéconomiques.

➤ **Les déterminants internes de la performance des banques participatifs**

Tableau 31 : Matrice type des déterminants internes de la banque des indicateurs de la performance

Qualités de représentation		
Items	Initiales	Extraction
CAP	1,000	,777
NPL	1,000	,654

SIZE	1,000	,833
PRA	1,000	,729
bank_loans	1,000	,799
Deposits	1,000	,689
DEPA	1,000	,727
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,860
Test de sphéricité de Bartlett	Khi-carré approx.	2584,298
	ddl	21
	Signification	,000

Source : Output SPSS

Tableau 32 : Test de fiabilité des déterminants internes de la banque des indicateurs de la performance

Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
,935	7

Source : Output SPSS

L'indice alpha démontre une forte cohérence interne de l'échelle de 0,935, et permet de confirmer la fiabilité de l'échelle. La contribution de l'ensemble des items est nécessaire pour aboutir à un tel score. Ces constatations nous conduisent donc à retenir la structure initiale de l'échelle à sept items.

➤ **Les déterminants macroéconomiques de la performance de la banque**

Tableau 33 : Matrice type des déterminants macroéconomiques de la banque des indicateurs de la performance

Qualités de représentation		
Items	Initiales	Extraction
PIB	1,000	,730
Inflation	1,000	,730
Indice KMO et test de Bartlett		
Indice de Kaiser-Meyer-Olkin pour la mesure de la qualité d'échantillonnage.		,500
Test de sphéricité de Bartlett Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.	Khi-carré approx.	90,376
	ddl	1
	Signification	,000

Source : Output SPSS

Tableau 34 : Test de fiabilité des déterminants Macroéconomique de la banque des indicateurs de la performance

Statistiques de fiabilité

Alpha de Cronbach	Nombre d'éléments
,607	2

Source : Output SPSS

L'indice alpha démontre une moyenne cohérence interne de l'échelle de 0,607, et permet de confirmer la fiabilité de l'échelle. La contribution de l'ensemble des items est nécessaire pour aboutir à un tel score. Ces constatations nous conduisent donc à retenir la structure initiale de l'échelle à deux items.

En conclusion de cette section, le tableau 42 propose une synthèse des modalités d'épuration des échelles de mesure mobilisées dans le cadre de cette recherche, tout en présentant les scores de fiabilité de cohérence interne de chacune d'entre elles. La réduction du nombre des items permet de limiter les variables à retenir dans le modèle final de recherche à tester. Elle permet aussi, de préciser les variables sur lesquelles portera l'analyse, d'affiner le modèle en faisant ressortir des groupes de variables (facteurs) avec précision les

indicateurs de gestion de risque et les indicateurs de performance. Cela, nous permettra de constituer un regroupement des données plus cohérent et de préciser les hypothèses spécifiques qui pourront être vérifiées à partir d'une analyse structurelle.

Tableau 35 : Une vision synthétique des conclusions de la phase exploratoire de validation des échelles de mesure

Construits	Code items	Epuration	Echele finale	
		Nombre d'items	Items conserve	Alpha de Cronbach
criticité du risque	SRC	5	SRC	0.918
	SRM		SRM	
	SRO		SRO	
	SRL		SRL	
	SRNC		SRNC	
criticité du risque de Crédit sur les financements participatifs	SRC_MOURABAHA	5	SRC_MOURABAHA	0.918
	SRC_MOUCHARAKA		SRC_MOUCHARAKA	
	SRC_SALAM		SRC_SALAM	
	SRC_IJARA		SRC_IJARA	
	SRC_ISTISNAA		SRC_ISTISNAA	
criticité du risque de marché sur les financements participatifs	SRM_MOURABAHA	5	SRM_MOURABAHA	0.848
	SRM_MOUCHARAKA		SRM_MOUCHARAKA	
	SRM_SALAM		SRM_SALAM	
	SRM_IJARA		SRM_IJARA	
	SRM_ISTISNAA		SRM_ISTISNAA	
criticité du risque opérationnelle sur les financements participatifs	SRO_MOURABAHA	5	SRO_MOURABAHA	0.83
	SRO_MOUCHARAKA		SRO_MOUCHARAKA	
	SRO_SALAM		SRO_SALAM	
	SRO_IJARA		SRO_IJARA	
	SRO_ISTISNAA		SRO_ISTISNAA	
Gouvernance et comités	RMC	2	RMC	0.904

	Governance		Governance	
Performance interne de la banque	CAP	7	CAP	0.935
	NPL		NPL	
	SIZE		SIZE	
	(PRA)		(PRA)	
	bank_loans		bank_loans	
	Deposits		Deposits	
	DEPA		DEPA	
Performance Macroéconomique de la banque	Inflation	2	Inflation	0.607
	PIB		PIB	

Source : Conçue par l'auteur

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

Ce chapitre est chargé de la présentation de l'état des lieux des banques participatives après 3 ans de démarrage, la réglementation, la perception des professionnels de l'impact de la gestion des risques sur la performance de ce secteur selon une étude documentaire et des entretiens directs ainsi que des questionnaires ont été envoyés aux cadres bancaiers au sein des banques et fenêtres participatives ayant accepté de répondre de manières anonymes à nos questions traitant les différents aspects de la gestion des risques. Nous avons reçu 381 questionnaires, un échantillon (assez représentatif. Le développement et l'analyse des réponses obtenus nous ont permis de dégager les principaux enjeux et perspectives en matière de gestion des risques par les banques et fenêtres participatives marocaines.

Dans une première phase nous avons enquêtés un nombre de directeurs et responsable de gestion des risques bancaires participatives, ces derniers affirment que les risques communs sont constitués des risques de crédit ; de marché, de liquidité et du risque opérationnel et qui sont gérés par la banque centrale conformément à la réglementation prudentielle des dispositifs baloise. Quant aux risques propres, ils ne sont autres que celui de non-conformité à la Chari'a, celui du taux de rendement, le risque commercial déplacé et l'Equity Investment Risk gérés eux aussi par le CSO et la banque central avec l'apparition d'un autre risque propre aux banques et fenêtres participatives qui est « l'excès de dépendance de la maison mère », tant sur le plan de leurs financements que sur ceux des moyens humains et matériels.

La deuxième phase correspond à l'analyse descriptive qui a pour but d'explorer le profile client des banques participatives sur divers aspects (situation matrimoniale, professionnelle, motivation d'acquisition, niveau de recours au financement, le choix de la banque participative, dépôts bancaire, revenu salarial, le recours aux financements bancaires). L'analyse des réponses des profils clients montre que 56% de notre échantillon sont des célibataires avec un pourcentage de 97% ayant un statut employé, intéressé par un financement participatif. 76% des répondants confirment leurs adhésions aux principes des contrats de financements participatifs. Concernant les contraintes liées au manque d'instruments/institutions pour gérer efficacement le risque de liquidité qui est justifié lors de l'étude qualitative. Le manque d'actifs financiers islamiques pouvant être vendus/achetés dans les marchés secondaires atteint le niveau 3,89, alors que l'absence de marchés monétaires islamiques, pour se ressourcer en fonds liquides atteint le niveau 3.42. Notons que ces

contraintes identifiées par les banques participatives sont classées à un niveau très haut que les risques traditionnels (tel que le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt). Sachant que 100% des banques disposent de lignes/règles directrices et de procédures concrètes concernant le système de gestion des risques. Ainsi que les normes établies par le comité de Bâle qui doivent être également appliquées aux banques islamiques.

L'analyse factorielle (ACP : analyse à composant principale) a eu pour but :

-D'explorer et filtrer les différentes variables tel que les risques financiers, la criticité des risques sur les financements participatives, la gouvernance et la qualité des comités d'audit. Ces dernières agissent implicitement aussi sur les déterminants de la performance interne et macroéconomique de la banque.

-Et de mettre en œuvre afin de faire émerger la structure du modèle. Dans ce cadre, chacune des échelles est examinée individuellement afin de développer une structure factorielle stable. Plusieurs tests ont été menés pour chaque construit : il s'agit du test KMO et Barlett. Une fois les construits ont été qualifiés unidimensionnels, l'échelle a été soumise à une évaluation de la cohérence interne grâce à l'alpha de Cronbach (fiabilité).

CHAPITRE 5 : VALIDATION DU MODELE, DISCUSSION ET SYNTHESE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

INTRODUCTION DU CHAPITRE 5

Suite à l'étape exploratoire et aux différentes ACP menées sur les construits composant le modèle de recherche, les échelles de mesure apparaissent stables. A ce stade, il convient de confirmer ces conclusions en intégrant l'ensemble des concepts au sein d'un seul et même modèle.

Autrement, nous présentons successivement les résultats du modèle de base et les résultats du modèle entre les différents variables de la gestion des risques et les déterminants de performance bancaires internes et macroéconomiques.

En plus, nous se focaliserons sur l'évaluation du modèle de structure qui permet de vérifier la qualité et les relations entre les construits. Ensuite, nous passerons au test des hypothèses formulées précédemment (rejet ou validation) en se basant sur deux méthodes statistiques (la corrélation et la régression) qui aide à trouver la relation et l'influence entre les différentes variables du modèle.

Une discussion des résultats collectés dans l'ensemble des étapes empiriques est nécessaire tout en assurant une confrontation avec les postulats théoriques cités et en proposant des pistes de recherches futures et les limites de notre recherche.

SECTION I : L'EVALUATION DE LA VALIDITE DES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Pour la vérification de la validité et de la fiabilité des échelles de mesure des construits de notre modèle de recherche nous utiliserons le logiciel SPSS, dans cette optique, plusieurs apports des auteurs ont été soulevés notamment celui de Diamanto poulos et Winklhofer (2001) et complétés par des apports plus récents de Gudergan et al. (2008) et de Urbach et Ahlemann, (2010). Ces chercheurs se servent de deux démarches différentes pour la vérification de cette validité, suivant le type du construit concerné.

1. Validité et fiabilité des construits

Pour chacun de nos construits réflexifs, nous vérifions la validité interne, la validité convergente et la validité discriminante. Usuellement, la validité interne est confirmée à partir de la fiabilité des items et des construits. La fiabilité des items consiste à ce que chaque item partagera plus de variance avec son construit qu'avec son erreur. La fiabilité des construits ou encore composite reliability représente les indicateurs retenus qui formeront de façon fiable un même construit au niveau de chaque variable latente.

La validité interne est mesurée via le critère de l'alpha de Cronbach qui permet de juger la cohérence interne de nos échelles de mesure. Le seuil admis par les chercheurs, pour conclure qu'une échelle est fiable ou non, est de 0,70 (Nunnally et Bernstein, 1994).

Pour la validité discriminante, elle représente le résultat de la comparaison entre les corrélations de ses propres variables avec les autres variables (Constructs Inter-correlations) (Fornell et Larcker, 1981). Cette situation indique que la variance partagée entre le construit et ses indicateurs est supérieure à celle partagée avec les autres construits (hors diagonale).

Tableau 36 : Matrice des corrélations inter-éléments

Items	R_F	S_R_C	S_R_M	S_R_O	S_R_L	S_R_NC	governance_comités	PERF_I	PERF_M
R_F	,893	-	-	-	-	-	-	-	-
S_R_C	,925	,925	-	-	-	-	-	-	-
S_R_M	,924	,925	,916	-	-	-	-	-	-
S_R_O	,826	,893	,880	,880	-	-	-	-	-
S_R_L	,781	,853	,851	,964	,821	-	-	-	-
S_R_NC	,828	,788	,759	,750	,733	,805	-	-	-
governance_comités	,851	,916	,855	,861	,821	,805	,834	-	-
PERF_I	,969	,899	,904	,808	,760	,792	,834	,834	-
PERF_M	,679	,749	,657	,740	,701	,595	,730	,662	,925

Source : Output SPS

Tableau 37 : Test de fiabilité d'alpha de Cronbach

	Alpha de Cronbach basé sur des éléments standardisés	
Alpha de Cronbach		Nombre d'éléments
,975	,975	9

Source : Output SPS

L'indice alpha démontre une forte cohérence interne de l'échelle **de 0,975**, et permet de confirmer la fiabilité de l'échelle des items du modèle.

Statistiques d'échelle			
Moyenne	Variance	Ecart type	Nombre d'éléments
36,6418	14,387	3,79307	9

Tableau 38 : La corrélation inter éléments

Corrélations					GR	PERF
GR	Corrélation de Pearson				1	,910*
	Sig. (bilatérale)					,000
	N				381	381
	Bootstrap ^b	Biais			0	,000
		Erreur standard			0	,016
		Intervalle de confiance BCa à 95 %	Inférieur		.	,876
Supérieur			.	,940		
PERF	Corrélation de Pearson				,910**	1
	Sig. (bilatérale)				,000	
	N				381	381
	Bootstrap ^b	Biais			,000	0
		Erreur standard			,016	0
		Intervalle de confiance BCa à 95 %	Inférieur		,876	
Supérieur			,940			

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

b. Sauf avis contraire, les résultats du bootstrap sont basés sur 1000 échantillons de bootstrap

Source : Output SPS

La corrélation des items du modèle est fortement significative au niveau de 1%.

2. Validité et fiabilité des construits

Nous allons effectuer l'évaluation du schéma formatif qui comprend les trois tests suivants:

- Le test de pertinence des indicateurs,
- Le test de multi colinéarité

2.1. Le test de pertinence des indicateurs

Le test de pertinence des indicateurs est effectué par la comparaison du poids des variables formatives. Les variables validées d'un schéma formatif peuvent révéler des corrélations positives, négatives ou non significatives. Le poids d'une variable formative n'est pas interprété comme une corrélation factorielle. Il est comparé à celui des autres variables formatives afin de déterminer leur contribution relative à leur variable latente. L'évaluation du modèle structurel s'effectue à travers le test de qualité d'ajustement.

➤ La qualité d'ajustement de modèle

Le test de qualité d'ajustement selon la méthode de SPSS se fait par le biais du R^2 qui reflète la part de variance expliquée par les variables latentes endogènes. Les valeurs de R^2 sont interprétées par trois seuils, à savoir :

- $R^2 > 0,1$ le modèle est significatif. $0,05 < R^2 < 0,1$ le modèle est tangent.
- $R^2 < 0,05$ le modèle n'est pas significatif (Falk et Miller, 1992).
- Le modèle est significatif lorsque $R^2 > 0,67$. Si $0,33 < R^2 < 0,67$ on dit que le modèle est tangent. $0,19 < R^2 < 0,33$ le modèle à une faible signification. $R^2 < 0,19$ le modèle est inacceptable (Chin, 1998).

Les valeurs de R^2 de nos variables latentes endogènes sont présentées dans le tableau (46) ci-après:

Tableau 39 : Récapitulatif des modèles

Récapitulatif des modèles^b										
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Modifier les statistiques					Durbin-Watson
					Variation de R-deux	Variation de F	ddl1	ddl2	Sig. Variation de F	
1	,910 ^a	,828	,827	,17751	,828	1820,056	1	379	,000	,470
a. Prédicteurs : (Constante), PERF										
b. Variable dépendante : GR										

Source : Output SPSS

La variable endogène **Gestion de risque** à une valeur de $R^2 = 0.827$. Cette valeur est significative. Notre modèle explique environ 82% de la variance de la performance des banques participative de l'échantillon.

2.2. Le test de multicollinéarité

Le facteur d'inflation de variance (VIF) mesure la multicollinéarité d'une variable formative.

Le seuil acceptable est $VIF < 5$

Coefficients^a			
Modèle		Statistiques de colinéarité	
		Tolérance	VIF
1	(Constante)		
	PERF_I	,562	1,778
	PERF_M	,562	1,778
a. Variable dépendante : PERF			

Source : output SPSS

SECTION II : LES TESTS DES HYPOTHESES ET DISCUSSIONS DES RESULTATS

1. Les tests d'hypothèses

Après avoir validé notre modèle, nous pouvons entamer le test de nos hypothèses. Cette deuxième partie de la deuxième section nous permettra en effet de mobiliser le modèle afin de mesurer la corrélation et confirmer les hypothèses proposées. Pour ce faire, nous effectuerons le test d'hypothèses. C'est à dire d'examiner les hypothèses d'effet direct. Cette étape nous permet d'accepter ou rejeter les hypothèses. Nous avons retenu les six hypothèses suivantes et ses dérivées que nous allons tester, à savoir :

Hypothèse1: Les divergences des risques entre les deux systèmes bancaires quant' à la typologie des risques.

Hypothèse 2 : Le niveau de criticité des risques influence positivement la gestion des risques des banques participatives.

- **Hypothèse a : La criticité du risque crédit dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse b : La criticité du risque marché dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse c : La criticité du risque opérationnelle dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse d : La criticité du risque liquidité dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.**
- **Hypothèse e : La criticité du risque non-conformité dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque.**

Hypothèse 3 : La gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC) impactent positivement la gestion des risques bancaires.

Hypothèse 4 : Les déterminants interne de la banque influence positivement la performance de la banque participative.

- **Hypothèse a : Le ratio de capital affecte positivement la performance des banques participatives.**
- **Hypothèse b : Le ratio des prêts non performants NPL négativement la performance des banques participatives.**
- **Hypothèse c : La taille de la banque influence positivement la performance des banques participatives.**
- **Hypothèse d : Les prêts bancaires ont une influence positive sur les profits des banques participatives.**
- **Hypothèse e : Les dépôts des banques influence positivement leur performance.**
- **Hypothèse f : Les dépenses de personnel ont une influence négative sur les bénéfices des banques participatives.**

Hypothèse 5: Les déterminants macro-économique de la banque influence positivement la performance de la banque participative.

- **Hypothèse a: Le PIB influence positivement la performance des banques participatives.**
- **Hypothèse b : L'inflation influence positivement la performance des participatives.**

Hypothèse 6: La gestion des risques influence positivement la performance des banques participatives.

La corrélation est un outil de gestion du risque qui montre l'intensité de la liaison qu'il existe entre ces deux variables. Afin de déterminer cette liaison il suffit de calculer le coefficient de corrélation par la formule suivante :

$$\rho(X;Y) = \frac{\sum(X - \bar{X}).(Y - \bar{Y})}{\sqrt{\sum(X - \bar{X})^2}.\sqrt{\sum(Y - \bar{Y})^2}} = \frac{Cov(X;Y)}{\sqrt{V(X)}.\sqrt{V(Y)}}$$

X et Y : deux variables aléatoires

$\bar{X}$ et $\bar{Y}$: moyenne respective des variables X et Y

Cov(X;Y) : Covariance entre X et Y

V(X) et V(Y) : Variance respective de X et Y

L'interprétation du résultat est relativement simple. Il est tout toujours compris entre +1 et -1.

Plus le coefficient est proche des extrémités et plus les variables sont corrélées, c'est à dire dépendantes linéairement l'une par rapport à l'autre.

Une corrélation égale à +1 (respectivement -1) implique qu'il existe une relation linéaire positive (respectivement négative) entre les variables. Ceci se traduit par l'existence de 2 réels a et b tels que $Y = aX + b$.

Si $\rho = 0$ on dit que les deux variables sont dé-corrélées. C'est à dire qu'il n'existe pas de relation linéaire entre elles (mais il peut très bien en exister une non linéaire).

En revanche on ne doit pas confondre dé-corrélées avec indépendantes. En effet, deux variables indépendantes sont obligatoirement dé-corrélées, mais deux variables dé-corrélées ne sont pas forcément indépendantes. Il se peut qu'il existe une relation non linéaire entre les deux variables.

Plus on se rapproche de $\rho = +1$ (respectivement $\rho = -1$) et plus les variables sont corrélées (respectivement anti-corrélées c'est à dire corrélées négativement).

Propriétés

Voici les propriétés du coefficient de corrélation :

- $-1 \leq \rho \leq +1$
- Si $X=Y$, alors le coefficient de corrélation est égal à +1.
- Le coefficient de corrélation est symétrique. C'est à dire que $\rho(X;Y) = \rho(Y;X)$

Tableau 40 : Modèle approximative d'interprétation

Corrélation	Force	Direction
-1,0 à -0,9	Très fort	Négatif
-0,9 à -0,7	Fort	Négatif
-0,7 à -0,4	Modéré	Négatif
-0,4 à -0,2	Faible	Négatif
-0,2 à 0	Négligeable	Négatif
0 à 0,2	Négligeable	Positif
0,2 à 0,4	Faible	Positif
0,4 à 0,7	Modéré	Positif
0,7 à 0,9	Fort	Positif
0,9 à 1,0	Très fort	Positif

Source : Les Décodeurs, « Corrélations ou causalité : générez vos propres cartes pour ne rien démontrer du tout », sur Le Monde, 1^{er} mars 2019.

L'analyse de régression génère une équation pour décrire la relation statistique entre une ou plusieurs variables prédictives et la variable de réponse.

La valeur p pour chaque terme teste l'hypothèse nulle que le coefficient est égal à zéro (aucun effet). Une faible valeur p ($<0,05$) indique que vous pouvez rejeter l'hypothèse nulle.

- **Evaluation d'impact du niveau de criticité des risques sur les financements participatifs**

Hypothèse 2 : le niveau de criticité des risques influence positivement la gestion des risques des banques participatives.

- **Hypothèse a : la criticité du risque crédit dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque**

Tableau 41 : Tableaux de régression et de corrélation 1

Corrélations			
		GR	S_R_C
GR	Corrélation de Pearson	1	,966**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
S_R_C	Corrélation de Pearson	,966**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,966 ^a	,932	,932	,11113	1,008
a. Prédictors : (Constante), S_R_C					
b. Variable dépendante : GR					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	64,610	1	64,610	5231,585	,000 ^b
	de Student	4,681	379	,012		
	Total	69,290	380			
a. Variable dépendante : GR						
b. Prédictors : (Constante), S_R_C						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,966** avec une significativité de 0.000. Donc **le niveau de criticité du risque crédit influence fortement et positivement la gestion des risques des banques participatives.**

- **Hypothèse b : La criticité du risque marché dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque**

Tableau 42 : Tableaux de régression et de corrélation 2

Corrélations			
		GR	S R M
GR	Corrélation de Pearson	1	,951**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
S_R_M	Corrélation de Pearson	,951**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,951 ^a	,905	,905	,13177	,714
a. Prédictors : (Constante), S_R_M					
b. Variable dépendante : GR					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	62,709	1	62,709	3611,401	,000 ^b
	de Student	6,581	379	,017		
	Total	69,290	380			
a. Variable dépendante : GR						
b. Prédicteurs : (Constante). S R M						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,951^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **le niveau de criticité du risque marché influence fortement et positivement la gestion des risques des banques participatives.**

- **Hypothèse c : La criticité du risque opérationnelle dans les financements participatifs influence positivement la gestion du risque**

Tableau 43 : Tableaux de régression et de corrélation 3

Corrélations			
		GR	S_R_O
GR	Corrélation de Pearson	1	,949 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
S_R_O	Corrélation de Pearson	,949 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**, La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,949 ^a	,901	,900	,13482	,798
a. Prédictors : (Constante), S_R_O					
b. Variable dépendante : GR					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	62,401	1	62,401	3433,003	,000 ^b
	de Student	6,889	379	,018		
	Total	69,290	380			
a. Variable dépendante : GR						
b. Prédictors : (Constante), S_R_O						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,949** avec une significativité de 0.000. Donc **le niveau de criticité du risque opérationnelle influence fortement et positivement la gestion des risques des banques participatives.**

- **Hypothèse d : La criticité du risque liquidité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque***

Tableau 44 : Tableaux de régression et de corrélation 4

Corrélations			
		GR	S R L
GR	Corrélation de Pearson	1	,923**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
S_R_L	Corrélation de Pearson	,923**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,923 ^a	,852	,852	,16449	,692
a. Prédictors : (Constante), S R L					
b. Variable dépendante : GR					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	59,036	1	59,036	2181,879	,000 ^b
	de Student	10,255	379	,027		
	Total	69,290	380			
a. Variable dépendante : GR						
b. Prédicteurs : (Constante). S R L						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,923** avec une significativité de 0.000. Donc **le niveau de criticité du risque liquidité influence fortement et positivement la gestion des risques des banques participatives.**

- **la criticité du risque non-conformité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque**

Tableau 45 : Tableaux de régression et de corrélation 5

Corrélations			
		GR	S_R_NC
GR	Corrélation de Pearson	1	,862**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
S_R_NC	Corrélation de Pearson	,862**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,862 ^a	,744	,743	,21650	,522
a. Prédictors : (Constante), S_R_NC					
b. Variable dépendante : GR					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	51,525	1	51,525	1099,219	,000 ^b
	de Student	17,765	379	,047		
	Total	69,290	380			
a. Variable dépendante : GR						
b. Prédictors : (Constante), S_R_NC						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,862^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **le niveau de criticité du risque de non-conformité influence fortement et positivement la gestion des risques des banques participatives.**

Hypothèse 3 : la gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC) influence positivement la gestion des risques bancaires.

Tableau 46 : Tableaux de régression et de corrélation 6

Corrélations			
		GR	governance_comités
GR	Corrélation de Pearson	1	,934 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
governance_comités	Corrélation de Pearson	,934 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,934 ^a	,873	,872	,15259	,809
a. Prédicteurs : (Constante), governance_comités					
b. Variable dépendante : GR					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	60,466	1	60,466	2597,053	,000 ^b
	de Student	8,824	379	,023		
	Total	69,290	380			
a. Variable dépendante : GR						
b. Prédicteurs : (Constante), gouvernance_comités						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,934** avec une significativité de 0.000. Donc **la variable gouvernance et comités influence fortement et positivement la gestion des risques des banques participatives.**

- **Hypothèse a : Le ratio de capital influence positivement la performance interne des banques participatives**

Tableau 47 : Tableaux de régression et de corrélation 7

Corrélations			
		PERF	CAP
PERF	Corrélation de Pearson	1	,769**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
CAP	Corrélation de Pearson	,769**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381

** . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,769 ^a	,591	,590	,27698	,517
a. Prédictors : (Constante), CAP					
b. Variable dépendante : PERF					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	42,002	1	42,002	547,470	,000 ^b
	de Student	29,077	379	,077		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédictors : (Constante), CAP						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,769** avec une significativité de 0.000. Donc **le ratio de capitale influence fortement et positivement la performance interne de la banque.**

- **Le ratio des prêts non performants NPL négativement la performance interne des banques participatives**

Tableau 48 : Tableaux de régression et de corrélation 8

Corrélations			
		PERF	NPL
PERF	Corrélation de Pearson	1	-,700**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
NPL	Corrélation de Pearson	-,700**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**, La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	-,700 ^a	-,490	-,489	,30923	,445
a. Prédicteurs : (Constante), NPL					
b. Variable dépendante : PERF					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	34,838	1	34,838	364,336	,000 ^b
	de Student	36,240	379	,096		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), NPL						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de- 0,700^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **les prêts non performants influence fortement et négativement la performance interne de la banque.**

- **La taille de la banque influence positivement la performance interne des banques participative**

Tableau 49 : Tableaux de régression et de corrélation 9

Corrélations			
		PERF	SIZE
PERF	Corrélation de Pearson	1	,828 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
SIZE	Corrélation de Pearson	,828 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	,828 ^a	,686	,685	,24257	,606
a. Prédicteurs : (Constante), SIZE					
b. Variable dépendante : PERF					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	48,779	1	48,779	829,030	,000 ^b
	de Student	22,300	379	,059		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), SIZE						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,828^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **la taille influence fortement et positivement la performance interne de la banque.**

- **Les dépenses de personnel ont une incidence négative sur la performance interne des banques participatives**

Tableau 50 : Tableaux de régression et de corrélation 10

Corrélations			
		PERF	PRA
PERF	Corrélation de Pearson	1	-,830 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
PRA	Corrélation de Pearson	-,830 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles ^b					
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation	Durbin-Watson
1	-,830 ^a	-,690	-,689	,24129	,718
a. Prédicteurs : (Constante), PRA					
b. Variable dépendante : PERF					

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	49,012	1	49,012	841,813	,000 ^b
	de Student	22,066	379	,058		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), PRA						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de -0,830^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **les dépenses de personnel influence fortement et négativement la performance interne de la banque.**

- **Les prêts bancaires ont une incidence positive sur la performance interne des banques participatives**

Tableau 51 : Tableaux de régression et de corrélation 11

Corrélations			
		bank_loans	PERF
bank_loans	Corrélation de Pearson	1	,877 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
PERF	Corrélation de Pearson	,877 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,877 ^a	,769	,769	,20795
a. Prédicteurs : (Constante), bank_loans				

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	54,689	1	54,689	1264,688	,000 ^b
	de Student	16,389	379	,043		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), bank loans						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,830^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **les prêts bancaires influencent fortement et positivement la performance interne de la banque.**

- **Les dépôts bancaires influence positivement la performance interne des banques participatives**

Tableau 52 : Tableaux de régression et de corrélation 12

Corrélations			
		PERF	Deposits
PERF	Corrélation de Pearson	1	,795 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
Deposits	Corrélation de Pearson	,795 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,795 ^a	,632	,632	,26253
a. Prédicteurs : (Constante), Deposits				

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	44,956	1	44,956	652,253	,000 ^b
	de Student	26,122	379	,069		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), Deposits						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,795^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **les dépôts bancaires influencent fortement et positivement la performance interne de la banque.**

Tableau 53 : Tableaux de régression et de corrélation 13

Corrélations			
		PERF	DEPA
PERF	Corrélation de Pearson	1	,747 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
DEPA	Corrélation de Pearson	,747 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,747 ^a	,558	,557	,28793
a. Prédicteurs : (Constante), DEPA				

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	39,658	1	39,658	478,356	,000 ^b
	de Student	31,421	379	,083		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), DEPA						

Source : Output SPSS

- **Le PIB influence positivement la performance macroéconomique des banques participatives**

Tableau 54 : Tableaux de régression et de corrélation 14

Corrélations			
		PERF	PIB
PERF	Corrélation de Pearson	1	,711**
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
PIB	Corrélation de Pearson	,711**	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,711 ^a	,506	,504	,30451
a. Prédicteurs : (Constante), PIB				

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	35,935	1	35,935	387,528	,000 ^b
	de Student	35,144	379	,093		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), PIB						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,711^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **le PIB influence fortement et positivement la performance macroéconomique de la banque.**

- **L'inflation influence positivement la performance macroéconomique des banques participatives**

Tableau 55 : Tableaux de régression et de corrélation 15

Corrélations			
		PERF	Inflation
PERF	Corrélation de Pearson	1	,881 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
Inflation	Corrélation de Pearson	,881 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,881 ^a	,777	,776	,20473
a. Prédicteurs : (Constante), Inflation				

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	55,193	1	55,193	1316,821	,000 ^b
	de Student	15,885	379	,042		
	Total	71,078	380			
a. Variable dépendante : PERF						
b. Prédicteurs : (Constante), Inflation						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,881^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **l'inflation influence fortement et positivement la performance macroéconomique de la banque.**

Hypothèse 6: La gestion des risques influence positivement la performance des banques participatives.

Tableau 56 : Tableaux de régression et de corrélation 16

Corrélations			
		PERF	GR
PERF	Corrélation de Pearson	1	,910 ^{**}
	Sig. (bilatérale)		,000
	N	381	381
GR	Corrélation de Pearson	,910 ^{**}	1
	Sig. (bilatérale)	,000	
	N	381	381
**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).			

Source : Output SPSS

Récapitulatif des modèles				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,910 ^a	,828	,827	,17751
a. Prédicteurs : (Constante), PERF				

Source : Output SPSS

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	57,349	1	57,349	1820,056	,000 ^b
	de Student	11,942	379	,032		
	Total	69,290	380			
a. Variable dépendante : GR						
b. Prédicteurs : (Constante), PERF						

Source : Output SPSS

Le coefficient de corrélation de Pearson r a une valeur positive de 0,910^{**} avec une significativité de 0.000. Donc **la gestion de risque influence fortement et positivement la performance de la banque participative.**

Tableau 57: Résumé des résultats du test d'hypothèses

Hypothèses	Relation	Test d'hypothèse	Importance de la relation	Sens de la relation
Hypothèse 1	Il des divergences entre les deux systèmes bancaires quant 'à la typologie des risques. Validée			
Hypothèse2	Le niveau de criticité des risques influence positivement la gestion des risques des banques participatives. Validée			

Hypothèse 2a	La criticité du risque crédit dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque. La criticité du risque marché dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque. La criticité du risque opérationnelle dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque. La criticité du risque liquidité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque. La criticité du risque non-conformité dans les financements participatifs impacte positivement la gestion du risque.	Validée	Forte	Positive
Hypothèse 2b				
Hypothèse 2c				
Hypothèse 2d				
Hypothèse 2e				
Hypothèse 3	La gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC) impactent positivement la gestion des risques bancaires.	Validée	Forte	Positive
Hypothèse 4	Les déterminants interne de la banque influence positivement la performance de la banque participative.	Validée	Forte	Positive
Hypothèse 4a	Le ratio de capital affecte positivement la performance des banques islamique. Le ratio des prêts non performants NPL négativement la performance des banques islamiques. La taille de la banque	Validée	Forte	Positive
Hypothèse 4b		Validée	Forte	Négative
Hypothèse 4c		Validée	Forte	Positive
Hypothèse 4d				

Hypothèse 4e	influence positivement la performance des banques islamiques.	Validée	Forte	Positive
	Les prêts bancaires ont une incidence positive sur les profits des banques participatives.	Validée	Forte	Positive
Hypothèse 4f	Les dépôts des banques affectent positivement leur performance	Validée	Forte	Négative
	Les dépenses de personnel ont un impact négatif sur les bénéfices des banques participatives.			
Hypothèse 5	Les déterminants macro-économique de la banque influence positivement la performance de la banque participative.	Validée	Forte	Positive
Hypothèse 5a	Le PIB affecte positivement la performance des banques participatives.	Validée	Forte	Positive
Hypothèse 5b	L'inflation influence positivement la performance des participatives.			
Hypothèse 6	La gestion des risques influence positivement la performance de banques	Validée	Forte	Positive

	participatives.			

Source : Conçue par l'auteur

2. Discussion des résultats

Cette partie se donne pour objectif d'envelopper le chapitre mais aussi de clôturer la thèse, en mettant en lumière les résultats de ce travail de recherche doctoral et en les discutant entre fondements théoriques et empiriques. Cette section est destinée aux analyses confirmatoires qui ont conduit aux résultats de ce travail de recherche. Nous présentons les résultats relatifs aux différents tests des liens entre les variables explicatives et la variable à expliquer. Pour discuter les principaux résultats, nous sommes focalisés sur les résultats statistiques relatifs aux tests empiriques.

- **Il y a des divergences entre les deux systèmes bancaires quant à la typologie des risques. Validée.**

Dans la littérature, les études de plusieurs auteurs notamment Ahmed Habib et tariquallah khan 2007, k. Toumi 2011) ont démontré que les banques participatives sont exposés aux même risques que les banques conventionnelles en plus des risques propres à leur nature conforme à la charia.

Notre travail de recherche rejoint les conclusions des auteurs ; l'étude exploratoire à travers le guide d'entretien révèle que les banques et fenêtres participatives marocaine sont exposés aux risques financiers et aux risques opérationnelles (risque de financement, risque de marché à faible degré justifié par la jeunesse de ces institutions (trois ans d'existence) , un risque de liquidité très fort absence de produits **dérivés et de Sukuk souverain...., et un risque de non-conformité à la charia .**

- **Le niveau de criticité des risques influence positivement la gestion des risques des banques participatives. Validée**

Dans la littérature peu de recherche ont étudié l'influence de criticité des risques sur la gestion des risques dans les banques islamiques notant que les travaux de tariquallah khan et Habib

Ahmed sur 68 institutions financières islamique à travers des questionnaires sur la perception de risque et le degré de gravité du risque dans chaque instruments financier ont confirmé l'influence positive sur la gestion des risques ;

L'IFSB est venu compléter ces recommandations en préconisant une évaluation des risques selon le produit et selon le degré de maturité du contrat. On aboutit ainsi, pour chaque produit, à l'élaboration d'une matrice dont l'un des axes est le type de risque (marché, crédit) et l'autre les différentes étapes du contrat.

- Le risque de crédit ou de financement

Comme dans les banques conventionnelles, ce risque est dû à la volatilité des flux de trésorerie causée par un défaut de paiement (perte de créance) ou par retard de paiement d'une contrepartie. Il est d'autant plus important que la probabilité de défaut est forte et que le moment de la créance ou de la proportion non payée est élevé.

Comme le soulignent Charpa et Khan (2000), les facteurs suivants accroissent le risque de crédit des banques islamiques :

- Les modes de financements basés sur le PPP, ainsi que ceux basés sur les opérations achat/vente, car les contreparties de ces banques ne disposent généralement pas de systèmes d'information élaborés, standardisés, et d'expérience de la vie des affaires ;
- La prohibition de l'intérêt ne permet pas aux banques islamiques de rééchelonner les dettes sur la base d'une marge renégociée, ce qui fournit à leurs clients sans scrupule un encouragement à être défaillants ;
- L'utilisation limitée des instruments de couverture des risques.

En revanche, le fait que les banques islamiques octroient principalement des crédits à court terme, pour financer des biens réels joue en leur faveur, En effet, les actifs à long terme sont beaucoup plus risqués que ceux à court terme.

A côté de ces risques inhérents à toute banque, il existe des risques de crédit dus à l'utilisation des modes de financement islamiques.

Ainsi, dans les modes de financements participatifs (Moucharaka et Moudaraba) les risques de contrepartie du à la mauvaise performance du partenaire sont élevés. Dans les contrats Mourabaha et Salam, la banque avance les fonds, elle subit non seulement des risques de non-livraison, de livraison non conforme, mais également de non-paiement ou de paiement tardif.

Lors d'un contrat Istisnaa, la banque fait généralement appel à des sous-traitants pour la réalisation du bien à manufacturer ou à construire, le risque est accru car les contreparties sont nombreuses et les montants élevés.

La banque se couvre de ce risque de diverses manières par des garanties et assurances, des sanctions pour non-paiement et des procédures interne de gestion de risques.

En ce qui concerne les banques et fenêtres participatives marocaines la procédure pour gérer ce risque (étude exploratoire):

- Création de différents organes : comité du crédit, département de risque de crédit ;
- Examen par le département de la capacité des contreparties, en utilisant éventuellement des modèles de rating interne et reporting régulier au comité de crédit ;
- Procédures d'apurement des comptes de créances irrécouvrables ou présentant des garanties insuffisantes ;
- Evitements des concentrations de créances dans les mêmes secteurs ou les mêmes zones.

Au niveau empirique à travers la méthode de la corrélation et de régression linéaire sur un échantillon de 381 personnes les résultats de notre travail confirme l'influence positive du **niveau de criticité du risque crédit sur la gestion des risques des banques participatives.**

- **Le risque de marché**

Il est dû aux changements de nature économique : risque de taux d'intérêt, de prix, de change, d'inflation.

Le risque le plus important pour les banques conventionnelles est le risque de taux. En principe, la banque islamique n'y est pas soumise dans la mesure où ses transactions ne sont pas basées sur les taux d'intérêt. Cependant, dans un objectif de compétitivité, elles y font référence, en général au LIBOR. Ce risque est d'autant plus élevé que les contrats sont à long terme, contrats Istisnaa ou Ijara par exemple pour les financements, contrats Moudaraba pour les placements des investisseurs-déposants.

Dans les Ijara, les banques se couvrent généralement en prévoyant un réajustement régulier des loyers. Outre ces techniques de Pricing utilisées pour les contrats de long terme comme l'Ijara. Certaines banques, en accord avec le comité de la charia, introduisent des clauses d'indexation à un élément du marché.

Pour ce qui concerne les contrats Moudaraba conclus avec les déposants, la banque y est soumise car elle entend offrir à ses déposants une rémunération intéressante et qui suit l'évolution du taux du marché. Elle fait alors face au risque de taux par la constitution de réserves, permettant d'adapter le niveau de rémunération à la fluctuation du marché, indépendamment du résultat de la période.

Par contre, le taux de profit sur les actifs (contrats Mourabaha, Salam) ne peut être augmentée car la marge a été fixée au moment du contrat et ne peut être réajustée.

Parmi la procédure de gestion des risques, les grandes banques effectuent des tests de sensibilités aux variations de taux sur le niveau de résultat.

Comme les banques conventionnelles, les banques islamiques sont sensibles au risque de variation du prix des titres qu'elles tiennent mais elles subissent également le risque de prix des marchandises, du fait des contrats Mourabaha, Salam ; et Ijara. Elles sont victimes des variations du prix des marchandises, entre la date d'achat de ces biens et la date de revente aux clients. Pour se prémunir, elles peuvent utiliser le contrat Arbon (Hamich el Jiddah). Par ce contrat, la banque verse un certain montant au moment de l'achat, montant généralement faible que l'on peut considérer comme étant des arrhes. Cette technique est assimilable à une vente à terme.

Le risque de change est causé par la variation de la valeur des créances et des dettes en devises détenues par la banque : diminution de la valeur des créances et augmentation de la valeur des dettes. Du fait d'une utilisation limitée des instruments classiques de couverture, la banque subit également le risque d'inflation.

Les différents risques de marché se traduisent finalement par un risque de marge dont les conséquences sont particulièrement dommageables lorsque les opérations sont basées sur le partage des profits et pertes.

En fait, L'enquête exploratoire faite à travers les guides d'entretiens des experts des banques et fenêtre participatives montre que le risque de marché est relativement faible justifié par la jeunesse de ces institutions, synonyme de manque d'expérience, et absence d'une offre de produits alternatifs à l'échelle national et internationale. Au niveau empirique les résultats de notre travail confirme l'influence positive du **niveau de criticité du risque marché sur la gestion des risques des banques participatives.**

- **Le risque de liquidité**

C'est le risque pour la banque de ne pouvoir faire face à ses engagements financiers. Globalement, la banque dispose d'un montant de ressources égal à celui de ses emplois, mais le degré d'exigibilité des ressources ne correspond généralement pas au degré de liquidité des emplois. Ce risque pèse davantage sur les banques islamiques car :

- La plus grande partie des ressources provient de contrats de court terme ;
- Les banques ne peuvent pas, comme les banques conventionnelles, se réapprovisionner d'urgence par des crédits basés sur l'intérêt : crédits auprès de la banque centrale ou auprès d'autres établissements financiers ;
- Les marchés monétaires et interbancaires sont quasiment inexistantes.

Le moyen de se prémunir est de ne pas s'engager dans des opérations de long terme de type Moucharaka ou Istisnaa, ou Ijara et de maintenir à l'actif un volume important de liquidités. Ce sont les moyens utilisés jusqu'à présent par les banques et qui leur ont permis de ne pas rencontrer de grandes difficultés. Mais l'une ou l'autre de ces solutions nuit à la rentabilité et au développement de ces banques qui ainsi ne profitent pas des opportunités intéressantes d'investissement.

La plupart des grandes banques islamiques ont mis en place des procédures de gestion de ce risque. Elles « s'assurent qu'elles disposent toujours de suffisamment de liquidités pour payer leurs dettes à l'échéance, dans des conditions normales et non stressantes, sans encourir de pertes inacceptables ou risquer de nuire à la réputation de la banque ». C'est le département trésorerie qui est généralement chargé de gérer ce risque, comme :

- le ratio : $\text{cash} + \text{actifs (Mourabaha)} / \text{dettes}$,
- le ratio : $\text{total des actifs selon le degré de liquidité} / \text{total des dettes selon le degré d'exigibilité}$. Ce dernier ratio est calculé à différents horizons : moins d'un mois, un à 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 12 mois, 3 à 5 ans, plus de 5 ans.

En fait, L'enquête exploratoire faite à travers les guides d'entretiens des experts des banques et fenêtre participatives montre un sérieux risque de liquidité due à la modestie des moyens mis à leur disposition, la volonté de se dépasser ne manque pas chez leurs dirigeants, assistés, dans cette taches, tant par leurs maison mère qui ne sont autres que les grandes banques conventionnelles de la place, que par les autorités de contrôle et de supervision à savoir BAM

et CSO. Au niveau empirique les résultats de notre travail confirme l'influence positive du **niveau de criticité du risque liquidité sur la gestion des risques des banques participatives.**

- **Les risques opérationnels**

Ce sont ceux provenant d'événements internes à la banque (erreurs du personnel, faiblesse du contrôle interne...) ou d'événements externes (détériorations des biens, escroqueries de clients...).

En la matière, En fait, L'enquête exploratoire faite à travers les guides d'entretiens des experts des banques et fenêtre participatives montre que les risques opérationnelles sont particulièrement dues aux raisons suivantes :

- La non-standardisation de la plupart des produits bancaires, qui peuvent présenter des différences selon les pays, selon les banques et selon les exigences des membres des comités de la charia. En conséquence, on ne dispose pas de référence pour rédiger les contrats, pour régler les conflits éventuels ;
- La complexité de la gestion des produits basés sur le partage des profits et pertes, à laquelle s'ajoute la diversité des placements possibles
- L'inexpérience du personnel des banques islamiques due à la création relativement récente de ces banques ;
- L'inexistence de système d'information de gestion et de logiciels adaptés à l'activité des banques islamiques ;
- Le risque de « malhonnête des emprunteurs qui peuvent toujours dissimuler leurs bénéfices pour donner moins à la banque, ainsi que l'aventurisme de certaines personnes qui se permettent de prendre de grands risques avec l'argent d'autrui et qui trouvent dans les banques islamiques l'occasion de satisfaire leurs rêves »(Benmansour,1994) ;
- Le risque de réputation provenant de rumeurs (financements du terrorisme, laxisme du comité de la charia...) ;
- Le risque d'insuffisance de rendement entrainant un risque de liquidité qui lui-même entraine un risque de refinancement à un cout élevé, d'où l'escalade dans la baisse des résultats ;
- Le risque commercial translaté (Assone, 2008) existe lorsqu'une banque n'assure pas une rentabilité suffisante aux détenteurs qui comparent la rémunération des banques

islamiques à celle des banques conventionnelles et, en conséquence, retirent leurs fonds.

- Ces derniers risques sont généralement couverts par la constitution de réserves ou de provision. La banque peut également décider de réduire sa marge afin d'assurer une rémunération des actionnaires vers celle des clients.

Au niveau empirique les résultats de notre travail confirment l'influence positive du **niveau de criticité du risque opérationnelle sur la gestion des risques des banques participatives**.

- **Le risque de non-conformité à la Charia**

L'enquête exploratoire faite à travers les guides d'entretiens des experts des banques participatives montre que les outils de couverture islamique des risques, actuellement disponible, ne sont quasiment, que des répliques de leurs homologues conventionnelles. Or ces répliques, adoptées pour les produits islamiques, car elles ne sont pas totalement respectueuses des principes sous-jacents de la chari'a. La création de l'assurance islamique « Takaful » est devenue une obligation pour harmonisation avec les produits islamiques.

Au niveau empirique les résultats de notre travail confirment l'influence positive du **niveau de criticité du risque de non-conformité à la chari'a sur la gestion des risques des banques participatives**.

➤ **La gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC) impactent positivement la gestion des risques bancaires**

L'étude de (Toumi Sirine 2016) portant sur la comparaison de l'effet des mécanismes de gouvernance sur le niveau de performance des banques dans trois pays, la France, l'Allemagne et le Japon. Les résultats sont certes différents entre les trois pays, mais avec des ressemblances dans certains cas. La taille du conseil d'administration, n'impacte nullement la performance des banques françaises, mais elle possède un effet négatif dans le cas de l'Allemagne et du Japon. Le taux d'assiduité influe positivement la performance des banques en Allemagne en cas d'absence des comités du conseil, par contre il n'exerce aucun impact, sur les systèmes bancaires français et japonais.

Le nombre de réunion du comité d'audit possède un effet significativement négatif sur la performance des banques Allemandes. Donc la fréquence élevée du nombre de réunions au sein du comité d'audit peut augmenter les conflits d'intérêt, ce qui détériore le niveau de performance. Ce résultat contredit ceux de Yeh et al (2011) qui constatent que le comité d'audit possède un effet positif sur la performance bancaire en période de crise. Par contre, le nombre de réunions du comité d'audit n'a aucun impact sur la performance des banques japonaises et françaises.

L'enquête exploratoire faite à travers les guides d'entretiens des experts des banques et fenêtre participatives montre que la gouvernance et la qualité des comités d'audit et de risque joue un rôle important puisque malgré l'inadaptation des normes prudentielles du comité de bale à la réalité des banques islamiques, les organes œuvrant à l'amélioration de la gestion des banques islamiques, comme le CSFI, préconisent le respect des normes de suffisance de capital. C'est l'approche standard d'évaluation des risques, basée sur un rating externe qui est retenue, du moins pour les actifs qui se prêtent à ces modalités d'évaluation, comme les créances. Pour les autres actifs, les banques suffisamment développées adoptent une approche basée sur le rating interne ; la banque centrale du Maroc utilise un système de contrôle interne construit sur la base du référentiel COSO une base d'échelle d'appréciation de 5 niveaux. La BAM préconise la mise en place d'une véritable gestion des risques qui se manifeste par :

- La création d'entités organisationnelles chargées d'élaborer des politiques de gestion des risques et de surveiller l'application des mesures préconisées : comité de crédit, comité de risque, comité d'audit...
- L'élaboration de procédures ou l'amélioration des systèmes de contrôle interne existants
- La surveillance régulière de la suffisance de capital : ratio Mac Borough, mais également les ratios de liquidité
- La diffusion d'information relatives aux politiques et procédures retenues pour mesurer et gérer ces risques.

Le problème est que la mise en place de structures appropriées et l'élaboration de système de gestion des risques est uniquement le fait des grandes banques conventionnelles. Les banques participatives de petite taille, dont les risques sont relativement aussi élevés, ne peuvent mettre en place les mesures appropriées et selon notre travail il n'y a pas de dispositif de

gestion des risques propre aux risques inhérents à la banque islamique c'est juste une reproduction des outils classiques.

Au niveau empirique les résultats de notre travail confirme l'influence positive de **la gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC) sur la gestion des risques des banques participatives.**

➤ La performance de la banque participative

D'abord au niveau de la littérature, les travaux de Bourke (1989), Al-Tamimi (2010), O'Brien, Choong .Y, Thim . C and Kyzy .B, Lama Tarek Al-Kayed Sharifah Raihan Syed Mohd Zain Jarita Duasa , (2014), Hassan, M. K., et Bashir, A. H. M (2003), Yomna Daoud et Aida Kammoun (2017) montre que du côté des variables caractéristiques internes de la banque on a trouvé une relation positive entre le ratio du capital et la rentabilité (mesurée par ROA et ROE). Une banque islamique peut parfaitement choisir d'augmenter leurs ratios de fonds propres pour assurer les créanciers que leurs intérêts sont étroitement alignés avec ceux des actionnaires et que les actionnaires ne sont pas susceptibles de se livrer à des activités d'expropriation et que la banque est en sécurité. L'augmentation des ratios de fonds propres est faite pour éviter la demande des créanciers pour la compensation sous forme de rendements plus élevés sur leurs dépôts et une expropriation prévue de leurs créances par les actionnaires. Comme mentionné précédemment, les dépôts d'investissement ont une particularité en ce que leur valeur en capital et le taux de rendement ne sont pas garantis. Cette caractéristique augmente le potentiel de l'aléa moral et crée des incitations à la prise de risque.

Par conséquent, le traitement des risques uniques de la banque islamique a besoin de capitaux et des réserves suffisantes. Les résultats montrent aussi que lorsqu'une banque fait face à un risque de crédit (mesuré par le ratio des prêts non performant) plus élevé sa rentabilité diminue. Cela indique qu'une meilleure gestion des prêts par la banque entraîne l'augmentation de sa rentabilité. En outre, cette variable représente le déterminant le plus important de la performance de la banque islamique, confirmant ainsi les éclairages théoriques. La variable DEPA, représente un déterminant de rentabilité pour les banques islamiques.

En effet, les banques islamiques qui sont généralement orientées vers des activités de financement spécifiques et concurrencent celles conventionnelles se trouvent confronter au

recrutement d'une main d'œuvre plus qualifiés et par conséquent plus onéreuses. Les banques islamiques à forte liquidité (un faible ratio PRA) sont celles qui ne disposent pas suffisamment de possibilités d'investissement. Elles sont contraintes par la religion et sont autorisés à investir uniquement dans les projets approuvés par le conseil de la charia. C'est pourquoi elles comptent davantage sur leurs fonds propres pour faire des prêts de sorte qu'elles manquent de possibilités de prêt.

La plupart des prêts et des investissements des banques islamiques sont à court terme. En fait, le financement par Mourabaha constitue un prêt à plus court terme et un investissement à faible risque pour une banque islamique. Donc Il n'y a pratiquement aucun risque dans le financement Mourabaha où elle est entièrement garantie par l'actif. Concernant les modes de financement Moudaraba et Moucharaka qui représentent un investissement à long terme, elles représentent un faible pourcentage du financement total. Du côté des déterminants macroéconomiques, la rentabilité des banques islamiques, répond positivement à la croissance économique. Le PIB affiche des effets stimulants de la rentabilité des banques islamiques.

Au niveau empirique les résultats de notre travail confirme l'influence positive des déterminants interne et macroéconomique de la banque sur la performance des banques participatives.

➤ La gestion des risques influence positivement la performance de banques participatives

Outre l'utilisation des moyens de couverture des différents risques, la diffusion d'une culture de gestion des risques est devenue un élément essentiel de la stratégie des banques islamiques et des organismes de réglementation et de contrôle. L'amélioration d'une culture efficace de gestion des risques passe par la collaboration active des différents acteurs (organes de contrôle des banques, dirigeants des banques, spécialistes de la charia...), la mise en place d'un système interne d'évaluation et de contrôle, la publication des rapports d'évaluation, les audits externes.

Des efforts ont été entrepris par les grandes banques islamiques pour ce qui concerne le respect des normes de suffisance de capital, la mise en place d'une gestion des risques et l'adoption de systèmes de rating.

Au niveau de l'étude exploratoire et empirique les résultats de notre travail confirment l'influence positive de la gestion des risques sur la performance des banques participatives.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

Dans ce dernier chapitre nous avons étudié le modèle de mesure dont la finalité est de valider les qualités psychométriques des instruments de mesures mobilisés (validité et fiabilité) ainsi que celui de structure permettant d'évaluer la qualité globale des construits (test R^2 , etc.).

Notre modèle de mesure, avait à la fois des construits réflexifs et formatifs (les déterminants de performance bancaires) mentionnés dans l'analyse empirique par « la performance des banques participatives marocaines » dont la validité est évaluée d'une autre manière (test de la multi colinéarité, etc.). La qualité du modèle de structure peut être appréhendée sur la base de son pouvoir explicatif. Ce dernier, est évalué par le coefficient de détermination (R^2 : variance expliquée) des variables à expliquer.

Deux méthodes économétriques ont été utilisées pour vérifier la relation entre les variables et leur degré d'influence. Globalement, il ressort de nos résultats que plusieurs indicateurs de la gestion des risques influencent positivement les déterminants de la performance globale de la banque participatives notamment : la criticité des risques financiers dans les financements participatives (H2a, H2b, H2c, H2d, H2e) ; la gouvernance et la qualité de la surveillance du comité de gestion de risque (RMC) ; les déterminants de performance interne et macroéconomique (H4a, H4b, H4c, H4d, H4e, H4f + H5a, H5b).

CONCLUSION GENERALE

L'introduction des banques islamiques au Maroc, sous forme de banques participatives, a été progressive et réfléchie et que l'objectif affiché de cette démarche a été de permettre à ces institutions de disposer des atouts les plus performants indispensables à leur survie et à leur développement. L'installation des opérateurs bancaires et financiers islamiques, dits «participatifs» au royaume Chérifien, marque une transformation majeure dans la dynamique de développement du secteur financier marocain. Elle vise à le renforcer, le moderniser et lui permettre d'être un levier de développement de la compétitivité de l'économie nationale dans le cadre de son nouveau modèle de développement insufflé par sa majesté le Roi Mohammed VI.

Elle s'inscrit naturellement dans la logique à laquelle le Maroc a souscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement durable. En effet, les banques participatives sont des acteurs stratégiques pour la réalisation de ces objectifs, et plus particulièrement ceux visant au renforcement de la croissance économique, l'amélioration de l'accès aux logements décents des populations pauvres et classes moyennes et la promotion de l'inclusion financière.

Lors du dernier semestre, le secteur bancaire participatif termine son troisième exercice, et consacre ainsi le vrai démarrage de son activité avec, bien que peu diversifiés, des produits de financement, de placement, de garanties et des solutions de son refinancement. Le secteur a démarré dès son lancement en mai 2017, avec cinq banques et trois fenêtres participatives. Les pouvoirs publics ont dès le début, dans un souci de garantir l'adhésion des populations et garantir la conformité charia des produits, ont mis en place un conseil de conformité charia spécialisé en finance islamique au niveau de son Conseil Supérieur des Oulémas, dotant ainsi le marché financier participatif national d'une autorité religieuse centrale et unique.

Le bilan de lancement des banques participatives a été très favorable. En effet, l'encours de financement pour fin Août 2019 est de 7.4 MMDH selon les statistiques monétaires de Bank-Al Maghrib. Rien que pour fin Décembre 2018 l'évolution a été de 75% ; chose qui nous pousse à se réjouir de ce bilan qui est tout simplement remarquable. En outre,

l'encours de financement est principalement caractérisé par la domination de la Mourabaha immobilière qui représente 85% de cet encours. Il est important de dire que l'habitat, notamment les habitations principales, représente le premier besoin en termes de financement pour beaucoup de clients qui ont suffisamment attendu pour avoir des solutions conformes à leurs croyances. Pour sa part, l'encours des dépôts pour fin Aout 2019 est de 1.3 MMDH très loin des 7.4 MMDH de crédits distribués.

Toutefois, les banques islamiques sont assujetties à des risques particuliers outre les risques en communs avec les banques classiques, tel que le risque commercial déplacé et le risque fiduciaire. De la sorte, les banques islamiques sont tenues de s'équiper de systèmes performants de gestion des risques pour faire face aux exigences imposées par l'environnement dans lequel elles évoluent.

En définitive, se prononcer sur la réussite ou l'échec des banques participatives au Maroc est encore prématuré malgré son bilan favorable. En d'autres termes, plusieurs circulaires relatives à certains produits participatifs ainsi qu'à l'assurance Takaful sont en cours de finalisation. Leurs mises en œuvre permettront d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement de cette finance au Maroc.

En portant sur la banque islamique et sa gestion des risques, aussi bien que les déterminants de performance, notre travail de recherche s'est voulu une contribution modeste, mais, nous l'espérons utile, à l'édifice protecteur de ces banques.

1. Problématique

Nous convions de rappeler que la problématique de cette thèse a suscité l'émission de plusieurs hypothèses dans le but de répondre à la question principale : **quel est l'impact du Risk management sur la performance de la banque participative ?**

Afin de répondre à ladite problématique centrale, nous avons adopté une approche scindée en cinq chapitres. Les trois premiers chapitres ont consisté à présenter les aspects conceptuels et théoriques de la banque islamique, de la gestion des risques, et les déterminants de performance bancaire. En effet, le premier chapitre a porté sur l'évolution historique du concept de gestion des risques, les différentes théories mobilisées, les risques inhérents à l'activité bancaire, le dispositif du management bancaire avec la réglementation réglementaire et prudentielle du système conventionnelle. Le deuxième chapitre, quant à lui, s'est intéressé à l'état des lieux des banques islamiques, l'approche risque dans les instruments de la finance

islamique et les différentes méthodes de gestion, les instances de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques. Le troisième chapitre de notre thèse, s'est attardé sur les fondements théoriques de la performance bancaire et les liens avec la gestion des risques.

Le quatrième chapitre a été consacré à la partie empirique, nous avons essayé de démontrer que l'état actuel des lieux du secteur bancaire marocain, dualiste, est le résultat d'un double duel entre banques conventionnelles et banques participatives, arbitré par Bank Al Maghrib et le conseil supérieur des Oulémas.

Nous avons essayé de dégager les principaux enjeux et perspectives en matière de gestion des risques par les banques et fenêtres participatives marocaines. Pour ce faire, nous avons opté dans la collecte des informations, sur deux méthodes, la première à travers les rapports de supervisions bancaires et la deuxième par la technique d'un guide d'entretiens semi directive (étude exploratoire) qui a été proposé à toutes les banques et fenêtres participatives, et les professionnelles du domaine et la validation des hypothèses de recherche à travers des questionnaires envoyées aux cadres bancaire.

En dégageant plusieurs conclusions notamment que le Maroc constitue un terrain favorable pour l'essor et le développement, en son sein, des banques participatives mais avec une autosuffisance en outils propres efficaces de gestion des risques on peut confirmer que c'est une reproduction des outils classiques des banques conventionnelles, les risques inhérents aux banques participatives dans les financements islamiques sont autant plus grave.

L'étude quantitative avait pour objectif de déterminer les différents indicateurs de gestion des risques la variable indépendante ainsi que les déterminants de performance interne et externe de la banque participative pour vérifier l'impact de la gestion de risque sur la performance. L'étude a débuté par une analyse de l'étude qualitative dont les résultats est les suivants : la gestion des risques adoptant des indicateurs diversifiés, l'existence des déterminants comme la diversité des risques financiers, la criticité des risques sur les financements participative , la gouvernance et la qualité des comités d'audit et de gestion des risques qui influencent implicitement les déterminants de la performance interne et macroéconomique de la banque. Ensuite, l'étude a présenté une analyse descriptive dont le but est d'exposer l'état des lieux de la gestion des risques de notre échantillon et l'analyse factorielle à portée exploratoire (ACP). L'analyse descriptive concerne certaines variables notamment : les produits participatifs, la perception des risques etc.

2. Apports du travail

Notre thèse s'est intéressée à un thème d'actualité à savoir la banque participative. Cette étude est originale et permet d'apporter plusieurs contributions à la compréhension des banques islamiques : théorique, méthodologique et managériale.

2.1. Apports sur le plan théorique

A ce niveau, nous estimons que notre travail a :

Etabli un benchmarking utile à la recherche entre banque islamique et banque conventionnelle en matière de gestion des risques ;

- Présentation détaillée des risques concernant chaque financement participative et les plans d'actions.
- La mise en lumière de quelques déterminants de performance des banques islamiques.
- Présentation de l'état des lieux réelle de la banque participative marocaine après trois ans de démarrage (Atouts, réglementation, défis et menaces pouvant servir à renforcer la croissance du Maroc).

2.2. Apport sur le plan pratique

En générale les banques marocaines adoptent comme démarche en matière de gestion des risques dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence. Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle. La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités des banques, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et

les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque. Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- Risque de crédit et de contrepartie : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- Risque de Marché : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...)
- Risque opérationnel : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.
- Risque pays : le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.

Toute fois aux niveaux des banques participatives on' a constaté plusieurs lacunes :

- Le dispositif de gestion des risques bien et belle conforme aux standards nationaux (BAM et CSO) ainsi que des standards internationaux n'a pas pris en compte les spécificités de la banque participative puisque c'est une reproduction des outils classique de la banque conventionnelle.
- La banque participative doit gérer des risques spéciaux aux contrats islamiques qui sont assez élevés, et mal compris par les cadres bancaiers.
- Le risque de non-conformité qui est assez élevé qui nuit à la réputation de la banque participative et qui entraine des critiques sur sa mission principale on peut citer l'usage des dérivés de crédits, de certains swaps, des forwards et futures, interdit « shariatiquement » mais toléré dans la pratique.

L'avis d'un banquier islamique sur ce point :

Quand nous avons entamé la mise en place des banques islamique :

- ***Nous avons accepté le défi sans préparer les solutions,***
- ***Nous avons débuté sans préparer le terrain, poussés par l'ardeur et l'enthousiasme.***

- Il est intéressant que le tarif des produits alternatifs soit comparable à celui des produits conventionnels pour assurer une réelle concurrence, seule garantie d'un prix équitable entre l'offre et la demande.
- L'obligation de purifier les produits alternatifs : absence d'une assurance islamique au lieu de la police d'assurance décès.
- L'amélioration de la gouvernance est devenue une nécessité puisqu'elle se caractérise d'une rigidité et de l'excès de prudence.
- Revoir les déterminants de performance de la banque participative et se focalisé sur des outils innovantes de rating interne.
- Une formation des experts dans les métiers de la finance islamique est obligatoire puisque nous avons détecté un manque de compréhensions des contrats islamiques et des risques qui lui sont exposées.
- La mise en place d'une action de communication pour éclairer le client des produits alternatifs et corriger l'image faussé qu'on'a pus détecter lors des analyses des questionnaires envoyés.
- La banque participative n'est pas une maison de bienfaisance, et comme toute banque effectuant une activité commerciale a des clauses juridiques à respecter.
- Instaurer des comités des comités de Raqaba Chariyya interne dans la banque appart le rôle du CSO.
- La vision managériale fondée sur le Cycle de Deming Préparer, Agir, Evaluer et Corriger s'apprête parfaitement à la question des produits alternatifs au Maroc en particulier, et la finance islamique en générale.

3. Limite de recherche

Les résultats obtenus concernant notre travail de recherche ont été estimés en tenant compte des limites relatives à l'étude qualitative et quantitative :

- La première est constituée par la rareté d'études scientifique liées à l'impact de la gestion des risques sur la performance de la banque participative au Maroc. En effet, la thématique étant relativement récente et les travaux de recherche y afférents peu

abondants, la plupart des études existantes en la matière, d'origine interne, se sont généralement contentées d'établir des comparaisons internes entre système bancaire islamique et son homologue conventionnel de manière purement tard.

- Les banques et fenêtres participatives même après trois exercices financiers n'ont pas encore publié leurs rapports de gestion des risques ce qui nous empêche d'analyser de façon concrète l'impact du Risk management sur la performance.
- l'une des limites de l'étude exploratoire et empirique menée réside dans la taille de l'échantillon qui pourrait être plus important, par souci de transparence et d'honnêteté intellectuelle. A l'ignorance de quelques indicateurs, malgré leur importance, lorsqu'il s'agit d'aborder notre partie empirique

4. Recommandations et perspectives de développement des banques participatives marocaines :

- Pour les banques commerciales il s'agit essentiellement d'un enjeu de croissance dans le sens où la finance islamique représenterait un effet déterminant de leur croissance en accroissant leur offre financière ;
- Pour Bank Al Maghrib, la finance islamique est un enjeu de stabilité et de régulation. Assurément, la BAM a le devoir de gérer les particularités de cette finance pour ne pas démantibuler le secteur bancaire conventionnel ;
- Pour le trésor, cette finance représente un enjeu de financement dans la mesure où il pourra trouver dans les Sukuks un choix pour diversifier ses sources de financement mais aussi un moyen adapté pour faire face à ses besoins de liquidité ;
- Pour le marché financier, l'enjeu sera d'améliorer l'attractivité de la place casablancaise en augmentant son niveau de liquidité ;

A titre d'illustration, nous présentons quelques possibilités de contribution des banques participatives dans des secteurs jugés prioritaires pour le Maroc surtout avec la crise sanitaire :

- **Le secteur Agricole au Maroc génère 14 % du PIB.** Le taux de croissance du pays est fortement corrélé à celui de la production agricole. L'agriculture demeure le

premier pourvoyeur d'emplois du pays. Plus de 40 % de la population vivent de ce secteur. L'utilisation des modes de financement islamiques de type moucharaka, moudaraba, ijara et salam, parfaitement appropriés au secteur agricole et par conséquent constituent un très bon complément aux financements traditionnels. De plus, la finance islamique propose des modes spécifiques au secteur, notamment : la **MOUZARAA**, la **MOUSAQATE** et la **MOUGHARASSA**.

- **Le secteur de la pêche** maritime au Maroc a connu des avancées notoires avec la mise en place du plan « HALIEUTIS 2020 »²⁰⁸ qui a pour objectif d'atteindre un PIB de près de 21,9 milliards de dirhams à l'horizon 2020 ; multiplier le CA des exportations pour atteindre 3,1MDH; dépasser en 2020 les 1,6 million de tonnes de poisson débarqué, et faire évoluer la consommation de poisson au Maroc de 12 à 16 kg/hab/an. La mise en œuvre de tels projets de développement nécessite des lourdes levées de fonds qui pourront se faire en recourant aux instruments de la finance islamique dans la mesure où les modes de financement de type moucharaka, moudaraba, ijara ou istisnaa pourront être appropriés là-dessus.
- **Secteur Immobilier** : Les données disponibles à fin avril 2020 font état d'un financement de l'ordre de 8,50 milliards de dirhams, en amélioration de 55,2%. L'offre du financement participatif dédié à l'immobilier a été étoffée, notamment avec le lancement de deux instruments de garantie par la fenêtre participative de la CCG «Sanad Tamwil». Citons dans ce sens «Fogarim Iskane», dont la quotité de garantie varie de 70 à 80%, et qui cible les populations à revenu modeste ou irrégulier, dans l'optique de leur permettre l'acquisition d'un logement ou d'un terrain et/ou sa construction. Le deuxième projet, «Fogaloge Iskane», est destiné à la garantie des financements participatifs en faveur des ménages de la classe moyenne et des Marocains résidant à l'étranger (MRE), avec une quotité variant entre 50 et 80%. Rappelons que sous leur forme classique, les produits Fogarim et Fogaloge sont en déclin. En conclue que le financement participatif était d'un réel support pour la relance de ce secteur.

²⁰⁸ <http://www.onp.ma/>

- **Secteur touristique** a subi une réel crise durant la pandémie du covid-19 ; le plan touristique « Vision 2020 » visait le doublement des arrivées touristiques pour atteindre 18 millions touristes et le positionnement du Maroc parmi les destinations touristiques les plus attractives en Afrique mais après la fermeture de l'espace aériens et le confinement qui a duré plus de trois mois l'état est grave alors qu'il était prévue la création de nouveaux sites touristiques qui s'ajouteront aux deux pôles internationaux Marrakech et Agadir. Le développement du secteur immobilier résiduel et touristique apparaît donc comme un bon support pour l'utilisation des modes de financement de type ijara et istisnaa qui peuvent être « titrisés » en émettant des sukuks sur le marché financier, facilitant ainsi la levée des fonds nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs escomptés et récupérer le retard causé par la crise sanitaire.

- **Secteur Industriel** : Les plans « Emergence I et II » visent le développement du secteur industriel à travers la mise en place des plateformes industrielles intégrées en proposant des offres immobilières intégrées et variées selon les secteurs d'activités, des offres de services spécifiques aux activités à implanter ainsi qu'une connectivité aux pôles urbains. Ces plateformes nécessiteront des lourds investissements et peuvent être un support des modes de financement islamiques de type ijara et istisnaa. Aussi bien que la moucharaka et la moudaraba (et/ou les sukuks) afin de mobiliser les fonds nécessaires (surtout de l'étranger, les pays du Golfe notamment).

- **Secteur énergétique** : La forte dépendance énergétique du Maroc pèse lourdement sur sa balance de paiement et sur le budget alloué à la caisse de compensation. C'est pour cette raison que le Maroc a mis en place une stratégie de développement des énergies renouvelables comme une alternative qui atténuera sa dépendance et allégera ses déficits enregistrés. Une telle stratégie sollicitera de lourdes levées de fonds dans un secteur où les budgets d'investissements sont colossaux. Le financement islamique de type Istisnaa, Moucharaka, Ijara et Moudaraba peut bel et bien être un très bon support qui facilitera la mobilisation des fonds nécessaires surtout à travers l'émission des sukuks sur le marché financier en sollicitant à la fois les investisseurs nationaux et étrangers.

Toutefois, nous pensons que des études supplémentaires sur les effets de l'adoption des pratiques de gestion de risque sur la performance des banques participative seront les bienvenues car elles permettront de déterminer d'autres indicateurs de performance (surtout les indicateurs non financiers) qui sont impactés par la mise en œuvre d'un programme de management des risques. Aussi, nous proposons comme prolongement de ce travail une étude sur l'évolution les théories qui constituent les fondements de la gestion des risques. L'objectif de ce travail pourrait être, dans cette perspective, de savoir si les théories qui justifiaient l'adoption des politiques de gestion des risques sont les mêmes aujourd'hui et de déterminer les nouveaux fondements de la gestion des risques qui guideraient les gestionnaires des risques.

BIBLIOGRAPHIE



- Abdallah, Wael Mostafa Sayad (2013); “The Impact of Financial and Non-Financial Measures on bank financial Strength Rating: The case of the Middle East” (University of Salford).
- Abdus Samad, & Mohammad Ashraful Ferdous Chowdhury (2019); “Comparative Bootstrap DEA Technical Efficiencies and Determinant Factors: Evidence From the Islamic Banks of Bahrain and United Arab Emirates”.
- Ameer , B. M. (2015). Determinants of Banking Sector Performance in Pakistan . Global Journal of Management and Business Research: C Finance Volume 15 Issue 6 Version 1.0, pp 21-48.
- Arnaud de Servigny, Ivan Zelenko (2010); Le risque de crédit - 4^{ème}; Nouveaux enjeux bancaires ;Management Sup, Dunod.
- Aurent Balthazar (2021)., From Basel 1 to Basel 3: The Integration of State-of-the-Art Risk Modeling in Banking Regulation
- Armel, A.K., Abdoulaye, O., (2016). L’Impact de la Gestion des Risques Opérationnels sur la Performance des Entreprises non Financieres. FFI 8–28
- Abdelouhab SALAHDDINE & Amina HACHIMI (2017), Vol 4 N 3, n.d. 4, 15
- Abou hamdan. M, (2013) « Produits dérivés, risques de marché et « gharar » : recherche d’une alternative islamique », Thèse de doctorat, soutenue le 16/09/2013, à l’Université Paris II panthéon-assas, École doctorale ecogefincom, Septembre.
- Abraham, H., (2010), "Is management of risk sharing by banks a cause for bank runs?" South African Journal of Business Management, vol. 41, n°1, pp. 51-55.
- Adams, R.B. and Mehran, H., (2012), "Bank board structure and performance: Evidence for large bank holding companies". Journal of Financial Intermediation, vol. 21, pp. 243-267.
- Adams, R.B., Hermalin, B. And Ferreira, D., (2005), "Powerful ceos and their impact on corporate performance". Review of Financial Studies, vol. 18, n°4, pp. 1403-1432.
- Ahmed, S.,(2009a); “Risk Management in Islamic and Conventional Banks: A Differential Analysis”;JISR-MSSE 7, 67–79.
- Ahmed. H, (2009) « Financial crisis: risks and lessons for islamic finance », International journal of islamic finance, Vol 1, N°1, pp. 7-32.
- Alicia Tuovila,(2019) Corporate Finance & Accounting Financial Statements, available at <https://www.investopedia.com/terms/i/inherent-risk.asp> {accessed 28th Aug 2019}.
- Al-Tamimi , Hussein , (2007). Banks Risk Management : Comprehensive study of UAE notational and foreign banks , Vol.8, No. 4,394-409, 2007 available at https://www.researchgate.net/publication/257933657_Banks'_Risk_Management_An_Introduction_to_Islamic_Finance.

- Armel, A.K., Abdoulaye, O., 2016. L'Impact de la Gestion des Risques Opérationnels sur la Performance des Entreprises non Financieres. FFI 8–28
- Asian Development Bank (2001), "Comments on the January 21st Draft of the New Basel Accord", <http://www.bis.org>

B

- Baej, Yahia Mohamad AH (2013), "A Comparison Of Key Dimensions In Conventional And Islamic Banking: An International Perspective With Implications For The Bank Transformation Process In Libya".
- Badr Habba (2016), « Contribution A L'identification Des Déterminants Fondamentaux En Evaluation Des Banques », La Revue Gestion Et Organisation.
- Bank For International Settlements "Basel Committee On Banking Supervision Basel III Monitoring Data For External Research";(December 2019).
- Bernard Barthélémy, Philippe Courrèges, (2011) ; « Gestion Des Risques - Méthodes D'optimisation Globale », 2e Edition Revue.
- Barthélemy, Bernard.(2002); « Gestion Des Risques : Méthodes D'optimisation Globale ». Paris, Éditions Des Organisations, Deuxième Tirage.
- Bervaxs A, (2006) « La Liquidité De Marché Et Sa Prise En Compte Dans La Gestion Des Risques » Revue De La Stabilité Financière ;N°8, Page 67 A 83.
- Bahrain Monetary Agency (2001), "A Feasibility Study For A Liquidity Management Center", Manama Ernest & Young Consultants.
- Bahyaoui, S., (2017a); « Les Déterminants Idiosyncratiques De La Performance Bancaire Au Maroc : Analyse Sur Données De Panel ». ESJ 13, 57.
- Bahyaoui, S., (2017b) ; « Les Déterminants Idiosyncratiques De La Performance Bancaire Au Maroc : Analyse Sur Données De Panel ». ESJ 13, 57. BAM-RA19-Fr .
- Bank Nagara Malaysia (2000), « Supervision And Examination Of Islamic Banking Operations In Malaysia », Papier Présenté Au Séminaire Sur : L'industrie De La Finance Islamique Tenu En Alexandrie, Egypte -Novembre 2000.
- Bank Nagara Malaysia (2001), « Comments On The New Capital Accord Consultative Paper2001", <Http://Www.Bis.Org/>
- Bank Prudential Regulation & Regulatory Capital , (2019) Eurozone Supervisory Priorities For 2020, Available At <Https://Finreg.Shearman.Com/Eurozone->
- BCBS, (2011). Basel Committee On Banking Supervision, Operational Risk – Supervisory Guidelines For The Advanced Measurement Approaches, Available At <Https://Www.Bis.Org/Publ/Bcbs196.Pdf> {Accessed June 2011}.
- Béchu, T., (2010). Économie Et Marchés Financiers: Perspectives 2010 - 2020. Eyrolles-Éd. d'Organisation, Paris.

- Beck, T. And Levine, R., (2004), "Stock Markets, Banks, And Growth: Panel Evidence". Journal Sciences Of Banking And Finance, Vol. 28, Pp. 423-442.
- Beckers, Stan (1999), "A Survey Of Risk Management Theory And Practice", In Carol Alexander (Editeur), Risk Management And Analysis, Volume L: Measurement And Modeling Financial Risk, John Wiley And Sons, West Sussex.
- BEDDARI. M, (2018). De La Finance Islamique A La Banque Participative Au Maroc. Casablanca : La Croisée Des Chemins.
- Belkhir, M., (2007), La Gouvernance Bancaire : Analyses Théoriques Et Etudes Empiriques. Thèse De Doctorat En De Gestion, Université d'Orléans, 277p.
- Belkhir, M., (2009a),"Board Of Directors Size And Performance In The Banking Industry". International Journal Of Managerial Finance, Vol.5, N°.2,Pp. 201-221.
- Beltratti, A. And Stulz, R. M., (2009), "Why Did Some Banks Perform Better During The Credit Crisis? A Cross-Country Study Of The Impact Of Governance And Regulation". Ohio State University, Charles A. Dice Center For Research In Financial Economics. Working Paper N° 15180
- Ben Jdidia. D. K, (2012) « L’intermédiation Financière Participative Des Banques Islamiques », Les Cahiers De La Finance Islamique, N°3, P. 12, Juillet.
- Ben Jedidia. K, & Jlassi. M, (2013) : « Le Risque De Liquidité Pour Une Banque Islamique : Enjeux Et Gestion », Etudes En Economie Islamique, Vol. 7, N° 1, Juin, P. (71-96).
- Ben Lahmer, Imad, La Finance Islamique Est-Elle Un Rempart A La Finance Conventiennelle Face A La Crise ?' (Griffith University, 2010)
- Berger, A. N., Clarke, G. R. G., Cull, R., Klapper, L., And Udell, G.F.,(2005),"Corporate Governance And Bank Performance A Joint Analysis Of The Static, Selection, And Dynamic Effects Of Domestic, Foreign, And State Ownership". Journal Of Banking And Finance, Vol.29,Pp. 2179-2221.
- BIS, (1980). Supervision Of Banks' Foreign Exchange Positions, Available At <https://www.bis.org/publ/bcbs00e.htm> {Accessed 28 August 1980}.
- Bonte, Rudi (1999), Supervisory Lessons To Be Drawn From The Asian Crisis
- Boulabas, Ismael,(2012) ; « La Finance Islamique- Est-Elle Une Solution Face A La Crise ? » (INSEEC,)



- Cafouri. A, (2000). Islam Et Economie : Réflexion Sur Les Principes Fondamentaux De L’économie Islamique. Beyrouth : Al Bouraq.
- Carey, Anthony Et Turnbull, Nigel. Plutôt Prévenir Que Guérir. 2002. Les Echos. N° 18.246 Du Jeudi 28 Septembre 2000. Disponible Sur Internet: www.pwcglobal.com
- Caouette, John B., Edward I. Altman, And Paul Narayan (1998), Managing Credit Risk: The Next Great Financial Challenge, John Wiley And Sons, Inc., New York.
- Causse-Broquet. G, (2012). La Finance Islamique. Paris : Revue Banque.

- Cbcb (1988), International Convergence Of Capital Measurement And Capital Standards (Bâle : Comité De Bâle Sur Le Contrôle Bancaire).
- Cbcb (1997), Principes Fondamentaux Pour Un Contrôle Bancaire Efficace (Core Principles For Effective Banking Supervision) Bâle : Comité De Bâle Sur Le Contrôle Bancaire.
- Charreaux, G. (2018), La mesure de performance des entreprises, Banque et Marchés, <https://www.tifawt.com/controle-gestion/comment-mesurer-la-performance-entreprise>.
- Cbcb (1998), Framework For Internal Control Systems In Banking Organizations (Bâle : Comité De Bâle Sur Le Contrôle Bancaire).
- CBCB (2001), CBCB (1999), Principles for the Management of Credit Risk, Consultative Paper, Bâle : Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, July 1999.
- Charafeddine, Raed, (2015). Background Paper on Monetary Policy , Arab Monetary Fund, pp.117-134.
- CHERKAOUI. A, (2016). La Finance Islamique Au Maroc. Saarbrucken : Edition universitaires européennes.
- Chihab, G., Zouhair, H., Zouhair, L., (2019) ; « La finance islamique : l'évolution de la banque islamique : cas du Maroc »15.
- Counterparty risk management Group II (2005) "Towards greater financial stability: a private sector perspective"
- Crouhy, Michel, Dan Galai, and Robert Mark (2001), Risk Management, mcgraw Hill, New York.
- Cumming, Christine and Beverly J. Hirtle (2001), "The Challenges of Risk Management in Diversified Financial Companies", Economic Policy Review, Federal Reserve Bank of New York, 7, 1-17.
- Cunningham, Andrew (1999), "Moody's Special Comment Analyzing the Creditworthiness of Islamic Financial Institutions", Moody, Booklet.
- Crouhy, M., D. Galai et R. Mark (2001), Risk Management, McGraw-Hill

D

- D., YOUNG J. (2005), Corporate Governance, Family Ownership and Firm Value: the Canadian Evidence, Corporate Governance, vol. 13, n°6, p. 769-784.
- Deville, A., Leleu, H., (2010) ; « De nouvelles mesures pour comparer la performance opérationnelle et financière des agences bancaires ». Comptabilité - Contrôle - Audit 16, 97.
- Dale, Richard (1996), Risk & Regulation in Global Securities Markets (New York: John Wiley & Sons).
- Dale, Richard (2000), "Comparative Models of Banking Supervision", papier présenté au Séminaire sur Le contrôle des Banques Islamiques, Baheïn, OCAIFI.

- Daoud, Y., n.d. Les Déterminants De La Performance Des Banques Islamiques. Management Research 4.
- Das, Satyajit (Editeur) (2000), Credit Derivatives and Credit Linked Notes, 2è Edition, John Wiley and Sons, Singapore.
- Demirguc, Asli and Enrica Detragiache (2000), "Does Deposit Insurance Increase Banking System Stability?" Washington DC, International Monetary Fund, Working Paper.
- Deville, A., Leleu, H., (2010). « De nouvelles mesures pour comparer la performance opérationnelle et financière des agences bancaires. Comptabilité - Contrôle - Audit 16, 97.

F

- El Attar. A, & Atmani. M. A, (2015) «La Gestion Des Risques Des Produits Financiers Islamiques : Essai De Modélisation », Dossier De Recherche En Economie Et Gestion, Numéro 4, Vol 2, Septembre.
- El-Mekkawy, Zahra Juillet 2021 "*Internal Ratings - Credit Risk Models*"; Communiqué De Réglementation Prudentielle.
- Ellesk, F., Ouazzani, A., (2019); « Les Risques Dans Le Systeme Financier Islamique ».
- Ellesk, F., Ouazzani, A.,(2019); « Les Risques Dans Le Systeme Financier Islamique ».
- Emese Lazar; Shuyuan Qi, (2021). « Risque De Modèle Sur Le Marché De Gré A Gré, Les Liens D'auteur Ouvrent Le Panneau De Superposition » Revue Européenne De Recherche Opérationnelle.
- Emmanuelle Henniaux, (2011);Basel III Recent Developments, Base3 A Risk Management Perspective,Pwc, May.
- EL HAZZOUANI. Y, (2012). Finance Islamique : Fondements, Mécanismes Et Apports. Rabat. Adertec Conseil Éditions.
- El Kettani, Lalla Najlaa, (2006) 'La Limitation Des Risques Dans Les Banques Islamiques : Cadres Et Mesures'(Université Mohamed V Rabat- Faculté Des Sciences Juridiques Economique Et Sociales- Agdal.
- EL MEZOUARI. S, BAAKIL. D, Et BOUTHIR. Y, (2013). «La Finance Islamique Au Maroc : Alternance Ou Cohabitation Avec Le Système Classique ?». Dossiers De Recherches En Economie Et Gestion, Volume .2, N 1
- El Mezouari. S, Lotfi. M, Et Bouthir. Y, (2013). « La Finance Islamique Au Maroc Entre Réticence De La Demande Et Perspectives De Développement». Dossiers De Recherches En Economie Et Gestion, Volume .2, N 1.
- El-Mekkawy, Zahra (2000), "Internal Ratings - Credit Risk Models", Communication Présentée Au L2th Séminaire International Sur Le Contrôle Bancaire.

- Errico, Luca And Farahbaksh, Mitra (1998), "Issues In Prudential Regulations And Supervision Of Islamic Banks", Washington D.C., Imf Wp/98/30.
- European Commission (1999), "A Review Of Regulatory Capital Requirements For Eu Credit Institutions And Investment Firms - Consultation Document", # Markt/ 1 123/99-En See, Ec Website.
- Evolution Des Activités Bancaires Islamiques : Problème Et Perspectives, Conférence Du Cheikh Saleh Kamel, (1997)



- Financial Islam , (2019), Financial Islamic Finance, Murabahah, Available At [Http://Www.FinancialIslam.Com/Murabahah.Html](http://www.FinancialIslam.Com/Murabahah.Html) {Accessed Nov 2019}.
- Financial Stability Institute Of The BIS (2000), Travaux Du L2th Séminaire International Sur Le Contrôle Bancaire Tenu A La BRI, 28 Avril-6 Mai, 2000.



- Ghenimi, A., Omri, M.A.B., (2018) ; « Les Déterminants Du Risque De Liquidité Dans Les Banques Islamiques : Cas De La Région MENA ». La Revue Gestion Et Organisation 10, 127–136.
- Giorgio Stefano Bertinetti, Elisa Cavezzali And Gloria Gardenal (2013) The Effect Of The Enterprise Risk Management Implementation On The Firm Value Of European Companies Working Paper N. 10/2013of The Department Of Management At Università Ca' Foscari Venezia. P. 1.
- GUENNI. K, (2017). Finance Islamique Et Développement Des PME Au Maroc. Saarbrücken : Edition Universitaires Européennes.
- GUERANGER. F, (2009). Finance Islamique : Une Illustration De La Finance Ethique. Paris : Dunod.
- Guerra, Luies , (2019) , Deloitte , Legal Risk Management, Available At [Https://Www2.Deloitte.Com/Content/Dam/Deloitte/Global/Documents/Legal/Dttl-Legal-Legal-Risk-Management.Pdf](https://www2.Deloitte.Com/Content/Dam/Deloitte/Global/Documents/Legal/Dttl-Legal-Legal-Risk-Management.Pdf) {Accessed 2019}.
- Guidelines And Procedure For The Preparation Of Standard And Guidance /Technical Note. (2018), Islamic Financial Service Board, Available At [Accessed Dec 2018].
- Gundogdu , Ahmed , (2017). Research Gate, Risk Management In Islamic Trade Finance.
- GUY, A Et BASCHER. X, (2011). Capitalisme Financier Et Sécurité Economique : De L'idéologie Au Pragmatisme. Paris : Vuibert.

H

- Helmy, Mohamed, Risk Management In Islamic Banks' (ESLSCA Business School, 2012).
- Herbert Smith, (2009) ; « Guide De La Finance Islamique ».
- Hicham Meghouar, Hicham Sbai (2013), «The Performance Of Bank Mergers And Acquisitions: The Case Of The Commercial Bank Of Morocco And Wafabank », La Revue Gestion Et Organisation.
- Hicham , Hamza, (2014), Research Gate, Profits And Losses Sharing Paradigm In Islamic Banks, Vol. 10 No. 3, July - Sep 2014 Available At https://www.researchgate.net/publication/267867620_Profits_And_Losses_Sharing
- HIMEUR. C. M, (2018). Les Contrats De La Finance Islamique : Analyse Prospective. Bruxelles : Larcier.
- HKMA, (2007). Supervisory Policy Manual (Spm) Sr-1 : “Strategic Risk Management Hong Kong Monetary Authority”, Available At https://www.hkma.gov.hk/eng/regulatory-resources/regulatory-guides/circulars/2007/12/circu_20071212-1/. {Accessed 12 December 2007}.
- Hocine, T.-M., N.D. (2008). « Des Limites De La Finance Conventionnelle A L’emergence De La Finance Alternative » P287.
- Hassan, M. K., et Bashir, A. H. M. (2003); “Determinants Of Islamic Banking Profitability.” In 10th ERF Annual Conference, Morocco (Pp. 16-18).
- Hennani, Rachida (2015) ; « De Bale I A Bale III » : Les Principales Avancées Des Accords Prudentiels Pour Un Système Financier Plus Résilient, Université De Montpellier,.

I

- International Islamic Financial Markets(2010); Sukuk Report: A Comprehensive study of the international Sukuk Market.
- Iqbal, M., Ahmad, A., Khan, T., n.d.(2009) ; « Defis Au Systeme Bancaire Islamique ».
- Islamic Capital Market Overview & Role of Sukuk Islamic Finance – A Paradigm Shift In Africa 28th – 29th March (2011) Crowne Plaza Hotel Nairobi, Kenya
- Izhar, Hylmun(2012), Modelling Operational Risk Measurement in Islamic Banking: A theoretical and Empirical and Investigation’.

I

- Jimenez Christian, Merlier Patrick Et Chelly Dan (2008), Risques Opérationnels: De La Mise En Place Du Dispositif A Son Audit, Revue Banque Edition, 271 P.
- Joffre P. Et Koenig G (1985), Stratégie D'entreprise, Paris, Economica.
- Josée St-Pierre (2005), Benoit Lavigne, Hélène Bergeron. Les Indicateurs De Performance Financière Et Non Financière Complémentaire Ou Substitution? Etude Exploratoire Sur Des Pme Manufacturières.
- Jouaber-Snoussi. K, (2012) ; « La Finance Islamique ». Paris : La Découverte.
- Jean-Laurent Viviani (2011) « Mesures De Performances Ajustées Pour Le Risque (Mpar) Et Allocation Des Capitaux Propres ».
- John Hull; Christophe Godlewski; Maxime Merli (2013); « Gestion Des Risques Et Institutions Financières » ; 3e Edition.
- Jordy Madzou Bissila 2020 ; « Les Déterminants De La Performance Bancaire. Cas D'un Panel De Banque Au Sénégal ».

K

- Kammarti, B., (2017) ; « Des Normes Financières Islamiques Et De Leurs Circulations En France Et En Grande Bretagne ». Assr 255–280.
- Kouakou Armel Assienin (2019) « Les Déterminants Et L'effet Du Management Des Risques Sur La Performance Dans Les Entreprises Non Financières : Un Etat De L'art » Volume 86, Number 1-2.
- Karfoul, H., Lamarque, E., (2011) ; « Proposition D'une Mesure De L'efficacité Du Système De Contrôle Interne D'un Etablissement Bancaire ». Management & Avenir 48, 362.
- Kerebel, P., (2009). « Management Des Risques Inclus Secteurs Banque Et Assurance. Eyrolles : Éditions D'organisation », Paris.
- Karich. I, (2002). Le Système Financier Islamique : De La Religion A La Banque. Bruxelles : Larcier.
- Khan. T Et Ahmed. H,(2001) ; « La Gestion Des Risques : Analyse De Certains Aspects Liés A L'industrie De La Finance Islamique ».
- Klein. P. O, (2015) « La Banque Islamique Face Aux Risques », Les Cahiers De La Finance Islamique, N°8, P. 12.

- Korbi. F, (2004). « La Finance Islamique : Une Nouvelle Ethique ? Comparaison Avec La Finance Conventionnelle ». Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité. Disponible Sur Internet A L'adresse: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01871008> › Document (Consulté Le 23 Juillet 2019).96
- Keizer B. (2011). La Gestion Des Risques Dans Les Banques. In : Revue D'économie Financière, N°27, 1993. L'industrie Bancaire. Pp. 345

L

- La Finance Islamique : Une Illustration De La Finance Ethique, François Guéranger, Dunod 2009
- LEVY. A, (2012). Finance Islamique. Paris : Lextenso Editions.
- Lévy-Rueff, G., (2005). Portée Et Limites Des Var Publiées Par Les Grandes Institutions financières 18.
- Lise Chrétien, Guy Arcand, Geneviève Tellier, Et Michel Arcand (2005) Impacts Des Pratiques De Gestion Des Ressources Humaines Sur La Performance Organisationnelle Des Entreprises De Gestion De Projets Revue Internationale Sur Le Travail Et La Société, Février 2005. Pages: 107-128.
- Lama Tarek Al-Kayed Sharifah Raihan Syed Mohd Zain Jarita Duasa , (2014), "The Relationship Between Capital Structure And Performance Of Islamic Banks", Journal Of Islamic Accounting And Business Research, Vol. 5 Iss 2 Pp. 158 – 181.
- Les Banques Du Groupe Crédit Du Nord « Rapport Sur Les Risques » 2020. Pilier 3 - Données Au 31/12/2019.
- Lukianchuk, G. (2015). The Impact Of Enterprise Risk Management On Firm Performance Of Small And Medium Enterprises. European Scientific Journal, 11 (13), 408-417.
- Laurent Balthazar (2006), From Basel 1 To Basel 3: The Integration Of State-Of-The-Art Risk Modeling In Banking Regulation.
- Laurent Pier Andrei (2015); « Risk Management : Gestion Des Risques En Entreprise, Banque Et Assurance Couverture » Dunod, 24 Juin.



- M. Namy,(2018) ; « Le Management De La Performance Bancaire: Business Intelligence Système ».
- Michel Crouhy, Dan Galai, Robert Mark (2008); « L'essentiel De La Gestion Des Risques », 2e Edition.
- Moody's Credit Research, Risk Issues At Islamic Financial Institutions, Janvier 2008
- Mustapha, A., Imane, A., (2019). « La Gestion Des Risques Bancaires Entre L'approche Prudentielle Et L'approche Opérationnelle : Cas Des Banques Marocaines ».
- Mzid, W., N.D.(2001) ; « La Finance Islamique : Principes Fondamentaux Et Apports Potentiels Dans Le Financement De La Croissance Et Du Développement ».
- Muda M, Shaharuddin .A And Embaya .A, (2013) “Comparative Analysis Of Profitability Determinants Of Domestic And Foreign Islamic Banks In Malaysia”, International Journal Of Economics And Financial Issues Vol. 3, No. 3, Pp.559-569.
- Mark Laycok (2014), Risk Management At The Top: A Guide To Risk And Its Governance In Financial Institutions (John Wiley & Sons,2014). P25
- Markowitz, H.M. (1987), Mean-Variance Analyses In Portfolio Choice And Capital Markets, Basil Blackwell, Oxford.
- Manel Kolsi, Hanen Ghorbel.(2011) ; « Effet Des Mécanismes De Gouvernance Sur La Performance Nancière Et Boursière : Cas Des Entreprises Canadiennes ».
- M. Kabir (2019);” International Finance Review” Volume 19 Management Of Islamic Finance.
- Malek, A.H., (2013) ; « Produits Dérivés, Risques De Marché Et Gharar : Recherche D'une Alternative Islamique ».



- Nahhal, B., (2020) ; « Analyse Du Modèle Participatif Des Banques Islamiques : Cas Du Maroc 4, 13.
- Navarro, D., Foxcroft, D., Meunier, J.-M. (2020), N.D. Apprentissage Des Statistiques Avec Jamovi : Un Tutoriel Pour Les Etudiants En Psychologie Et Autres Débutants.



- Oliver Hassid (2008), « La gestion des risques » ; 2ème édition Dunod.
- Olivier Vidal (2009), Plot Emmanuelle. L'analyse Comptable Du Risque : Limites Et Enjeux. Revue Française de Comptabilité, pp.52-55.
- Ourika, Zakariaa, “la Commercialisation des produits Islamiques, Dits « alternatifs » Par les banques Marocaines ; La problématique et les enjeux ?” (Ecole supérieure de commerce de Lille, 2008).
- Olson, D., Zoubi, T.A.(2011); “Efficiency and bank profitability in MENA countries”. *Emerging Markets Review*, 12, 94-110.
- Ömür Süe (2011), « Les Déterminants Organisationnels de la Performance des Banques en Turquie ».



- Pagach D. Et Warr R. (2007), « An Empirical Investigation Of The Characteristics Of Firms Adopting Enterprise Risk Management », États-Unis. PETER K. SHAPIRO
- Pagach, D. P. And Warr, R. S. (2010). The Effects Of Enterprise Risk Management On Firm Performance. Available At [Http://Dx.Doi.Org/10.2139/ Ssrn.1155218](http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1155218).
- Par Bank Al-Maghrib, (2019) : « Statistiques Monétaires ». [Http://Www.Bkam.Ma/Content/Download/674257/7734478/Publication%20SM%20Aout-19.Pdf](http://www.bkam.ma/Content/Download/674257/7734478/Publication%20SM%20Aout-19.Pdf). (Consulté Le 18 Septembre 2019).
- Par Ibtiassam Benchanna, (2018) : « Immersion Dans Le Quotidien Des Banques Participatives ». Disponible Sur Internet Sur L’adresse : [:Https://Www.Lavieeco.Com/Economie/Immersion-Dans-Le-Quotidien-Des Banquesparticipatives/](https://www.lavieeco.com/Economie/Immersion-Dans-Le-Quotidien-Des-Banquesparticipatives/). (Consulté Le 18 Mars 2019).
- Par L'Economiste, Edition N°:4561 (2015) : « l’arrivée des banques participatives au Maroc ». Disponible sur Internet sur l’adresse : <https://www.leconomiste.com/article/973762-l-arrivee-des-banquesparticipatives-au-marocpar-abderrahmane-lahlou>. (Consulté le 10 Juin 2019).
- Par Reda Harmak, (2016) : «Finance participative : le Charia Board explique sa démarche». Disponible sur Internet sur l’adresse : <https://www.lavieeco.com/economie/finance-participative-le-charia-boardexplique-sa-demarche/>. (Consulté le 05 Avril 2019).
- Par Souhir Benkirane, (2019) « Finance participative : l’indice boursier pour 2020 ». Disponible sur Internet sur l’adresse : <https://lematin.ma/journal/2019/finance-participative-lindice-boursier2020/308964.html>. (Consulté le 04 Mai 2019).
- Pham-Hi D. (2000), « Traitement quantitatif des risques », dossier l’art de la gestion des risques, supplément les Echos, 2 novembre.
- Prato, O., (2006) « Mieux appréhender les risques du portefeuille de négociation ».

R

- Radi. B Et Bari. I, (2012). « Les Produits Financiers Alternatifs Au Maroc : Pratique Et Perspectives ». La Revue Des Sciences De Gestion, N 255-256, Pages 153 À 159.
- Rachida Henni (2005), De Bale I A Iii : Les Principales Avancées Des Accords Prudentiels Pour Un Système Financier Plus Résilient, Université De Montpellier.
- Rajae, E.K., (2020) ; « La Communication Territoriale : Levier D’attractivité Et Mise En Valeur Des Destinations Touristiques Et Territoriales ».

S

- Safaa, C. (2015), n.d. Finance participative au Maroc : Etat des lieux
- Soumaré. I, (2009); « La pratique de la finance islamique », Assurances et gestion des risques, vol. 77(1-2), avril-juillet, pp. 59-78.
- Soumaré. I, (2009) « La pratique de la finance islamique », Assurances et gestion des risques, vol. 77(1-2), avril-juillet, p 59-78.
- Standard & Poor (2007), « Les Habits neufs de la finance islamique ».
- Salma Arabi ; Saïd El Mezouari ; « le financement islamique et le capital risque : quelles convergences ? Et quelles perspectives de conciliation ? » ; n°4 décembre 2016.
- Shah, Mumtaz Hussain and Khan, Sajjad (2017): *Factors Effecting Commercial Banks Profitability in Pakistan*. Published in: Journal of Business and Tourism , Vol. 3, No. 1 (30 June 2017): pp. 1-12.
- Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, Héger Gabteni, Dunod, (2020) « Gestion de la banque Tous les principes et outils à connaître ».

T

- Toumi, K., n.d.(2012) « STRUCTURE DE CAPITAL, PROFITABILITE ET RISQUES DES BANQUES ISLAMIQUES ».

- Thierry Roncalli , Antoine Frachot (2009) « La gestion des risques financiers» octobre ; 2e édition.
- Thierry_RONCALLI (2020); « Handbook of Financial Risk Management»; Série de mathématiques financières Chapman & Hall/CRC, p85
- Toumi, S., n.d.(2017) ; « L’impact des mécanismes de gouvernance dans la gestion des risques bancaires et la performance des banques. ‘Cas de la France , l’Allemagne et le Japon ».
- The New Basel Capital Accord — Consultative Document, Basle Committee on Banking Supervision, January 2001.
- Thierry_RONCALLI (2001) ; « Introduction_a_la_gestion_des_risques», p85.

U

- Umer Chapra, Tariqullah Khan(2000), « Réglementation Et Contrôle Des Banques Islamiques « Etude Spéciale, No.03

V

- Vasylieva, N. (2020) "Application Of Markowitz Portfolio Theory To Producing The World Major Field Crops", AGRIS On-Line Papers In Economics And Informatics, Vol. 12, No. 4, Pp. 123-131.

W

- Wadi. M, (2018) ; « La Finance Islamique: Principes Fondamentaux Et Apports Potentiels Dans Le Financement De La Croissance Et Du Développement ».

Z

- Zainul Kisman And Shintabelle Restiyanita, (2015), M. The Validity Of Cpital Asset Pricing Model (CAPM) And Arbitrage Pricing Theory (APT) In Predicting The

Return Of Stocks In Indonesia Stocks In Indonesia Stock Exchange', American Journal Of Economics, Finance And Management, 1.3; 184-189.

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

- AAOIFI, (2017) , Sharia'a Standard , Types And Characteristics Of Documentary Credit, Pp.396-400. Available At <https://Aaoifi.Com/Shariaa-Standards/?Lang=En> {Accessed Nov 2017}.
- AAOIFI, 2017, Sharia'a Standard , Investment Sukuk ,Pp.265-269. Available At
- AAOIFI, 2017, Sharia'a Standard ,Salam And Parallel Salam, Contract , Available At <https://Aaoifi.Com/Shariaa-Standards/?Lang=En> {Accessed Nov 2017}.
- AAOIFI, 2017, Sharia'a Standard, Istisna'a Contract,Pp.293-297. Available At <https://Aaoifi.Com/Shariaa-Standards/?Lang=En> {Accessed Nov 2017}.
- AAOIFI, 2017, Sharia'a Standard, Statement Of The Standard, Pp237-238., Available At <https://Aaoifi.Com/Shariaa-Standards/?Lang=En> {Accessed Nov 2017}.
- European Investment Bank Group Risk Management Disclosure Report (2016).
- Understanding Islamic Finance, Muhammad Ayub, Wiley Finance, 2008.
- Bâle : Comité De Bâle Sur Le Contrôle Bancaire, Exigences Minimales De Fonds Propres En Regard Du Risque De Marché, 2016
- Bank Al Maghrib, Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire :
- Bkamconjoncture M11_2020
- Charte Du Comité D'audit BAM 2013
- Communiqué De Presse Relance Economique 2019
- Implantation Bancaire_Fr 2019
- Indicateurs Clés SM Juin 2020
- Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire 2016
- Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire 2018
- Rapport Annuel Sur La Supervision Bancaire 2019
- Revue Du Risque De Marché
- TDB Banques Participatives-Décembre 2019
- TDB Indicateurs Des Banques Participatives-Décembre 2020
- TDB Indicateurs Des Banques Participatives-Janvier 2021
- TDB Indicateurs Des Banques Participatives-Juillet 2020
- Rapport Du Conseil Economique Social Et Environnemental. « Avis Sur Le Projet De La Loi 103.12 Relative Aux Etablissements De Crédit Et Organismes Assimilés ». Disponible Sur Internet Sur L'adresse : www.Ces.Ma › Documents › Pdf › Saisines › Avis-S-8-2014-Vf. (Consulté Le 30 Septembre 2019).
- Rapport Du Conseil Juridique Des Valeurs Mobilières. « Finance Islamique », (2011). Disponible Sur Internet A L'adresse:

[Http://Www.Ammc.Ma/Fr/Publications/Etude-Descriptive-Sur-La-Finance-Islamique2011-10-19](http://Www.Ammc.Ma/Fr/Publications/Etude-Descriptive-Sur-La-Finance-Islamique2011-10-19) (Consulté Le 07 Octobre 2019).

WEBOGRAPHIE

- <https://www.ifsb.org/download.php?Id=4352&lang=English&pg=/sec01.php>
- <https://aaoifi.com/shariaa-standards/?Lang=en>
- <https://aaoifi.com/shariaa-standards/?Lang=en>
- <https://fr.hespress.com/194991-bam-publie-la-directive-relative-a-la-gestion-des-risques-financiers.html>
- https://www.creditdumaroc.ma/sites/default/files/rapport_annuel_gestion_de_risque_cdm_2018.
- <https://www.ajmanbank.ae/site/company-profile.html> {accessed 2019}
- <https://www.investopedia.com/terms/i/inherent-risk.asp> {accessed 28th Aug 2019}
- https://www.researchgate.net/publication/257933657_Banks'_Risk_Management_A_Comparison_Study_of_UAE_National_and_Foreign_Banks_Journal_of_Risk_Finance_Vol8_No_4394-409_2007/link/583f95c208aeda69680a2d1d/download
- <https://finreg.shearman.com/Eurozone>-Supervisory-Priorities-for-2020 {accessed 10th Jul 2019}.
- <http://www.financialislam.com/murabahah.html> {accessed Nov 2019}.
- https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/global/Documents/Legal/dttl_legal-legal-risk-management.pdf {accessed 2019}.
- https://www.researchgate.net/publication/325237859_Credit_risk_management_in_Islamic_banking
- <https://www.islamic-banking.com/explore/Islamic-finance>
- <https://ribh.wordpress.com/finance-islamique/documentation/>
- <http://www.institutfrancaisdefinanceislamique.fr/fr/>.
- Islamic Finance : promoting genuine Islamic Finance <http://www.islamic-finance.com/indexnew.htm> > .
- <https://Www.Dummies.Com/Personal-Finance/Islamic-Finance/Risks-Unique-To-Islamic-Finance/> {Accessed 26 Marc 2019}.
- <https://Www.Investopedia.Com/Terms/S/Specificrisk.Asp> {Accessed 16th Jan 2018}.
- Finance islamique France < <http://www.financeislamiquefrance.fr/> > =Formations : . Université de Strasbourg
- <http://www.em-strasbourg.eu/formations/autres-formations-du-finance-islamique-2.html>.
- Université Dauphine < <http://www.financeislamique.dauphine.fr/>.
- Association d'innovation pour le développement économique et immobilier (AIDIMM) : finance éthique et solidaire <http://aidimm.com/>

- [Http://www.senat.fr/evenement/finance_islamique/index.html](http://www.senat.fr/evenement/finance_islamique/index.html). Conférences de l'université de Dauphine :
- [Http://www.financeislamique.dauphine.fr/fr/cycle-de-conferences-debats.html](http://www.financeislamique.dauphine.fr/fr/cycle-de-conferences-debats.html)
https://www.sas.com/en_us/insights/risk-management/liquidity-risk.html {accessed 2019}.
- Banque Islamique de Développement : www.isdb.org.
- Islamic Financial Services Board: www.ifsb.org. The Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions: www.aaofii.com.
- Islamic International Rating Agency: www.iirating.com. Fonds Monétaire International : www.imf.org
- <https://aaofii.com/shariaa-standards/?Lang=en> {accessed Nov 2017}.
- [Http://www.revue-banque.fr/banque-investissement-marches-gestion-actifs/article/2020-crise-opportunites-pour-regulation-des-marchés](http://www.revue-banque.fr/banque-investissement-marches-gestion-actifs/article/2020-crise-opportunites-pour-regulation-des-marchés).
- <https://www.lafinancepourtous.com/consultéle> *en avril 2020*.
- <https://www.mckinsey.com/industries/financial-services/our-insights/adapting-to-a-new-normal-in-european-asset-management> 26 novembre 2019.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDE D’ENTRETIEN POUR LA DETERMINATION DE L’ETAT ACTUELLE DE GESTION DES RISQUES ET DE LA PERFORMANCE DES BANQUES PARTICIPATIVES MAROCAINES	339
ANNEXE 2 : TRANSCRIPTION DES REPONSES AUX QUESTIONS DU GUIDE D’ENTRETIEN	341
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE	363

Annexe 1 : Guide d'entretien pour la détermination de l'état actuelle de gestion des risques et de la performance des banques participatives marocaines

Présentation : Ce guide d'entretien élaboré dans le cadre d'une thèse doctorale dont l'objectif de déterminer l'impact de la gestion des risques sur la performance des banques et fenêtres participative.

Remarque : L'entretien est parfaitement confidentiel et aucune information identifiant personnellement le répondant ne sera demandée ni collectée à travers des moyens électroniques. Par ailleurs, afin de vous permettre de bénéficier personnellement des conclusions de la recherche, une synthèse des résultats vous sera proposée.

Objectif de la première partie : Analyser l'état des lieux des banques et fenêtres participatives après trois ans d'exercice, explorer les risques inhérents à l'activité, découvrir le dispositif de gestion de risque mis en place puisque il n'y a pas de publication de rapports financiers leur correspondants.

Guide d'entretien :

- 1. Qu'elle est l'état actuelle du système financiers et banques participatives au Maroc ?**

- 2. Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?**

- 3. Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres au banques participatives ou bien ces les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?**

- 4. Est-ce que l'absence du takaful a impacté la performance financière attendu selon le business plan mis en place au départ ?**

Remarque : Les entretiens étaient parfaitement confidentiel et aucune information identifiant personnellement les répondants n'a été demandée ni collectée à travers des moyens électroniques.

Annexe 2 : Transcription des réponses aux questions du guide d'entretien

Entretien réalisé avec :

Praticien de l'Académie de la finance participative (APAF)

En date de 10/03/2021 à partir de 9h

1- Qu'elle est l'état actuelle du système financiers et banques participatives au Maroc de côté praticien que vous êtes ?

La finance participative est un complément de la finance conventionnelle, mais elle est affinitaire puisqu'elle répond à des croyances religieuses et éthiques.

Au préalable, le constat actuel est qu'un grand nombre d'acteurs sont persuadés des principes de la charia mais quand il s'agit de finance, ils hésitent encore à franchir le pas sauf lorsqu'il s'agit de se financer.

Un véritable challenge pour tous les acteurs du secteur de sensibiliser à la finance participative parce qu'elle offre toutes les caractéristiques d'une banque universelle au quotidien.

Au niveau performances financières ?

A fin septembre 2020, les financements accordés par les banques et fenêtres participatives ont totalisé 8,56 Mds de DH contre 7,7 Mds de DH en juin 2020 et 6,52 Mds de DH en décembre 2019, en progression de 31 % sur les 9 mois de 2020. Soit 53 % en variation annuelle corrélativement à la même période 2019.

Alors que la variation annuelle enregistrée par le secteur conventionnel n'est que de 2,9%.

« Bien entendu ce financement ne représente que 0,9 % des 957 Mds de DH de financements du secteur bancaire, mais pour un secteur naissant 53 % en glissement annuel est tout à fait remarquable », souligne-t-il.

Analysant, les financements hors marge puisque c'est ce qui est comparable au crédit bancaire, on retrouve pratiquement les mêmes chiffres, 30% de progression en 9 mois et 51 % de variation annuelle.

Cela pourrait vouloir dire que les marges se sont un peu amenuisées.

Aussi, la part de la Mourabaha immobilière demeure-t-elle forte encore passant de 89 % en décembre 2019 à 87 % en septembre 2020, mais avec une variation annuelle de 48% de financements.

Son pendant, la Mourabaha équipement fait un timide décollage, avec une variation annuelle de 623 %. Mais ça reste peu significatif en raison des montants des financements accordés.

« Le défi aujourd'hui est de structurer l'offre en faveur de la Mourabaha équipements versus la Mourabaha immobilière et en faveur des autres financements de dette notamment Ijara et Salam qui sont des produits tout à fait puissants. Les banques seront appuyées prochainement pour proposer des produits de participation (Moucharaka et Moudaraba). J'y crois et je milite pour ça », déclare l'interviewé de l'APAF ».

Concernant les dépôts à vue, certes ils ont intensifié, puisqu'ils n'étaient que de 2,6 Mds de DH en décembre 2019 passant à 2,9 Mds de DH en juin, 3,4 Mds de DH en septembre et un peu plus en octobre 2020 soit une progression de 11 % en six mois, 23 % en 9 mois et 47 % en glissement annuel, alors que le conventionnel n'a progressé que de 5,9%.

De ces réponses on estime que le secteur participatif présente des aboutissements encourageant avec des signes d'épanouissements mais on 'es juste en ces débuts.

Pour les dépôts d'investissement qui ne contribuaient presque en rien en décembre 2019, 365 MDH, ils sont passés à 700 MDH à fin septembre, en progression de 97% en neuf mois.

« Les banques bien entendu ont cherché au-delà de ces dépôts à vue et dépôts d'investissement à trouver les ressources nécessaires pour tous ces financements et donc le complément était outre le capital, car épuisé dépassant les limites prudentielles de BAM, à la **Wakala Bil Istithmar**. Ce qui leur a permis d'avoir recours à des montants liquides auprès des maisons mères et ouverts également à d'autres institutions financières. Les banques emploient les fonds et répercutent une partie des revenus à leurs maisons mères pour une durée illimitée et à des taux étaient assez élevés, ramené au niveau du taux directeur, à 1,5%.

La Wakala Bil Istithmar a commencé en décembre 2019 avec 2,78 Mds de DH à 3,3 Mds de DH actuellement comme complément nécessaire », relève-t-il.

En termes de bilan les progressions sont intéressantes, soit de 12 Mds de DH en décembre 2019 à 15,3 Mds de DH à fin juin 2020, soit une évolution de 11 % en six mois.

En termes de PNB, Covid-19 oblige, le secteur est passé de 200 MDH en décembre 2019 à 140 MDH en juin 2020, soit un net recul.

« Mais ce n'est pas un signe de fatigue ni de désapprobation du marché vis-à-vis du produit, c'est seulement le signe du courage de l'investisseur qui doit attendre quelques années avant de trouver ses repères et les références de son business plan initial », souligne-t-il.

Toujours en termes de résultats, le coefficient d'exploitation (rapport des charges au PNB) est passé de 303 % en décembre 2019, à 224% en septembre 2020 (contre 53 % pour le secteur bancaire conventionnel). Une amélioration résultant de la progression des banques et à leur maîtrise des charges et des coûts. Mais, il n'en demeure pas moins que les banques et finances participatives doivent investir trois dirhams pour dégager un dirham de résultat, soutient l'expert.

En termes de comptes, le secteur affiche 36 % de progression en glissement annuel avec 107.000 comptes ouverts et 16 % de progression du réseau avec 149 agences à fin septembre 2020.

Autre chiffre qui interpelle est le ratio de transformation, qui était 263 % en décembre 2019, pour se détériorer à 277 % en juin et à 335 % en septembre 2020.

« Cela signifie que les dépôts enregistrent une toute petite amélioration alors que les financements progressent plus vite. Après avoir usé le capital, et le recours à la Wakala Bil Istithmar, les banques et fenêtres participatives mettront le paquet sur le dépôt d'investissement. Ce ratio est de 106 % dans le secteur bancaire conventionnel, cela signifie que ce secteur est pratiquement de la situation de surliquidité », compare l'interviewé.

2- Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?

A cause de la faiblesse des dépôts, le ratio de transformation n'est pas en faveur des banques et fenêtres participatives. Et il est impératif pour le secteur de l'améliorer pour qu'il se rapproche du niveau de celui conventionnel.

Les banques sont confrontées à deux risques majeurs :

Les créances en souffrance qui tendent à augmenter vu la conjoncture économique et **le risque de décès-invalidité** à cause de la Covid-19, le tout en l'absence du Takaful.

En plus du surcoût de la ressource, le secteur participatif fait face au mismatching ou l'absence de correspondance des maturités entre les emplois très concentrés sur l'immobilier et d'autre part des ressources de courtes durées, notamment des dépôts d'investissement à trois mois, de six mois, douze mois.

Aussi, le secteur est-il confronté au quasi absence des sources de refinancement, notamment les Sukuk et l'absence d'un marché interbancaire

Le dernier point soulevé par le Praticien de l'APAF, est la difficulté à lancer avec la force qu'il faut des produits et des services à l'international alors que les banques conventionnelles le font depuis longtemps. Certaines banques participatives ont osé le faire et c'est important parce que cela attirera le Corporate.

3- Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres aux banques participatives ou bien ces les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?

Le management bancaire joue un rôle important dans la performance puisque l'activité vient d'être lancer il y a même pas 3ans.

L'analyse des parts de marché en répartition des dépôts et des placements entre les opérateurs révèle deux constats :

- En termes des dépôts à vue, les deux premiers acteurs totalisent 68,3% de l'ensemble du marché avec un écart de 10 % entre le premier et le deuxième opérateur.

- En termes de dépôts d'investissement, les deux premiers acteurs s'accaparent 77% du marché mais avec un écart inversé puisque le deuxième acteur du marché, qui adopte une politique combative en la matière, dépasse de 10 fois le premier.
- En termes de financements, les deux premiers acteurs du marché totalisent près de 59 % du marché, le premier dépassant de 50% le deuxième.

Le reste du marché est réparti entre les six autres acteurs qui totalisent en moyenne 6,8% de part de marché chacun. En dépôts, la part est de 5,2 % pour chacun des six autres opérateurs.

Les banques participatives déploient la même mécanique classique d'identification, d'évaluation, d'atténuation, et d'examen en s'appuyant aux tableaux de bord et d'indicateurs comme les ratios financiers et des rapports de d'audits et de contrôle.

En définitif que quelle que soit la politique qui sera adoptée par l'un des petits acteurs du marché participative, elle dépendra dans une petite proportion du posture du marché mais dans une grande proportion de la décision des grands acteurs, c'est ce qui produit les externalités négatives sur le secteur.

« Mais pour rester sur une note positive, il y a un autre indicateur qui montre que la variable importante pour la montée en activité pour ces acteurs qu'est la capillarité, car le nombre d'agences est corolaire des dépôts et donc contribue à rééquilibrer le marché », soutient-il.

Ce qui peut nuire dans cette situation oligopolistique est qu'il y ait moins de concurrence et moins de compétitivité sur les prix et là encore c'est une crainte très limitée car BAM veille sur le secteur.

4- Est-ce que l'absence du takaful a impacté la performance financière attendu selon le business plan mis en place au départ ?

Comme j'ai bien expliqué..... L'absence de takaful augmente le degré de risque et élargie la concurrence avec les banques conventionnelles.

Entretien réalisé avec :

Directeur de Finéopolis Institute

En date de 17/12/2020 à partir de 14h

1- Qu'elle est l'état actuelle du système financiers et banques participatives au Maroc de côté praticien que vous êtes ?

En l'absence d'un écosystème complet, les banques et fenêtres participatives doivent faire face à plusieurs défis.

L'installation des opérateurs bancaires et financiers islamiques, dits « participatifs » au royaume Chérifien, marque une mutation majeure dans la dynamique de développement du secteur financier marocain. Elle vise à le renforcer, le moderniser et lui permettre d'être un levier de développement de la compétitivité de l'économie nationale dans le cadre de son original modèle de développement insufflé par sa majesté le Roi Mohammed VI.

Elle s'inscrit naturellement dans la logique à laquelle le Maroc a souscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement durable. En effet, les banques participatives sont des acteurs stratégiques pour la réalisation de ces objectifs, et plus particulièrement ceux visant au renforcement de la croissance économique, l'amélioration de l'accès aux logements décents des populations pauvres et classes moyennes et la promotion de l'inclusion financière.

Lors du dernier semestre, le secteur bancaire participatif achève son troisième exercice, et consacre ainsi le vrai démarrage de son activité avec, bien que peu diversifiés, des produits de financement, de placement, de garanties et des solutions de son refinancement. Le secteur a démarré dès son lancement en mai 2017, avec cinq banques et trois fenêtres participatives. Les pouvoirs publics ont dès le début, dans un souci de garantir l'adhésion des populations et garantir la conformité charia des produits, mis en place un conseil de

conformité charia spécialisé en finance islamique au niveau de son Conseil Supérieur des Ouléma, dotant ainsi le marché financier participatif national d'une autorité religieuse centrale et unique.

D'aucuns reconnaissent le grand effort déployé par les autorités de supervision et les autorités monétaires pour l'accompagnement réglementaire et fiscal du secteur. Les pouvoirs publics ont de surcroît joué un rôle de leadership sur ce marché naissant par l'émission de Sukuk souverains, la participation des établissements publics dans le capital des nouvelles banques participatives et par la création d'une filiale participative de la Caisse Centrale de Garanties (établissement public) dédiée aux garanties bancaires participatives.

En outre, marqué par une crise sanitaire et économique sans précédent, le dernier semestre a lui aussi, à l'image du secteur bancaire classique, vu un quasi-arrêt d'activité du secteur bancaire participatif pendant les mois de confinement. Ceci fait peser naturellement un grand risque sur ce secteur encore très fragile et menace de le vouer à l'échec. Étonnamment, les banques et fenêtres participatives affichent, malgré cela, des tendances prometteuses.

2- Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?

Etant donné l'environnement actuelle de la finance participative au Maroc, le principale risque est le risque de non-conformité à la chari'a en plus des risques classique stratégiques, les risques de contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marchés.

Les risques conventionnels sont quasiment couverts selon des méthodes classiques, l'évaluation de la gravité du risque est réalisée par des experts confirmée en matière bancaire et financière et concernant les risques propres à l'activité en l'absence d'une profondeur historique et l'inexistence de références et des standards de base, le contrôle est plus rigoureux et appelées à être revu périodiquement.

Les risques principaux que peut supporter une banque conventionnelle : c'est tout d'abord le risque de crédit dit de contrepartie en finance participative, de liquidité, de marché et le risque opérationnelle mais l'essentiel c'est la liquidité et le risque de non-conformité à la Shari'a puisque les banques et fenêtres participatives sont toujours au démarrage.....

3- Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres aux banques participatives ou bien ces les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?

Les banques sont dans l'obligation de réaliser trois catégories de reporting: un reporting réglementaire à destination de BAM, un reporting aux instances de gouvernance (comité d'audit et des risques et conseil de surveillance) et un reporting de gestion établi par les entités de la banque et destiné au directoire (comité internes).

Toute institution financière est dans l'obligation de gérer ces risques selon les normes internationaux et selon un dispositif efficace de gestion de risque trois étapes sont fondamentale.

- Établir le contexte

Tout d'abord « Il est impératif de commencer par déterminer le domaine sur lequel on va travailler, ainsi que ses enjeux », explique-il

- Apprécier les risques

Vient ensuite la phase d'appréciation des risques, « une étape cruciale, insiste-t-il, qui demande tout d'abord **d'identifier les sources** (les origines possibles des risques) ainsi que les faits pouvant se produire. » déjà le risque commence par l'entrée c'est-à-dire qu'il faut filtrer les dossier de client à risque acceptable des clients représentant un degré élevé donc on parle du risque de contrepartie qui est généralement évaluer a travers la méthode du scoring, des tableaux de bords et des logiciels informatique interne .

« J'ai donné l'exemple du risque crédit mais généralement les risques sont gérés selon des méthodes classique jusqu'à présent et en concernant le risque de non-conformité il est géré indépendamment selon les fatwas se conformant au CSO » précise-t-il.

« Les ressources humaines sont une source de risque pour le lancement des banques et fenêtres participatives puisqu'il y a un manque de profils formé en ce domaine, et une indisponibilité de ces ressources pour certaines tâches ».

« Il sera temps après d'**analyser les causes** pouvant engendrer le risque et leur impact sur les critères clés identifiés en amont. »

« Pour bien estimer les risques, il est encore nécessaire de définir une échelle de criticité permettant d'évaluer si ces derniers sont tolérables, à surveiller, ou s'ils supposent des actions de fond ».

- Traiter les risques

« En fonction du degré de criticité, plusieurs actions sont possibles, indique le consultant formateur. Ainsi, le risque peut être considéré comme acceptable, ou encore à surveiller en prévoyant un éventuel « plan B ». Si le risque est élevé, il sera alors nécessaire de mettre en place des actions pour le réduire ou l'éliminer. » On pourra, par exemple, choisir de multiplier par deux les ressources avant le lancement du projet ou encore d'allonger ses délais de réalisation.

Tout au long des trois étapes de ce processus, il est aussi primordial d'assurer un pilotage intégrant une surveillance constante des risques « avec des points réguliers pour déterminer s'ils sont toujours d'actualité, si le plan d'action doit être revu... » Ce pilotage doit également comprendre une capitalisation faite des retours d'expérience afin d'affiner l'évaluation, l'identification et l'analyse des risques. « Communiquer et concerter régulièrement les acteurs concernés, est aussi nécessaire pour les impliquer et s'assurer de créer une véritable culture du risque. »

Pour le takaful rien a été mentionné puisque le produit n'existe toujours pas sur le système financier alors on ne peut pas juger ni donner de prévisions sur sa performance

Entretien réalisé avec :

La Directrice de gestion des risques de Bank Al Yousr

En date de 15/02/2021 à partir de 9h

1- Qu'elle est l'état actuelle du système financiers et banques participatives au Maroc de côté praticien que vous êtes ?

« Certes, la base est encore timide puisque nous sommes encore loin de ce que réalise la banque conventionnelle, mais faut-il rappeler que nous n'avons que trois ans d'activité », rappelle-t-elle.

« Quand on voit tous ces problèmes auxquels la banque participative fait face : celui de l'adossement, le problème de la rareté de la ressource, celui de coûts structurels, le problème de PNB, le problème de résultat, on se demande si aujourd'hui l'urgence est au volume ou à la complétude. Il faut compléter l'offre, compléter l'écosystème, compléter le modèle avant cette course aux volumes », relève-t-elle.

Elle soulève par ailleurs le travail fastidieux pour les banques participatives pour s'aligner sur les conditions du marché bancaire dans son ensemble lorsqu'on n'est mono produit, quand on paye la ressource pratiquement à 200 points de base...

C'est une gymnastique, un questionnement, un arrêt sur image au quotidien pour se demander à chaque fois si l'on est sur la bonne voie et se demander comment faire pour vite rentrer dans les rails et la feuille de route tracée.

« Ce constat fait, lorsque vous comparez ce qui a été réalisé en seulement trois ans comparativement au modèle conventionnel qui a plus de 60 ans d'activité, il y a beaucoup de points de satisfaction à tirer », soutient-elle.

Elle n'a pas manqué d'ailleurs de saluer les équipes des banques participatives pour le travail de construction de l'offre.

« Nous menons également des travaux intra banques tout en faisant face à différentes challenges, notamment des impératifs réglementaires, opérationnels, de marché, de technologies qui évoluent rapidement... ce sont autant de défis que nous affrontons au quotidien », révèle-t-elle.

Et de reconnaître aussi les efforts fournis par les pourvois publics, notamment lorsqu'ils ont instauré le principe de neutralité fiscale pour les deux modes participatif et conventionnel, l'offre participative devenait plus compétitive.

« Par ailleurs, lorsque la CCG a lancé la fenêtre participative pour garantir les financements des banques participatives, elle a donné du confort au secteur pour aller à la conquête de l'entreprise marocaine. Il faut également saluer les établissements de formation tant publics que privés qui ont joué un rôle important dans l'amélioration des compétences des ressources humaines dans le secteur », rappelle-t-elle.

Tout en étant optimiste pour l'avenir, elle s'arrête sur l'épineuse question du Takaful et au danger encouru par les banques et les familles. Pour elle, c'est l'une des urgences pour la pérennité du secteur.

2- Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?

Ce sont des risques qui sont réglementés parce que nous avons la même circulaire de Bank Al Maghrib qui, pratiquement, recense les risques. Même si nous sommes participatifs, nous sommes avant tout une banque a pour mission de collecter les dépôts et également le financement. Donc nous sommes soumis aux mêmes risques que les banques classiques.

Les risques spécifiques aux banques participatives

C'est le risque de non-conformité à la Shari'a, ce qu'on appelle l'aléa moral. C'est un risque qui est spécifique à la banque participative, puisque, avant tout, nous sommes régulés

par Bank Al Maghrib et nous sommes également tenus de respecter la conformité aux avis CSO, et toute chose qui déroge à ça, elle sera...je dirais, ça va générer le risque de non-conformité aux avis CSO, pour ne pas dire Chariatique...ce qu'on appelle l'aléa moral. Et toutes les banques, j'estime ; puisque les contrats sont validés par le CSO, donc, pratiquement tout le monde utilise les mêmes contrats pour éviter tout risque de non-conformité.

Il y a un autre risque qui s'appelle le risque commercial traduit, puisque, nous, nous avons, ... Ce n'est pas comme les banques classiques qui reçoivent les dépôts et les passent...nous, ce sont les dépôts d'investissement, si jamais la rémunération n'est pas alléchante, ça peut générer ce qu'on appelle un risque commercial traduit.

3- Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres aux banques participatives ou bien ces les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?

Entretien réalisé avec :

Bank Assafa (directeur risque management)

En date de 01/12/2020 à partir de 9h

1- Qu'elle est l'état actuelle du système financiers et banques participatives au Maroc de côté praticien que vous êtes ?

Pour sa part, **le directeur risque management**, du **Directoire de Bank Assafa**, partage ce constat de décalage entre les ambitions tracées et les réalisations des banques participatives qui demeurent toutefois satisfaisantes et prometteuses.

« Je me permets de rappeler l'histoire, quand on était Dar Assafa. Nous militions ensemble depuis 2013 en faveur du lancement de la banque participative au Maroc. A l'époque nous recevions des clients et même des conférenciers qui s'impatientsaient. Il y avait un engouement et une demande pressante pour ce modèle bancaire. Je suis frustré par l'attitude au moins de ces militants pour la finance participative qui après son lancement, ils n'ont pas franchi pas », estime-t-il.

Toutefois, le responsable affiche sa satisfaction des perspectives prometteuses du fait que l'écosystème de la finance participative a démontré sa viabilité, preuve en est qu'en cette période de pandémie, les banques participatives n'ont pas autant souffert que les autres banques.

« Au fur et à mesure de la progression de l'activité, nous avons élargie la sensibilisation et la vulgarisation de ces produits participatifs auprès de la population. Dans ce sens, les banques et fenêtres participatives ont fourni un important investissement dans la communication. Toujours est-il que les clients ne franchissent nos portes que lorsqu'ils ont besoin d'un financement alors que leurs revenus et dépôts demeurent auprès des banques conventionnelles », poursuit-t-il.

Les financements participatifs représentant trois fois les dépôts, posent le problème du refinancement et d'une tarification compétitive par rapport au marché conventionnel.

Les banques ne pouvant investir indéfiniment, tablent sur le comportement des clients et leur perception de la banque participative comme une banque universelle.

« Au niveau de l'offre, nous avons du pain sur la planche et nous travaillons au niveau du GPBM sur de nouveaux produits qui seront soumis au Conseil supérieur des Ouléma pour étoffer l'offre produits que ce soit à l'international ou sur le plan national pour attirer plus de clients », informe le Président du Directoire de Bank Assafa.

2- Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?

« En plus des risques classiques des banques conventionnelles il le risque de non-conformité qui est contrôlé par le CSO »souligne-il.

Il soutient également que l'absence à ce stade de Takaful, représente non seulement un risque pour les banques participatives mais également un frein pour le financement parce que beaucoup de clients ne veulent pas contracter de financement participatif sans couverture.

La réponse sur la question de takaful a été implicitement mentionner dans ces propos.

« C'est pour dire que non seulement nous avons un portefeuille qui frôle les 10 Mds de DH sans Takaful avec un risque très important, mais que la performance du secteur dépend grandement du parachèvement de l'écosystème dans sa globalité », conclut-il.

3- Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres aux banques participatives ou bien ces les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?

La banque est très jeune, on 'est toujours en phase d'adaptation et de découverte du marché, comme toute direction de risque management on' a un dispositif de risque management pour l'identification, l'évaluation, l'atténuation et l'examen des risques crédit, liquidité, marché, opérationnel et de non- conformité à la Chari'a et cela selon le degré de gravité du risque relatif à chaque instrument financier en prenant en considération qu'il faut se conformer aux revendications de la BAM et de CSO et l'obligation de la production de trois rapports : un rapport mensuel sur le risque destiné à BAM, un rapport annuel sur la

conformité pour la CSO et un rapport annuel des commissaires aux comptes pour les directoires.

Comme instrument et : ou stratégie adoptée pour atténuer les risques liés aux activités de son établissement, le directeur de gestion de risque confirme que le processus d'octroie des financements nécessite des données de profondeur suffisante pour une meilleure visibilité sur la solvabilité du client, une avance ou Hamich Al Jiddiya.

Il découle de ces réponses que les stratégies de gestion des risques participatives, sont gérés avec des outils et des méthodes classiques.

Entretien réalisé avec :

BTI Bank (directeur de gestion des risques)

En date de 17/12/2020

1- Qu'elle est l'état actuel du système financiers et banques participatives au Maroc de côté praticien que vous êtes ?

Après le lancement des banques et fenêtres participatives marocaines en Mai 2017, ils ont dégagé un PNB (produit net bancaire) de l'ordre de 140 millions de DH.

On apprend aussi qu'en ce qui concerne les encours de financements à fin juin 2020, les créances Mourabaha ont connu un accroissement de plus de 17% par rapport à leur niveau de fin décembre 2019, avec un total enregistré dépassant les 10,690 milliards de DH.

L'élément le plus parlant, voire le plus inquiétant, réside dans la cristallisation du phénomène qui marque la finance participative au Maroc depuis son démarrage; l'évolution beaucoup moins rapide des dépôts comparativement à celle des financements en l'occurrence. Pour BTI bank les parts de marché en juin 2020 étaient de 3.38%

2- Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?

Aujourd'hui on a hérité de toute une panoplie réglementaire des banques conventionnelle....donc, on est soumis d'une manière...puisque'on est des établissements de crédit... à l'ensemble de la réglementation bancaire marocaine qui englobe aussi bien les circulaires que les « best practices » du marché international....Donc aujourd'hui en terme de risque, on 'est assujetti à tout ce qui est risque de contrepartie ou bien risque de crédit, un risque opérationnel, risque de marché et risque de liquidité.

Pour les risques spécifiques on peut parler du risque de non-conformité et des risques découlant de chaque contrat de financement participatifs on identifiant chaque phase et on évaluant sa gravité pour choisir vers la fin la méthode la plus appropriée.

3- Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres aux banques participatives ou bien ces les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?

Pour le management des risques ; le responsable de cette direction confirme qu'il y a un dispositif interne propre à la banque à respecter selon des niveaux des risques du Système de Contrôle Interne (SCI) de Bank Al-Maghrib.

Les risques sont identifiés selon la cartographie des risques à travers des tableaux de bord et des ratios pour chaque risque tels le taux de sinistralités, le ratio de solvabilité et le ratio de transformation , le gestionnaire du risque confirme que la banque est exposé au même risques des banques conventionnelles et des risques propre à l'activité des banques participatives tels le risque de conformité. Comme toute banque BTI Bank à l'obligation de la production des rapports mensuel pour le suivie des indicateurs internes et externes et un rapport annuel sur le risque destiné à la BAM, un rapport annuel sur la conformité pour la CSO et un rapport annuel des commissaires aux comptes pour les directoires.

En concernant les produits de couvertures et d'assurance bien que le takaful soit une solution pratique le dispositif réglementaire n'est pas encore de l'ordre du jour il est remplacé par Hamich Al Jiddah.

4- Est-ce que l'absence du takaful a impacté la performance financière attendu selon le business plan mis en place au départ ?

Après trois années d'activités l'Adoption du projet de décret portant application des articles 10-5, 36-1, 248 et 248-1 de la loi portant Code des assurances va compléter l'écosystème financier et va aider à enrichir l'offre des produits alternatif qui était plus en moins chère

Ce projet de décret, présenté par le ministre délégué chargé de l'Administration de la Défense nationale, à la place du ministre de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration, vise à mettre en œuvre les dispositions des articles 10-5, 36-1, 248 et 248-1 de la loi n°17-99 portant Code des assurances promulguée par le Dahir n° 1-19-110 du 9 août 2019. Ce projet de décret permet à l'autorité gouvernementale chargée des finances de déterminer certaines dispositions concernant l'assurance « Takaful », notamment les critères de détermination des frais de gestion des comptes du fonds de l'assurance « Takaful », ses modes de paiement aux entreprises d'assurance et de réassurance « Takaful », ainsi que le plafond de ces frais, et permet également de déterminer les modalités de répartition des excédents techniques et financiers des comptes du fonds de l'assurance « Takaful » entre les participants aux opérations de l'assurance « Takaful ».

Entretien réalisé avec :

**Umnia Bank directeur de la Conformité et les contrôles
permanents**

En date de 10/06/2020 à partir 9h

1- Qu'elle est l'état actuel du système financiers et banques participatives au Maroc de côté praticien que vous êtes ?

Les banques participatives marocaines cohabitent avec les banques conventionnelles. Dans ce système bancaire dual, les pouvoirs de tutelle essayent d'assurer à ce nouveau modèle un maximum de conformité aux préceptes de l'Islam à travers la définition d'un cadre réglementaire interdisant catégoriquement l'usage de l'intérêt. Le contrôle de la conformité des produits et des opérations à la Charia est renforcé par l'instauration du Conseil Supérieur des Oulémas. Malgré ces efforts, ce modèle qualifié, d'ailleurs de participatif, reste régit par les mêmes dispositions réglementaires imposées par la politique monétaire et les ratios prudentiels ainsi que par les procédés de refinancement auprès de BAM, en particulier. Ainsi, le cadre réglementaire doit encore être complété pour se rapprocher davantage des pratiques des institutions internationales de référence en la matière. En parallèle, les autorités de tutelle et les nouveaux opérateurs participatifs doivent investir davantage dans la communication et l'explication au grand public des raisons et des spécificités qui ont guidé le choix d'adopter ce modèle de banque participative. Cet exercice est en mesure de convaincre et d'attirer davantage la clientèle qui peut sembler être déçue par l'adoption d'un modèle participatif au lieu d'un modèle explicitement islamique.

Le processus de renforcement de l'arsenal réglementaire et technique permet aux banques participatives de surmonter leurs défis et entamer une phase d'expansion et de croissance.

Mais, pour juger la réussite et la croissance des produits participatifs, il faut attendre de disposer de suffisamment d'informations et de données pour quantifier, statistiquement, ces activités et les comparer à celles des autres types de banques.

2- Quels sont les risques bancaires que vous avez rencontrés et leur degré d'impact sur la performance ?

Les risques partagés avec les banques conventionnelles

- Le risque de marché : il s'agit du risque d'une évolution défavorable des prix du marché principalement des biens acquis non revendus suite au désistement des clients ;
- Le risque de liquidité ;
- Le risque de contrepartie : il s'agit du risque qu'une opération ou une transaction soit exécutée en infraction aux lois ou règles en vigueur donnant lieu à des sanctions ou des pénalités.

Les risques spécifiques aux banques participatives

- Le risque de non-conformité aux avis du CSO : Il s'agit du risque qu'une opération ou une transaction soit exécutée en infraction aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas donnant lieu à un risque de réputation et à un risque de pert financière ;
- Le risque de perte de capital : il s'agit du risque d'une évolution défavorable du rendement dégagé du portefeuille d'investissement (Risque du taux de rendement).

3- Est-ce que vous avez des stratégies nouvelles de gestion des risques propres aux banques participatives ou bien ces les mêmes déployés par vos homologues conventionnels ?

Bien sûr c'est une instance, une fonction centrale qui est normalement là pour gérer ce qu'on appelle le financement... Chaque dispositif de gestion des risques possède son propre outil de quantification ou d'évaluation mais généralement sont classiques :

- Le scoring pour le risque crédit
- La recherche de Fatwa pour le risque de non-conformité à la charia

Pour le risque de marché, rien n'a été mentionné à son sujet, sans doute à l'instar des autres établissements, pour cause d'absence de produits ou d'opération porteurs de ce risque.

4- Est-ce que l'absence du takaful a impacté la performance financière attendu selon le business plan mis en place au départ ?

L'assurance Takaful se distingue fondamentalement de l'assurance conventionnelle du fait que, les primes sont considérées comme des «contributions» à un fonds commun établi dans le but de répartir le risque de survenance d'un événement défavorable touchant un membre du groupe.

Le takaful vient du mot arabe «**KAFALAH**» qui signifie un accord d'entraide et de solidarité entre les membres d'une communauté en cas de perte ou de dommage subis par l'un d'entre eux. C'est un concept global qui peut se traduire par celui de garantie mutuelle ou d'indemnisation entre membres d'un groupe qui sont à la fois assureurs et assurés. Il prône le partage équitable des risques et des bénéfices, une forme de finance associative.

L'assurance takaful est donc une garantie mutuelle, basée sur les principes de la finance islamique qui sont :

- Le partage des risques entre les parties au contrat
- La matérialité: toute transaction doit avoir une "finalité matérielle", liée directement ou indirectement à la transaction économique réelle
- La non-exploitation: les transactions financières ne doivent jamais donner lieu à l'exploitation d'une des parties contractantes
- L'interdiction de financer le "haram" ou les activités illicites en rapport avec la production de boissons alcoolisées, le porc, la pornographie, les jeux de hasard

Les seuls placements admis par la loi religieuse sont ceux dont la rémunération résulte d'un partage du sort entre investisseurs et bénéficiaires. Ces principes découlent de la prohibition, par la loi religieuse, de trois pratiques :

- Le Riba : littéralement augmentation, addition. Il s'agit en fait de l'usure, de l'intérêt produit par l'argent prêté, emprunté ou déposé sur un compte bancaire.
- Le Gharar : la vente d'un bien non possédé
- Le Maysir : jeu de hasard, spéculation

En concernant les produits de couvertures et d'assurance au Maroc des chantiers de loi ont été formulée mais n'ont pas été achevé pour mieux proposer une offre complète ce qui impacte n'ont seulement sa réputation mais tout l'écosystème

Annexe 3 : Questionnaire

21052020 Questionnaire "l'impact de la gestion des risques sur la performance des banques participatives"

Questionnaire : "L'impact de la gestion des risques sur la performance des banques participatives"

La banque marocaine utilise des méthodes de gestion de risque standards selon les Normes prudentielles, et opérationnelles internationales mais l'intégration du système des banques participatives conforme à la Charia Board nécessite une réadaptation du processus de contrôle et de mesure des risques de nature uniques à cette dernière.

Cette étude va nous permettre de discuter les risques de type unique de l'industrie des services financiers islamiques ainsi que la perception des banques islamiques de ces risques, et de montrer l'impact du risk management sur sa performance financière.

*** Obligatoire**

1. Quels sont les risques bancaires auxquels, estimez-vous que votre institution est exposée? *

Plusieurs réponses possibles:

- ☐ Risque de crédit/Risque
- ☐ de marché/Risque
- ☐ opérationnel/Risque de
- ☐ liquidité
- ☐ Risque de non-conformité à la char'a Autre:

☐ _____

21052021 Questionnaire "l'impact de la gestion des risques sur la performance des banques participatives"

1. Pouvez-vous classer ces risques selon le degré de gravité qui lui sont liés. Prière de mettre une croix sur la case appropriée (risques globaux en banques islamiques selon le degré de gravité du Moins grave 1 au sérieusement Grave 5).

Une seule réponse possible par ligne:

	Moins grave	Notable	Important	Critique	sérieusement grave
Risque de crédit/Risque de	☐	☐	☐	☐	☐
de marché/Risque	☐	☐	☐	☐	☐
opérationnel/Risque de	☐	☐	☐	☐	☐
liquidité	☐	☐	☐	☐	☐
Risque de non-conformité à la char'a	☐	☐	☐	☐	☐

2. Pour le risque crédit: Pouvez-vous classer les instruments suivants selon le degré de gravité des risques qui lui sont liés. Prière de mettre une croix sur la case appropriée.) *

Une seule réponse possible par ligne:

	Moins grave	Notable	Important	Critique	Sérieusement grave
MOURABAHA	☐	☐	☐	☐	☐
MOUCHARAKA	☐	☐	☐	☐	☐
SALAM	☐	☐	☐	☐	☐
IMARA	☐	☐	☐	☐	☐
ISTISNA'A	☐	☐	☐	☐	☐

4. Pour le risque de marché: Pouvez-vous classer les instruments suivants selon le degré de gravité des risques qui lui sont liés. Prière de mettre une croix sur la case appropriée.) *

Une seule réponse possible par ligne

	Moins grave	Notable	Important	Critique	Sérieusement grave
MOURABABA	☐	☐	☐	☐	☐
MOUCHARAKA	☐	☐	☐	☐	☐
SALAM	☐	☐	☐	☐	☐
IIARA	☐	☐	☐	☐	☐
IIIIISNA	☐	☐	☐	☐	☐

5. Pour le risque de Liquidité: Pouvez-vous classer les instruments suivants selon le degré de gravité des risques qui lui sont liés. Prière de mettre une croix sur la case appropriée.) *

Une seule réponse possible par ligne

	Moins grave	Notable	Important	Critique	Sérieusement grave
MOURABAHA	☐	☐	☐	☐	☐
MOUCHARAKA	☐	☐	☐	☐	☐
SALAM	☐	☐	☐	☐	☐
IIJARA	☐	☐	☐	☐	☐
IISTISNAÄ	☐	☐	☐	☐	☐

- f. Pour le risque de non-conformité: Pouvez-vous classer les instruments suivants selon le degré de gravité des risques qui lui sont liés. Prière de mettre une croix sur la case appropriée.) *

Une seule réponse possible par liene

	Moins grave	Notable	Important	Critique	Sérieusement grave
MOURABAHA	☐	☐	☐	☐	☐
MOUCHARAKA	☐	☐	☐	☐	☐
SALAM	☐	☐	☐	☐	☐
IIJARA	☐	☐	☐	☐	☐
IIITIISNAI	☐	☐	☐	☐	☐

1. Pour le risque opérationnel: Pouvez-vous classer les instruments suivants selon le degré de gravité des risques qui lui sont liés. Prière de mettre une croix sur la case appropriée.) *

Une seule réponse possible par ligne

	Moins grave	Notable	Important	Critique	Sérieusement grave
MOURABABA	☐	☐	☐	☐	☐
MOUCHARAKA	☐	☐	☐	☐	☐
SALAM	☐	☐	☐	☐	☐
IIJARA	☐	☐	☐	☐	☐
ISTIISNAA	☐	☐	☐	☐	☐

1. Donner une note selon le degré de proximité :

The results indicate that the

	Notre gère	Nécessaire	Important	Critique	Serrement maître
Un taux de rendement déraisonnable dépassant le coût du financement	☐	☐	☐	☐	☐
Les dépenses pénétrant la banque pour répondre aux obligations de rendement	☐	☐	☐	☐	☐
Le taux de rendement réel dépassant les obligations de paiement d'actifs bancaires	☐	☐	☐	☐	☐
Manque d'instruments financiers pour les opérations sur le marché secondaire	☐	☐	☐	☐	☐
Absence de marché liquide pour emprunter l'argent au dehors	☐	☐	☐	☐	☐
Insuffisance de ressources à court terme pour les opérations de banque	☐	☐	☐	☐	☐
Insuffisance d'actifs d'actifs pour les besoins de financement	☐	☐	☐	☐	☐
Absence d'un cadre juridique pour le placement des actifs financiers	☐	☐	☐	☐	☐
La complexité des risques aux marchés de financement internationaux	☐	☐	☐	☐	☐
Absence de cadre réglementaire spécifique pour les opérations internationales	☐	☐	☐	☐	☐

- Il. Prière de mettre une croix sur la case appropriée

© 2006 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 260: 399–406

[illegible]

- II. 10. Est-ce que votre banque utilise des outils de gestion des risques standards ou bien des outils propres à la nature de l'activité de la banque participative? *

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Méthodes classiques de gestion des risques
☐ Méthodes de gestion des risques propres à la banque participative le cas échéant
☐ La fois

- II. 11. Le choix de la méthode de gestion de risque impacte-t-elle la performance de la banque participative? *

Une seule réponse possible

- ☐ OUI
☐ NON

12. Sur la base de quels indicateurs internes évaluez-vous la performance de la banque participative? *

Une seule réponse possible par ligne

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	Plutôt d'accord	Totalement d'accord
Il y a un ratio de capital (CAR)	☐	☐	☐	☐	☐
Indicateurs de performance (KPI)	☐	☐	☐	☐	☐
Indicateurs de rentabilité	☐	☐	☐	☐	☐
La santé des personnes (SA)	☐	☐	☐	☐	☐
Les profits bancaires	☐	☐	☐	☐	☐
Les Dépôts des banques	☐	☐	☐	☐	☐
Indicateurs de dépenses de personnel (DPA)	☐	☐	☐	☐	☐

- III. 13. Sur la base de quels indicateurs macroéconomiques évaluez-vous la performance de la banque participative? *

Une seule réponse possible par ligne

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	Plutôt d'accord	Totalement d'accord
Le PIB	☐	☐	☐	☐	☐
Le Taux d'inflation	☐	☐	☐	☐	☐

14. Quel est le degré de lien entre les indicateurs de la performance et la stratégie de gestion du risque de votre banque? *

Une seule réponse possible

	1	2	3	4	5
Très faible	☐	☐	☐	☐	☐
Très forte					

15. La politique de risque management est-elle, selon vous, un facteur important de sa rentabilité? *

Une seule réponse possible

	1	2	3	4	5
Très faible	☐	☐	☐	☐	☐
Très forte					

16. Quel est le format approprié du risque managé à votre avis? *

Une seule réponse possible

- ☐ De type personnalisé
☐ De type standardisé

17- vous de votre position vous avez un rôle dans le dispositif de risque management ? *

Che seule réponse possible

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, dans quelle étape?

Che seule réponse possible

- ☐ Identification
☐ Evaluation
☐ Anticipation/ Réaction
☐

19- L'ensemble du processus de gestion des risques fait-il, actuellement, l'objet d'un reporting périodique?

Che seule réponse possible

- ☐ Oui
☐ Non

20- vous êtes satisfait des résultats obtenus ?

Che seule réponse possible

- ☐ Oui
☐ Non

si non, que proposez-vous comme alternatives?

Perception du consommateur des produits alternatifs proposés par la banque participative

1- Situation matrimoniale *

Che seule réponse possible

- ☐ Célibataire
☐ Marié

2- Situation professionnelle *

Che seule réponse possible

- ☐ Employé lib
☐ employé

3- Décision d'acquisition du Financement *

Che seule réponse possible

- ☐ Oui
☐ Non

4- La décision d'acquisition d'un logement ou un équipement avec un financement participative : *

Che seule réponse possible

- ☐ Pour
☐ Contre

5- Le niveau de recours au financement bancaire pour l'acquisition du logement *

Che seule réponse possible

- ☐ Important
☐ Pas très important

6- Le pourcentage de recours au financement bancaire pour l'acquisition du logement *

Che seule réponse possible

- ☐ 50%
☐ 75%
☐ 100%

7- Le niveau du revenu salarial *

Che seule réponse possible

- ☐ Entre 5000 CHF et 10000 CHF
☐ 5000 CHF et 10000
☐ >10000 CHF

8- Vous connaissez les types de financement participatifs ? *

Che seule réponse possible

- ☐ OUI
☐ NON

9- Lequel de ces contrats vous choisisait : *

Che seule réponse possible

- ☐ Microbail
☐ Microcrédit
☐ Salarié/Travail
☐ DARA
☐

10- vous êtes prêt de faire un dépôt d'argent et utiliser des moyens de paiement d'après la banque participative?

Che seule réponse possible

- ☐ Oui
☐ Non

11- Le choix de la banque participative est due au:

Che seule réponse possible

- ☐ Sa réputation
☐ La performance de ses contrats
☐ ses valeurs religieuses
☐ Un rapport qualité/prix de ce produit de financement

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	3
AVANT-PROPOS.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS	7
LISTE DES FIGURES	12
LISTE DES TABLEAUX.....	13
INTRODUCTION GENERALE	15
CHAPITRE 1 : LE RISK MANAGEMENT BANCAIRE : DIMENSIONS ET TECHNIQUES.....	24
INTRODUCTION DU CHAPITRE 1.....	25
SECTION I : REPERE THEORIQUE DU RISQUE MANAGEMENT.....	26
1. Revue de littérature	26
2. Les risques majeurs de l'activité bancaire	34
2.1. Conception du risque bancaire	34
2.2. Cartographie des risques bancaires classiques	36
2.3. Les risques financiers	39
2.3.1. Le risque de crédit.....	39
a. Risque de défaut	40
b. Risque de dégradation de spread.....	41
c. Risque de recouvrement.....	41
2.3.2. Le risque de marché	45
a. Le risque de taux	46
b. Le risque de change	46
c. Le risque de prix des actions et des matières premières	46
2.3.3. Le risque liquidité	47
2.3.4. Le risque opérationnel	48
SECTION II : REVUE DE LITTERATURE, REGLEMENTATION PRUDENTIELLE DES RISQUES BANCAIRE.....	49
1. Les accords de Bâle I aux accord de bâle II	49
2. Les accords de Bâle III.....	54
2.1. La révision des exigences en matière de risque de crédit	56
2.2. La révision des exigences en matière de risque opérationnel	56
2.3. La révision des exigences en matière de risque de marché.....	56
2.4. Un plancher en capital « output floor »	57
2.5. Des délais de mise en œuvre	57
SECTION III : LA GESTION DES RISQUES ET LES TECHNIQUES D'ATTENUATION.....	57
1. Gestion de risque crédit.....	58
1.1. Risque de contrepartie	58
1.1.1. Approche Standard	59

1.1.2.Approche Notations Internes (Internal Ratings Based)	60
1.1.3.Méthode IRB avancée	62
1.1.4.Choix de la méthode d'estimation	63
2. La Gestion du Risque Opérationnel	64
2.1. Méthodes de mesures	64
2.2.1.Approche indicateur de base (BIA : Basic Indicator Approach)	64
2.2.2.Approche standard (SA : "Standardised Approach")	64
2.2.3. Approches de mesures avancées (AMA : Advanced Measurement Approaches).....	66
3. Gestion du risque de taux d'intérêt.....	68
3.1. Méthodes de mesure	68
3.1.1. La mesure de volume : Gap et impasse	68
3.1.2. La mesure de marge : sensibilité de la marge aux taux d'intérêt.....	70
3.2. La mesure de valeur : VAN du bilan et sensibilité des fonds propres	71
3.2.1.La sensibilité de la VAN et la duration	71
3.2.2.La sensibilité des fonds propres aux taux d'intérêt	72
3.3. Tableau comparatif des mesures du risque de taux d'intérêt	73
4. Gestion du risque change	75
SECTION IV : LES METHODES DE GESTION DU RISQUE BANCAIRE	78
1. Risque de crédit.....	78
1.1. Défaut	78
1.2. Les méthodes de gestion utilisées	79
2. Contrats à terme sur l'écart de crédit.....	80
3. Crédit default swaps.....	80
4. Risque de taux d'intérêt	82
4.1. Les méthodes traditionnelles de gestion du risque de taux	82
4.2. Contrats à terme ferme.....	82
4.3. Terme à terme	83
4.4. Le forward rate agreement.....	83
4.5. Les méthodes nouvelles de gestion du risque de taux.....	84
5. La gestion du risque de change : Couvertures sur le physique ou traditionnelles	86
5.1. Le termillage « leads and log »	86
5.2. Le netting.....	86
5.3. La couverture à terme	87
5.4. Contrats de change à terme (CAT)	87
5.5. Contrats de change à terme à cours unique (CATU)	87
5.6. Change à terme à préavis.....	88
5.7. L'avance en devises (AD)	88
6. Les nouveaux instruments de gestion des risques	88
6.1. Les options de changes.....	88
6.1.1. Les options lookback	88
6.1.2. Les options asiatiques	89

6.1.3. Les options sur options.....	89
6.2. Les produits bancaires « packages »	89
7. La gestion du risque opérationnel.....	92
7.1. Les méthodes de gestion des risques opérationnels.....	92
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	97
CHAPITRE 2 : LE RISK MANAGEMENT BANCAIRE DANS LE SYSTEME ISLAMIQUE :	
FONDEMENTS ET INSTRUMENTS	99
INTRODUCTION DU CHAPITRE 2.....	100
SECTION I : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FINANCE ISLAMIQUE	101
1. Les sources et principes de la Finance Islamique	101
1.1. Les sources de la Finance Islamique (FI)	101
1.1.1. Les sources principales	102
a. Le Coran	102
b. La Sounna	102
1.1.2. Les sources secondaires	103
a. L'Ijtihad	103
b. L'Ijma	103
c. Le Qiyas	104
1.2. Les principes de la Finance Islamique	104
1.2.1. L'interdiction du prêt à intérêt (le riba)	104
1.2.2. L'interdiction du risque excessif (algharar)	104
1.2.3. L'adossment à des actifs réels	105
1.2.4. La participation aux pertes et aux profits.....	105
1.2.5. L'interdiction de vendre ce que l'on ne possède pas	105
1.2.6. L'interdiction des activités illicites	106
1.2.7. L'interdiction des échanges différés de valeurs étalon	106
2. Les principaux instruments de la finance islamique.....	106
2.1. Les instruments de financement.....	107
2.1.1. Al Mourabaha	107
2.1.2. Al Ijara	108
2.1.3. Al Salam.....	110
2.1.4. Al Istisna'a.....	110
2.2. Les instruments participatifs	111
2.2.1. Al Moudharaba	111
2.2.2. Al Moucharakah	112
2.3. Les instruments des institutions non bancaires	113
2.3.1. Les Sukuk	113
2.3.2. L'assurance « Takaful ».....	115
SECTION II : LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION	116
1. Les contraintes chariatique.....	116
2. Les contraintes des régulateurs	116

3. Sur le plan social.....	117
4. Les structures organisationnelles d'une banque islamique	117
4.1. L'organigramme	118
4.2. Existence d'une charia board.....	120
4.2.1. Les instances de gestion	121
a. L'assemblée générale	121
b. Le conseil d'administration	121
c. La direction générale	121
4.2.2. Les normes IFRS islamiques	122
4.2.3. La compatibilité des banques islamiques avec les normes de Bâle II	123
SECTION III : CONCEPTION DU RISQUE DANS LES BANQUES ISLAMIQUES.....	127
1. Risques propres aux banques islamiques	128
1.1. Le risque du système de gouvernance	128
1.2. Le risque de réputation	129
1.3. Le risque religieux ou de non-conformité au principes de la charia'a.....	129
1.4. Le risque d'investissement sectoriel	130
1.5. Risque du taux de rendement	130
2. Positionnement des risques au sein des contrats bancaires islamiques	131
2.1. Contrats exposés aux risques de crédit	132
2.2. Contrats exposés aux risques de marché	132
2.3. Contrats exposés aux risques de liquidité	133
2.4. Contrats exposés aux risques opérationnels	133
2.1.1. Mourabaha	134
2.1.2. AL Salam	134
2.4.3. AL Istisna'a.....	135
2.4.4. Ijara	136
2.4.5. Moucharaka	137
2.4.6. Moudaraba	137
2.5. Contrats exposés aux risques de non-conformité à la Shari'a	138
2.6. Contrats exposés aux risques des taux de rendement et commercial translaté	140
2.7. Contrats exposés à l'Equity Investment Risk	140
3. Les outils du dispositif de Risk management bancaire	141
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	145
CHAPITRE 3 : PERFORMANCE DE LA BANQUE ISLAMIQUE ET BANQUE	
CONVENTIONNELLE : ANALYSE DES FACTEURS DE DIVERGENCE.....	147
INTRODUCTION DU CHAPITRE 3	148
SECTION I : LA PERFORMANCE BANCAIRE.....	148
1. Notions et Revue de littérature	148
1.1. Concept de la performance	148
1.2. La performance bancaire.....	150
1.2.1. La performance économique.....	150

1.2.2. La performance sociale	151
1.2.3. La performance managériale	152
1.2.4. La performance technique.....	152
1.2.5. La performance organisationnelle	153
1.2.6. La performance stratégique	154
1.2.7. La performance commerciale	154
1.3. Performance financière des banques.....	155
2. Performance bancaire et crises :	156
SECTION II : PERFORMANCE DES BANQUES ISLAMIQUES	158
1. Comparaison de profitabilité des banques : une revue de littérature empirique des études comparatives.....	158
2. Les déterminants de performance des banques islamiques	163
a. Caractéristiques de la banque.....	164
b. Indicateurs Macroéconomiques.....	167
SECTION III : GESTION DES RISQUES ET PERFORMANCE	168
1. La relation risque performance	168
1.1. Le risque : un concept à géométrie variable	168
1.2. La sophistication croissante de la gestion du risque	171
1.3. L'optimisation du couple rentabilité/risque bancaire.....	173
2. Revue de littérature	173
2.1. Aucun effet de la gestion des risques sur la performance.....	174
2.2. Effet positif de la gestion des risques sur la performance.....	175
3. Résultats mitigés	177
CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	179
CHAPITRE 4 : EFFET DE LA GESTION DES RISQUES SUR LA PERFORMANCE ENTRE BANQUES CONVENTIONNELLES ET BANQUES PARTICIPATIVES	181
INTRODUCTION DU CHAPITRE 4.....	182
SECTION I : INTRODUCTION DES BANQUES PARTICIPATIVES AU MAROC HISTORIQUE ET EVOLUTION	183
1. Etat des lieux au Maroc :	183
1.1. Limites potentielles de la banque participative au Maroc	187
1.2. Structure du système bancaire	191
a. Instances de gouvernance	192
b. Processus de prise de décision	193
c. Système de Contrôle Interne	194
SECTION II : CADRE REGLEMENTAIRE ET GESTION DES	197
1. Cadre Légale.....	197
1.1. Réformes en cours	199
1.1.1. Cadre prudentiel de la finance participative.....	199
1.1.2. Etablissements de paiement.....	200
2. Réglementation prudentielle	201

3. Dispositif de gouvernance et de gestion des risques.....	203
3.1. Réformes menées	203
3.2. Réformes en cours	205
4. Protection de la clientèle des établissements de crédit	205
5. Indicateurs de performance de l'activité bancaire au Maroc	207
5.1. Indicateurs des banques conventionnelles	208
5.2. Indicateurs des banques et fenêtres participatives	210
SECTION III : LA PERCEPTION DES RISQUES ET ATTENTES DES	213
PROFESSIONNELS ET PRATICIENS DE LA BANQUE	213
PARTICIPATIVE.....	213
1. Résultats de l'étude exploratoire	215
1.1. Praticien de l'Académie de la finance participative (APAF)	217
1.1.1. Décryptage des performances financières	217
1.1.2. Des écueils persistants	219
1.1.3. Un marché oligopolistique.....	220
1.1.4. Les défis des professionnels bancaires	221
1.2. L'analyse de l'étude qualitative	225
2. Présentation de l'ACP et des résultats descriptifs.....	227
2.1. Description en chiffres des banques participatives	227
2.2. Analyse de l'ACP.....	234
2.2.1. Rappel des hypothèses	234
2.2.2. Modèle conceptuel	235
2.2.2. Méthodologie, variables et échantillon.....	236
a. Méthodologie	236
3. Analyse des résultats.....	243
3.2. Analyse des résultats et interprétation.....	254
CONCLUSION DU CHAPITRE 4.....	269
CHAPITRE 5 : VALIDATION DU MODELE, DISCUSSION ET SYNTHESE DES RESULTATS DE	
LA RECHERCHE.....	271
INTRODUCTION DU CHAPITRE 5.....	272
SECTION I : L'EVALUATION DE LA VALIDITE DES HYPOTHESES DE RECHERCHE	272
1. Validité et fiabilité des construits.....	273
2. Validité et fiabilité des construits.....	276
2.1. Le test de pertinence des indicateurs	276
2.2. Le test de multicolinéarité.....	277
SECTION II : LES TESTS DES HYPOTHESES ET DISCUSSIONS DES RESULTATS.....	278
1. Les tests d'hypothèses.....	278
2. Discussion des résultats.....	301
CONCLUSION DU CHAPITRE 5.....	311
CONCLUSION GENERALE	312
LISTE DES ANNEXES.....	338

TABLES DES MATIERES	367
BIBLIOGRAPHIE.....	373
RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS.....	335
WEBOGRAPHIE	336